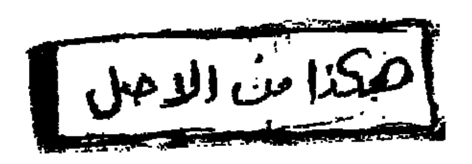
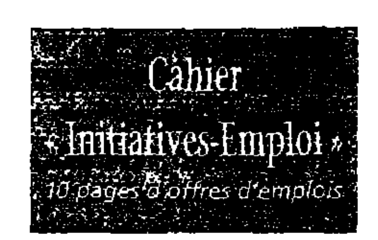


Le Monde



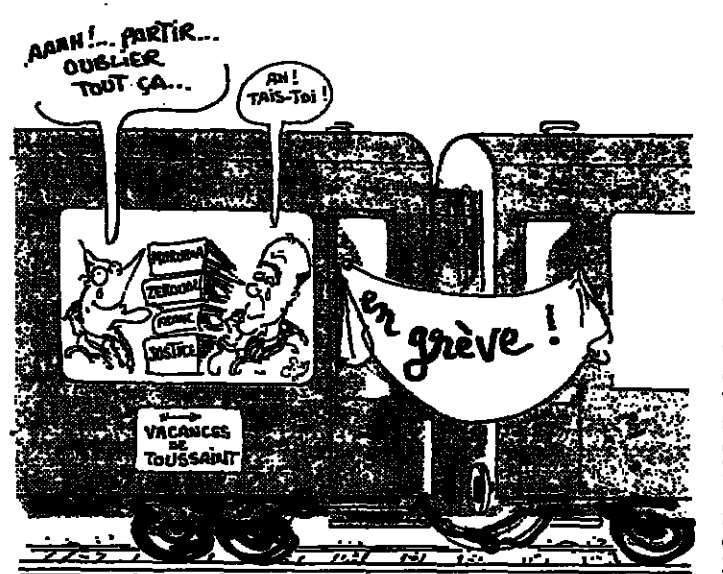
CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 15784 – 7 F — MERCREDI 25 OCTOBRE 1995 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Les syndicats de la SNCF appellent à la grève et s'inquiètent de l'avenir de ce service public

La dette de l'entreprise ferroviaire atteint 175 milliards de francs

LE TRAFIC FERROVIAIRE devait être à nouveau perturbé mercredi 25 octobre. En moyenne ne circuleront que deux TGV sur trois et un seul train sur trois sur les autres grandes lignes. L'Eurostar Paris-Londres ne devrait pas être touché. Dans la région parisienne, trois trains sur quatre circuleront sur les réseaux Nord, Est et gare de Lyon, deux trains sur trois sur le réseau Saint-Lazare et deux trains sur cinq sur Paris-Montparnasse. CGT, CFDT, CFTC, FO et Autonomes appellent à cette journée d'action.

Ce mouvement intervient le jour où le conseil d'administration de la SNCF doit étudier l'adaptation du cahier des charges de l'entreprise à une directive européenne datant de 1991. Celle-ci exige la distinction comptable de la gestion des infrastructures et de l'exploitation du trafic. Si les syndicats voient dans cette directive un risque d'ouverture à la concurrence, la direction assure qu'elle n'aura pas d'incidence sociale sur l'avenir du rail français. En revanche, un projet de directive sur la libéralisation du fret pourrait avoir des répercussions plus importantes. Cette grève a lieu à la veille de la concertation entre la direction et les syndicats sur le contrat de plan 1996-2000 que l'Etat et la SNCF doivent signer avant la fin de l'année. Jean Bergougnoux, président de la SNCF, réclame un allègement de 100 milliards de francs de la dette de l'entreprise, qui atteint 175 milliards. En 1990, la SNCF avait déjà obtenu que l'Etat prenne à sa charge 38 milliards de son endettement. Un renouvellement de cette opération ne règlerait pas les problèmes structurels de la SNCF.



Ses maux ne sont pas dus uniquement à des investissements excessifs. Cette entreprise a du mal à s'adapter à son environnement concurrentiel et à réduire ses charges, notamment salariales, alors que la progression de son activité est inférieure aux prévisions. L'avenir des grandes lignes déficitaires n'est pas abordé de front dans le contrat de plan. La fermeture de 6 000 kilomètres de lignes secondaires – qui seraient remplacées par des cars – est envisagée. Matignon tranchera en novembre.

De son côté, la commission des finances de l'Assemblée nationale devrait proposer de réduire de 200 millions de francs la contribution de l'Etat à la SNCF, lors de l'examen du projet de budget du ministère des transports, mercredi 25 octobre.

Lire page 16
et notre éditorial page 13

Bernard Tapie passe aux aveux dans l'affaire de corruption OM-Valenciennes

BERNARD TAPIE a reconnu, mardi 24 octobre devant la cour d'appel de Douai, qu'il avait reçu Boro Primorac, ancien entraîneur de Valenciennes, dans son bureau, au siège parisien de Bernard Tapie Finances, le 17 juin 1993. L'ancien président de l'Olympique de Marseille avait toujours nié cette rencontre, élément capital de l'affaire de corruption de joueurs lors du match OM-VA du 20 mai 1993. En première instance, il avait été condamné à deux ans de prison, dont un ferme, pour *« corruption active »* et *« subornation de témoins »*. L'ancien ministre a radicalement changé son système de défense. *« Je vous le dis humblement, monsieur le président, je suis un couillon, je ne le ferai plus jamais. C'est une défense qui ne tenait pas debout »*, a-t-il déclaré.

Lire page 8
et la chronique de Pierre Georges page 30

Les maires sont obligés de revoir leurs promesses à la baisse

LA RIGUEUR, qui s'impose aux communes en raison de l'augmentation de leurs dépenses et de la diminution des dotations de l'Etat, oblige les maires à revoir leurs promesses et leurs projets à la baisse. S'appuyant souvent sur des audits de la gestion précédente, ils contiennent l'augmentation des impôts en 1995, mais annoncent le report de grands chantiers et redoutent de devoir alourdir la ponction fiscale en 1996.

Les maires de trente-six grandes villes, toutes tendances confondues, ont ainsi adressé au premier ministre, Alain Juppé, lundi 23 octobre, une lettre critiquant le « pacte de stabilité » souhaité par le gouvernement et demandant que *« les mesures touchant les communes et leurs contribuables soient équitables et fassent l'objet d'une juste répartition »*.

Lire page 6

Les craintes d'un Algérien privé d'élection


RÉDHA MALEK

EXCLU *de l'élection présidentielle* du 16 novembre en Algérie – le Conseil constitutionnel a jugé *qu'il n'avait pas rassemblé* le nombre de signatures requises, ce qu'il conteste –, Rédha Malek n'entend pas baisser les bras. Dans un entretien avec *Le Monde*, l'ancien premier ministre, adversaire des islamistes, estime que la nation algérienne est menacée. Cet ancien apparatchik du FLN a participé aux négociations secrètes avec la France qui devaient mener, en 1962, à l'indépendance de son pays – histoire qu'il raconte dans *L'Algérie à Evian*, qui vient de paraître –, avant de s'engager dans une longue carrière diplomatique. Retiré de la vie publique entre 1984 et 1992, M. Malek fut alors nommé ministre des affaires étrangères, puis membre du Haut Comité d'Etat qui faisait alors office de présidence collégiale, avant d'occuper, d'août 1993 à avril 1994, le poste de premier ministre. Fondateur de l'Alliance nationale républicaine (ANR), il se fit l'un des porte-parole de la mouvance démocrate. Il ne cesse de défendre l'idée de l'Etat-nation et appelle à la disparition du système du parti unique.

Lire page 4

Iconoclastes brésiliens briseurs de Vierge noire

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Le Brésil vient d'être touché par une version moderne de la « querelle des Images » qui avait opposé à Byzance, aux VIII[e] et IX[e] siècles, les empereurs iconoclastes aux moines défenseurs des images de la Vierge et des saints. L'homme par qui le scandale est arrivé, Sergio von Helder, est un pasteur rondouillard de l'Eglise universelle du règne de Dieu, une secte très controversée, qui s'en est pris à une statue de Nossa Senhora Aparecida, la Vierge noire patronne du Brésil. Le pasteur l'a battue comme plâtre, à coups de poing et de pied, devant les caméras de la chaîne de télévision Record, qui appartient à sa secte. Pour ce faire, il a choisi le 12 octobre, date de la fête de Nossa Senhora Aparecida, jour férié au Brésil...

« Ce n'est qu'un morceau de plâtre. Il n'y a là rien de saint ni de divin. Comment peut-on comparer Dieu à une marionnette aussi laide et aussi horrible ? », s'est écrié le pasteur iconoclaste, qui exerce près de Sao Paulo. L'Eglise universelle du règne de Dieu a d'abord soutenu le pasteur qui, par ce geste, aurait seulement voulu dénoncer l'existence d'une fête légale consacrée à la Vierge, alors que la Constitution affirme la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Mais le ton a changé devant la montée de l'indignation dans le pays et le pasteur von Helder a préféré prendre le large.

La Conférence nationale des évêques brésiliens a dénoncé un acte qui a provoqué *« la consternation des catholiques, qui sont plus de cent millions »*. Les autres sectes protestantes se sont désolidarisées de l'Eglise universelle du règne de Dieu, tout comme le président Cardoso. Le chef et fondateur de l'Eglise universelle du règne de Dieu, Edir Macedo, a alors jugé qu'il était temps d'intervenir. Dans une courte déclaration, dimanche 15 octobre, il a *« demandé pardon à tous les catholiques qui ont été blessés par le geste idiot et irréfléchi »* du pasteur von Helder.

A Olaria, dans la banlieue de Rio, une centaine de personnes ont bombardé un temple de l'Eglise universelle du règne de Dieu avec des pierres, des œufs et des tomates. Et à Belo Horizonte, un homme armé d'un revolver a semé la panique dans un autre lieu de culte de la secte en menaçant les fidèles et en dénonçant le *« sacrilège »* commis contre la Vierge noire.

L'événement aura, une fois de plus, attiré l'attention sur cette secte très particulière qu'est l'Eglise universelle du règne de Dieu. Fondée en 1977 par Edir Macedo, un ancien employé de la loterie de l'Etat de Rio, elle compte entre deux et trois millions de fidèles, la plupart au Brésil, mais aussi dans une trentaine d'autres pays comme le Portugal ou l'Afrique du Sud. Sa doctrine mélange l'enseignement traditionnel des sectes évangéliques et des éléments de cultes africains brésiliens. Elle prêche une *« théologie de la prospérité »*, invitant ses fidèles à faire fortune dès ce bas monde et, s'appliquant ce précepte à elle-même, leur demande de lui verser 10 % de leur salaire. Cela explique qu'elle ait pu acheter en 1990 la chaîne de télévision Record, pour l'équivalent de 280 millions de francs, et que la fortune personnelle de son chef soit estimée à une somme bien supérieure.

Dominique Dhombres

L'improbable réforme des Nations unies

CINQUANTE ANS, c'est un bel âge pour se remettre en question. L'ONU sera passée à côté de cette occasion pour l'anniversaire de sa création, en 1945, qui vient d'être fêté en grande pompe à New-York. Il serait cependant injuste d'en faire grief à l'organisation internationale, critiquée, voire tournée en ridicule – le chancelier Kohl, qui s'est abstenu de paraître dans le Palais de verre, a ironisé sur le *« grand événement intellectuel »* du cinquantenaire. Elle est le plus souvent le bouc émissaire de l'impuissance des grands pays qui s'en servent comme d'un paravent ou d'un alibi.

Créées dans l'euphorie de la victoire contre les puissances de l'Axe – Allemagne, Italie, Japon –, soutenues par l'idéologie wilsonienne d'un gouvernement mondial imposant une paix juste aux nations récalcitrantes, les Nations unies ont été paralysées pendant des décennies par l'affrontement Est-Ouest.

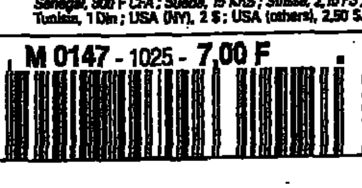
La fin de la guerre froide leur a apporté un regain d'efficacité. Ne craignant plus le veto de l'un ou l'autre Super-Grand, le Conseil de sécurité pouvait jouer un rôle plus actif ; le répit fut de courte durée. Les raisons en sont nombreuses. La première tient au fait que, dès 1990-1991, l'ONU a fonctionné pendant la guerre du Golfe comme instance de légitimation morale d'une opération essentiellement américaine.

La deuxième vient de la complexité nouvelle des conflits auxquels les Nations unies ont été confrontées, en Europe notamment, où – Chypre mise à part – la « double hégémonie » américano-soviétique lui avait interdit d'agir pendant quarante ans ; l'exemple de la Bosnie a montré que l'ONU n'était pas préparée à mener des actions de rétablissement de la paix ; était-elle mieux faite pour le maintien de la paix, là où elle existe, fût-ce sous une forme précaire ? Peut-être, mais, paradoxe supplémentaire, en Bosnie, les forces de l'ONU vont céder leur place à des troupes placées sous le commandement de l'OTAN, précisément au moment où il s'agira de veiller à l'application d'un accord de paix...

Daniel Vernet

Lire la suite page 13
et le point de vue de Giandomenico Picco page 14

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 48 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.


M 0147 - 1025 - 7,00 F

DIPLOMATIE Lors de leur neuvième rencontre, lundi 23 octobre à New York, les présidents Bill Clinton et Boris Eltsine ne sont pas parvenus à s'accorder sur les modalités de la participation russe à la force multinationale qui sera dépêchée en Bosnie, une fois un accord de paix conclu. Un nouvel entretien entre Bill Clinton et Boris Eltsine devrait avoir lieu avant les pourparlers de paix, qui s'ouvrent le 31 octobre aux Etats-Unis entre les présidents serbe, croate et musulman. ● LA RECONSTRUCTION de la Bosnie, dont le coût est évalué entre 3 et 12 milliards de dollars (15 à 60 milliards de francs), fait déjà l'objet de nombreuses discussions entre les pays donateurs. Une conférence pourrait se tenir à Bruxelles dès le mois de décembre, avec la participation d'une délégation des principales organisations financières internationales.

MM. Clinton et Eltsine cherchent toujours un accord sur la Bosnie

A New York, les deux présidents ont réaffirmé que les Russes avaient leur place dans la future force de paix. Mais ils ne sont pas parvenus à définir les modalités de la participation de Moscou

NEW YORK
de notre envoyé spécial

Il devient difficile, lors des rencontres américano-russes – surtout lorsqu'elles se situent dans la perspective d'échéances électorales dans chaque pays – de séparer l'effet d'annonce, destiné à un public national, de la substance des discussions. La neuvième rencontre entre Bill Clinton et Boris Eltsine, qui s'est déroulée, lundi 23 octobre, à Hyde Park, au nord de New York, a confirmé ce phénomène. A l'issue de plus de quatre heures de discussions, les deux hommes ont consacré une conférence de presse à souligner l'importance du partenariat qui unit leurs pays (partenariat conçu pour durer *« des dizaines d'années »*, selon M. Eltsine), et leurs convergences de vues, tout en minimisant la portée de leurs divergences.

Celles-ci portent notamment sur la Bosnie, c'est-à-dire sur la question des modalités d'une éventuelle participation russe à la force multinationale de l'OTAN qui sera dépêchée sur le terrain, une fois un accord de paix conclu. Le président russe n'était pas très optimiste : *« Quand je suis arrivé, je m'attendais à une rencontre particulièrement difficile. Or celle-ci s'est révélée la plus amicale, la meilleure que nous ayons eue. Vous nous aviez promis un désastre*, a souligné M. Eltsine en s'adressant aux journalistes, *eh bien, je peux vous le dire : c'est vous qui êtes le désastre ! »* A ces mots, Bill Clinton a été pris d'un fou rire homérique et difficilement contenu, avant de passer le bras sur l'épaule de son homologue russe, lequel, à son tour, a perdu un instant son sérieux...

ON N'EST PAS DU TOUT D'ACCORD SUR L'OTAN !

C'EST TRÈS DRÔLE !

TANCHO

BONNE HUMEUR APPARENTE

Cette bonne humeur apparente – qui contrastait fort avec la thèse d'un net refroidissement des relations bilatérales – n'a pas suffi à masquer un problème persistant à propos de la Bosnie. Bill Clinton s'est borné à évoquer *« certains progrès »* à ce sujet, soulignant qu'il appartiendra aux ministres de la défense américain et russe, William Perry et Pavel Gratchev (qui se retrouvent à la fin de la semaine dans le Kansas), de trouver une solution à la question du « parapluie » sous lequel les troupes russes envoyées en Bosnie seront placées. *« Nous sommes tombés d'accord sur le fait que les forces armées russes participeront à ces opérations. Comment ? C'est l'affaire des militaires »*, a souligné M. Eltsine.

Washington, comme l'a rappelé Tony Lake, conseiller du président Clinton pour la sécurité nationale, estime que, pour éviter de futurs *« incidents »*, il est important qu'il y ait *« un système opérationnel de contrôle unifié »* s'agissant des opérations militaires de la force de paix. Les Etats-Unis ne souhaitent pas que les troupes russes soient placées sous un commandement autonome qui échapperait au contrôle de l'OTAN. A moins que Moscou accepte que ses soldats soient cantonnés à des tâches non offensives, comme la reconstruction de routes ou les opérations de déminage. Washington tient cependant à une participation russe, sachant qu'en l'absence de celle-ci, la force multinationale sera considérée, au moins à Belgrade et à Pale (fief des Serbes bosniaques), comme anti-serbe.

Bill Clinton rencontre, d'autre part, des difficultés à convaincre le Congrès d'approuver l'envoi de quelque 20 000 soldats américains en Bosnie. Or l'un des moyens dont il dispose est de pouvoir affirmer que l'opération sera entièrement pilotée par l'OTAN. L'ONU, « bête noire » des républicains, étant tenue à l'écart. Boris Eltsine, de son côté, ne peut davantage accepter que des soldats russes soient placés sous l'autorité de l'Alliance atlantique, et insiste pour que le Conseil de sécurité de l'ONU prenne l'avantage. La Russie s'apprête à voter, lors de scrutins législatif (en décembre) et présidentiel (en juin prochain), et le climat politique est dominé par les surenchères nationalistes.

CRÉATION DE « SECTEURS »

L'idée consistant à créer des « secteurs » relevant de la responsabilité des troupes chargées d'en assurer la sécurité, semble cependant progresser : des troupes russes pourraient être placées – sous commandement russe – à l'intérieur d'une zone relevant de la responsabilité d'une autre puissance, par exemple la France. Pour sa part, Jacques Chirac s'est prononcé en faveur d'une « zone russe », rejetée par les Américains : les experts voient dans une telle formule une dangereuse réminiscence de la situation créée à Berlin au lendemain de la seconde guerre mondiale, laquelle a entraîné la guerre froide.

Boris Eltsine et Bill Clinton se sont, d'autre part, gardés de faire allusion à leurs divergences s'agissant de la question de l'élargissement de l'OTAN aux pays de l'Est. Moscou estime que ce projet est porteur d'une nouvelle division de l'Europe et d'un retour à ce que Boris Eltsine appelle une *« paix froide »*. Les Américains, de leur côté, sont convaincus qu'il s'agit d'un processus inéluctable. Pour Bill Clinton, a souligné Tony Lake, l'élargissement de l'OTAN doit se dérouler de manière *« graduelle et transparente »*, mais, en tout état de cause, *« il aura lieu »*.

Les deux présidents ont également passé sous silence leur différend à propos de la fourniture de réacteurs nucléaires russes à l'Iran. En revanche, Bill Clinton a insisté sur une position commune s'agissant de trois dossiers : la conclusion, l'année prochaine, d'un traité d'interdiction de tous les essais nucléaires (CTBT), quelle que soit leur puissance ; une *« étroite coopération »* sur la question de la sécurité nucléaire ; enfin, une commune volonté de faire progresser l'application du traité de désarmement stratégique START II.

Laurent Zecchini

L'Allemagne devrait envoyer 4 500 soldats dans le cadre des accords de paix

LE GOUVERNEMENT fédéral allemand devait annoncer, mardi 24 octobre, à l'issue du conseil des ministres, l'envoi de 4 500 soldats dans la force chargée de veiller à l'application des éventuels accords de paix en Bosnie. Ce sera la première fois, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, que des troupes au sol allemandes seront engagées dans des opérations de maintien de la paix. Cette décision est l'aboutissement d'une longue évolution de la politique de Bonn, commencée après que le Tribunal constitutionnel eut, en juillet 1994, jugé conforme à la Constitution la participation de l'Allemagne à des opérations en dehors de la zone de l'OTAN. La Bundeswehr a d'abord participé à la surveillance de l'embargo contre les Républiques de l'ex-Yougoslavie sous les couleurs de l'OTAN et de l'UEO (l'Union de l'Europe occidentale), puis, avec des avions Tornado, aux missions de reconnaissance chargées d'appuyer la Force de réaction rapide en Bosnie ; enfin, l'Allemagne s'apprête à envoyer des hommes sur le terrain.

Cependant le gouvernement de coalition démocrate-chrétien-libéral a pris certaines précautions ; le contingent n'appartiendra pas à des unités combattantes mais à la logistique, au génie ou aux services médicaux ; il ne sera pas stationné directement en Bosnie, où la Wehrmacht a laissé de sombres souvenirs, mais en Croatie d'où il assurera le ravitaillement et le soutien des autres forces placées sous le commandement de l'OTAN.

La suggestion française de faire participer l'Eurocorps à la force de garantie de la paix en Bosnie a été repoussée par le ministre allemand de la défense, Volker Rühe, comme relevant d'une *« ignorance crasse »* ; bien qu'officiellement opérationnel depuis octobre, l'Eurocorps ne sera pas vraiment en mesure de participer à de telles opérations avant plusieurs mois et, d'autre part, les Allemands servant dans la brigade franco-allemande sont pour la plupart des appelés qu'il n'est pas question d'envoyer dans l'ex-Yougoslavie.

D. V.

La reconstruction du pays divise la communauté internationale

LE PROCESSUS de paix n'est pas encore achevé en Bosnie, mais les grands pays industriels commencent à réfléchir à la reconstruction de l'ex-Yougoslavie. Réunis le 23 octobre à Luxembourg, les ministres des finances de l'Union européenne ont discuté de son coût. Le 17 octobre, la Commission européenne avait fait savoir qu'une conférence des pays donateurs pourrait se tenir à Bruxelles dès le mois de décembre. Les discussions internationales sont à un stade préliminaire, mais illustrent des phénomènes déjà connus : concurrence entre organismes donateurs, dissensions entre Américains et Européens, manque d'unanimité au sein de l'UE.

Plusieurs problèmes se posent en amont. Le coût de la reconstruction de la Bosnie est difficilement estimable. Des sommes très variées sont avancées, dans une fourchette généralement comprise entre 3 milliards de dollars (environ 15 milliards de francs), selon la Banque mondiale, et 12 milliards de dollars, selon le premier ministre bosniaque. D'autre part, la Bosnie n'est pas dotée d'un Etat central aux prérogatives affirmées, qui serait capable de gérer les apports extérieurs. Il est donc difficile d'avancer avant la poursuite du processus de paix. Et Sarajevo n'est pas membre des organisations financières internationales, par exemple du FMI, de la Banque mondiale ou de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

AIDE « DE RESTAURATION »

Pour compliquer encore les choses, cet Etat a déjà accumulé des arriérés de paiement, au titre des dettes de l'ex-Yougoslavie. La Bosnie doit ainsi 445 millions de dollars (2,2 milliards de francs) à la Banque mondiale, 39 millions de dollars au Fonds monétaire international (FMI) et 400 millions aux créanciers officiels du Club de Paris. Or les statuts des organismes multilatéraux leur interdisent de prêter de nouvelles sommes en pareil cas.

La communauté internationale paraît pourtant décidée à faire renaître l'économie bosniaque. Jusqu'à présent, les apports extérieurs étaient relativement faciles à gérer, puisqu'il s'agissait principalement de dons et d'autres formes d'aide humanitaire. Un deuxième niveau d'aide, dite « de restauration », s'est également mis en place depuis la mi-1994, sorte de *« zone grise »* entre action humanitaire et reconstruction, selon l'expression d'un spécialiste français détaché à Sarajevo. La mission du coordinateur spécial des Nations unies, William Eagleton, travaille, de son côté, à la restauration des services publics – les réseaux d'eau potable, d'électricité et de gaz – à Sarajevo.

Entre l'Union européenne, la BERD, le FMI, la Banque mondiale, l'Organisation de la conférence islamique, pour ne citer que les principaux, et sans parler des contributions bilatérales, les donateurs potentiels ne sont pas rares. Mais l'enthousiasme des Etats fait redouter un *« énorme problème de coordination »* à Kemal Dervis, directeur du département Europe centrale à la Banque mondiale, qui espère que *« les erreurs politiques des dernières années ne seront pas répétées au niveau économique »*.

Le sujet a bien évidemment donné lieu à des controverses, l'Union européenne et les Etats-Unis souhaitant chacun avoir la responsabilité de la reconstruction. Les Etats-Unis, soutenus par la Grande-Bretagne, ont proposé que la Banque mondiale, basée à Washington, supervise les opérations, tandis qu'en Europe on rappelait que l'Union était le principal fournisseur d'aide alimentaire et que *« les Etats-Unis n'ont pas envoyé un seul soldat en Bosnie »*.

Les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont reporté les discussions à leur prochaine rencontre, le 30 octobre. Conscients des risques de déperdition d'énergie, la Banque mondiale a proposé la mise en place d'une équipe restreinte de spécialistes détachés par les grandes institutions internationales. Une proposition pour l'instant retenue par les Européens. Comme le déclarait le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, lundi 23 octobre, *« le FMI et la Banque mondiale ont le poids prépondérant et ont vocation à assurer la direction de l'opération »*.

Beaucoup reste à faire d'ici à la réunion de Bruxelles, début décembre. La restauration des principaux services publics est loin d'être achevée ; la normalisation des relations financières de la Bosnie avec la communauté internationale doit être préparée, car, comme le remarquait le ministre bosniaque des affaires étrangères, Mohamed Sacirbey, la Bosnie ne peut être considérée comme une *« invalide économique et financière »*. Dans le meilleur des scénarios, c'est-à-dire celui de la cessation des hostilités et de la création d'un véritable Etat, la Bosnie pourrait devenir membre des principales organisations multilatérales d'ici quelques mois, et le Club de Paris pourrait apurer ou rééchelonner la dette publique.

Une fois l'adhésion acquise, la Bosnie pourra mettre en application un véritable programme économique, et obtenir de nouveaux concours financiers multilatéraux. Il deviendra alors peut-être moins choquant d'entendre les spécialistes de la Banque mondiale parler de privatisations dans un pays où il a surtout été question récemment de destructions. Rien ne permet encore de dire que les donateurs potentiels resteront aussi enthousiastes. Le ministre allemand des finances, Theo Waigel, déclarait d'ailleurs que *« la participation européenne à cette opération ne doit pas entraîner de budget supplémentaire pour l'Union »*.

Françoise Lazare

La timidité de la BERD

Comment expliquer que la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement) ne soit pas en première ligne lorsqu'il s'agit de reconstruire l'économie d'un pays européen ? Jusqu'à présent, l'organisation multilatérale basée à Londres a fait savoir qu'elle réfléchissait, comme d'autres, à la reconstruction de la Bosnie, qu'elle avait publié un document conjoint avec la Banque mondiale et qu'elle participerait à la mission prochaine d'évaluation des coûts. La BERD se tient ensuite prête à participer pleinement au financement de la reconstruction de ce pays.

Le moins que l'on puisse dire, cependant, est que la BERD n'est pas offensive. Il est vrai que la Bosnie a surtout besoin, dans l'immédiat, de dons ou de crédits à faibles coûts, ainsi que d'aide matérielle. Or la BERD est spécialisée dans le soutien au secteur privé, et ne prête qu'à des conditions de marché. Sa timidité en Bosnie reflète peut-être surtout le recentrage de l'organisation, depuis le départ de son premier président, Jacques Attali, sur des actions mieux ciblées.

هكذا من الاصل

Le gouvernement italien pourrait tomber jeudi

Les communistes de Rifondazione ont annoncé qu'ils voteraient la motion de censure déposée par le « pôle » de droite de Silvio Berlusconi

Le gouvernement de Lamberto Dini est sérieusement menacé par une motion de censure déposée par Silvio Berlusconi, le chef du Pôle de la liberté (droite), qui cherche depuis le début de l'année à provoquer des élections anticipées. Le décompte des voix n'est pas facile étant donné l'émiettement des partis, mais la décision des communistes de Rifondazione, qui ont 24 députés, de voter la censure pourrait provoquer la chute du gouvernement jeudi 26 octobre. On avait fini par croire à la longévité du cabinet « technique » dirigé par l'ancien responsable de la Banque d'Italie, qui a réussi, contre toute attente, à faire adopter des réformes importantes, comme celle du système de retraites. Mais plusieurs chantiers restent en cours, comme le budget 1996. Il n'en faut pas plus pour attiser l'inquiétude des marchés financiers, où la lire est de nouveau attaquée.

ROME
de notre correspondante

Le gouvernement de « techniciens » de Lamberto Dini vit peut-être ses derniers jours. Jeudi 26 octobre, en effet, aura lieu à la Chambre des députés le vote sur la motion de censure déposée en fin de semaine dernière contre le gouvernement par Silvio Berlusconi, ex-président du conseil et leader du « pôle » de centre droit. Un geste que le magnat de la télévision privée explique par le changement de nature, à ses yeux, de l'actuel gouvernement, qui n'aurait plus rien d'une équipe de « techniciens », mais serait totalement contrôlé par la majorité de centre gauche qui le soutient depuis son arrivée au pouvoir, en janvier dernier.

Ce reproche que M. Berlusconi a déjà fait maintes fois à son ancien ministre du Trésor, Lamberto Dini, s'est transformé en accusation : le gouvernement, avec la protection du président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, qui aurait cessé d'être l'arbitre impartial requis par la Constitution, bloquerait le jeu démocratique, estime en effet M. Berlusconi, au profit de la gauche. Le leader du centre droit cherchait depuis quelque temps un prétexte pour agir, l'« affaire Mancuso » le lui a fourni.

Le « détonateur » du coup de colère de Silvio Berlusconi a été, jeudi 19 octobre, l'adoption au Sénat d'une motion de censure « individuelle » déposée par le centre gauche contre le ministre de la justice Filippo Mancuso. L'éviction du gouvernement du garde des sceaux, en lutte ouverte avec les *magistrats de l'enquête anticorruption* « Mani pulite » auxquels le ministre reprochait plusieurs abus de pouvoirs, est, pour M. Berlusconi, une manœuvre politique contre un homme qui n'avait fait qu'exercer ses prérogatives ministérielles.

Ce plaidoyer en faveur de l'ombrageux ministre, soit dit en passant, n'est pas gratuit, car au cours du débat au Sénat la semaine dernière, Filippo Mancuso – de façon involontaire, ou au contraire minutieusement programmée comme le soutiennent certains – a apporté de l'eau au moulin de Silvio Berlusconi. Pour se disculper du soupçon d'avoir cherché à entraver les juges milanais, M. Mancuso a lancé à son tour de sérieuses attaques contre MM. Dini et Scalfaro, les accusant d'avoir exercé des pressions sur lui à plusieurs reprises.

Quoi qu'il en soit, la semaine qui vient de commencer s'annonce comme un difficile parcours d'obstacles pour le gouvernement Dini. Mardi 24 octobre, la Cour constitutionnelle devait décider si elle retenait ou non le recours introduit par Filippo Mancuso contre la motion de censure dont il a été l'objet au Sénat.

COMBAT D'ARRIÈRE-GARDE

Un combat presque « d'arrière garde », *puisque, sans attendre le* verdict de la Cour, le président du conseil, Lamberto Dini, a été chargé par le président de la République d'assumer lui-même l'intérim du ministère de la justice.

Toutefois, si la Cour constitutionnelle retenait comme valide le recours du ministre – le débat serait alors rouvert au cours d'une audience publique de la Cour d'ici à quelques semaines –, ce serait un évident camouflet pour le gouvernement.

Enfin, avant le vote, jeudi 26 octobre, de la motion de censure déposée par Silvio Berlusconi, le gouvernement Dini devra affronter trois jours de débats à la Chambre des députés. Et ces débats, qui commencent également ce mardi promettent d'être des plus destructeurs, dans une ambiance de précampagne électorale acerbe. Le ton est d'ailleurs donné par les titres virulents des différents organes de presse, après trois jours d'une grève des journalistes qui n'a pas touché les médias hostiles au gouvernement.

M. Dini va pouvoir compter ses amis. Et le compte ne sera pas facile. D'ores et déjà, en plus des forces du Pôle des libertés, dirigé par M. Berlusconi (Forza Italia ; la droite d'Alliance nationale ; quel*ques centristes et chrétiens-démo*crates), les communistes orthodoxes de Rifondazione communista ont fait savoir qu'ils voteraient la censure. Pour ces derniers, qui n'ont pas obtenu le nombre de signatures nécessaires pour déposer leur propre motion de censure, il s'agit avant tout de se défaire d'un gouvernement dont la politique économique est jugée trop pénalisante pour les plus défavorisés.

Face à cette coalition hétéroclite du centre droit et des communistes, le centre gauche, emmené par les progressistes du PDS qui auraient souhaité que le gouvernement Dini achève les réformes en cours et boucle le budget, fera-t-il le poids ? Tout pourrait se jouer sur une vingtaine de votes rendus imprévisibles en raison du grand fractionnement de certains partis depuis les dernières élections législatives, de mars 1994.

Seule certitude, si le gouvernement tombe, la perspective n'a rien de rassurant. En effet, le budget n'est pas adopté et les règles du futur jeu électoral n'ont toujours pas été fixées, *à savoir la fameuse égali*té d'accès aux médias pour tous les candidats que réclame la gauche face à l'empire médiatique de M. Berlusconi, de même qu'un rè*glement établissant une séparation* claire entre les intérêts du chef d'entreprise et ceux du chef de parti politique.

A cela on pourrait ajouter que l'émiettement des partis en petits groupuscules et la difficulté des deux « pôles » à se doter d'une base solide sont les signes que le système majoritaire, employé pour la première fois en 1994, n'a pas bien fonctionné. Enfin il n'est sans doute pas très rassurant non plus pour l'avenir de savoir que Silvio Berlusconi, le chef de la coalition de centre droit, donc l'un des principaux candidats à la future présidence du conseil, est sous le coup d'un procès pour « corruption supposée », et devra se présenter devant les juges en janvier. Autant de présages d'instabilité qui, à l'annonce de la motion de censure contre Lamberto Dini, ont fait chuter la lire et la Bourse de Milan.

Marie-Claude Decamps

En Allemagne, les pronostics de croissance sont révisés à la baisse

BONN
de notre correspondant

La conjoncture allemande ne devrait pas, au cours des mois qui viennent, être une puissante locomotive pour les autres économies européennes. En dressant un pronostic de croissance de 2,25 % pour 1995 et de 2,5 % pour 1996, les six principaux instituts économiques allemands, qui présentaient leur traditionnel rapport d'automne mardi 24 octobre à Bonn, tirent les conséquences du fléchissement de l'activité économique constaté outre-Rhin depuis le printemps 1995.

Les prévisions de croissance du ministère de l'économie – dont le rapport mensuel de conjoncture a été rendu public lundi 23 octobre – sont elles aussi révisées à la baisse : alors que le pronostic de croissance officiel était de 3 % pour cette année, Bonn s'en tient aujourd'hui à des prévisions de + 2,5 % du PIB (produit intérieur brut) pour 1995 comme pour 1996.

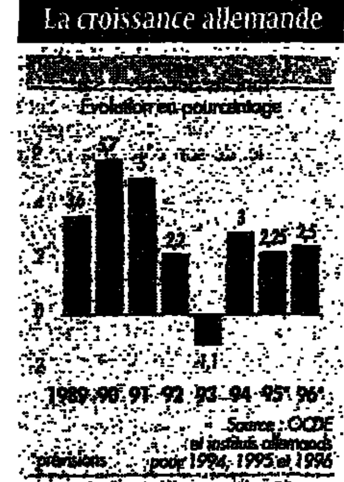
L'appréciation du deutschemark et les fortes hausses de salaires intervenues cette année ont entraîné un ralentissement sensible. Alors que les exportations avaient permis à l'Allemagne de sortir de la récession en 1994, le principal facteur d'espoir pour 1995 et surtout 1996 est la reprise de la consommation intérieure (celle-ci devrait augmenter de 3 % en 1996).

Le ministère fédéral de l'économie souligne que *« l'année 1996 devrait avant tout être celle de la consommation privée »*. A la suite de baisses d'impôts et de la suppression de la taxe charbonnière (le *Kohlepfennig*), les ménages allemands disposeront d'un supplément de revenus de 20 milliards de marks l'an prochain. Autre facteur encourageant, selon le ministère de l'économie : la reprise de l'investissement des entreprises, encouragée par la stabilité des prix et le niveau modéré des taux d'intérêt allemands.

La *« croissance modérée »* dont parlent les six instituts économiques allemands pour 1996 ne devrait pas nourrir l'inflation : la hausse des prix à la consommation devrait se stabiliser autour de 2 %, en conformité avec l'objectif poursuivi par la Bundesbank. Mais cet essoufflement de la croissance ne devrait pas non plus permettre une amélioration sensible sur le front du chômage. *« La situation de l'emploi ne s'améliorera que modérément »*, soulignent les six instituts, qui jugent que le niveau de la croissance ne sera pas suffisant pour faire baisser sensiblement le niveau du chômage. Ils prévoient que celui-ci atteindra 9,4 % de la population active en 1995 et 9,2 % en 1996. Le nombre de personnes salariées progresserait l'année prochaine de 0,5 %.

L. D.

La croissance allemande



L'OCDE prévoit 2,9 %. Les instituts allemands tablent sur une croissance de 2,25 % en 1995.

Les électeurs suisses n'ont pas choisi leur avenir européen

BERNE
de notre envoyé spécial

La poussée des socialistes proeuropéens et, dans une moindre mesure, des démocrates du centre (l'UDC, en fait un parti de droite populiste), hostiles à l'ouverture, telle est la principale caractéristique des élections fédérales du dimanche 22 octobre en Suisse. Autre trait du scrutin : le succès des candidatures féminines, en particulier à Genève. Si la traditionnelle stabilité du corps électoral helvétique n'a pas été démentie, cette consultation a confirmé la constante tendance à la baisse de la participation, à peine 42 % pour l'ensemble du pays.

Selon les résultats définitifs connus lundi soir 23 octobre, les socialistes sont devenus le premier parti au Conseil national (chambre basse) passant de 42 à 54 sièges sur un total de 200. Des trois autres formations gouvernementales, l'Union démocratique du centre (UDC), de Christoph Blocher, a obtenu 29 mandats (+ 4), les radicaux 45 (PRD) (+ 1) et les démocrates- chrétiens (PDC) 34 (– 2). Alors que les socialistes ont marqué des points dans les régions urbaines de Zurich, Genève, Bâle ou encore de Soleure et d'Argovie, l'UDC a progressé dans les zones rurales des cantons de Zurich et Lucerne.

Les gains de ces deux partis se sont faits au détriment des petites formations, écologistes ou d'inspiration poujadiste, qui avaient gagné une quinzaine de sièges il y a quatre ans. La Ligue des Tessinois, qui avait fait une percée en Suisse italophone en 1991, perd ainsi un de ses deux sièges. Dans le Parlement sortant, les partis gouvernementaux disposaient déjà d'une majorité de plus des trois quarts des sièges. Ils en récupèrent quinze de plus. Les élections de dimanche auront profité aux deux formations qui ont affiché clairement leur programme pendant la campagne. Les socialistes ont été les seuls à se prononcer sans ambages pour une adhésion de la Suisse à l'Union européenne avant l'an 2000. A l'opposé, les démocrates du centre, emmenés par le tribun antieuropéen Christoph Blocher, se sont faits les chantres du repli sur l'identité nationale.

Evidemment, des positions aussi antagonistes ne faciliteront pas la tâche du gouvernement et ne peuvent qu'accentuer la polarisation des forces en son sein. Mais personne ne songe pour autant à remettre en cause la « formule magique » et, au lendemain des élections, le Conseil fédéral sera probablement reconduit dans sa composition actuelle : deux socialistes, deux radicaux, deux démocrates-chrétiens et un démocrate du centre.

L'aspect le plus inédit de ce scrutin a été la présentation de pas moins de quinze listes entièrement féminines. Ainsi, à Genève, les « femmes socialistes » ont remporté deux sièges, permettant à leur parti d'avoir désormais quatre députés (+ 1) sur les onze attribués au canton. La syndicaliste genevoise Christiane Brunner, candidate socialiste malheureuse au gouvernement helvétique en 1993, a pris sa revanche en se faisant élire à la chambre haute.

Enfin, les socialistes du canton du Jura peuvent se féliciter des encouragements que leur a prodigués Lionel Jospin, vedette de leur meeting de fin de campagne : ils ont pris aux radicaux deux des quatre sièges réservés à leur canton à Berne, l'un au Conseil national, l'autre au Conseil des Etats (Chambre haute). Ce dernier n'en demeure pas moins la chasse gardée des formations bourgeoises, radicaux et démocrates-chrétiens s'étant déjà assuré chacun 12 sièges sur 46 à l'issue du premier tour, tandis que 4 (+1) revenaient aux socialistes et 4 également à l'UDC.

Jean-Claude Buhrer

La Commission de Bruxelles calme le débat sur les essais nucléaires français

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Sur fond certes critique, c'est bien une position d'apaisement sur les essais nucléaires français que la Commission européenne a adoptée lundi 23 octobre et que Jacques Santer, son président, devait pré*senter devant le Parlement euro*péen mardi.

L'article 34 du traité d'Euratom l'invite à intervenir dans l'hypothèse où des expériences nucléaires présentent un caractère particulièrement dangereux pour la santé des travailleurs et des populations concernés.

Sur la base des informations fournies par la France, qu'elle juge désormais suffisantes, la Commission considère qu'une telle menace n'existe pas : *« Les populations et travailleurs ne courent aucun risque vital, compte tenu des taux extrêmement faibles des radiations constatées »*, indique-t-on dans le texte qu'elle a adopté.

Il s'agit là de l'immédiat. Pour le moyen terme et le long terme, elle note qu'il existe *« des doutes »* quant à l'impact des explosions sur la structure géologique des atolls et que la France devrait donc donner des garanties supplémentaires à ce sujet.

La précaution ainsi prise n'enlève rien à l'essentiel : la Commission, pouvait faire valoir le président Santer aux députés européens, a fait son devoir au regard du traité et d'une opinion plus sensible que dans le passé. Elle est allée aussi loin qu'elle le pouvait, compte tenu des pouvoirs que lui reconnaissent les textes, mais considère maintenant que sa tâche est achevée.

L'affrontement avec la France, qui aurait pu présenter des risques sérieux pour la construction européenne, mais que cependant, jusqu'à cette ultime réunion, une partie du collège avait paru souhaiter, a été évité. C'est la ligne modérée, préconisée depuis le début par Jacques Santer, qui l'a emporté. Il est vrai qu'outre les risques politiques une attitude plus radicale, c'est-à-dire l'ouverture d'une procédure d'infraction contre la France, aurait exposé la Commission à se voir contredire par la Cour européenne de justice de Luxembourg.

ATTITUDE COOPÉRATIVE

Cette position a été adoptée lundi soir à l'unanimité, apparemment sur la base du rapport de Ritt Bjerregaard, le commissaire (une Danoise) chargé de l'environnement, pourtant profondément hostile aux essais dans le Pacifique. L'attitude coopérative de Paris a facilité l'émergence d'un consensus : personne n'a contesté que la France avait fait effort pour répondre au mieux aux demandes d'informations adressées par la Commission.

La controverse juridique entre Paris et Bruxelles sur l'applicabilité du traité d'Euratom à des expériences militaires n'a pas été tranchée, mais on n'était pas loin de considérer, des deux côtés, qu'elle ne présentait guère plus qu'un intérêt historique. Les commissaires les plus soucieux de ne pas envenimer les relations avec la France estimaient toutefois que l'émotion constatée dans l'opinion rendait nécessaire de vérifier que les précautions avaient été prises pour protéger la santé des populations concernées.

La Commission n'a le pouvoir ni de se prononcer sur l'opportunité des essais nucléaires ni d'interférer sur leur calendrier. Ce serait cependant une erreur d'assimiler la position qu'elle vient d'approuver à un blanc-seing donné à la France. Il ne fait guère de doute que la grande majorité du collège, tout en tenant à ne pas outre passer ses compétences, est critique à l'égard de la décision française. Un état d'esprit qui existe, amplifié, au sein du Parlement européen. Reste à voir si celui-ci donnera son appui à la ligne de fermeté modérée choisie par Jacques Santer et ses collègues.

Philippe Lemaitre

Lire aussi page 3

Rafles d'adolescents en Côte-d'Ivoire à l'occasion du scrutin présidentiel

ABIDJAN
de notre envoyé spécial

A l'heure où le ministre ivoirien de l'intérieur annonce que le président Henri Konan Bédié se succède à lui-même avec 96,44 % des voix et une participation de 56,03 % des électeurs, plus d'une centaine de personnes font le pied de grue devant l'école de police du quartier de Riviera. Sous le soleil, face à un cordon de policiers, ces pères, mères, frères et soeurs sont venus chercher les adolescents ramassés, vendredi 20 octobre, l'avant-veille du scrutin, dans les quartiers d'Abidjan et qui, ils le savent, sont détenus dans l'école.

Une femme attend Moussa, son jeune frère de douze ans, embarqué à Koumassi, alors qu'il jouait devant la maison familiale. Une autre, Mme Dogbou, est mariée à un commissaire de police à la retraite dont elle brandit la carte. Les relations de son époux lui ont permis de pousser ses investigations : *« Les jeunes ont été raflés sur ordre de la présidence. Il faut un contre-ordre pour les relâcher »*, explique-t-elle.

La foule n'est pas tenaillée par le doute. Ici, on ne disparaît pas. On est momentanément soustrait à l'affection des siens, lorsque la police veut priver les partis d'opposition de leur base, à la veille de chaque échéance. Et si la fureur monte en ce lendemain d'élection, c'est que les jeunes n'ont pas été libérés à la clôture du scrutin, comme gendarmes et policiers l'avaient promis au moment des arrestations. *« Ils avaient annoncé 350 libérations pour hier soir, il y en a eu cinq. Des petits qui s'étaient évanouis de faim. »* Autre sujet de mécontement : contrairement à l'usage, les familles se sont vu retourner les victuailles qu'elles avaient apportées.

RENTRÉE SCOLAIRE RETARDÉE

En raison de l'agitation qui a précédé l'élection présidentielle, la rentrée scolaire et universitaire a été retardée d'un mois, jusqu'au 2 novembre. De nombreux adolescents se sont trouvés dans les rues. M. Alaba, employé de banque en retraite, trouve la pilule amère : *« Pour gagner un peu d'argent, mon fils, qui suit des cours techniques, a travaillé au marché, et c'est en rentrant qu'on l'a embarqué. »*

De l'autre côté de la route, les policiers s'inquiètent de la durée des discussions avec un journaliste. Ils tentent d'interrompre la conversation, avant d'adopter une attitude plus raisonnable : le directeur de l'école va recevoir la presse. Le commissaire Benjamin Goha Ohoussou est courtois, mais il ne peut rien dire sans autorisation du ministre de la sécurité, Gaston Ouassenan Koné. Combien sont les hôtes provisoires de l'école de police et d'endroits similaires ? Plusieurs centaines, sans doute, qui garderont un souvenir marquant du scrutin du 22 octobre.

Thomas Sotinel

■ **Jacques Godfrain, le ministre français de la coopération**, a rendu hommage lundi 23 octobre à la Côte d'Ivoire pour son *« pluralisme »*, se félicitant que les Ivoiriens aient pu s'exprimer. De passage à Cotonou, au Bénin, M. Godfrain a *« félicité, comme c'est la tradition »* Henri Konan Bédié. Celui-ci était opposé au seul candidat d'un petit parti, les grandes formation d'opposition ayant décidé de boycotter le scrutin. – *(AFP.)*

Rédha Malek, ancien premier ministre algérien

« Ce qui est en danger aujourd'hui en Algérie, ce n'est pas seulement la démocratie, c'est la nation »

Premier ministre d'août 1993 à avril 1994, Rédha Malek, dont la candidature à l'élection présidentielle du 16 novembre n'a pas été retenue par le Conseil constitutionnel, dénonce dans l'entretien ci-dessous les *« manœuvres d'intimidation »* dont il a été l'objet, et appelle à l'abandon des pratiques du parti unique. Cet ancien diplomate, adversaire irréductible des islamistes, met en garde contre les dangers qui, selon lui, menacent non seulement la démocratie, mais l'Etat-nation. Dans le livre qu'il vient de publier – *L'Algérie à Evian. Histoire des négociations secrètes* (Editions du Seuil, 393 p. 140 F) –, il évoque l'histoire des négociations secrètes qui ont conduit à l'indépendance de son pays.

« Comment jugez-vous le rendez-vous manqué entre M. Chirac et M. Zeroual ?

– La rencontre entre les deux chefs d'Etat n'avait rien, a priori, que de très normal. Si on en est arrivé là, c'est que les choses ont été mal préparées. Dans la conjoncture délicate que nous connaissons, il eût fallu faire preuve, pour être efficace, de beaucoup plus de discrétion. J'ai toujours pensé que les relations entre la France et l'Algérie devaient être basées sur une certaine rigueur. Cela fut le cas, par exemple, à l'époque du général de Gaulle, dont M. Chirac se réclame.

» Aujourd'hui, les choses ont changé. Le terrorisme qui frappe l'Algérie n'épargne plus la France, et cela crée naturellement une grande tension. Les diplomates, de quelque côté de la Méditerranée qu'ils se trouvent, devraient en tenir compte et déployer tous leurs efforts pour éviter maladresses et malentendus.

» Certains ont cru voir, dans cette rencontre, une sorte de dérapage de la part des autorités françaises. Ces dernières ont cru à chaque fois nécessaire de se justifier. A la longue, cette rencontre est apparue comme assortie de trop de conditions. On est même allé jusqu'à recevoir, à l'ambassade de France à Alger, les trois autres candidats à l'élection présidentielle. Comme si on avait voulu, par ce geste, rétablir je ne sais quel équilibre...

– Est-ce que le Conseil constitutionnel, chargé de valider les dossiers de candidature à l'élection présidentielle, a écarté la vôtre parce que vous n'aviez pas rassemblé les 75 000 signatures de parrainage exigées par la loi ?

– Nous avons recueilli 76 194 signatures. Nous pouvons le prouver. Tous ceux qui ont signé l'ont fait par conviction. Et ce, malgré les pressions et les manœuvres d'intimidation. Car, si certaines administrations ont joué le jeu honnêtement, d'autres ont voulu rivaliser de zèle à notre encontre, pour mieux favoriser le candidat officiel.

– J'ai dénoncé publiquement ces irrégularités. Elles s'apparentent aux pratiques du parti unique, qui doivent disparaître. Il n'est plus possible, en 1995, d'organiser des manifestations dites « spontanées » pour soutenir le candidat officiel, ça ne passe plus ! J'ai même entendu des gens me dire : *« Puisque le président se présente, vous n'avez aucune chance, laissez tomber ! »* Ce n'est pas parce que M. Zeroual annonce sa candidature que nous allons baisser les bras.

> « L'alternative démocratique s'impose (...) Aucune dictature, quelle qu'elle soit, ne sortira le pays de l'impasse »

– Votre élimination va probablement favoriser le secrétaire général du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), Saïd Sadi, puisque vous faites partie, comme lui, du camp de ceux qui sont opposés à tout dialogue avec la mouvance islamiste ?

– Nous ne nous adressons pas exactement au même électorat. Ceux qu'on appelle la majorité silencieuse sont une réalité, et notre candidature a suscité de profonds échos. Au-delà des clivages partisans, notre rôle est de rassembler le maximum de patriotes, républicains et démocrates. L'Alliance nationale républicaine (ANR) a cristallisé un mouvement axé sur le rejet du terrorisme et la volonté de changement. Recueillir plus de 76 000 signatures, dans les conditions qui nous ont été imposées, relevait de la gageure. Il est clair, dans ce contexte, que mon élimination a obéi à des considérations d'ordre politique.

» Notre premier souci, c'est la défense de l'Etat. A nos yeux, ce qui est en danger aujourd'hui, ce n'est pas seulement la démocratie, c'est la nation et, plus précisément, cet Etat-nation que nous avons tenté d'édifier depuis 1962. Les problèmes qui se posent à l'Algérie ne sont pas les mêmes que ceux de l'Indonésie ou de l'Egypte. Nous sommes Algériens d'abord. Algériens et musulmans. Il faut assumer notre islamité, mais sous le blason de la nation !

» Le parti unique a joué le rôle qui était le sien à une époque donnée. Ce système doit être abandonné : l'alternative démocratique s'impose. Céder à l'intégrisme serait revenir au parti unique avec en prime sa sacralisation. C'est inacceptable. Le FIS, de toute manière, s'est démasqué. Ceux qui ont cru qu'il allait apporter des solutions miraculeuses savent désormais à quoi s'en tenir. Aucune dictature, quelle qu'elle soit, ne sortira le pays de l'impasse. Les données algériennes et internationales s'y opposent. Ne reste qu'une seule voie : celle de l'alternative patriotique et républicaine.

– Vous publiez, au éditions du Seuil, *L'Algérie à Evian*, un livre dans lequel vous racontez les négociations entre le FLN et la France, auxquelles vous avez participé. Pourquoi le principe de négociations de paix, possibles hier avec l'ennemi colonial, ne serait plus valable aujourd'hui avec ces « ennemis de l'intérieur » que sont, à votre avis, les groupes islamistes ?

– Il n'y a aucune comparaison possible entre une guerre de libération nationale, menée contre un système colonial imposé par la conquête, et le développement d'un terrorisme interne, qui s'attaque à l'Etat national. Le gouvernement algérien ne saurait être assimilé à un pouvoir colonial, étranger ! A nos yeux, il n'est pas question d'exclure des Algériens. Ce que nous excluons, c'est la haine. Pour mettre un terme à la violence terroriste, il faudrait d'abord bénéficier de la crédibilité nécessaire au rétablissement de la confiance entre gouvernants et gouvernés. Si l'Etat algérien devait discuter d'égal à égal avec une faction terroriste, il s'abaisserait au niveau de celle-ci.

» Regardez ce qui se passe au Liberia, en Somalie, en Afghanistan ! Ce sont des luttes de factions, il n'y a plus d'Etat. Je ne veux pas paraître alarmiste, mais le danger est là, et il faut le dire clairement.

Propos recueillis par Catherine Simon

Les médias officiels et privés lancent une campagne antifrançaise

LE PRÉSIDENT du gouvernement espagnol, Felipe Gonzalez, a fait part lundi 23 octobre, à New York, au président de l'Etat algérien, Liamine Zeroual, du souhait de l'Union européenne (UE) de voir l'Algérie avancer sur *« la voie de la démocratisation »*. Au cours de leur entretien d'une quarantaine de minutes, en marge des cérémonies du cinquantième anniversaire des Nations unies, les deux hommes ont notamment discuté de la situation intérieure algérienne, ainsi que de la préparation de la conférence euro-méditerranéenne qui doit se réunir fin novembre à Barcelone. Mais M. Gonzalez, dont le pays préside jusqu'à la fin de l'année l'UE, a surtout transmis à son interlocuteur la position des Quinze, selon laquelle *« la crise dont souffre l'Algérie ne se résoudra pas avec l'élection présidentielle »*, prévue dans trois semaines. Cet entretien a eu lieu au lendemain de l'annulation-surprise par le président Zeroual de sa rencontre avec Jacques Chirac. La mini-crise qui a suivi entre Paris et Alger continue de susciter des réactions des deux côtés de la Méditerranée.

Ainsi, le premier secrétaire du Parti socialiste, Lionel Jospin, a qualifié, mardi, d'*« affaire mal menée »* la rencontre manquée de New York, ajoutant que *« les faits* [lui] *avaient donné raison »*. A Florence, où il séjourne à l'occasion d'un colloque, l'ancien président Ahmed Ben Bella a déclaré que la France ne devrait pas se mêler des affaires algériennes par des appuis implicites ou explicites à M. Zeroual. Les deux pays *« sont condamnés à coopérer »* à cause de leur histoire et de leurs intérêts communs, mais leurs relations *« doivent être plus tranquilles et plus normales »*. En clair, il faut que Paris *« ait plus de détachement »* envers son ancienne colonie, a ajouté M. Ben Bella.

La presse algéroise, privée et gouvernementale, qui a salué *« le camouflet »* infligé, selon elle, par M. Zeroual, à la *« condescendance »* de la France, a entamé, comme il était prévisible, une campagne médiatique antifrançaise. Ainsi, l'agence officielle APS a estimé, lundi, dans un virulent éditorial, que la *« prétendue aide économique »* de Paris est *« un soutien très intéressé qui sert à promouvoir les exportations françaises »*. *« Cette fameuse "aide économique", qui ne repose sur aucun fait crédible, ni financier ni commercial, mérite d'être démystifiée »*, écrit le commentateur, pour qui elle entre simplement dans le cadre *« des relations classiques économiques entre deux Etats souverains »*. – *(AFP.)*

Le président Aristide choisit une proche collaboratrice pour diriger le gouvernement d'Haïti

SAINT-DOMINGUE
de notre correspondant

Le président Jean-Bertrand Aristide a choisi l'une de ses collaboratrices les plus proches, Claudette Werleigh, pour succéder au premier ministre démissionnaire Smarck Michel. La nomination de Mme Werleigh, qui détient le portefeuille des affaires étrangères depuis un peu plus de deux ans, doit être confirmée par les deux Chambres du Parlement. A en juger par les avis favorables exprimés, lundi 23 octobre au soir, à la télévision par plusieurs députés et sénateurs, les Chambres, dominées par l'Organisation politique Lavalas, devraient ratifier sans difficulté le choix présidentiel.

Agée de quarante-neuf ans, Claudette Werleigh est issue d'une famille aisée de Cap-Haïtien, la deuxième ville du pays. Après des études paramédicales et juridiques en Haïti, en Europe et aux Etats-Unis, elle se consacre pendant plusieurs années aux programmes d'alphabétisation et de formation des paysans pauvres dans le nord d'Haïti. En 1976, cette chrétienne progressiste est nommée responsable de l'organisation catholique Caritas pour l'Amérique latine et les Caraïbes, un poste qu'elle occupera pendant près de dix ans.

Lors du gouvernement transitoire présidé par Ertha Pascal Trouillot, en 1990, elle assume brièvement les fonctions de ministre des affaires sociales. Ses liens avec Jean-Bertrand Aristide se renforcent durant l'exil du jeune président à Washington. C'est alors que cette femme à la voix douce, mère de deux enfants, devient l'une des conseillères les plus écoutées, au point que son nom est cité avec insistance pour le poste de premier ministre dès le retour du président Aristide, il y a un an. Face aux réticences des principaux bailleurs de fonds, Jean-Bertrand Aristide désigne alors Smarck Michel, un homme d'affaires connu dans le quartier commercial du bord de mer de Port-au-Prince.

AMBIGUÏTÉ

La démission de Smarck Michel, et plus encore le fait qu'elle ait été acceptée par le président Aristide, illustre ce qu'un économiste proche du gouvernement appelle le *« recul sur la question de l'ajustement structurel »*. Contre une partie de l'entourage présidentiel et la majorité Lavalas qui contrôle le Parlement, le premier ministre démissionnaire s'est battu pour faire passer la privatisation des neuf principales entreprises publiques et la signature d'un nouvel accord avec le Fonds monétaire international.

En dépit des conseils insistants prodigués par le vice-président américain Al Gore, lors de son passage à Port-au-Prince il y a huit jours, Jean-Bertrand Aristide n'a pas arbitré en faveur de son premier ministre sur ces deux dossiers, présentés comme des conditions de la poursuite de l'aide internationale. Claudette Werleigh n'a pas pris publiquement position. Mais, selon l'un de ses proches, *« sa sensibilité de chrétienne progressiste s'accommode mal des politiques d'ajustement structurel »*. Alors que l'élection présidentielle doit être organisée avant la fin de l'année, les supporters d'Aristide multiplient les manifestations pour l'inciter à rester trois ans de plus au pouvoir afin de compenser son temps d'exil. Tout récemment, dans le quartier populaire de Bel Air, au cœur de la capitale, le président Aristide a répondu à ces injonctions avec une ambiguïté qui tranche sur ses engagements réitérés de quitter le palais national en février prochain : *« Je ne peux pas ne pas écouter ce que vous demandez »*, a-t-il lancé à la foule.

Michel Caroit

Le Pérou a freiné la croissance de son économie

Le déficit commercial s'est creusé sous l'effet de la surchauffe de 1994

LIMA
de notre correspondante

Les représentants du gouvernement péruvien et des « donateurs » – pays et institutions financières internationales – se réunissent mardi 24 et mercredi 25 octobre à Paris. Comme il s'y était engagé le 23 juin envers le Fonds monétaire international, le président Alberto Fujimori a dû freiner la croissance économique, qui a donné des signes de surchauffe et creusé le déficit de la balance des paiements courants.

En 1994, le produit intérieur brut s'était accru de près de 13 %, deux fois plus qu'en 1993, et la croissance atteignait encore 10,4 % au premier trimestre 1995. L'objectif est de la ramener à 6 % environ sur l'année. Dès le mois d'avril, au lendemain des élections, le gouvernement avait décidé de réduire les investissements publics. En août, il a adopté de nouvelles économies budgétaires. Les premiers signes de ce coup de frein se font sentir aujourd'hui dans la construction, responsable du boom antérieur avec une progression de 31 % au premier semestre, le commerce et l'industrie.

La croissance forte a encore élargi le déficit de la balance commerciale : celui-ci a été multiplié par 2,4 sur le premier semestre 1995 par rapport à la même période de l'année précédente, dépassant 1,3 milliard de dollars, soit pratiquement ce qui était prévu pour l'ensemble de l'année : aujourd'hui, on s'attend plutôt à un total de 2 milliards, voire 2,5 milliards de dollars (1 dollar vaut environ 5 francs). Le gouvernement affiche pourtant une grande sérénité. Selon le ministre des finances, Jorge Camet, le bond de 50 % des importations (contre 30 % pour les exportations) traduit la vitalité de l'économie : les trois quarts de la hausse concerneraient des biens d'équipement et des biens « intermédiaires ». Et il fait valoir les 8,5 milliards de dollars d'investissements promis par les sociétés étrangères pétrolières et minières sur les cinq prochaines années.

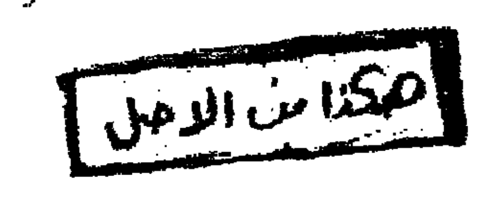
L'EXEMPLE MEXICAIN

Pour M. Camet, il n'y a donc pas lieu de dévaluer la monnaie péruvienne, le sol, bien que celle-ci soit considérée comme surévaluée de 20 % à 30 %, ni de relever les taxes sur les importations. Selon le président de la Société nationale d'industrie, Eduardo Farah, 250 000 emplois ont été supprimés en cinq ans, depuis l'arrivée au pouvoir d'Alberto Fujimori.

Le textile, concurrencé par les produits asiatiques, est le secteur le plus atteint. *« Le Pérou copie le modèle chilien d'avant 1982, qui avait entraîné une crise dans ce pays*, se lamente M. Farah. *Nous n'exportons que des matières premières. L'économie est atrophiée, et après l'atrophie, c'est la mort.* » De fait, la pêche et les minerais représentent 60 % de la valeur des exportations.

Sandro Fuente, ministre du travail depuis le 28 juin, paraît plus proche du point de vue des industriels que de l'avis du ministre des finances : *« A ce rythme,* déclare-t-il, *le pays se désindustrialise, il devient commerçant, spéculateur... Les problèmes du Mexique ont commencé de cette façon. »* Selon lui, les investissements promis dans le pétrole et les mines n'auront guère d'effet sur l'emploi, alors que 10 % de la population active sont au chômage, et 77 % sous-employés. Par ailleurs, la *« loi du développement de l'emploi »*, récemment promulguée, devrait faciliter encore les licenciements en les autorisant pour *« besoin de fonctionnement »* des entreprises.

Nicole Bonnet



Réchauffement des relations entre Londres et Buenos Aires

NEW YORK. Pour la première fois depuis la fin de la guerre des Malouines en 1982, des dirigeants britannique et argentin ont eu, lundi 23 octobre à New York, une entrevue de haut niveau. Présents aux Etats-Unis pour le 50e anniversaire de l'ONU, le président argentin, Carlos Menem, et le premier ministre britannique, John Major, n'ont toutefois pas abordé la question de la souveraineté de l'archipel des Malouines, selon le chef de la diplomatie argentine. Mais les deux hommes ont échangé des invitations ; Carlos Menem a accepté de se rendre à Londres et il a également invité John Major à Buenos Aires. L'Argentine et le Royaume uni ont renoué leurs relations diplomatiques en 1990. – *(AFP, Reuter.)*

L'affaire des GAL perturbe toujours la vie politique espagnole

MADRID. L'opposition de droite et de gauche a exigé, lundi 23 octobre à Madrid, la démission de José Barrionuevo de son poste de président de la commission constitutionnelle du Congrès des députés. L'ancien ministre de l'intérieur, impliqué dans l'affaire des GAL, fait déjà l'objet d'une demande de levée d'immunité parlementaire, déposée mardi devant le Tribunal suprême par le juge Eduardo Moner. Par ailleurs, pour la première fois dans l'histoire de la démocratie espagnole, le projet de budget devrait être rejeté, mercredi, par le Congrès des députés. Les nationalistes catalans, qui appuyaient le gouvernement socialiste depuis 1993, avaient annoncé au mois de septembre qu'ils voteraient contre la loi de finances. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ROUMANIE : dix à quinze mille étudiants ont de nouveau manifesté,** lundi 23 octobre à Bucarest, contre l'institution d'une taxe frappant les *« redoublants »* et la dégradation de leurs conditions matérielles. L'ensemble des étudiants roumains sont en grève depuis le 17 octobre. Des manifestations ont également eu lieu, lundi, dans plusieurs villes de province, notamment Cluj et Iasi. – *(AFP.)*

■ **TCHÉTCHÉNIE : le premier ministre du gouvernement mis en place par Moscou** a annoncé, lundi 23 octobre, qu'il avait remis sa démission au Kremlin et qu'il s'était vu proposer un portefeuille ministériel dans le gouvernement russe. Salambek Khadjiev a indiqué que son départ était volontaire et a suggéré aux Russes de nommer à sa place l'ancien président du Soviet suprême de la République autonome de Tchétchéno-Ingouchie, Dokou Zavgaïev. – *(Reuter.)*

AMÉRIQUES

■ ***MEXIQUE : l'un des principaux chefs de l'insurrection du Chiapas*** a été arrêté pour possession illégale d'armes à feu, samedi 21 octobre à Mexico, a indiqué, lundi, le porte-parole du ministère de la justice. C'est le premier dirigeant de l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) arrêté par les autorités alors que ce mouvement insurrectionnel poursuit actuellement un processus de dialogue avec le gouvernement. – *(AFP, Reuter.)*

■ **ÉTATS-UNIS : le gouverneur de Californie, Pete Wilson,** a apporté son soutien, lundi 23 octobre, au sénateur Robert Dole, le candidat favori des Républicains pour l'élection présidentielle de 1996. Pete Wilson s'occupera de la campagne électorale dans l'État de Californie. – *(AFP.)*

ASIE

■ **SRI-LANKA : Trois mille Tamouls ont manifesté à Strasbourg,** lundi 23 octobre, pour demander au Parlement européen et à l'Union européenne de condamner le *« génocide »* commis au Skri-Lanka par les forces de Colombo contre les membres de leur minorité, ont indiqué les dirigeants de ce rassemblement. Les protestataires étaient venus de huit pays d'Europe. Dans une pétition, ils ont réclamé que la résistance armée soit reconnue comme mode d'expression *« légal et juste »* avec, pour leaders, les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE). – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **BAHREIN : sept personnalités bahreinies** ont entamé, lundi 23 octobre, une grève de la faim, pour obtenir la libération de quelque cinq cents personnes emprisonnées sans jugement, selon elles, lors de troubles qui ont eu lieu en décembre 1994. Les grévistes réclament aussi des réformes démocratiques. – *(AFP.)*

■ **Les autorités bahreinies** ont donné leur accord, lundi 23 octobre, au stationnement d'une escadrille d'avions militaires américains sur leur territoire jusqu'au 31 décembre. L'objectif des Etats-Unis est d'assurer une présence permanente dans le Golfe. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **BURUNDI : une délégation gouvernementale de trois personnes** poursuit actuellement en Ouganda une enquête sur les auteurs présumés du coup d'Etat avorté d'octobre 1993 au cours duquel le président hutu Melchior Ndadaye avait été assassiné. Ils souhaitent pouvoir interroger une dizaine d'ex-soldats burundais d'origine tutsie réfugiés en Ouganda. – *(AFP).*

■ **COMORES : le gouvernement a demandé officiellement au président Mohamed Saïd Djohar,** actuellement à la Réunion, de *« surseoir à son retour »*, a annoncé, lundi 23 octobre, le directeur de cabinet du premier ministre. *« Ce retour est inopportun. Il pourrait provoquer de graves troubles. Nous espérons que le président Djohar comprendra »*, a-t-il ajouté. Celui-ci avait été libéré le 4 octobre par l'intervention de l'armée française contre le mercenaire Bob Denard. Il avait annoncé, dimanche, son intention de rentrer à Moroni. – *(AFP.)*

■ **LIBERIA : au moins soixante-quinze personnes ont été massacrées** le 27 septembre dans le nord-est du pays par des combattants du Front national patriotique du Liberia (NPFL) de Charles Taylor, qui voulaient piller le village de Tappita. Un responsable du NPFL a confirmé l'information, lundi 23 octobre, affirmant que quatre de ses hommes avaient été arrêtés et qu'ils seraient traduits en justice. – *(AFP.)*

■ **MAURITANIE : l'ambassadeur d'Irak a été déclaré persona non grata** et une vingtaine de militants baasistes mauritaniens ont été arrêtés, lundi 23 octobre, les autorités accusant Bagdad d'avoir mis en place un *« réseau d'agents secrets chargé d'obtenir des informations sur des positions stratégiques au sein de l'Etat »*. L'ambassadeur a été prié de quitter le pays dans les 72 heures. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **ALLEMAGNE : le ministre fédéral de l'économie, Günther Rexrodt,** a démissionné, lundi 23 octobre, de ses responsabilités à la tête du Parti libéral à Berlin, où son parti a été laminé lors des élections sénatoriales de dimanche. Cette défaite va contribuer à affaiblir encore l'influence des libéraux sur la politique de la coalition au pouvoir en Allemagne.

■ **Les investissements allemands à l'étranger ont doublé** au premier trimestre de 1995, par rapport à la même période de 1994, a indiqué, lundi 23 octobre, le ministère fédéral de l'économie. Ils se sont élevés à 28,2 milliards de deutschemarks, dont 20,7 milliards en Europe. La France est le troisième pays à en bénéficier, derrière la Grande-Bretagne et les États-Unis. Les investissements étrangers en Allemagne ont triplé au cours de la même période, atteignant 6,6 milliards de deutschemarks.

■ **ITALIE : La production industrielle a enregistré une progression** de 6,4 % en rythme annuel sur les dix premiers mois de l'année, selon une étude du patronat rendue publique, lundi 23 octobre. – *(AFP.)*

Un projet de loi vise à renforcer les contrôles sur les organisations religieuses au Japon

Le poids politique croissant des sectes inquiète le gouvernement et l'opinion

L'attentat au gaz sarin qui a eu lieu, le 20 mars 1995, dans le métro de Tokyo, faisant 11 morts et 5 500 blessés, a redonné une actualité à un débat ancien au Japon à propos des organisations religieuses, en pleine ascension depuis la fin de la guerre. Le Parlement débat d'un projet qui vise à renforcer le contrôle public sur les sectes et les religions, dont le poids politique croissant inquiète l'opinion.

TOKYO
de notre correspondant

En discussion devant le Parlement japonais depuis quelques jours, le projet de révision de la loi sur les organisations religieuses peut provoquer de sérieux remous : par-delà la question de la liberté de conscience, c'est celle du poids politique de certaines sectes qui est en filigrane au centre du débat. La révision de la loi est à l'ordre du jour depuis l'attentat au gaz sarin perpétré, le 20 mars, dans le métro de Tokyo, par la secte Aum Shinrikyo. Les lenteurs de la police à agir, en dépit d'affaires suspectes qui ont précédé cette attaque, sont symptomatiques de carences de la loi et de l'inhibition des autorités, qui ont peur d'être accusées d'intervenir dans des questions de culte.

Adoptée en 1951, la loi reprend les dispositions adoptées quatre ans plus tôt par l'occupant américain pour démanteler le culte shintoïste d'Etat, armature de l'ultranationalisme. Elle a pour principal objectif de prévenir toute atteinte à la liberté de pensée. Depuis, on a assisté à un pullulement de sectes et d'organisations religieuses. Et les activités d'Aum Shinrikyo ont démontré que les larges libertés dont bénéficient les organisations religieuses – assorties d'exemptions fiscales – peuvent être détournées de leur finalité. Cette thèse du gouvernement est partagée par une grande partie de l'opinion : 61 % des personnes interrogées par l'*Asahi* souhaitent une révision de la loi, et estiment que le poids électoral de ces organisations est préoccupant.

« LOI ANTICASSEURS »

Le projet de loi ne remet pas en cause le principe de la liberté de religion. Mais il prévoit un renforcement des contrôles sur deux points : la tutelle des organisations ayant des activités nationales serait transférée des gouverneurs au ministère de l'éducation ; et des rapports périodiques seraient effectués sur leurs activités financières – loin d'être transparentes –, l'autorité de tutelle pouvant demander un supplément d'informations après accord du Conseil des organisations religieuses, organisme consultatif auprès du ministère de l'éducation.

Ce projet a suscité un tollé des organisations, toutes confessions confondues. Le problème *comporte des enjeux politiques qui* obscurcissent le débat. Le poids de la secte Soka gakkai, l'une des plus puissantes « nouvelles religions » du Japon, qui revendique 8,1 millions de foyers de fidèles, n'est pas le moindre. Après la fusion du bras séculier de la secte (parti Komei) dans le Nouveau Parti du progrès (NPP, Shinshinto), la Soka gakkai, qui contrôle 8 % de l'électorat, est devenue une force déterminante dans la stratégie de la première formation d'opposition : ce sont les voix de la secte qui sont à l'origine de sa victoire aux élections sénatoriales de juillet. Son président, Einosuke Akiya, estime que les organisations religieuses ont le droit de mener des activités politiques, mais il se défend d'avoir financé la campagne du NPP.

S'il n'est pas innocent, de la part du NPP, de s'opposer à la révision de la loi, ce ne l'est pas non plus de la part du Parti libéral démocrate (PLD), principale force de la majorité, de la promouvoir. Le PLD, soutenu par une autre secte Rissho Koseikai, est sur un terrain glissant, comme en témoigne le scandale de *pots-de-vin reçus de cette organisation* par le ministre de la justice Tazawa ; mais le risque électoral que représente la Soka gakkai l'incite à soutenir un projet qui permette de la contrôler.

Le NPP prône pour sa part le recours, contre Aum, à la loi sur la sécurité nationale, sorte de « loi anticasseurs » de 1952. Adopté en pleine guerre de Corée et dirigé contre les communistes, qui, à l'époque, s'étaient lancés dans l'action violente et contre les Coréens favorables à Pyongyang, ce texte est considéré par de nombreux juristes comme anticonstitutionnel. Le recours à cette loi – qui n'a jamais été appliquée et auquel la Soka gakkai s'oppose – serait un précédent potentiellement plus dangereux pour les libertés qu'un renforcement du contrôle sur les organisations religieuses.

Philippe Pons

GESTION LOCALE Alors que s'ouvrait, mardi 24 octobre, à l'Assemblée nationale, l'examen de la seconde partie du projet de budget pour 1996, qui tranchera les débats sur les dotations de l'Etat, les maires élaborent les grandes lignes des budgets des communes. Les échéances sont encore lointaines – ces budgets doivent être présentés avant le mois de mars –, mais, confrontés à la rigueur, les édiles sont obligés de revoir leurs projets à la baisse. ● DE GRANDS CHANTIERS sont reportés ou réduits, comme à Marseille, où le nouveau maire, Jean-Claude Gaudin, renonce à un projet de tunnel et revoit le grand ensemble « Euroméditerranée ». ● LES IMPÔTS LOCAUX ne croissent que modérément en 1995, mais ils pourraient connaître une augmentation brutale en 1996. Les maires insistent auprès du gouvernement pour que soit enfin menée à bien la révision des valeurs locatives.

La rigueur budgétaire oblige les maires à revoir leurs projets à la baisse

Les orientations gouvernementales ont pour effet de réduire les recettes et d'alourdir les dépenses communales. Les élus se plaignent de voir la croissance « passer sous leurs nez » et de devoir renoncer à des chantiers importants pour leurs villes

LE MÉCONTENTEMENT des maires a pris un tour spectaculaire, avec l'envoi par trente-six élus de grandes villes, lundi 23 octobre, d'une lettre à Alain Juppé, afin de dénoncer les mesures touchant les collectivités locales dans le projet de loi de finances de 1996. L'année 1996 s'annonce difficile pour les finances communales. La plupart des villes connaissent depuis quelques années le désormais classique « effet de ciseaux » qui voit les dépenses de gestion augmenter (+ 5,5 %) plus vite que les recettes (+ 3,4 %).

Les communes voient ainsi grossir leurs dépenses de fonctionnement avec la part croissante prise par les dépenses sociales, les dépenses d'intercommunalité et les taux d'intérêt réels sur leurs emprunts. Leurs capacités d'investissement s'en trouvent affectées. Le Crédit local de France estimait ainsi, dans sa note de conjoncture de juillet 1995, que les dépenses d'équipement devraient diminuer de 6,7 %, alors qu'elles avaient augmenté de 4 % en 1994.

De fait, le projet de loi de finances pour 1996 ne va pas arranger les choses, puisqu'il prévoit de diminuer les sommes allouées aux villes par l'Etat, en supprimant la dotation générale d'équipement (DGE) pour les villes de plus de dix mille habitants et en baissant la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP). L'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF) prédit une année 1997 plus difficile encore. « *En 1997*, estime-t-elle, *le coût de la vie augmentera de 3 % et la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui est indexée sur ce coût, représentera 107 millions de francs sur les 156 millions prévus. Il va falloir encore baisser les dotations restantes pour maintenir l'enveloppe au niveau fixé par le gouvernement. Avec trois ans de gestion difficile, les élus voient passer la croissance sous leur nez.* »

Confrontés à cette rigueur imposée, les maires ont deux solutions en ce début de mandat : soit ils augmentent leurs impôts et empruntent pour financer leurs projets, soit ils revoient leur programme électoral à l'économie. Les impôts locaux ont faiblement augmenté en 1995, année électorale oblige : avec une quasi-stabilité, la part communale de la taxe d'habitation n'est ainsi majorée que de 0,6 % en 1995. La pression fiscale devrait être nettement plus forte en 1996.

REPORTS DE RÉALISATIONS

En début de mandat, il est plus facile pour un maire de faire passer une augmentation des taux communaux, mais si la plupart des élus ont préparé leurs électeurs à des lendemains plus difficiles en commandant des audits sur l'état des finances de leur ville (*Le Monde* du 14 septembre), rares sont ceux qui annoncent la couleur. Seul Yvon Robert (PS), nouveau maire de Rouen, a déjà prévenu de l'inéluctabilité d'une prochaine augmentation des impôts locaux, pouvant aboutir à un produit fiscal en hausse de 20 % et au réaménagement des abattements fiscaux.

Six mois après leur entrée en fonction, les maires commencent à tenir un discours de rigueur et d'économie. Ainsi à Grenoble, la municipalité dirigée par Michel Destot (PS) est confrontée à des finances très tendues : selon une étude présentée, lundi 23 octobre, au conseil municipal par une commission d'experts, la dette est aujourd'hui de 12 488 francs par habitant contre 11 062 francs en 1992. « *Si nous voulions remettre à flot les finances de la ville, il faudrait augmenter les impôts de dix points* », a précisé M. Destot

A Nîmes, la nouvelle majorité PCF-PS passe au peigne fin le fonctionnement de l'ensemble de ses services afin de dégager des économies réalisables dans le cadre de son prochain budget. Sous réserve d'un audit en cours de réalisation, le service communication, jugé pléthorique, et, dans une moindre mesure, les activités culturelles de la ville, pourraient les premiers faire les frais de cette politique de rigueur. La municipalité compte renégocier la totalité des contrats conclus par l'ancien maire, Jean Bousquet (UDF), en matière de sécurité, d'assurances, de gestion des parkings ou de ramassage des ordures ménagères.

M. Robert a fait, lui aussi, la liste des opérations qu'il envisage d'arrêter : la subvention au Football-Club de Rouen, qui coûtait 7 millions de francs pour le ville, sera ramenée à 1 million de francs ; l'Open de tennis est supprimé ; les travaux annexes du métro, prévus pour un coût de 50 millions de francs, sont réduits de moitié. Dans les petites villes, la tendance est la même : le conseil municipal de La Baule, mené par le nouveau maire, Yves Métaireau (UDF-CDS), a voté l'abandon de la ZAC du front de mer, projet surdimensionné pour les finances de la cité balnéaire. M. Métaireau tient aussi à donner l'exemple de la rigueur en proposant d'annuler le projet d'aggrandissement de l'hôtel de ville.

La publicité faite autour de ces annonces, plus populaires que des augmentations d'impôts, n'est pas exempte d'arrière-pensées politiques. L'esprit de revanche continue à souffler sur certaines villes, comme à Valence, où le nouveau maire, Patrick Labaune (RPR) a démantelé le service de communication de l'ancien maire, Rodolphe Pesce (PS). M. Labaune avait aussi annoncé l'arrêt du bulletin municipal, « *parce que le budget communication a été entièrement dépensé par la municipalité sortante* », mais il a dû revenir sur cette décision hâtive : la rupture des contrats publicitaires aurait coûté plus cher que la publication d'un nouveau numéro !

Cette situation de relative pénurie a poussé les maires à la rationalisation. Les périodes fastes derrière eux, les élus ont changé leurs méthodes de gestion. « *Cela fait quelques années que nous disons qu'il va falloir apprendre à gérer selon ses moyens et non plus selon ses besoins. Il est évident que les maires s'investissent plus dans la gestion concrète de leur ville* », assure Jean-Paul Delevoye (RPR), président de l'Association des maires de France (AMF). Le constat est largement corroboré par le phénomène récent d'augmentation des demandes d'audit prospectifs aboutissant à des politiques d'investissement dans des plans pluriannuels.

SOURDE OREILLE

Autre signe de ces temps difficiles, la découverte par certains maires des bienfaits de l'intercommunalité. Ne pouvant plus, seules, assumer les coûts de certains projets, les équipes municipales commencent à généraliser les approches communes. Bruno Bourg-Broc (RPR), maire de Châlons-sur-Marne, veut ainsi proposer un plan pluriannuel au district urbain pour réaliser une piscine-patinoire et l'aménagement d'une salle de concert. La ville de Rouen entend faire appel au Sivom pour la réalisation de la grande salle de spectacle promise pendant la campagne électorale. A Grenoble, M. Destot veut également se tourner vers la communauté de communes de l'agglomération, afin d'obtenir des concours exceptionnels pour ses grands équipements sportifs et culturels à vocation intercommunale.

En attendant de prendre des décisions définitives, les maires attendent les résultats des débats sur le projet de loi de finances. Le débat parlementaire donnera probablement l'occasion aux associations d'élus de faire connaître leur mécontentement. Déjà, la commission des finances de l'Assemblée, en supprimant l'article 19 du projet de loi de finances, propose de rétablir la DGE pour les villes de plus de dix mille habitants. Faisant monter les enchères, des élus de grandes villes menacent de ne pas prendre en charge certains projets de contrat de plan avec l'Etat. Le gouvernement, lui, continue à faire la sourde oreille.

Sylvia Zappi
avec nos correspondants

Les « patrons » des grandes villes écrivent à M. Juppé

Trente-six maires de grandes villes de tendances politiques diverses ont envoyé lundi 23 octobre une lettre à Alain Juppé, estimant que les dispositions de la loi de finances 1996 concernant les grandes villes conduisent « *plus à un pacte de régression qu'à un pacte de stabilité* ». Ils s'opposent à la suppression de la première part de la dotation globale d'équipement (DGE) pour les communes de plus de dix mille habitants et à la diminution de 7,48 % de la dotation de compensation de la taxe professionnelle.

Parmi les signataires figurent, notamment, Alain Lamassoure (UDF, Bayonne), Dominique Baudis (UDF, Toulouse), Pierre Mauroy (PS, Lille), Jean-Marc Ayrault (PS, Nantes), Jean Falala (RPR, Reims), Jean-Marie Girault (UDF, Caen) et Robert Poujade (RPR, Dijon).

Ventes aux enchères

Certains maires affichent la rigueur en vendant les véhicules jugés inutiles ou trop voyants de leurs prédécesseurs. A Châlons-sur-Marne, Bruno Bourg-Broc, maire RPR, a vendu cinq des huit voitures appartenant au cabinet du maire communiste sortant, Jean Reyssier.

Cinq voitures de luxe ont été cédées aux enchères, le 13 octobre, par Olivier de Chazeaux (RPR), successeur de Patrick Balkany (RPR), à la mairie de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine). Ces voitures, dont une Renault 25 limousine rallongée de 30 centimètres et acquise en 1992 pour plus de 500 000 francs, ont rapporté 340 000 francs à la commune.

Jean-Claude Gaudin remet en question plusieurs investissements à Marseille

MARSEILLE
de notre correspondant

A quatre mois du vote du budget de Marseille (7,2 milliards de francs), les grandes orientations retenues par la nouvelle municipalité, que dirige Jean-Claude Gaudin (UDF-PR), commencent à se dessiner. Lors de la séance du conseil municipal du 16 octobre, M. Gaudin a prononcé un « discours-programme » qui a valeur d'engagement, pour six ans, envers la population marseillaise. Déjà, à l'occasion d'un « séminaire » de la nouvelle majorité municipale, le maire avait admis qu'il devait « *faire face à une situation financière plus tendue* » que prévu.

« *Visiblement*, ajoutait-il, *il y a eu des jeux d'écriture ayant permis de transférer un certain nombre de dépenses vers des sociétés d'économie mixte, afin d'alléger le budget. En réalité, nous ne disposerons, au mieux, l'an prochain, que de 1 milliard de francs, en investissement, sur un budget général de plus de 7 milliards de francs.* » Première mesure – symbolique – prise par la nouvelle majorité municipale, le cabinet du maire, qui comptait près de cent personnes, sera démantelé et ramené à une dizaine de collaborateurs.

Plusieurs projets, surtout, sont reportés ou revus à la baisse. C'est le cas de la nouvelle salle de réunions du conseil municipal, mais aussi du futur Musée César ou, encore, de l'auditorium du palais du Pharo. Le tunnel routier de la Major, que l'ancienne équipe envisageait de faire creuser sous la cathédrale de Marseille et qui devait être le dernier maillon d'un axe souterrain reliant le nord et l'est de la ville, compte également parmi les projets suspendus.

Le « recentrage » des investissements devrait se faire, aussi, autour du projet d'aménagement Euroméditerranée, du Grand Projet urbain pour les quartiers nord et de la transformation du centre-ville. Un débat s'est ainsi engagé entre l'opposition et la majorité sur l'opportunité du projet baptisé « Grand littoral », un investissement privé concernant un grand complexe commercial, déjà sorti de terre dans les quartiers Nord. La crise économique a mis en péril l'achèvement de ce projet « *qui, aujourd'hui*, déplore Lucien Weygand (PS), *n'a plus de père et dont on peut redouter les effets dévastateurs pour le petit commerce du centre-ville* ».

Pour le reste, M. Gaudin a prévenu : « *Si les Marseillais réclament une politique de grands projets et d'équipements, ils doivent savoir qu'il faudra des ressources pour les financer, et donc une augmentation des impôts locaux.* » Illustration des difficultés économiques et sociales que connaît Marseille, le montant que la ville acquitte au département au titre de l'aide sociale est passé de 200 millions de francs en 1993 à 415 millions de francs en 1995.

Luc Leroux

1995, année de pause fiscale pour les communes

APRÈS LE RITUEL de l'impôt sur le revenu, vient celui des feuilles d'impôts locaux, qui arrivent depuis la mi-septembre chez les contribuables. 1995 apparaît comme une année de pause fiscale. Ainsi, la moyenne nationale d'augmentation de la taxe d'habitation est de l'ordre de 1,6 %, celle du foncier bâti de 2 %, et le foncier non bâti baisse même de 8 %. La hausse moyenne de la taxe professionnelle se limite à 1,9 %. Les communes, avec une augmentation moyenne de leur part de taxe d'habitation limitée à 0,6 %, se sont montrées particulièrement modérées.

La responsabilité fiscale étant partagée entre les quatre niveaux de décision issus de la décentralisation (communes, groupement intercommunal, département, région), chaque collectivité décide de sa propre politique fiscale sans coordination avec les autres. C'est pourquoi un contribuable peut être confronté à une forte hausse de ses impôts sans que la commune y soit pour quelque chose. Ou inversement : après des années de forte poussée fiscale, due à des maires soucieux de financer leurs projets avant la fin de leur mandat, ces édiles ont contenu leur fiscalité directe en 1995 pour éviter de mécontenter les électeurs à la veille des municipales. Moins modérés, les départements et les régions ont voté des augmentations respectives de leur part de 3,1 % et de 3,3 %.

La « sagesse » fiscale des maires pourrait être cependant sans lendemain : confrontés à des difficultés grandissantes pour boucler leur budget sans renoncer à des projets d'équipement, les édiles seront amenés à augmenter de manière significative les impôts dans les prochaines années. Le surcoût dû à l'augmentation des cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) va continuer à grever les budgets communaux. Le Crédit local de France prédit ainsi une forte poussée fiscale dès 1996, qui devrait se traduire pour le contribuable par des hausses de 7 % à 10 % des impôts locaux.

> « Deux ans sans élection, c'est le moment d'appliquer la réforme des valeurs locatives »

La révision des valeurs locatives – c'est-à-dire des bases qui servent chaque année pour calculer les impôts locaux – réclamée depuis longtemps par l'Association des maires de France (AMF), est toujours dans les cartons. La valeur locative d'un terrain ou d'un bâtiment est un loyer théorique, c'est-à-dire le prix auquel une parcelle de terrain ou une maison pourrait se louer sur le marché. Or les bases actuelles de calcul datent de 1966 pour le foncier non bâti et de 1970 pour le foncier bâti et la taxe d'habitation ; elles ne tiennent donc pas compte de la spéculation immobilière des années 80, qui a renchéri la valeur de nombreux immeubles.

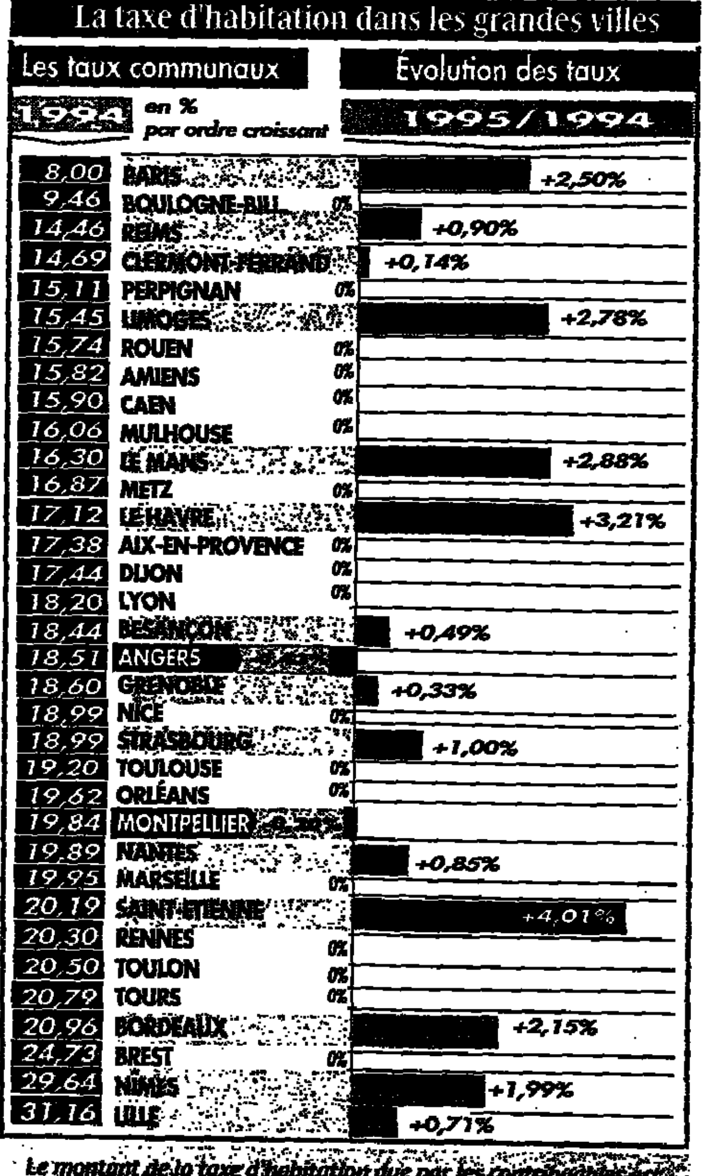
C'est peu dire que ces valeurs locatives sont aujourd'hui dépassées, bien qu'elle soient actualisées, chaque année, avec des coefficients forfaitaires d'environ 1 %. Résultat : certains contribuables sont surtaxés, alors que d'autres sont très loin de payer ce qu'ils devraient.

En 1987, le Parlement avait demandé une révision générale. Celle-ci, prête depuis 1992, adapte l'impôt à la réalité du confort et à la valeur de l'immeuble ou de la maison ; en clair, à la richesse des imposables. Pour éviter des changements trop brutaux, une procédure d'étalement devrait être prévue, mais, à gauche comme à droite, la crainte de mécontenter les électeurs sous-imposés a toujours poussé les responsables politiques à enterrer la réforme promise.

Une échéance devrait pourtant amener le gouvernement d'Alain Juppé à se reposer le problème : la loi de modernisation de l'agriculture prévoit, en effet, que les valeurs locatives pour le foncier non bâti devront être révisées avant le 1er janvier 1997.

Au secrétariat d'Etat au budget, on admet qu'il y aurait une certaine cohérence à ne pas distinguer cette taxe des autres. « *Nous avons deux ans sans élection, c'est le moment ou jamais d'appliquer cette réforme. Si on ne le fait pas en 1996, on ne le fera jamais* », assure Jean-Paul Delevoye (RPR), président de l'AMF. Au cabinet de François d'Aubert, secrétaire d'Etat au budget, on reconnaît qu'on ne pourra pas traîner éternellement sur ce dossier et l'on estime souhaitable de se prononcer d'ici à la fin de l'année. La décision politique appartient désormais au premier ministre.

S. Z.



Le montant de la taxe d'habitation due par les contribuables est le produit de la multiplication de la base (valeur locative du bien imposé) par le taux communal, comme l'indique notre graphique.

Le patronat n'est pas tenté par une épreuve de force avec le gouvernement

Le mécontentement sur la politique économique et sociale se généralise chez les chefs d'entreprise

Le patronat est de plus en plus désenchanté face à la politique économique et sociale du gouvernement d'Alain Juppé. Alors que Jean Gandois, président du CNPF, ne cache plus son manque d'enthousiasme, le premier ministre, qui doit annoncer son plan PME dans un mois, se montre heureusement surpris par ses rencontres, notamment sous la forme de déjeuners *« économiques »* à Matignon, avec les chefs d'entreprise.

UNE CHAMBRE de commerce et d'industrie de Paris qui *« juge totalement insuffisant l'effort pour limiter tous les déficits publics »*, un président du CNPF, Jean Gandois, qui se dit *« pas enthousiaste »* de l'action du gouvernement, un indice de confiance des petits patrons publié par *La Tribune Desfossés* et Europe 1 qui tombe à son plus bas niveau depuis dix-huit mois : le mécontentement se généralise dans les rangs des chefs d'entreprise mais, paradoxalement, le premier ministre a peu à craindre de cette grogne tant le patronat est divers et désabusé.

Chez les *« grands »*, coexistent les tenants d'un franc fort, qui estiment que le gouvernement est trop timoré en matière de réduction du déficit budgétaire, et ceux qui souhaiteraient qu'on laisse filer le franc pour obtenir des taux d'intérêt plus bas et une reprise de la consommation. Pour autant, ils ne souhaitent pas que le premier ministre soit remplacé. *« Surtout pas par Philippe Séguin ! »*, s'effraie l'un d'eux. Par Alain Madelin, alors ? *« Ce serait risquer de rendre le tissu social explosif »*, pronostique un autre. *« MM. Chirac et Juppé ont claironné pendant la campagne : « il faut dépenser plus », alors qu'aujourd'hui, il leur faut dépenser moins ! »*, analyse un financier. *« Il est symptomatique que Jacques Delors et Raymond Barre, qui auraient pu faire mieux, aient refusé d'y aller : ils savaient que la culture de la France interdisait la rigueur. »*

Paul Dubrule, coprésident du groupe Accor, à la fois chiraquien et madeliniste, a évoqué devant Alain Juppé les efforts de son groupe en faveur de l'emploi. *« Nous avons prouvé que nous étions une entreprise citoyenne*, s'exclame-t-il, *mais nous sommes fatigués de l'être ! Il nous faut des signes positifs sur la réduction des prélèvements obligatoires. Je regrette que l'enthousiasme de l'après-élection n'ait pas été utilisé et j'ai mal vécu le départ du gouvernement d'Alain Madelin, qui voulait, à juste titre, aller vite et fort. »*

« LIBERTÉ D'ENTREPRENDRE »

Chez les *« petits patrons »*, le désenchantement est comparable. *« Nous n'attendions pas du nouveau président et de son gouvernement qu'ils divisent par deux nos charges sociales ! »*, affirme Michel Casas, patron d'une société de dix salariés spécialisée dans les automatismes pneumatiques et candidat RPR à Blois sur une liste opposée à Jack Lang. *« Nous voulions les moyens de faire repartir l'activité et de secouer les conservatismes. Les signes qui nous parviennent ne sont pas encourageants : les baisses de charges sur les smicards sont d'une complication redoutable et économisent trois francs six sous ; les banques continuent de se servir et de faire payer 600 francs le paiement d'un fournisseur étranger ; on édicte des mesures identiques pour la Lyonnaise des eaux et pour mon entreprise. Alain Madelin a une analyse très juste de nos problèmes. Avec Edouard Balladur, elle ne s'est pas beaucoup traduite en actes, mais son départ est une cause d'inquiétude. »*

Le SNPI (Syndicat national du patronat moderne indépendant), qui se dit fort de douze mille adhérents, publie, mardi 24 octobre, un sondage de Pragma, réalisé du 15 au 25 septembre auprès de dix mille entrepreneurs. Les patrons des PME sont 69 % à estimer que l'emploi fait partie de leurs missions. Selon eux, le principal frein à l'embauche est le niveau des charges sociales (50 %), et non la faiblesse de la demande (29 %). Ils sont 60 % à juger que le plan Juppé pour l'emploi n'aura aucun effet. Face à l'insuffisance chronique de leurs fonds propres (76 % des réponses), ils sont 12 % à réclamer des subventions. *« En fait*, explique Philippe Courtin, président du SNPI, *ils demandent la liberté d'entreprendre. Ils disent : « Laissez-nous faire notre métier ! »*. Sont-ils prêts à entrer en rébellion ? *« Non*, répond M. Courtin, *5 % seulement demandent des manifestations et 3 % préconisent que les patrons se présentent aux élections. Ils veulent à 52 % une baisse des charges et à 25 % une réforme de la taxe professionnelle. »*

M. Juppé est conscient de l'incompréhension entre le gouvernement, qui a le sentiment de faire des cadeaux aux entreprises, et les patrons, qui n'ont pas l'impression de les recevoir. Guy Sorman, chargé de mission à Matignon, a organisé pour le premier ministre deux déjeuners avec trente-cinq chefs d'entreprise conviés à raconter leurs initiatives pour l'emploi. *« Alain Juppé a été heureusement surpris*, raconte M. Sorman. *Les patrons n'ont pas demandé plus de subventions et moins d'impôts, mais des règles du jeu claires et stables. Sauf Dassault, ils ont tous déclaré qu'ils se sentaient responsables de l'emploi devant la nation. Ils expérimentent des formules d'insertion et d'apprentissage à l'exemple de Renault, de la Compagnie générale des eaux ou de Schneider. Jacques Friedmann, PDG de l'UAP, a créé un club, « Innover pour l'emploi », afin de faire connaître ces expériences et d'enclencher une spirale vertueuse. Alain Juppé impliquera les maires dans ce « devoir national d'insertion ». Il sait que les chiffres du chômage ne seront pas améliorés par la macro-économie, mais par ces initiatives qui pourraient nous permettre d'afficher des résultats quantifiables d'ici un an. »*

Les déjeuners *« économiques »* du premier ministre se poursuivront. Le prochain regroupera des PME et un autre des PDG d'entreprises étrangères qui emploient 2,5 millions de salariés. Mais ce sera le plan annoncé pour le 27 novembre qui rachètera ou condamnera le gouvernement Juppé dans l'esprit des plus chiraquiens et des plus déçus des patrons : les PME.

Alain Faujas

Des documents inédits sur la guerre d'Algérie

La directive sur la torture employée par l'armée française n'aurait pas été archivée

AU CHÂTEAU de Vincennes, le service historique de l'armée de terre a en dépôt quelque cinq mille cartons relatifs à la guerre d'Algérie, le service historique de l'armée de l'air, pas moins de deux mille, et le service historique de la marine, un millier de cartons. Depuis 1992, les trois services ont ouvert leurs « fonds algériens » à des chercheurs, comme la loi leur en fait obligation trente ans après les événements ; en outre, à intervalles réguliers, ils font paraître des études de leurs propres spécialistes dans la *Revue historique des armées*, sous la direction d'un universitaire de Montpellier, Jean-Charles Jauffret.

Le numéro 200 (septembre 1995) de ce trimestriel publie, tirées des archives du service historique de l'armée de terre, la *« directive générale sur la guerre subversive »*, signée du général Jacques Massu, le 10 mars 1959 à Alger, et trois annexes sur « La technique policière », « La technique militaire » et « La technique psychologique ». A cette publication manque apparemment, au moins, une directive particulière dont il est fait explicitement état dans l'annexe sur « La technique policière » et qui a plus spécialement trait à l'usage de *« méthodes de coercition »* – autrement dit la torture – dans la façon d'interroger des suspects. Ce texte n'est pas archivé, dit la rédaction en chef de la revue, et il ne serait probablement pas communicable. On sait, cependant, que le général Massu n'a jamais nié ultérieurement, dans ses Mémoires par exemple, que la torture ait été pratiquée en Algérie.

LE TRAFIC D'ARMES

La directive générale et ses annexes témoignent du fait que les chefs militaires de l'époque – responsables du corps de doctrine sur la guerre subversive – ont voulu lutter prioritairement contre *« l'organisation politico-administrative »* (OPA) du Front de libération nationale (FLN) pour desserrer son emprise sur la population. Cette OPA, explique la revue, s'est inspirée dans son action *« des meilleures traditions marxistes-léninistes »*, puisées dans les camps du Vietminh, où beaucoup de soldats musulmans venus d'Algérie avaient été emprisonnés en Indochine.

En même temps, la *Revue historique des armées* publie un recensement très détaillé des actions que le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (Sdece) – devenu, depuis, la DGSE – a conduites en Algérie, avec l'appui de la marine, contre les trafiquants d'armes. Entre 1956 et 1961, le Sdece a recueilli de précieux renseignements sur les activités de marchands d'armes clandestins, qu'ils aient été allemands, suisses, yougoslaves, égyptiens, suédois, tchécoslovaques, bulgares, polonais ou encore soviétiques, au bénéfice des combattants du FLN.

Rédigé par le vice-amiral d'escadre Jacques Guillon, qui a commandé entre 1957 et 1959 la demi-brigade de fusiliers-marins envoyée en Algérie par le président du conseil Guy Mollet (socialiste), l'article sur la contrebande des armes montre que le général de Gaulle avait donné son « feu vert » à la création de la Surmar (surveillance maritime), qui, à partir des renseignements du Sdece, se chargeait de contrôler le trafic maritime jusqu'à 50 kilomètres au-delà de la limite légale des eaux territoriales.

L'instauration d'une telle zone douanière avait provoqué des contentieux internationaux, auxquels le Quai d'Orsay n'avait pas été insensible. *« Le général de Gaulle était resté ferme dans la décision de maintenir la Surmar dans toute sa rigueur »*, estime Jacques Guillon, en dépit des incidents diplomatiques.

Jacques Isnard

★ *Revue historique des armées*, château de Vincennes, BP 108, 00481 Armées ; numéro 200, daté septembre 1995, 144 pages, 85 francs.

Vifs débats au Conseil de Paris entre M. Tiberi et les maires de gauche

L'APPLICATION de la loi PLM (Paris-Lyon-Marseille) à Paris réserve bien des surprises. Le débat qui s'est déroulé au Conseil de Paris, lundi 23 octobre dans la soirée, autour du montant de la dotation aux états spéciaux (les concours financiers de la Ville aux arrondissements) pour 1996 en a fourni la preuve. *« Il y a désaccord sur l'inventaire qui nous était soumis, car vous avez repris la liste des équipements qui date du temps où les maires d'arrondissement étaient vos préposés ! »* a lancé Tony Dreyfus, maire (PS) du 10e arrondissement, au nom de ses collègues.

Pour les maires d'arrondissement de gauche, il s'agit de récupérer les piscines, salles de sport et autres squares conservés par la mairie centrale pour en confier quelquefois la gestion à ses amis politiques de la majorité. Georges Sarre, maire (MDC) du 11e a demandé : *« N'est-il pas temps de rapprocher l'administration parisienne de ses administrés par l'action des maires d'arrondissement et des élus ? »* En réalité, pour l'opposition, la situation est moins confortable qu'il n'y paraît. Car, par impréparation ou manque de coordination, les maires de gauche, lors des débats préalables en conseil d'arrondissement, ont donné l'impression de s'être lancés dans cette bataille en ordre dispersé. Si les élus du 11e ont repoussé l'inventaire des équipements et l'état spécial (*Le Monde* du 24 octobre), les autres ont procédé de façon moins nette. En refusant de participer au vote, ceux des 3e, 10e et 18e ont laissé passer l'état spécial. *« Nous ne pouvions pas voter contre quelque chose que nous serons appelés à gérer »*, expliquent-ils. Quant aux élus des 19e et 20e, ils n'ont pas encore délibéré.

MISE EN MINORITÉ

Face à cela, la majorité RPR-UDF aurait pu avoir le jeu facile. Mais, de ce côté-là non plus, les choses ne sont pas simples. Après une intervention de Jacques Dominati, premier adjoint (UDF-PR), qui a endormi l'assistance avec la lecture mot à mot d'un texte juridico-technique, manifestement préparé par les fonctionnaires, et une suspension de séance de quarante-cinq minutes, Jean Tiberi, maire (RPR), et ses amis ont fini par se mettre d'accord et sont revenus en séance avec trois propositions : les arrondissements qui n'ont pas délibéré bénéficient d'un délai supplémentaire de un mois ; la dotation globale aux états spéciaux est votée et sera révisée en fonction de la décision des deux arrondissements retardataires ; une nouvelle délibération permettra de revoir les critères d'attribution des équipements.

Après une nouvelle suspension de séance, Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste, a redonné un semblant d'unité à l'opposition en appelant *« au bon sens et au respect de la diversité de la capitale »* et en arguant des risques juridiques pris par la majorité avec un vote sur la dotation. Cela n'a pas empêché cette dernière d'être adoptée. Mais, un peu plus tard, l'opposition a pris une belle revanche en mettant l'UDF et le RPR en minorité, pour la seconde fois, à propos de la subvention à l'association Grossesse secours, accusée de faire du prosélytisme anti-IVG. Avant ces passes d'armes, les élus parisiens avaient débattu plus sereinement de l'emploi. *« J'ai souhaité que la politique en faveur de l'emploi et du développement économique de Paris constitue la priorité de l'action municipale »*, a déclaré en préambule M. Tiberi, avant d'annoncer la réunion, une fois par an, d'une conférence sur l'emploi et le développement économique, ainsi que la création d'un comité d'expansion économique. Il a aussi annoncé des mesures en faveur des jeunes, des cadres et des RMistes, et il a précisé que la ville ferait appel aux entreprises d'insertion pour les grands chantiers.

Dans leurs réponses, les orateurs de l'opposition ont regretté que la Ville ne donne pas l'exemple, en tant qu'employeur, en créant des emplois. M. Delanoë a déploré *« l'absence d'objectif chiffré et de calendrier »* et a plaidé pour la transformation de bureaux vides en hôtels industriels et en pépinières d'entreprises, ainsi que pour la création de régies de quartier dans les zones en difficulté. Défenseur du *« Grand Paris »*, Georges Sarre a proposé la création d'un *« conseil de l'emploi et du développement économique »* à l'échelle de l'agglomération. Les communistes ont réclamé la création de *« cellules de crise (...) pour empêcher les suppressions d'emplois et les cessations d'activités »*.

Françoise Chirot

Le CNPF dénonce la convention médecins - assurance-maladie

GEORGES JOLLÈS, vice-président (CNPF) de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), dénonce, dans un entretien à *Impact médecin quotidien* du lundi 23 octobre, la convention entre médecins et Sécurité sociale. *« Il faudrait, par exemple*, dit-il, *un système qui permettrait, en cas de dépassement des objectifs, de réduire le niveau des honoraires pour compenser l'excès de dépenses constaté. C'est une convention unilatérale qui ne sert que les intérêts des médecins. »* Approuvant la maîtrise médicalisée, il critique *« une sorte d'alliance objective entre les pouvoirs publics, la CNAMTS et les professions de santé pour organiser entre eux une course de lenteur »*. M. Jollès réclame au gouvernement *« des moyens réglementaires pour contrer la relative inertie que mettent les professions de santé »* à freiner leur activité, et n'exclut pas que les caisses ne conventionnent que les praticiens s'engageant sur la maîtrise des prescriptions.

M. Juppé reprend en main la gestion des équipements culturels de Bordeaux

BORDEAUX
de notre correspondant

Alain Juppé, maire de Bordeaux, a annoncé, lors de la séance du conseil municipal du lundi 23 octobre, qu'il mettait un terme aux méthodes de gestion actuelles de l'Orchestre national de Bordeaux Aquitaine (ONBA) et du Grand Théâtre de Bordeaux. Il a pris cette décision à la suite d'un rapport d'audit commandé en juin, dès son élection.

Ce rapport, qui ne serait qu'un « rapport d'étape », sera connu dans sa version définitive début novembre. M. Juppé a promis de le rendre public, mais il est probable qu'il en possède déjà une version très complète, puisque les enquêteurs ont quitté le Grand Théâtre depuis une douzaine de jours. L'audit met en évidence, selon le maire de Bordeaux, une dérive budgétaire estimée pour l'instant à 19 ou 20 millions de francs, ainsi que des *« dysfonctionnements graves »*, qu'il n'a pas voulu évoquer avant d'avoir rencontré Alain Lombard, actuellement en Italie, et avant d'avoir reçu le rapport définitif.

« Nous ne pouvions laisser filer. Il fallait mettre un terme aux méthodes de gestions actuelles », a déclaré M. Juppé, qui juge que le programme symphonique pourrait continuer normalement tandis que la programmation lyrique devrait être l'objet d'un examen attentif, en fonction des engagements pris et du coût des dédits.

LA COUPE EST PLEINE

Les tiraillements d'ordre financier entre Alain Lombard et la mairie de Bordeaux ne datent pas d'aujourd'hui. Le chef d'orchestre avait, dès le début, semblé adopter un double postulat : la beauté n'a pas de prix, et les Bordelais n'y comprennent rien. Il avait, en tout cas, fait preuve d'une superbe ignorance des enveloppes budgétaires qui lui étaient proposées, pour l'ONBA comme pour le Grand Théâtre de Bordeaux, dont il était devenu directeur artistique en 1990.

Il a d'abord invoqué l'excuse de n'avoir pas obtenu les 170 millions qu'il estimait indispensables à son travail et qui lui auraient été promis. Ensuite, quand les enveloppes se sont réduites chaque année (140 millions en 1992, 125 millions en 1993, 110 aujourd'hui), au fur et à mesure que Bordeaux prenait conscience de ses difficultés financières, il a argué du fait que ces coupes claires intervenaient toujours au moment où il avait à construire une saison pas forcément compatible avec les exigences budgéaires. Toujours est-il que l'on laisse entendre aujourd'hui qu'Alain Lombard serait responsable d'une hausse de 7 points de la fiscalité locale.

Même si des économies ont été réalisées, elles étaient toujours fort éloignées du cadre fixé. Pour Alain Juppé – qui avait annoncé il y a un mois (*Le Monde* du 13 septembre) qu'il était prêt à continuer pour peu que M. Lombard accepte, en 1996, une nouvelle réduction de 10 % – il est clair que la coupe est pleine : pas question d'obérer davantage le budget 1995. Et dans ces conditions, on voit mal comment le chef de l'ONBA pourrait être concerné par la programmation future. *Officiellement*, la rupture n'est pas consommée. Mais on voit mal comment elle pourrait ne pas intervenir dans les prochains jours.

Si le maintien de l'orchestre symphonique ne paraît pas poser trop de problèmes, il en va tout autrement pour les soixante-dix danseurs du corps de ballet, les soixante choristes et les techniciens contractuels du Grand Théâtre de Bordeaux, environ deux cents personnes au total, dont les contrats n'ont été reconduits que jusqu'à la fin de l'année, alors qu'ils l'étaient jusqu'à présent d'année en année. Les organisations syndicales, reçues début septembre par Alain Juppé, n'ont obtenu sur ce point aucune garantie. Leur nouveau patron ne se prononcera que sur le rapport définitif des experts, début novembre.

Pierre Cherruau

DÉPÊCHES

■ **COMPTES : Gilbert Chabroux, sénateur du Rhône et maire (PS) de Villeurbanne**, a annoncé, lundi 23 octobre, que la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques a rejeté les comptes de sa campagne pour les élections municipales de juin. Pour la CCFP, la diffusion auprès de chefs d'entreprise, d'associations et du personnel municipal d'une lettre mensuelle, tirée à 5 000 exemplaires, constitue une violation de l'article L. 52-8 du code électoral, relatif à l'interdiction des dons et avantages accordés aux candidats par des personnes morales. Le tribunal administratif de Lyon a trois mois pour se prononcer.

■ **DÉMÉNAGEMENT : Isabelle Juppé, l'épouse du premier ministre**, a confirmé, mardi 24 octobre sur RTL, l'installation du couple à l'hôtel Matignon. *« Puisqu'on ne peut plus rien cacher de notre vie, tout le monde sait qu'on habite à Matignon. Ce qu'on ne sait peut-être pas, c'est que c'est provisoire. Dès qu'on aura trouvé quelque chose, on redéménagera »*, a-t-elle précisé.

■ **NICE : Max Baeza, adjoint au maire de Nice, Jacques Peyrat**, a annoncé, lundi 23 octobre, avoir rejoint le Parti républicain. Ancien secrétaire départemental du Front national pour les Alpes-maritimes, M. Baeza avait quitté le mouvement d'extrême droite le 7 juin 1993, à la suite d'un différend avec M. Peyrat qui en était encore membre. M. Baeza précise avoir adhéré au PR, *« en total accord avec Jacques Peyrat »*, qui lui-même ne cache pas son désir de rejoindre une formation de la majorité.

■ **FORMATION PROFESSIONNELLE : la CFDT a jugé, lundi 23 octobre**, que l'adoption de l'amendement au projet de budget, ponctionnant de 900 millions de francs l'organisme qui gère les congés individuels de formation (CIF) est un *« mauvais coup contre la promotion sociale des salariés »*. Le CIF, souligne-t-elle, est le *« seul système qui permet aux salariés d'anticiper l'évolution des emplois et des qualifications »*.

JUSTICE Le procès en appel de l'affaire VA-OM s'est ouvert, mardi 24 octobre, peu après 9 heures à Douai (Nord). Condamné en première instance à deux ans de prison dont un ferme pour *« corruption active et subornation de témoins »*, Bernard Tapie est arrivé accompagné par ses trois avocats. ● PEU APRÈS l'ouverture de l'audience, Bernard Tapie a cependant reconnu avoir vu, le 17 juin 1993, Boro Primorac, ancien entraîneur de Valenciennes, dans les locaux parisiens du groupe BTF. *« C'est une défense qui ne tenait pas debout »*, a reconnu, mardi, M. Tapie. ● JACQUES MELLICK, maire de Béthune, a comparu lundi 23 octobre, devant la cour d'appel de Douai, dans l'affaire de la tentative de pression contre Corinne Krajewski. L'avocat général a requis à son encontre au moins un an d'emprisonnement avec sursis et entre deux et trois ans d'inéligibilité.

Bernard Tapie change sa ligne de défense dans l'affaire VA-OM

« Je suis un couillon, je ne le ferai plus jamais. » Au premier jour de son procès devant la cour d'appel de Douai, l'ancien président du club marseillais a reconnu avoir rencontré, le 17 juin 1993, l'entraîneur valenciennois Boro Primorac dans les locaux parisiens de BTF

DOUAI
de notre envoyé spécial

« Je vous le dis humblement, M. le Président, je suis un couillon, je ne le ferai plus jamais. C'est une défense qui ne tenait pas debout. » Face au président de la cour d'appel de Douai visiblement irrité par ses explications embarrassées, Bernard Tapie a engagé la seconde manche judiciaire de l'affaire VA-OM par un nouveau coup de théâtre. Peu après l'ouverture de l'audience, il a reconnu avoir vu, le 17 juin 1993, dans les locaux parisiens du groupe Bernard Tapie Finances, Boro Primorac, l'entraîneur de Valenciennes. C'est au cours de cette rencontre, jusqu'alors systématiquement niée par M. Tapie, que ce dernier aurait proposé à M. Primorac de faire un faux témoignage destiné à disculper l'OM dans l'affaire de l'*« arrangement »* du match VA-OM du 20 mai 1993, qui s'était conclu par une victoire de l'OM, 0-1. Mardi matin, Bernard Tapie continuait toutefois à nier avoir exercé toute pression sur l'entraîneur valenciennois.

PROCÈS

Le match retour, dirait-on sur les terrains de football, de l'affaire VA-OM avait pourtant débuté comme le match aller : par une bousculade de journalistes à l'arrivée de Bernard Tapie. L'ancien président de l'Olympique de Marseille, amaigri par une récente intervention chirurgicale (ablation de la vésicule), a dû jouer des coudes, mardi matin 24 octobre, pour accéder à la salle d'audience de la cour d'appel de Douai (Nord). L'œil sombre, le visage fermé, il a grimpé les marches quatre à quatre pour s'engouffrer dans la salle où il a retrouvé les autres protagonistes de l'affaire VA-OM : Jean-Pierre Bernès, ancien directeur général de l'OM, Christophe Robert (joueur de Valenciennes au moment des faits) et son épouse Marie-Christine, Jean-Jacques Eydelie (joueur de l'OM à l'époque). Seul l'Argentin Jorge Burruchaga, qui porta lui aussi le maillot du club valenciennois, manquait à l'appel. Il était représenté par son avocat. En ce jour d'ouverture, le palais de justice de Douai ressemblait donc à celui de Valenciennes qui, au printemps, avait eu à débattre de ce dossier et à condamner M. Tapie à deux ans de prison, dont un an ferme, pour *« corruption active »* et *« subornation de témoins »*. Même foule de curieux, même service d'ordre, même cohue d'objectifs et de caméras. Ce procès en appel, destiné à durer trois ou quatre jours, serait-il pour autant comparable au précédent ? Dans une déclaration préliminaire, le président Bouly de Lesdain tint à mettre en garde les prévenus : il ne tolérerait aucun désordre dans les interventions des uns et des autres.

La matinée de mardi a apporté les premiers éléments de réponse à ces questions essentielles. Les débats ont commencé par des échanges d'amabilités entre le président et un Bernard Tapie fort courtois, les autres prévenus faisant visiblement figure de simples comparses. M. Bouly de Lesdain, après avoir cherché à cerner la personnalité de l'homme debout devant lui – le député des Bouches-du-Rhône refusait de s'asseoir, malgré sa récente opération –, en est venu à aborder les faits, sans toutefois s'embarrasser avec les détails du dossier.

Jusqu'à ce que M. Tapie reconnaisse cette rencontre qui, par ailleurs devait valoir quelques déboires à Jacques Mellick (*lire ci-dessous*), puisque le revirement de M. Tapie prouve qu'il lui a servi, dans cette affaire, de faux témoin... Plus de doute, cette fois, le match « retour » était bien commencé.

P. Br.

LA PRISON M'A BEAUCOUP CHANGÉ.

DÉJÀ !?!

PESSIN

Jacques Mellick, ou la « suffisance » d'un prévenu ordinaire

DOUAI
de notre envoyé spécial

Valenciennes, Béthune, Douai... A chacune de ses apparitions devant la justice, Jacques Mellick s'embourbe un peu plus encore. Un jour témoin, l'autre prévenu, l'ancien ministre (PS) de la mer sombre par étapes. Sa comparution, lundi 23 octobre, devant la cour d'appel de Douai a confirmé ce naufrage progressif. Arrivé pugnace, prêt à contester sa condamnation à six mois de prison avec sursis et deux ans d'inéligibilité pour avoir tenté de faire pression sur son ancienne attachée parlementaire, Corinne Krajewski, il est reparti abattu : l'avocat général Luc Frémiot venait de requérir à son encontre au moins un an d'emprisonnement avec sursis, entre deux et trois ans d'inéligibilité, ainsi qu'une amende de 100 000 francs.

M. Mellick peut regretter d'avoir servi d'alibi à M. Tapie durant l'été 1993 en jurant qu'il se trouvait dans ses bureaux parisiens le 17 juin, jour où l'ancien entraîneur de Valenciennes, Boro Primorac, affirmait avoir été « approché » par M. Tapie pour négocier un témoignage disculpant l'OM. Ces petits arrangements avec la morale et l'emploi du temps, ce service rendu à un ami politique lui valent ses déboires actuels.

Cette fois, M. Mellick ne s'est pas présenté en *« révolutionnaire »*, comme il l'avait fait au mois de mars, lorsqu'il avait été entendu comme témoin dans le cadre du procès VA-OM. Il n'a pas non plus mobilisé l'arrière-ban de ses partisans, ceux qui avaient insulté Corinne Krajewski devant le palais de justice de Béthune, en première instance (*Le Monde* daté 2-3 avril). Lundi après-midi, seuls quelques fidèles étaient présents, dont ses deux fils. Volontiers menaçants à l'égard des journalistes, ils cherchèrent à s'asseoir de force sur les bancs réservés à la presse. Le président dut les rappeler à l'ordre. Douai n'est pas Béthune.

CONTRADICTIONS

Il fut donc question des éventuelles pressions exercées sur Corinne Krajewski pour qu'elle aligne son témoignage sur celui de M. Mellick. La jeune femme confirma que ce dernier lui avait rendu visite à deux reprises, le 16 mars, la veille de sa déposition à Valenciennes. Il lui aurait alors indiqué qu'en cas de témoignage contraire au sien – en clair, si elle disait la vérité sur l'alibi mensonger –, elle porterait la responsabilité de l'échec socialiste aux élections municipales de juin. Il aurait en outre proféré des *« menaces déguisées »* concernant l'avenir de son mari, à l'époque employé à la mairie de Béthune.

M. Mellick réfuta ces accusations, y voyant la marque d'un complot politique ourdi par un opposant, ami de Corinne Krajewski. Il indiqua qu'à compter de septembre 1993 il n'avait plus voulu *« servir d'alibi à Bernard Tapie »*, en contradiction avec son témoignage de Valenciennes au printemps dernier. Ni ces explications tourmentées ni la plaidoirie de son défenseur ne parvinrent à convaincre l'avocat général, Luc Frémiot. Celui-ci dressa un portrait peu flatteur de M. Mellick, stigmatisé pour son *« indécence »* et sa *« suffisance »*. Il reprocha au député du Pas-de-Calais d'avoir insinué que son ex-collaboratrice était *« fragile psychologiquement »*. *« Ce qui me gêne le plus dans ce dossier,* insista-t-il en fixant le prévenu, *c'est votre personnalité. »*

Le maire du Béthune voulait avoir le dernier mot. Il l'eut. *« J'ai du respect pour Corinne Krajewski »*, glissa-t-il, juste avant que le président ne fixe au 28 novembre la date du jugement. M. Mellick sortit alors du palais, escorté par ses fils. Dehors, la meute de Béthune n'était pas là pour acclamer son héros. Les curieux de Douai se montraient moins indulgents. Cet après-midi sans surprise venait de leur donner un aperçu de ce que serait le procès en appel de l'affaire VA-OM, à compter du lendemain, mardi 24 octobre, devant les mêmes magistrats : une seconde « manche » à hauts risques pour des prévenus malmenés en première instance.

Philippe Broussard

Le parquet de Paris examine les suites à donner à la saisine concernant l'appartement de M. Chirac

LE PARQUET de Paris n'avait pas encore pris de décision, mardi 24 octobre dans la matinée, sur la suite à donner à la lettre de dénonciation de Me Pierre-François Divier dans l'affaire concernant l'appartement loué dans le 7e arrondissement de Paris par Jacques Chirac et son épouse (*le Monde* du 24 octobre). Samedi 21 octobre, au nom d'un militant écologiste, Evelyn Ferreira, Me Divier avait saisi par écrit le procureur de la République Bruno Cotte afin qu'il se prononce sur l'opportunité d'éventuelles poursuites pour *« prise illégale d'intérêts* [l'ancien nom du délit d'ingérence] *et de complicité »* contre, entre autres, le président de la République.

Situé rue du Bac et loué depuis 1977 par le couple Chirac, ce logement de 189 mètres carrés, assortis de 525 mètres carrés de jardin privatif, a été acquis en 1989 par la Société de gérance d'immeubles municipaux (SGIM), une société de gestion immobilière dont la Ville participe au capital, à hauteur de 39,6 %, *via* deux autres sociétés immobilières.

FAITS NON PRESCRITS

S'appuyant sur *« différents éléments comptables et documents sociaux, ainsi que des enquêtes journalistiques non démenties »*, Me Divier indiquait au parquet que la SGIM, contrôlée par le maire de Paris, *« soit directement, soit par l'intermédiaire des représentants de la Ville de Paris ou par celui des trois conseillers de Paris présents dans son conseil d'administration »*, avait investi *« au moins 2 millions de francs dans l'acquisition de locaux à grand standing (...) afin de permettre au maire de Paris de l'époque le renouvellement de son bail d'habitation »*. L'appartement, qu'occupait déjà M. Chirac au moment du rachat, lui avait été reloué pour 12 200 francs mensuels, charges comprises, soit, toujours selon l'avocat, *« un loyer inférieur d'au moins du tiers sinon de la moitié au prix du marché »* dans ce quartier parisien recherché.

« Ces faits [non prescrits du fait de la prorogation du bail] *paraissent constituer les délits de prise illégale d'intérêt »*, avait conclu Me Divier, qui joignait à sa courte lettre un projet de plainte avec constitution de partie civile de seize pages auquel étaient annexés vingt-neuf documents.

De source judiciaire, on s'étonne avant tout de la démarche adoptée par Evelyn Ferreira et son avocat, qui avait saisi le tribunal administratif, le 7 septembre, afin d'être autorisé à déposer plainte avec constitution de partie civile au nom de la Ville de Paris (*le Monde* du 13 septembre).

Le tribunal administratif devra dire, en effet, le 7 novembre au plus tard, soit dans un peu moins de deux semaines, s'il les autorise à agir ainsi. Pour justifier cette procédure parallèle, Me Divier a mis en avant, notamment, le refus de la Ville de Paris de lui communiquer le mémoire adressé par elle au tribunal administratif et sa *« crainte de voir* [cette juridiction] *rendre une décision à la suite d'une procédure non publique et non contradictoire »*.

Réquisitions aggravées en appel du drame de Furiani

BASTIA
de notre envoyé spécial

L'avocat général Bonnecarrère est un homme soucieux de son indépendance. A quelques mois de la retraite, ce magistrat de soixante-quatre ans tient à réaffirmer sa *« liberté d'expression »*. D'emblée, il avertit qu'il n'a *« pas le souci de plaire, mais celui de convaincre »*. Aussi, concernant le préfet Henri Hurand, dont la fugace apparition dans le box des prévenus n'est due qu'à l'action juridiquement contestable de certaines parties civiles, le magistrat maintient sa position en l'écartant de ses réquisitions.

PROCÈS

Puis il s'attaque à Bernard Rossi, ingénieur à la société de vérification Socotec, condamné à dix-huit mois de prison ferme en première instance et qui maintient n'avoir été chargé que de vérifier la résistance du sol. L'avocat général tente d'abord d'établir qu'une tribune sportive est une construction qui exige un contrôle technique. Mais, au terme de son argumentation, puisée au plus profond du code de l'urbanisme, il relève que si une autre lecture des textes devait être faite, M. Rossi était tenu par *« son devoir de conseil »*, qui lui imposait d'avertir le constructeur sur la nécessité d'un contrôle. C'est sur ce dernier point que M. Rossi a été condamné. Cependant, M. Bonnecarrère laisse encore une porte ouverte en soulignant qu'il n'abandonne pas l'idée que Jean-Marie Boimond, constructeur de la tribune, lui ait effectivement demandé de vérifier la solidité des gradins. La cour fera son choix. Mais l'abondance des directions offertes par le magistrat montre le trouble de l'accusation, qui requiert pourtant contre M. Rossi deux ans de prison ferme.

Le représentant du ministère public aborde ensuite le cas de Raymond Le Deun, ancien directeur de cabinet du préfet et, à ce titre, président de la commission de sécurité. *« En l'absence de tout texte, il appartiendra à la cour de dire si la commission de sécurité devait vérifier si le contrôle technique de M. Rossi avait été réalisé »*, remarque le magistrat, qui reproche surtout à M. Le Deun de ne pas avoir tenu compte des circulaires recommandant la plus grande rigueur dans la surveillance des établissements recevant du public. Contre le haut fonctionnaire relaxé par le tribunal, il demande deux ans de prison avec sursis, en lui disant : *« Vous n'avez pas suffisamment attiré l'attention de votre autorité supérieure, qui avait seule la possibilité d'interdire le match. »*

Le magistrat est plus rapide sur la responsabilité des dirigeants sportifs. A ses yeux, Michel Lorenzi, vice-président du Sporting-Club de Bastia, condamné à deux ans de prison, ne doit pas supporter les fautes commises par Jean-François Filippi, président du club, assassiné le 26 décembre 1994 : il demande donc contre M. Lorenzi un an de prison avec sursis. Le faux procès-verbal de la commission de sécurité, également reproché au dirigeant de club, lui paraît être plutôt *« un faux intellectuel »* et, à ses yeux, la Ligue corse n'a effectué une *« falsification »* qu'à la demande de la Fédération.

« NÉGLIGENCE »

Insistant plutôt sur les *« dysfonctionnements »* respectifs des organismes sportifs, il relève que *« chacun dans son domaine aurait pu, s'il avait su, s'il avait pensé, éviter la catastrophe. C'est une négligence au sens de la loi. »* Il requiert deux ans de prison, dont quatorze mois avec sursis, contre Etienne Galeazzi, secrétaire général de la Ligue, et Ange Paolacci, directeur administratif ; la même peine, assortie d'un sursis de seize mois, contre Yves Bartolini, vice-président de la Ligue corse, Luc Pilard, ancien président de la Coupe de France, et Michel Cagnon, ancien directeur de la FFF. A l'exception de MM. Lorenzi et Cauville, les peines demandées sont, dans l'ensemble, supérieures à celles prononcées, et même à celles requises, en première instance.

Mais M. Bonnecarrère sait qu'elles ne pourront jamais satisfaire les victimes. *« Il y a forcément un décalage entre le drame et la réponse judiciaire,* observe le magistrat. *Ce n'est pas au vu de l'émotion que je pouvais requérir. L'émotion n'est pas une vertu de justice. Elle est incompatible avec l'objectivité qui nous est nécessaire. »*

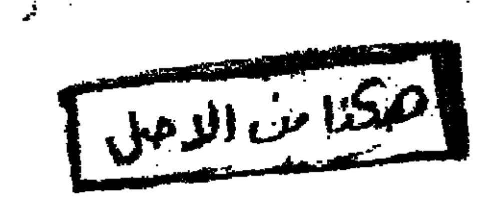
Maurice Peyrot

L'avocat général refuse une « cassation contagieuse » dans l'affaire Pechiney

SI LA COUR de cassation suit les réquisitions prises, lundi 23 octobre, par l'avocat général dans l'affaire Pechiney, Alain Boublil et Samir Traboulsi resteront en détention. L'ancien directeur de cabinet de Pierre Bérégovoy au ministère de l'économie et des finances et le financier libanais installé en France s'étaient constitués prisonniers la veille, comme la loi les y oblige, à la prison parisienne de la Santé (*Le Monde* du 24 octobre). L'avocat général Germain Le Foyer de Costil a considéré que la cour d'appel de Paris avait jugé sur la base d'éléments solides en condamnant les deux hommes, le 6 juillet 1994, à deux ans d'emprisonnement, dont un an ferme.

Au sujet de M. Boublil, l'avocat général a indiqué que *« certains éléments retenus par les juges du fond ne peuvent être remis en cause »*. L'avocat de l'ancien directeur de cabinet, Me Charles Choucroy, a pour sa part insisté sur la notion de doute qui avait bénéficié à son client, relaxé en première instance. Il a évoqué l'hypothèse selon laquelle Pierre Bérégovoy, qui s'est suicidé le 1er mai 1993, aurait pu être, tout autant que son client, l'un des informateurs à l'origine du délit d'initié commis en 1988 lors de l'achat de la société Triangle par le groupe Pechiney. *« La cour d'appel a dit qu'Alain Boublil avait d'étroites relations d'amitié avec Roger-Patrice Pelat »*, l'ami de François Mitterrand qui, mêlé à ce dossier, est décédé en 1989. *« M. Pelat entretenait aussi d'étroites relations avec l'ancien ministre des finances. »*

Des moyens de nullité soulevés par les avocats des personnes condamnées par le jugement d'appel, l'avocat général n'a cependant retenu qu'une *« erreur manifeste »* relevée dans l'arrêt de la cour d'appel à propos de l'homme d'affaires libanais Charbel Ghanem, ami de M. Traboulsi. Cet arrêt, rendu en juillet 1994, indiquait que, outre MM. Boublil et Traboulsi, *« chacun des autres prévenus doit être condamné à une peine de prison avec sursis »*. Or M. Ghanem avait été condamné à dix-huit mois d'emprisonnement, dont six mois ferme. Aussi M. Le Foyer de Costil a-t-il considéré que la Cour de cassation pouvait soit simplement ôter la mention de *« prison ferme »*, soit renvoyer devant une autre cour d'appel qui ne statuerait que sur le quota de la peine, soit casser complètement l'arrêt en ce qui concerne M. Ghanem. Mais à la condition, a souligné l'avocat général, que cette cassation *« ne soit pas contagieuse »*.



M. Bayrou s'attache à clarifier le calendrier de la réforme de l'enseignement supérieur

La consultation qu'il souhaite lancer devrait aboutir avant juin 1996

Devant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), le ministre de l'éducation a défini, lundi 23 octobre, le rythme des réformes. Le statut de l'étudiant devrait voir le jour au premier trimestre 1996. La réorganisation de l'enseignement supérieur pourrait être engagée avant juin, au terme d'une large consultation. Les présidents d'université se sont déclarés, mardi 24 octobre, « *disponibles* ».

FRANÇOIS BAYROU a, lundi 23 octobre, devant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), précisé de nouveau le calendrier et la méthode de la consultation qu'il entend lancer sur l'enseignement supérieur. Ses explications étaient d'autant plus attendues que ses déclarations de la semaine dernière avaient semé une certaine confusion (*Le Monde* des 20 et 21 octobre). Le ministre de l'éducation nationale a donc défini lundi plusieurs étapes : jusqu'à la fin décembre, il s'attachera à recenser les questions que ses interlocuteurs étudiants, enseignants, patronaux et autres souhaitent voir poser sur l'enseignement supérieur. M. Bayrou y inclut déjà tout ce qui concerne l'après-bac (classes préparatoires, grandes écoles, STS), le recrutement et la carrière des enseignants, des non-enseignants, la gestion des établissements, l'orientation, etc. Certains aspects de l'organisation des universités, régis par la loi Savary, devraient également figurer au menu.

Dans un second temps, le ministre se réserve une phase « *d'instruction* », au cours de laquelle les questions seront sélectionnées et regroupées par thèmes, avant de redescendre « *jusqu'à l'amphi* ». La commission Fauroux en sera également destinataire. En première urgence, c'est-à-dire de janvier à mars 1996, M. Bayrou a confirmé qu'il s'attaquerait à la priorité définie par Alain Juppé et Jacques Chirac : le statut de l'étudiant. Puis, d'avril à juin, il restera trois mois pour... tout le reste.

Le ministre de l'éducation nationale a saisi l'occasion de la réunion du Cneser pour se poser en défenseur des intérêts de ses interlocuteurs. Devant le scepticisme de certains, en particulier de syndicats étudiants, M. Bayrou a laissé entendre que l'idée de la consultation des jeunes par Edouard Balladur en 1994 était de lui... mais que le premier ministre n'avait pas conclu cette affaire comme il l'aurait dû. Le ministre s'est engagé à ce que, cette fois-ci, la fin « *ne soit pas la même* ».

S'il s'est voulu rassurant pour chacun, François Bayrou s'est gardé de toute promesse sur le chapitre des moyens. A la question d'un financement pluriannuel de ce « nouveau contrat pour l'université », le ministre a répondu que l'on verrait « *plus tard* ». De même, il a éludé les difficultés de la rentrée, faisant valoir que celle-ci se passait plutôt bien, seule l'université de Rouen étant en grève. M. Bayrou s'est également déclaré satisfait qu'aucune des organisations enseignantes et étudiantes n'ait refusé de participer à la consultation. Cet accord de principe est toutefois loin de lui valoir « *un chèque en blanc* », et il aura fort à faire pour contenir les ardeurs qui se manifestent. Jacques Rougeot, responsable de l'UNI, proche du RPR, qui s'était déplacé pour la circonstance au Cneser, a rappelé que sa « *vigilance* [restait] *entière* ».

« PAS DE NOUVELLE LOI »

En revanche, le ministre pourra compter sur la Conférence des présidents d'université (CPU), qui a précisé, mardi 24 octobre, le rôle qu'elle entendait jouer dans les mois qui viennent. Bernard Dizambourg, son vice-président, dont le mandat vient à échéance fin décembre, a jugé « *assez réaliste* » le calendrier finalement proposé par le ministre. « *Si les grands axes politiques doivent être définis nationalement, de nombreux dossiers supposent des ajustements locaux : notre fonction est de trouver des solutions au niveau des établissements* », a-t-il expliqué.

Au moment où s'ouvre cette consultation, la CPU voit « *deux risques pour l'enseignement supérieur : un émiettement progressif du tissu, sans vision nationale, ou, à l'inverse, une vision trop centralisée* ». Le premier point désigne implicitement les schémas régionaux universitaires, visions à cinq ans de l'enseignement supérieur (filières, constructions, estimations des besoins en postes), définis par les préfets et les recteurs. Ils doivent être adressés au ministre à la fin d'octobre. Le deuxième s'inscrit contre une conception de l'organisation du supérieur, recentrée sur la Rue de Grenelle, que tente d'imposer la droite universitaire, proche du RPR.

La CPU assure donc pouvoir jouer « *un rôle très particulier* », à la frontière du national et du local, pour « *traduire dans le concret des objectifs généraux et introduire de la cohérence* ». Par ailleurs, les présidents d'université « *continuent à avancer sur le statut étudiant* », puisqu'ils sont chargés d'organiser les débats sur le terrain.

« *Disponible pour travailler avec le ministre* », M. Dizambourg précise qu'il n'a « *pas de contacts pour l'instant avec la commission Fauroux* » et que « *l'on a moins besoin de rapports d'experts que de capacité de mobilisation des acteurs sur le terrain* ». Quels que soient les contours du chantier finalement délimités par M. Bayrou au début de l'année 1996, la Conférence des présidents d'université prévient, en tous cas, qu'elle se refuse à voir ouvrir le dossier d'une nouvelle loi sur l'enseignement supérieur, à laquelle une partie de la droite n'a pas renoncé. « *Nous ne voulons pas d'une nouvelle loi, nous n'y croyons pas* », martèle M. Dizambourg.

Béatrice Gurrey

La révolte amère des étudiants de l'université des sciences de Rouen

ROUEN
de notre envoyé spécial

Ils sont jeunes, anxieux, sérieux. Comme unique slogan, ils ont placardé, sur les murs de leur faculté, une question : « *Aimez-vous être pris pour des guignols ?* ». Ils sont révoltés, dégoûtés, un peu fatigués de recommencer chaque année ; c'est pour cela qu'aujourd'hui ils se veulent méthodiques. Au lieu de devoir débrayer en hiver ou au printemps, à quinze jours des examens, pour exiger une rallonge budgétaire, les étudiants de l'UEFR de sciences de l'université de Rouen ont choisi un mouvement de grève illimité, général. Car ils espèrent ensuite en tirer de la tranquillité, une année sans cessation de paiement, « *ne flipper que pour le seul truc qui devrait compter, la réussite aux examens* ».

En deux semaines, ils ont appris à occuper une gare SNCF, ouvrir les péages de l'autoroute – et récolter au passage la somme de 11 000 francs auprès des automobilistes –, occuper la présidence de l'université, bloquer les boulevards. Ils sont assez contents qu'il n'y ait pas de syndicats, ni de groupuscules politiques derrière le mouvement. Les affiches et les tracts sont rédigés dans les locaux de Campus actif, une association étudiante « corpo ». Souvent, ils disent que ça les « énerve », la politique. Ils se méfient de tous et découvrent l'âpreté de l'administration quand il s'agit de négocier.

L'université de Rouen a trente ans d'âge alors que d'autres ont cinq siècles d'histoire, et « *c'est facile de dédaigner une jeune université* ». Dans un classement effectué l'an passé par un hebdomadaire, l'université avait été donnée en avant-dernière position au tableau des moyens pédagogiques (30 millions de francs annuels, alors que, selon les normes du ministère, son budget devrait être de l'ordre de 42 millions).

« DORMEZ BIEN LES PETITS »

Certains, en maîtrise de physiologie, voudraient seulement que les entreprises acceptent de les prendre en stage. « *Un simple stage* », répètent-ils, car celui-ci est indispensable pour décrocher le diplôme. « *On écrit, et c'est comme si on était déjà à la recherche d'un boulot. La réponse est non.* » En préparant une nouvelle manifestation pour la journée de mardi, un des leaders du mouvement demandait : « *Et si on brûlait des pneus ?* »

Jérôme, vingt et un ans, qui a voté « blanc » aux deux tours de l'élection présidentielle, dit, en privé, qu'il ne faudrait peut-être pas faire une « *révolution russe avec des cocktails Molotov* », mais en tout cas un mouvement fort, parce que partout « *les gens ont envie de gueuler* ». Etudiant en licence de physique, il vit avec sa mère depuis le divorce de ses parents. A la fin de l'année, celle-ci, agent hospitalier à mi-temps, sera licenciée : pour des raisons, aussi, de restriction budgétaire. « *Même ici, à la fac, les gens qui font le ménage, ce sont des contrats emploi-solidarité foireux.* »

Son copain Mehdi, fils d'ouvrier soudeur qui voudrait faire une école d'ingénieurs, travaille l'été comme saisonnier, dans une entreprise de métallurgie « *où il y a des intérimaires qui sont là depuis vingt ans* ». Tous deux trouvent que les médias, c'est « *dormez bien les petits* » et que les grandes entreprises osent « *se faire de la pub pour laisser croire qu'elles sont bonnes, comme celle qui dit qu'elle fait un monde plus propre* », alors qu'en réalité elles font du profit et licencient.

Mehdi pense qu'en Allemagne ils sont plus malins d'associer les entreprises à l'université, mais Jérôme lui répond : « *Moi, si une entreprise se met à financer une fac, je me barre.* » Jérôme, le physicien, veut être chercheur. Mehdi explique qu'ici, dans les labos, le drame, c'est que « *des mecs comme nous peuvent trouver comment faire un injecteur avec trois pièces au lieu de dix et que ça peut mettre dix mille ouvriers sur le carreau, ils n'y réfléchissent pas* ». Il dit que maintenant des ingénieurs bradent leur diplôme pour des boulots à 7 000 francs, 8 000 francs.

En cours, comme il n'y a plus de papier pour les photocopies, ils recopient les énoncés de physique à la main, « *et ça nous bouffe une heure* ». En chimie, les étudiants n'ont plus de produit, « *et va faire de la chimie, sans produits !* » En classe de travaux pratiques, certains professeurs préviennent que, de toute façon, l'expérience ne marchera pas car les appareils sont hors d'état de fonctionner. Jérôme pense aux fonctionnaires : « *C'est pas une journée qu'ils doivent se mettre en grève, c'est une semaine, quinze jours. Il faut donner un bon coup de pied au cul aux gens du pouvoir. Autrement, on le voit bien avec nous, ils attendent que l'orage passe, ils savent qu'on peut s'épuiser. Ils disent : vous n'existez pas.* »

Mehdi pronostique qu'il faudra peut-être dix millions de chômeurs pour qu'« *ils* » changent de politique. « *Et pourtant, y en a de la richesse, y en a du marbre !* » Jérôme pense qu'il faut passer sa licence et sa maîtrise puis « *se barrer d'ici* ». « *Les gens rigolent en voyant notre diplôme*, poursuit-il. *On se rend compte que l'Etat donne plus ou moins aux universités, selon qu'on est à Paris ou à Rouen.* »

« CHIRAC, ÇA DONNAIT ENVIE »

Mélanie, dix-neuf ans, en première année de maths, dit qu'elle aime la musique et pas la politique, mais que « *Chirac, tous les trucs qu'il promettait, ça donnait envie* ». Elle y a cru. Karine aussi, vingt-trois ans, en maîtrise de physiologie, a voulu le « *changement avec lui* ». « *Quatorze ans de socialisme, je n'avais connu que cela et Mitterrand, il semblait ne plus avoir d'idées. Chirac, il était dynamique, volontaire, il avait du caractère. Maintenant, il a la place pour sept ans et on dirait qu'il est tranquille.* »

Karine va aller jusqu'au doctorat et dit qu'elle aurait dû naître vingt ans plus tôt, « *parce que maintenant, avec un doctorat, tu peux te retrouver à gagner 5 000 francs, on le voit avec nos professeurs, ils ne sont pas titulaires, c'est ce qu'ils gagnent. Dans le meilleur des cas, c'est ce qui nous arrivera* ». Cet été, elle a travaillé dans un supermarché. La vendeuse, à la charcuterie, se souvient-elle, est « *une fille qui s'est fait embaucher avec un DESS de psychologie* ». Parfois elle pense qu'elle va perdre dix ans, « *on fait des études, on ne sait pas pourquoi ; en même temps, c'est bien d'apprendre* ». Quand elle entend son père raconter qu'il a démarré avec un CAP de peinture et qu'il est maintenant cadre supérieur, en ayant changé de boulot « *des dizaines de fois* »...

Karine, l'électrice chiraquienne, pense qu'il faudrait « *maintenant un mouvement de masse non manipulé sur la question du travail* ». Mais pour l'instant elle veut que « *tout le monde sache que, chaque année, les étudiants de Rouen sont obligés de se battre pour pouvoir simplement étudier* ». Delphine, vingt et un ans, fille d'agriculteur, en licence de maths, n'a pas pu faire une école d'ingénieur faute d'argent. « *C'est 30 000 francs de frais d'inscription et moi, 30 000 francs, c'est ce que j'ai pour vivre toute l'année. Je travaille comme boulangère, l'été. Au moins, à l'université, ils devraient mettre le paquet pour permettre de décrocher des diplômes valorisés. Et là, c'est le dédain ou l'inconscience.* »

Les étudiants de Rouen savent que, chaque année, le conseil de gestion de l'UEFR de sciences « fait de la cavalerie », selon les propres mots de son doyen Michel Leurest, en payant les heures complémentaires sur le budget de l'année suivante. Eux aussi, ils se sentent « *à découvert* ». « *En défilant dans la rue, on a l'impression de faire la manche, d'être moitié étudiants, moitié mendiants.* »

Dominique Le Guilledoux

■ **TERRORISME : deux hommes liés aux milieux islamistes** ont été mis en examen pour « *association de malfaiteurs, infraction en relation avec une entreprise terroriste* » et écroués, lundi 23 octobre à Paris, par le juge d'instruction Laurence Le Vert. Interpellés dans la région lyonnaise, ces deux Français d'origine maghrébine, âgés de vingt-sept et de vingt-neuf ans, sont soupçonnés d'avoir été en relations avec un réseau de sympathisants islamistes qui, démantelé à Chasse-sur-Rhône, projetait un attentat contre un dépôt d'essence (*Le Monde* du 9 septembre).

■ **Treize personnes ont été placées en garde à vue,** mardi 24 octobre, notamment à Paris et à Corbeil-Essonnes (Essonne), sur commission rogatoire du juge Laurence Le Vert, chargée de plusieurs des enquêtes consécutives aux attentats commis en France depuis le mois de juillet.

■ **BANLIEUE : six voitures ont été incendiées,** lundi 23 octobre au soir, par des groupes de jeunes dans plusieurs banlieues populaires de Strasbourg. Une soixantaine de militaires du premier régiment d'infanterie de Sarrebourg (Moselle), déployés dans le cadre du dispositif Vigipirate, devaient par ailleurs renforcer mardi la surveillance du réseau de transports en commun strasbourgeois, confronté ces derniers jours à une flambée de violence.

■ **CORRUPTION : Miroslav Blazevic, l'ancien entraîneur** de l'équipe de football du FC Nantes et actuel manager de la Croatia de Zagreb, a été interpellé, vendredi 20 octobre, à l'aéroport de Genève. De nationalité suisse et croate, il était sous le coup d'un mandat d'arrêt du juge de Marseille Pierre Philippon, chargé de l'enquête sur les comptes de l'OM. M. Blazevic est soupçonné d'avoir été le véritable destinataire de fonds versés par le club marseillais en 1989 à une société suisse chargée d'organiser des matches amicaux qui n'avaient pas eu lieu. Selon *La Tribune de Genève*, qui a révélé son interpellation, M. Blazevic, mis en examen samedi 21 octobre pour « *recel d'abus de biens sociaux* », a été placé sous mandat de dépôt à Luynes (Bouches-du-Rhône).

DISPARITIONS

Simone Gallimard

L'âme du Mercure de France

SIMONE GALLIMARD, qui dirigeait depuis 1962 les éditions du Mercure de France, est morte, dimanche 22 octobre, des suites d'un cancer. Elle était âgée de soixante-dix-sept ans.

Comme beaucoup de femmes de sa génération, celle qui était née Simone Cornu dans une famille de la grande bourgeoisie aura eu deux vies. La première se déroulera à l'ombre de son mari, Claude Gallimard – le fils unique de Gaston, créateur de la prestigieuse maison d'édition –, qu'elle épouse en 1939. Vingt ans durant, Simone sera avant tout une mère au foyer, élevant ses quatre enfants, dont Antoine, l'actuel PDG de Gallimard. Mais, à l'aube des années 60, commence une deuxième vie, tout entière vouée à ce métier de l'édition qu'elle n'avait fait jusqu'alors que côtoyer. La quarantaine passée, séparée de son mari, Simone Gallimard obtient de prendre la direction du Mercure de France, une vénérable maison fondée en 1894 et rachetée en 1957 par Gaston Gallimard.

Elle n'ignore pas que, dans ce milieu particulièrement hautain, elle fait figure de bourgeoise mondaine parachutée. Elle n'en a cure. Cette femme, d'apparence frêle et à l'éducation policée, entreprend de faire ses armes et de prouver sa détermination. Elle a un projet : donner corps à un « nouveau » Mercure de qualité, sans rompre brutalement avec le passé, sans l'enterrer, mais en renouvelant patiemment le catalogue. Pour ce faire, elle sait, d'emblée, s'entourer : Yves Bonnefoy, André Du Bouchet, Michel Cournot, entre autres, seront de fidèles compagnons d'une aventure éditoriale qui va s'étendre sur plus de trente années. Tout en se gardant d'être *« le vecteur d'aucun "isme" »*, elle apprend à décliner poésie, histoire littéraire et fiction contemporaine.

BEAUCOUP DE FEMMES...

Dès les années 60, elle publie avec application les textes que lui donne Bonnefoy et ses traductions de Shakespeare, mais aussi les œuvres de Séféris, Du Bouchet, Bataille, Klossowski, Leiris... En 1964, naît la belle collection « Domaine anglais », fondée par Pierre Leyris – sur laquelle prendra modèle, en 1993, la « Bibliothèque américaine » de Philippe Jaworsky, Brice Matthieussent et Michel Gresset.

En 1965, est imprimé le premier volume de la collection « Le Temps retrouvé », qui, à l'initiative de Jacques Brosse, propose journaux intimes, mémoires et correspondances historiques ou littéraires. La directrice du Mercure continue prudemment « La Grappe » – collection pour bibliophiles, qui recèle Arland, Céline, Bataille, des Forêts – et, de manière plus soutenue, la collection « Ivoire », dont les études et biographies portent généralement sur des écrivains historiquement liés au Mercure. Dans les années 70 et 80, Simone Gallimard fait la part belle à la littérature contemporaine, qu'elle recouvre de vergé bleu ciel ou « habille » parfois d'une moins esthétique jaquette en quadrichromie. François-Olivier Rousseau, Jacques Almira, Pierre Charras, Philippe Le Guillou, etc., y côtoient beaucoup de femmes : de Marguerite Duras à Muriel Cerf, en passant par Irène Monési, Yvonne Baby, Chantal Chawaf, Jocelyne François, Suzanne Prou, Clarisse Nicoïdski, Paula Jacques...

... ET D'ŒUVRES COMPLÈTES

Mais ce qui est tout à fait particulier au Mercure de Simone Gallimard, c'est sa volonté obstinée d'imprimer fort soigneusement des œuvres complètes et des volumes d'œuvres regroupées par thèmes : malgré le long et difficile travail d'édition que cela représente, malgré leur complexe et coûteuse fabrication, leur peu de rentabilité immédiate, seront ainsi imprimés le *Journal littéraire* de Paul Léautaud, les quinze tomes (1964-1975) de l'œuvre de Léon Bloy, l'*Œuvre* de Pierre Jean Jouve (1987), le magnifique volume de l'*Œuvre autobiographique* d'August Strindberg (1990), les *Œuvres complètes* d'Oscar Wilde (1992). En 1994, pour commémorer le centenaire de sa maison, Simone Gallimard éditera l'intégrale des *Tableaux de Paris* de Louis-Sébastien Mercier : encore plus de six mille pages impeccablement publiées. Ce sera là, confie-t-elle à Jean Ristat, *« le clou de* [sa] *carrière »*. Par ailleurs, elle reconnaissait aisément être une privilégiée : depuis au moins une petite dizaine d'années, le Mercure n'aurait pu continuer à exister sans le renflouage annuel assuré par la maison mère...

Par ces temps difficiles, Simone Gallimard défendait elle-même sa production auprès des critiques, avec une obstination courtoise, terriblement touchante et culpabilisante. Elle rêvait, disait-elle, d'emmener l'un de ses auteurs *« jusqu'au Nobel »*. Mais avec ses choix plutôt élitistes visant d'abord un public lettré, Simone Gallimard se sera, somme toute, offert le luxe de naviguer au plus près de son idée initiale : *« Je voulais une maison littéraire correspondant à mes goûts profonds, une vraie maison dans le style d'autrefois, artisanale. »*

Claire Paulhan

Denis Baudouin

La Vᵉ République communicante

LA RÉPUBLIQUE, comme le cinéma, a ses seconds rôles, qui ne sont pas les moins attachants. Denis Baudouin, décédé vendredi 20 octobre (*Le Monde* daté 22-23 octobre), était de ceux-là. Il avait commencé sous la IVᵉ République à promener dans les couloirs du Parlement une cigarette interrogative et généralement bien informée. Son talent frotté de théâtre, où l'avaient conduit ses premières amours et dont il ne se lassait pas, se déployait dans le registre en demi-teinte du centrisme, chez les Indépendants d'Antoine Pinay et Roger Duchet, d'abord, puis auprès de Jean Lecanuet lors de la campagne présidentielle de 1965.

Avec Michel Bongrand, qui importait alors des Etats-Unis et adaptait en France ce qu'on n'appelait pas encore la « communication politique », Denis Baudouin, directeur du service de presse du candidat centriste, avait tiré le meilleur parti possible de l'événement que représentait la désignation directe du chef de l'Etat par les Français. La campagne « dents blanches » de Jean Lecanuet avait abouti, pour le général de Gaulle, à un ballottage mortifiant.

A quarante-deux ans (il était né le 4 février 1923 à Paris), l'ancien rédacteur en chef de *France indépendante*, puis du *Journal des indépendants*, secrétaire administratif du groupe des Indépendants du Sénat avant de devenir conseiller de l'Union française en 1954, avait réussi sa conversion de la IVᵉ parlementaire à la Vᵉ présidentielle. Secrétaire général adjoint du Centre démocrate, formation où s'exprimait une certaine nostalgie de l'Algérie française, il allait rejoindre en 1969 Jacques Duhamel, en route pour une entente avec Georges Pompidou. Le CDP (Centre démocratie et progrès) se séparait en effet du gros de la troupe démocrate-chrétienne en soutenant, à l'élection présidentielle de 1969, l'ancien premier ministre de de Gaulle contre Alain Poher, président du Sénat et héraut du centrisme.

Entré au cabinet de Jacques Duhamel, ministre de l'agriculture, Denis Baudouin n'allait pas tarder à rejoindre l'Elysée, où l'appelait son savoir-faire en matière de relations publiques. De 1970 à la mort de Georges Pompidou, il fut, entre le « côté » de Pierre Juillet et Marie-France Garaud et celui de Michel Jobert et Edouard Balladur, un médiateur circonspect. Il y gagna l'estime du futur premier ministre, qui, samedi 21 octobre, a salué en lui *« le porte-parole le plus fin, le plus précis et le plus loyal de Georges Pompidou »*.

Quittant l'Elysée en 1973 pour prendre la présidence de la Sofirad, organisme qui gérait les participations de l'Etat dans Europe 1 et Radio Monte-Carlo, l'ancien conseiller du président s'attirait les sarcasmes du *Canard enchaîné* pour une pratique de l'information plus respectueuse de l'autoritarisme pompidolien que du pluralisme qui devait triompher une décennie plus tard. Cependant, les choses étant alors ce qu'elles étaient, il exerçait sa tutelle en faisant la part du feu, c'est-à-dire celle de l'indocilité des rédactions.

Valéry Giscard d'Estaing élu président de la République, Denis Baudouin ne tarde pas à choisir son camp. Plutôt qu'à l'héritier des Indépendants il apporte son concours à celui de Georges Pompidou, Jacques Chirac, dont il devient le directeur de la presse et des relations extérieures à la Mairie de Paris en 1977. Il le suivra en 1986 à Matignon, où, tout en exerçant distraitement un mandat de député européen glané en 1984, il se dépensera sans compter pour la victoire de son champion en 1988.

L'échec du président du RPR lui avait donné, alors, motif à se rapprocher d'Edouard Balladur. Jacques Chirac s'est borné à exprimer des sentiments privés à Mme Baudouin. L'ingratitude des princes, aurait dit l'ancien conseiller, qui connaissait son Racine.

Patrick Jarreau

■ **LOUISE COMTE,** sociétaire honoraire de la Comédie-Française, est morte le 19 octobre dans un hôpital de Château-Thierry (Aisne). Elle était âgée de soixante-douze ans. Elève de Georges Le Roy au Conservatoire national d'art dramatique, elle obtint un premier prix en 1943 et fut engagée la même année comme pensionnaire de la Comédie-Française. Elle y servit les grands rôles tragiques (Andromaque, Hermione, Esther...) ainsi que les premiers rôles romantiques de Victor Hugo, comme Dona Sol dans *Hernani*, la reine de *Ruy Blas* et Fantine des *Misérables* ; elle aborda également les rôles de caractère et de composition de Molière (Mme Pernelle, Arsinoé, Philaminte...). Elle devint sociétaire de la Comédie-Française en 1948. Le répertoire moderne lui doit beaucoup. Elle a créé deux pièces de Henry de Montherlant, *Port-Royal* et *Le Cardinal d'Espagne*, et a servi entre autres André Obey *(L'Homme de cendres)* et Emmanuel Roblès *(La vérité est morte)*.

■ **MAXENE ANDREWS,** qui, avec ses sœurs Patty et Laverne, formait un trio de chanteuses célèbre durant la seconde guerre mondiale, est morte, samedi 21 octobre, d'une crise cardiaque, à l'hôpital de Cape Cod près de Boston. Elle était âgée de soixante-dix-neuf ans. Né dans les années 30, le trio Andrews, interprète notamment de *Boogie Woogie Bugle Boy* et de *Don't Sit Under the Apple Tree*, a vendu près de cent millions d'albums. Un an après la mort de Laverne, survenue en 1967, les sœurs Andrews s'étaient séparées. Maxene avait repris une carrière en solo en 1979. Elle avait chanté l'été dernier devant des milliers d'anciens combattants à Honolulu, à l'occasion des commémorations de la victoire de 1945.

AU CARNET DU MONDE

Naissances

– M. et Mme Michel LICHOU
sont heureux d'annoncer la naissance de leur première petite-fille

Jeanne,

le 20 octobre 1995,

au foyer de Anne et Frank
LICHOU-LECROM).

Décès

– M. Jean Matteoli,
président du Conseil économique et social,
Les membres du bureau du Conseil économique et social,
Les membres du Conseil économique et social,
Le secrétaire général du Conseil économique et social,

ont le très grand regret de faire part du décès de

M. Denis BAUDOUIN,
vice-président de la section
du cadre de vie,
membre du groupe
des personnalités qualifiées
du Conseil économique et social,

survenu le 20 octobre 1995.
(lire ci-dessus)

– Mr et Mme Robert Colquhoun
et leurs enfants,
M. et Mme Michel Bezançon,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Marc Bezançon,
leurs enfants,
Et toute la famille,
ont le chagrin d'annoncer le décès, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, de

Mme Pierre BEZANÇON
née **Betty Scheer,**
chevalier de la Légion d'honneur.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 26 octobre à 15 heures en l'église réformée de l'Oratoire, 145, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, suivie de l'inhumation au cimetière ancien de Boulogne Billancourt (rue de l'Ouest) – (92).

30, rue François-Bonvin,
75015 Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Sylvie Verlhac,
Adrien et Pierre,
ont la grande tristesse de faire part de la mort de

Patrice COLDREY,

le 21 octobre 1995.

– Mme Christian Gorse,
née Isabelle Sobanska,
son épouse,
Nathalie von Waldau,
Marie-Christine
et Olivier Leonelli,
Nicolas Gorse,
Anne-Charlotte
et Charles-Eric Montier,
ses enfants,
Victor, Pia, Allénor,
Lucas et Garance,
ses petits-enfants,
Solange Gorse,
sa sœur,
Maurice et Roger Gorse,
Ses frères,
Ses belles-sœurs,
neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

Christian GORSE,
survenu le 20 octobre 1995, à l'âge de soixante et onze ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'abbatiale de Saint-Jean-aux-Bois (Oise), le lundi 23 octobre.

50, avenue du Roule,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Saint-Pierre-sur-Dives. Paris.

La famille Deruelle
a la douleur de faire part du décès de

M. Dominique DERUELLE,

survenu à Paris, le 15 octobre 1995, dans sa quarante-neuvième année.

4, rue de la Gare,
14170 Saint-Pierre-sur-Dives.

– Françoise, Christian, Antoine
et Isabelle Gallimard,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Simone GALLIMARD,

survenu le 23 octobre 1995.
(lire ci-dessus)

– Gilles et Yves Noël
ont le regret de faire part du décès de leur père

Paul NOËL,
médecin
pharmacien,

survenu le 13 octobre 1995, dans sa quatre-vingt-sixième année.

55, rue Lacordaire,
75015 Paris.

– M. et Mme Francis ZIMMERMANN
et leurs enfants,
M. et Mme Sylvain Clément
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Bernard ZIMMERMANN,
née **Juliette Zacklad,**

survenu le 20 octobre 1995.

Ils rappellent le souvenir de son époux le docteur

Bernard ZIMMERMANN,

décédé le 14 juillet 1984.

11, rue du Docteur-Roux,
92310 Sèvres.
16, rue des Reculettes,
75013 Paris.

Messes anniversaires

– De la part de Mme Edmond Jouhaud.
Une messe sera célébrée le jeudi 26 octobre à 18 heures en l'église Saint-Louis des Invalides à Paris, à la mémoire du

général Edmond JOUHAUD,

décédé à Royan le 4 septembre 1995.

Anniversaires de décès

– Il y a trois ans, le 25 octobre 1992,

Neil F. ALLAM

nous quittait pour un monde meilleur.

Son fils et sa femme demandent à ceux qui l'ont connu, amis et ennemis, d'avoir une pensée pour lui.

« Seigneur, j'ai confiance en Toi. »

Concerts

– Dans le cadre des manifestations organisées pour célébrer le 50ᵉ anniversaire des Nations unies,

l'Association française pour les Nations unies (AFNU)

vous invite à assister au

CONCERT

donné par l'Orchestre national de France sous la direction de Jerzy Semkow,

le jeudi 26 octobre 1995 à 20 heures.

Salle Olivier-Messiaen, Maison de Radio-France. Renseignements AFNU, 1, av. de Tourville, 75007 PARIS. Tél. : 45-55-71-73. Fax : 45-56-19-88. Prix des billets : 100 F. Réduction pour adhérents.

Communications diverses

– Anciens élèves du lycée Carnot ! Participez aux nombreuses activités de l'ALCT ! (*JO* 6-1-93).
Parmi elles, un voyage à Tunis au pont de la Toussaint 95 avec d'autres Anciens. Rens. ALCT 18, Champs-Elysées, Paris-8ᵉ. Tél. : 40-74-35-75. Fax : 40-31-85-25.

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3ᵉ, jeudi 26 octobre 1995 à 20 h 30 : « Après Pékin-Femmes juives », avec Mme Lily Scherr, professeur, et Gilberte Djian, auteur de *Malca* (Ed. A. Carrière).

Maison de l'Hébreu : (1) 47-97-30-22. Lecture de l'hébreu sacré maîtrisée en une séance. Stages-express (moderne/biblique). Bar-Mitsva.

ONU - DROITS DE L'HOMME

– A l'occasion du 50ᵉ anniversaire de l'ONU, le Centre des droits de l'homme a consacré son périodique *Le Canard* nº 21 à ce thème. Il a pour titre : « 50ᵉ année : Machin contre Machine ».
Cet imprimé est envoyé gratuitement sur demande. Joindre une enveloppe timbrée, au Centre des droits de l'homme, BP 16, 75622 Paris Cedex 13.
Information par téléphone 24 heures sur 24. : (1) 45-82-77-77.

– Le Prix « RENAISSANCE ET LYRE » 1996, créé par Art et Poésie de Touraine, récompensera par un chèque de 5 000 F un manuscrit de 12 poèmes réunis sous un titre.
Le concours est ouvert du 1er septembre au 10 décembre 1995 (date impérative).
Participation : 100 F.
S'adresser à Jacqueline Delpy,
65, allée de la Chesnaie,
37320 Esvres.
(Tél. : 47-26-47-27.)

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE :

• **Séminaires**
Leili Echgi : « Mise en scène et fondation (au travers d'un regard sur la ta'ziyé) » 6 et 20 nov., 4 et 18 déc., 18 h 30-20 h 30, Jussieu, université Paris-VII, salle RC1. Michel Sicard : « Sartre : le sujet Flaubert ». 15 et 22 nov., 6 et 20 déc., 9 h 30-21 heures, Jussieu, université Paris-VII, salle RC1.

• **Colloque**
« Pluralisme, souveraineté et identité nationale ». Sous la responsabilité de Catherine Audard et John Charvet, 20 nov., 9 heures-18 heures.

• **Samedi autour d'un livre**
La Mésentente de Jacques Rancière, intervenants : A. Badiou, G. Châtelet, M. Deguy, G. Fraisse, F. Proust et J. Rancière, 18 nov., 9 h 30-12 h 30, ENS, salle des Résistants, 45, rue d'Ulm.

• **Publication**
Dans la collection « Bibliothèque du Collège » publiée par Albin Michel, sortie en librairie le 31 octobre de *L'Homme des passions* de Denis Kambouchner. Dans la *Revue du Collège, Rue Descartes*, publiée par Albin Michel, sortie en librairie le 9 novembre du numéro 14, « De l'intraduisible en philosophie ».

Toutes les activités du Collège international de philosophie sont libres et gratuites.
Renseignements sur salles, répondeur : 44-41-46-85.
Autres renseignements : 44-41-46-80.

Soutenances de thèse

– Malgré la situation actuelle du Zaïre, tout est encore possible dans ce pays situé au cœur de l'Afrique. Les Zaïrois ne se lassent pas de chercher les voies et moyens pour sortir le pays de sa crise. C'est dans cette logique que M. Dieudonné Kalindye Byanjira soutiendra sa thèse de doctorat en droits de l'homme le jeudi 26 octobre 1995 à partir de 17 h 30 à l'Institut des droits de l'homme de l'université catholique de Lyon. Sa thèse porte sur « La nécessité de l'État de droit dans la promotion des droits de l'homme au Zaïre ». Promotrice de la thèse :
Mme Pascale Boucaud.

– M. Gilles Lahousse soutiendra sa thèse de doctorat : « Une ligne des années trente : la Solidarité française », sous la direction de M. J. F. Sirinelli, le jeudi 26 octobre 1995 à 14 h 30, à l'université Charles-de-Gaulle Lille-3, sciences humaines lettres et arts, domaine universitaire littéraire et juridique de Villeneuve, d'Ascq, salle des colloques, Maison de la recherche.

NOMINATIONS

Compagnie générale maritime

Philippe Pontet est nommé, par décret paru au *Journal officiel* du 22 octobre, administrateur de la Compagnie générale maritime et financière, en remplacement d'Eric Giuily, démissionnaire.

[Né le 30 octobre 1942 à Dijon, docteur en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA, Philippe Pontet a d'abord été chargé de la politique financière et des crédits à l'exportation sur les pays de l'Est et l'Europe à la direction des relations économiques extérieures au ministère de l'économie et des finances, avant de devenir, en 1972, conseiller technique au cabinet de Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances, et, deux ans plus tard, directeur du cabinet de Norbert Ségard, ministre du commerce extérieur, puis ministre des postes et télécommunications. Nommé conseiller référendaire à la Cour des comptes en 1978, Philippe Pontet a été président-directeur général de la compagnie d'assurances La Hénin, administrateur de la compagnie financière du groupe Victoire et président du directoire de Crédisuez. Il a également siégé à l'Assemblée nationale comme suppléant de Rémy Montagne, élu de la 3ᵉ circonscription de l'Eure, en 1980-1981, et au conseil général de ce département de 1982 à 1986.]

Diplomatie

Jacques-Alain Le Chartier de Sédouy a été nommé ambassadeur au Danemark.

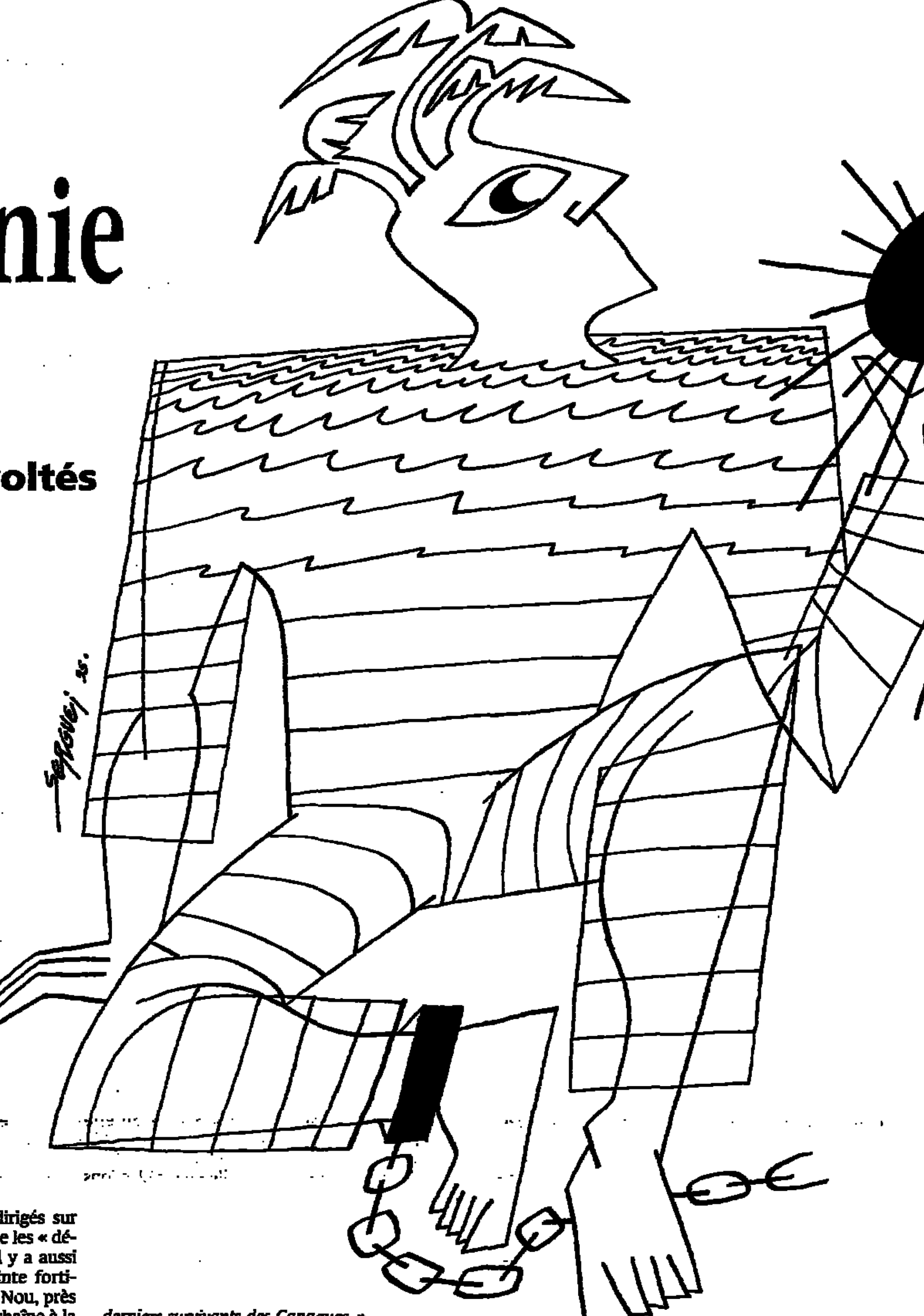
[Né en novembre 1935, ancien élève de l'ENA, ministre plénipotentiaire, Jacques-Alain Le Chartier de Sédouy a été ambassadeur en Jordanie de 1981 à 1985, puis à Mexico, de 1986 à 1989. Représentant permanent de la France auprès de l'OCDE, de 1991 à 1993, il était, depuis octobre 1993, conseiller diplomatique du gouvernement, et parallèlement, depuis mai 1994, adjoint au médiateur de l'Union européenne à la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie.]

Gérard Coste, ambassadeur à Singapour, a été nommé ambassadeur en Thaïlande, en remplacement de Jacques Rummelhardt, par décret paru au *Journal officiel* du 20 octobre.

[Né le 24 mars 1939, Gérard Coste est licencié ès lettres, diplômé de l'IEP-Paris et d'HEC, ancien élève de l'ENA. Il a été notamment en poste à Mexico (1968-1969), Djakarta (1969-1972), Tokyo (1973-1975 et 1978-1983), Rabat (1975-1978); Los Angeles (1989-1993), avant d'être nommé ambassadeur à Singapour en juillet 1993. Il a aussi été, en 1984, le fondateur de l'Association France-Japon et, d'avril 1987 à août 1988, chef du service d'information et de diffusion (SID) du premier ministre.]

Kabyles de Calédonie

La Nouvelle-Calédonie, terre de déportation pour les communards, l'a aussi été pour les révoltés de la Kabylie soulevée, en 1871, contre le colonisateur. Mille cinq cents de leurs descendants ont fait souche



SUR la plage, devant un parterre de touristes, les danseurs canaques, le haut du corps et le visage peints, viennent de terminer leur aubade guerrière. Ils déposent leurs coiffes de fougères et d'hibiscus, rangent leurs costumes de lianes et s'offrent un Coca-Cola. A quelques pas de là, des tombes et un petit mémorial restent ignorés des visiteurs, qui commencent à se répandre sur l'île des Pins, au sud de Nouméa – *« L'île la plus proche du Paradis »*, comme le promettent les bibles touristiques.

Avant de figurer l'Eden, l'île des Pins fut plus proche de l'enfer. Les communards de 1871 y payèrent d'avoir trop cru en leurs idéaux. Lorsqu'ils furent amnistiés, en 1879, les survivants élevèrent cette stèle avant de quitter l'île. Deux noms arabes retiennent l'attention. Les proscrits d'une autre insurrection, celle de la Kabylie en 1871, partagèrent ici l'exil des communards, avant de faire souche dans ce coin oublié du Pacifique. C'est en s'interrogeant sur la présence de ces deux noms que l'écrivain et réalisateur Mehdi Lallaoui a, dans *Kabyles du Pacifique* (Au nom de la mémoire, 1994), reconstitué l'odyssée de ces hommes, châtiés pour s'être rebellés contre le colonisateur. La répression de la révolte dont le Bachaga Mokrani donna le signal avant d'être tué fut terrible. Deux cent douze Kabyles, responsables présumés de l'insurrection, furent traduits devant la cour d'assises de Constantine en 1873. La plupart furent condamnés à la déportation.

« Pour les Canaques, je suis « l'Arabe », « le Kabyle », « Sadate », « Nasser »... »

Cela aurait pu être Cayenne. Ce fut la Nouvelle-Calédonie. *« Caledoune »*, comme disent encore nombre d'Algériens pour désigner un lieu d'où l'on ne revient jamais. Voici donc les vaincus fraternisant avec d'autres vaincus – ceux de la Commune –, enchaînés dans des cages de fer, tout au long de l'interminable traversée. Louise Michel, proscrite elle aussi, débarquée quelques mois plus tôt à Nouméa avec Henri Rochefort, décrit, dans *Souvenirs de ma vie* (Maspero), leur arrivée pitoyable : *« Nous vîmes arriver, dans leurs grands burnous blancs, des Arabes déportés pour s'être, eux aussi, soulevés contre l'oppression. Ces Orientaux, emprisonnés loin de leurs tentes et de leurs troupeaux, étaient simples et bons et d'une grande justice. Aussi ne comprenaient-ils rien à la façon dont on avait agi avec eux. »* La plupart sont dirigés sur l'île des Pins, qui accueille les « déportés simples ». Mais il y a aussi les « déportés en enceinte fortifiée », à Ducos ou à l'île Nou, près de Nouméa, que l'on enchaîne à la « barre de justice » et à qui on verse la soupe dans des galoches. A l'île des Pins, les tribus canaques ont été déplacées. Cinq communes ont été délimitées. Le « camp des Arabes » constitue la cinquième, la plus reculée. *Ceux-ci élèvent des* chèvres, plantent des citronniers et descendent au marché une fois par semaine à Ouro. Là, sous les araucarias géants et les cocotiers, flotte le drapeau rouge. Les communards ont reconstitué leur faubourg parisien avec des magasins, des ateliers, un théâtre. Et même de petits journaux, *Le Parisien illustré*, *Le Raseur calédonien*, à la verve acérée, sont publiés. Décor factice. Des déportés pris de folie meurent à force de scruter la mer.

En 1878, éclate l'insurrection canaque, conduite par le chef Ataï. La conquête, ici comme en Algérie, n'a rien respecté. On s'est rué sur les terres et sur le « caillou vert » au ton d'émeraude, le nickel. La peur s'est installée à Nouméa. Le bagne tout proche est un réservoir d'hommes inespéré. Bou Mezrag Mokrani – le frère du bachaga qui a soulevé la Kabylie –, interné à l'île des Pins, offre ses services au gouverneur Olry. Il espère ainsi une remise de peine. Avec une quarantaine de ses hommes, il participe à la répression qui s'abat sur les Canaques. La tête d'Ataï, abattu par les auxiliaires canaques de l'armée française, roule bien vite au pied du colonisateur ; elle est envoyée à Paris et exposée sur les *étagères* du Musée de l'homme, au Trocadéro.

Les Canaques furent matés comme l'avaient été les communards et les Kabyles. *« Il faut commencer par détruire cette population. Le seul moyen pour en venir à bout, ce serait de faire des battues, comme pour les loups en France »*, propose un militaire. Dans *L'Illustration*, on peut lire : *« L'installation en Nouvelle-Calédonie ne rencontre qu'un obstacle : les indigènes. Mais il est prouvé que leur nombre diminue dans une proportion des plus rassurantes et qu'à la fin du siècle on montrera dans les foires les derniers survivants des Canaques. »* Autre grande figure de l'insurrection kabyle de 1871, Azziz El Haddad, descendant d'une famille de religieux, déporté avec l'un de ses frères, a jugé la démarche de Mokrani incompatible avec son honneur. *En 1879, l'amnistie est pro*clamée. L'île des Pins se vide. Louise Michel quitte Nouméa. Au cours des derniers mois, sa détention « en enceinte fortifiée » a été assouplie. Elle fait de la botanique, pratique avec succès la *« vaccine »* sur des papayers malades. Elle a aussi ouvert une école pour les Canaques, donne des leçons de piano, inventant pour eux une méthode de solfège, et abandonne avec regret ses *« amis noirs »*.

L'AMNISTIE a été proclamée, mais les déportés kabyles en ont été exclus. Obligation leur est faite de résider sur le territoire calédonien. A Paris, les communards, dans un élan de solidarité, mènent une campagne active pour leur libération. Azziz El Haddad est le plus indomptable de ces Algériens. Il s'évade, rallie Sydney. Voici Paris et Alger en ébullition, des limiers dépêchés sur ses traces. On le signale au Caire. Puis c'est le silence pendant quatorze ans. Sans doute vit-il à La Mecque. Le 1er février 1895, est enfin levée l'obligation de résidence. Ils ne sont plus qu'une poignée, le 22 août 1895, à s'embarquer de Nouméa pour l'Algérie. Ce jour-là, venu de Djedda réclamer ses biens, Azziz s'éteint à Paris dans les bras du communard Eugène Mourot, ancien déporté, qui lui a donné asile, au 45 du boulevard de Ménilmontant, face au Père-Lachaise. Bou Mezrag Mokrani, lui, a été exclu de la mesure du 1er février, mais est libre de ses mouvements dans l'île ; il a ouvert à Nouméa un commerce et a fondé une compagnie de transport postal avec ses hommes, qui parcourent à cheval la brousse. En 1904, il est enfin gracié. Après trente ans d'exil, le voici foulant le sol algérien, en juillet 1905, juste à temps pour mourir, à l'âge de soixante-quinze ans. Les rares déportés restés ont rejoint dans les vallées de Boghen et de Nessadiou, près de Bourail, *sur la côte ouest de la* Grande Terre, les « transportés » arabes, les « droits communs », ou considérés comme tels, qui n'ont cessé d'être acheminés en Nouvelle-Calédonie depuis la révolte de 1871. L'administration coloniale, aidée par l'Eglise, est prévoyante. En échange de 4 hectares à cultiver, on peut racheter sa liberté et trouver femme dans une institution tenue par les religieuses. Nessadiou est encore aujourd'hui la « vallée des Arabes ». Et le cimetière un morceau d'islam en terre canaque. Les tombes sont tournées vers l'ouest. Un grand palmier les domine et indique la direction de La Mecque. Cette communauté d'origine algérienne, fortement métissée, est estimée à mille cinq cents personnes. La plupart sont restés éleveurs et agriculteurs, d'autres sont partis tenter leur chance à Nouméa. *« Les plus âgés parlent encore la langue qui leur a été transmise, ils font encore le ramadan et la prière. Leur enfance a été bercée par la musique arabe et les contes kabyles. Ils savent qu'ils mourront sur cette terre qui les a accueillis, est devenue la leur et porte leur empreinte »*, explique Mehdi Lallaoui.

« A Nouméa, les gens se sont laissé européaniser »

A Bourail, on ne peut manquer le « Zam-Zam », le restaurant que tient l'épouse – d'origine indonésienne – d'Abdelkader Bouffenèche. Entre le porc sauté et le poisson du lagon, une place de choix est réservée au couscous. *« C'est un Marocain qui nous a appris la recette. Ça marche très bien. Les pieds-noirs de l'île sont venus. Ils m'ont dit que c'était le vrai couscous »*, lance amusé Abdelkader, fort de cette bénédiction culinaire. *« Pour les Canaques, je suis « l'Arabe », « le Kabyle », « Sadate », « Nasser »... »*, plaisante encore Abdelkader, dont les aïeux sont issus d'un douar proche de Djijelli, en Algérie. Les Bouffenèche ont une passion pour les chevaux, et Nadir, le fils d'Abdelkader, est considéré comme le meilleur cavalier de l'île. *« Il s'est présenté aux élections municipales »*, annonce satisfait le père.

Sur le blason de la commune de Bourail, figurent deux chambranles, symboles de la présence canaque, mais aussi le croissant arabe, rappelant les origines de la commune, créée de toute pièce par l'administration coloniale. Ancien président de l'Assemblée territoriale, Taïeb Aïfa est maire de Bourail depuis 1977 et fier de son ascendance kabyle : *« A Bourail, nous avons su garder les traditions, tandis qu'à Nouméa il n'y a même plus de « carré des Arabes » au cimetière ; les gens se sont laissé européaniser. »* Abdelkader Bouffenèche et lui ont effectué un voyage aux sources, sur la terre kabyle, en 1986. *« J'ai eu un choc terrible*, raconte Taïeb Aïfa, *lorsqu'à El Eulma j'ai retrouvé la terre où mon père était né. Mais, l'émotion passée, il a fallu nous rendre à l'évidence : il nous serait culturellement difficile d'y vivre. Un siècle après, nous étions des déracinés. A partir de ce moment, mes convictions se sont renforcées pour reconnaître ici, en Nouvelle-Calédonie, aux premiers occupants du pays le droit de revendiquer une identité pour eux-mêmes. » « Les vieux vont disparaître. Avant la fin du siècle, la langue qui avait été transmise par les déportés sera perdue. Grâce à la langue, aux traditions, au souvenir de cette histoire douloureuse, ces gens ont pu tenir, se serrer les coudes, et rester des êtres humains. Ils sont porteurs d'un exil par filiation. Pour eux l'Algérie est un mythe »*, poursuit Mehdi Lallaoui. Aujourd'hui, cette petite communauté semble tentée par un retour à l'islam. Les noms ou les prénoms, qui avaient été francisés au fil des générations, s'arabisent à nouveau. *« Nous ne suivons pas beaucoup la religion, parce que c'est plus difficile ici, mais nous sommes musulmans quand même »*, assure Abdelkader Bouffenèche. *« Régulièrement, nous avons la visite de personnes qui nous disent faire le tour du monde pour porter la parole de l'islam »*, ajoute-t-il. Depuis plusieurs années, la construction d'une mosquée est envisagée à Bourail. *« Disons plutôt un centre culturel, parce que, si nous disons centre « coranique », cela passera mal »*, insiste Abdelkader. Contact avait été pris par des bailleurs de fonds en Arabie saoudite. *« Le projet a été contrecarré, mais à présent il est relancé »*, précise Taïeb Aïfa, que ses adversaires politiques surnomment le « calife de Bourail ».

CES Kabyles du Pacifique se sentent-ils plus près des caldoches que des Canaques ? *« Là où ils passaient, ces musulmans laissaient traîner tant de noyaux de dattes qu'en Calédonie on repère aussitôt leurs habitations. Partout où il y a des palmiers, il y a eu des fils de Mustapha, de Taïeb ou de Mohamed, et, avec les années, ils n'ont cessé de donner au territoire des générations de sportifs et de soldats. Ils se revendiquent hautement « caldoches », aujourd'hui, ces fils de Mahomet, pour la plupart largement métissés »*, affirme Jacqueline Sénès dans son livre *La Vie quotidienne en Nouvelle-Calédonie de 1850 à nos jours* (Hachette, 1985). *« Ils se sentent en tout cas Calédoniens*, estime pour sa part Mehdi Lallaoui. *Ce sont des ruraux qui ont un lien très fort avec les Canaques. Ce qui se passe en Nouvelle-Calédonie depuis 1984 – les revendications d'indépendance – trouve chez eux une résonance : leurs ancêtres de 1871 se sont battus aussi pour la terre. C'est pourquoi beaucoup se sont demandé s'ils allaient pouvoir continuer à vivre ici. »*

Taïeb Aïfa a fait construire par des Mélanésiens une case canaque près de sa maison. Geste symbolique ? *« J'estimais que j'étais chez moi, mais je voulais faire comprendre qu'il y avait une autre appartenance à cette terre. L'élément terre, aussi bien chez les Canaques que chez nous, venant d'Algérie, est très important. »* Il se dit *« très proche »* des Canaques, et il l'est en effet. Pionnier des accords de Matignon, il milite depuis longtemps pour la réconciliation des communautés du territoire. *« Je sens un courant dans la jeunesse qui peut bouleverser le vieil état d'esprit colonial. La population attend ce que va faire Chirac. »* Médiateur né, le maire de Bourail souhaite le rester : *« J'essaie, mais ce n'est pas facile »*.

Régis Guyotat

(Publicité)

Monsieur le Président de la République

L'homme, par son nombre et par sa technique, a acquis la capacité d'influencer, de perturber, la biosphère entière. Il peut mettre en jeu sa propre identité et même sa pérennité. Il accède à ce statut presque à son insu et à son étonnement, alors qu'une telle révolution dans l'ordre des choses devrait s'accompagner d'un bouleversement de notre façon d'agir sur le monde.

Notre influence s'étend bien au-delà de notre voisinage et se poursuit bien après la fin de notre action, pour de nombreuses générations. Les redou[illegible] questions soulevées par l'évolution de notre environnement justifient d'autres réponses que cell[illegible] morale des relations entre individus ou d'une réglementation dans un cadre strictement [illegible] Les accords et calendriers internationaux auxquels la France a souscrit, votre volonté d'ins[illegible] de l'environnement dans les principes les plus fondamentaux du droit, sont des élém[illegible] l'élaboration de telles réponses.

Nous sommes convaincus pour not[illegible] les conséquences lointaines et durables de l'action humaine créent une situation radicalement [illegible] cette situation réclame une éthique également nouvelle qui empêche le pouvoir de l'homm[illegible] une malédiction pour lui.

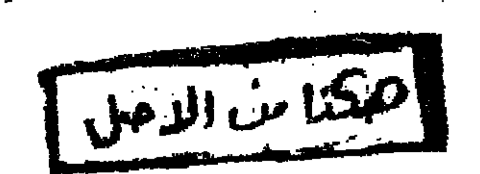
Nous sommes persuadés que les ad[illegible], professionnels, consommateurs, citoyens, auront besoin de s'être forgé une telle conscience [illegible] demande aujourd'hui une plus grande attention des enfants, des adolescents et des jeunes dans [illegible], la compréhension et l'appréhension de la nature et de leur environnement. Cette démarche [illegible] peut être de pure connaissance mais vise également le savoir-être et les conséquences de l'action humaine. Il s'agit là d'un véritable projet éducatif et culturel qui doit trouver toute sa place dans le cadre scolaire et les programmes, et en y associant tous les acteurs de notre société.

Aussi, dans l'hypothèse d'une consultation nationale sur l'éducation, nous appelons votre haute attention sur l'enjeu fondamental du développement d'une véritable éducation à l'environnement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.



52, boulevard Malesherbes - 75008 Paris - Tél. (1) 44 90 83 03 - Fax (1) 44 90 83 19



Le Monde

Le Japon en panne

L'ÉCONOMIE japonaise n'en finit pas de sortir de l'ornière. Plongé depuis quatre ans dans une grave crise, le pays vient de se voir créditer par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) d'une progression de 0,3 % de sa richesse nationale pour 1995, en baisse d'un point par rapport à ses prévisions de juin. Autant que le chiffre, qui correspond à une nouvelle année de *stagnation économique*, c'est l'évolution de la situation japonaise qui déconcerte. Et qui préoccupe ses partenaires au moins autant qu'aux heures de l'insolente réussite du pays.

Fin 1994, la plupart des instituts de conjoncture, pariant sur la reprise, escomptaient un taux de croissance de 2,5 % en 1995. Les économistes de l'OCDE viennent d'avouer leur pessimisme en repoussant à 1996 une reprise qui ne dépasserait pas 1,8 %. Quand on sait les sommes considérables injectées dans l'économie par les pouvoirs publics depuis 1991-1992, l'échec peut paraître inquiétant. Malgré cinq plans de relance successifs, totalisant la somme faramineuse de 43 300 milliards de yens, soit l'équivalent de 450 milliards de dollars (10 % du PNB nippon), le gouvernement n'a pas réussi à redresser l'économie nationale. Peut-on faire plus, alors que les finances publiques, largement excédentaires en 1992, accusent maintenant un déficit considérable, de l'ordre de 5 % du PIB ? Peut-on aller plus loin, alors que le taux de l'escompte n'est plus que de 0,5 % ?

Les pays occidentaux se réconfortent en s'accrochant à l'idée qu'au moins le Japon ne sombrera pas dans une crise noire, du genre de celle qui ébranla les pays industrialisés dans les années 30. Il n'empêche. Ce qui paralyse le Japon n'est pas une crise économique classique. C'est un formidable manque de confiance des citoyens dans leurs élites politiques, *trop souvent accusées de* corruption, et maintenant soupçonnées d'incompétence. N'est-ce pas en effet l'incapacité des responsables publics et privés qui a permis que se développe une gigantesque crise financière ébranlant l'ensemble du système bancaire et multipliant les faillites retentissantes ? Des chiffres dépassant 450 milliards de dollars de créances bancaires douteuses ont été avancés. De quoi miner la plus solide des économies et, par contrecoup, tout le système financier international.

C'est bien pour cela que les banques centrales occidentales – au premier rang desquelles la Réserve fédérale des Etats-Unis – se sont décidées à soutenir le dollar pour faire baisser le yen. Les firmes nippones vont s'en trouver revigorées et, à travers elles, toute l'économie du pays. Tokyo devra ensuite sauver le système bancaire comme Washington avait en son temps sauvé d'une noyade totale le réseau des caisses d'épargne. Une décision peu populaire, mais probablement indispensable.

Eclairer la voie de la SNCF

SUR quelle voie le gouvernement compte-t-*il engager la SNCF ?* La grève des cheminots, mercredi 25 octobre, traduit, d'abord et avant tout, l'interrogation des personnels sur l'avenir de leur société. Comme ceux d'autres services publics, les salariés de la compagnie nationale s'inquiètent des orientations imposées par Bruxelles. Forts de leur organisation et de leur capacité d'action, ils attendent une clarification sur les intentions du nouveau pouvoir. Une clarification difficile, mais pourtant indispensable.

Ici comme ailleurs, l'Europe n'est qu'un alibi, un mauvais prétexte. Même si la Commission a défini des directives précises pour l'organisation des chemins de fer dans les pays de l'Union, ce n'est pas à cause de Bruxelles ni de Maastricht qu'une réforme de la SNCF est aujourd'hui nécessaire. Ce sont davantage les conditions économiques et technologiques nouvelles qui obligent à repenser le mode de fonctionnement de la compagnie. Si la Grande-Bretagne, la Suède, l'Italie et l'Allemagne ont engagé de profondes réformes, ce n'est pas pour plaire à quelques idéologues ultra-libéraux bruxellois. Différentes dans leurs principes comme dans leurs modalités, ces réformes y ont été entreprises avant les directives européennes.

La SNCF n'a certes pas à rougir de ses performances. Malgré des choix parfois contestables, elle est, grâce au TGV notamment, l'une des compagnies de chemin de fer les plus modernes du monde. Elle est également l'une des plus endettées. Sa dette représente près de quatre fois son *chiffre d'affaires ! Continuer à* accumuler des déficits n'est donc plus possible. S'il est légitime de demander aux cheminots d'améliorer la qualité et l'efficacité du service proposé, l'Etat doit aussi mieux définir et prendre en charge ses responsabilités.

La collectivité impose de fait à la SNCF des sujétions particulières de service public. *Les* chemins de fer jouent un rôle en matière d'aménagement du territoire et pour le maintien de la cohésion sociale. Ils ont été et restent un moteur décisif dans le développement d'une industrie nationale de haute technologie. Le transport par rail est enfin un élément essentiel dans la politique de défense de l'environnement. La question est de savoir si c'est au consommateur-usager ou au citoyen-contribuable qu'il revient de payer ces choix politiques forts. Avec le contrat de plan, l'Etat a l'occasion de préciser ce qui est attendu de chacun.

La réforme engagée en Allemagne mérite, à cet égard, d'être analysée avec intérêt. Une longue concertation entre les grands partis politiques, d'une part, entre les partenaires concernés, d'autre part, a conduit à une transformation progressive de la compagnie nationale en trois entités (les infrastructures, le transport national, les réseaux régionaux). L'Etat a pris à sa charge la totalité de la dette. Les cheminots ont accepté une organisation plus commerciale de leur activité. Si ce n'est là un modèle, c'est en tout cas une voie que la France pourrait regarder avec quelque profit.

Le Monde est édité par la SA *Le Monde*, *société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.*
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé, adjoints à la direction de la rédaction
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Daniele Heymann, Bertrand Le Gendre, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig

Alain Rollat, conseiller de la direction ;
Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

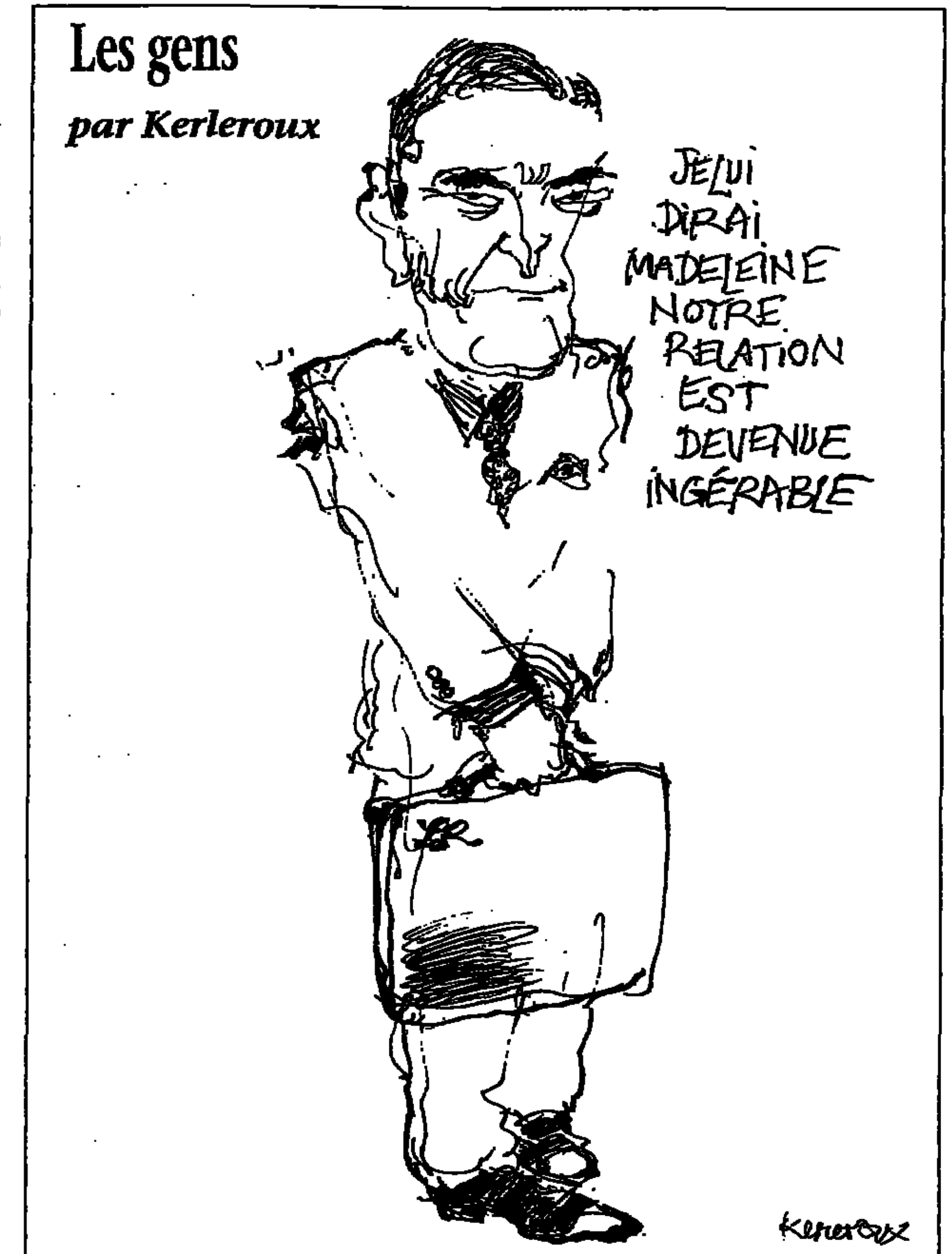
Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 885 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Les gens

par Kerleroux



L'improbable réforme des Nations unies

Suite de la première page

La troisième raison, enfin, est liée à la crise financière que traversent les Nations unies, crise due pour une petite partie à l'énorme bureaucratie onusienne, mais surtout aux dettes accumulées par certains gros contributeurs, Etats-Unis et Russie en tête, qui sous des prétextes comptables ou politiques refusent à l'organisation internationale les moyens de sa politique. Dans son bref discours, Jacques Chirac a fustigé les mauvais payeurs et proposé de regrouper sous l'égide d'un secrétaire général adjoint les questions de développement.

Le secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, insiste en effet sur la diversité des actions menées par son institution. L'attention se concentre sur les missions de « casques bleus » – et plus sur les échecs, évidents, que sur les réussites, indéniables – alors qu'elles représentent seulement 20 % des activités des Nations unies. Avec ses multiples organisations, le « système » onusien couvre un champ beaucoup plus vaste qui accompagne la globalisation de la vie internationale. Il n'en reste pas moins que, cinquante ans après leur fondation, les Nations unies auraient besoin de sérieuses réformes ; la nécessité n'en est contestée par personne. Le secrétaire général en a proposé, il y a deux ans, dans son « agenda pour la paix » ; l'Assemblée générale a créé un groupe de travail chargé d'envisager l'élargissement du Conseil de sécurité. Le président de la République française a apporté sa petite pierre. Mais chaque nouveauté contrevient aux intérêts d'un membre ou d'un autre, souvent d'une grande puissance, et comme toute modification de la Charte doit être approuvée à l'unanimité par le Conseil de sécurité et à la majorité des deux tiers par l'Assemblée générale, les chances de réforme sont très réduites.

La composition du Conseil de sécurité reflète pourtant des rapports de forces mondiaux totalement dépassés. Les cinq membres permanents – Etats-Unis, Russie (qui a pris le siège de l'URSS), France, Grande-Bretagne, Chine – sont là en vertu de deux qualités : ce sont les vainqueurs de la deuxième guerre mondiale et les puissances nucléaires « officielles ». Ils bénéficient d'un droit de veto. Les dix autres membres sont élus pour deux ans par l'Assemblée générale, dans des groupes régionaux. En 1992, le Japon, suivi de l'Allemagne, a manifesté son intention de devenir membre permanent. Il ne serait pas scandaleux, en effet, que les deuxième et troisième puissances économiques du monde se retrouvent dans ce cénacle. Toutefois, les candidatures nippone et allemande ont réveillé des jalousies et des vocations.

Il ne paraît pas souhaitable de renforcer l'« occidentalo-centrisme » de l'ONU en écartant du Conseil de sécurité des pays du tiers-monde qui, par leur richesse ou leur population, peuvent légitimement revendiquer un siège permanent ; les noms de l'Inde, du Brésil et du Nigeria ont été avancés, non sans susciter des oppositions : pourquoi l'Inde et pas le Pakistan, le Brésil et pas l'Argentine, le Nigeria et pas un autre pays africain ? Réservée à propos de la candidature allemande, l'Italie a proposé une formule compliquée : le nombre de sièges permanents au Conseil serait augmenté de huit ou dix ; les nouveaux membres, choisis dans un vivier de vingt-quatre ou trente pays, se relaieraient tous les deux ans.

Pour que l'Europe occidentale ne soit pas *surreprésentée, d'autres ont proposé que le* siège de la France ou de la Grande-Bretagne soit occupé, en permanence ou à tour de rôle, par l'Union européenne. Ces diverses idées se sont heurtées au refus des intéressés, comme la suggestion de ne pas accorder de droit de veto aux nouveaux membres permanents éventuels. Le fonctionnement du Conseil de sécurité, dont les réunions sont souvent préparées par des discussions entre les trois Occidentaux, *suivies de rencontres avec le représentant* russe, puis parfois avec le représentant chinois, est suffisamment complexe pour qu'on ne multiplie pas à l'envi les « classes » de participants.

Deux autres réformes au moins ont été périodiquement évoquées. L'une concerne le financement du budget régulier de l'ONU, qui ne devrait pas être laissé à la bonne volonté des Etats membres ; mais la proposition de lever une taxe fixe assise sur la consommation d'énergie ou les transferts de capitaux a soulevé l'indignation des grandes puissances. De même, l'administration américaine, après l'avoir saluée, s'est élevée, sous la pression du Congrès, contre la création d'une force de réaction rapide permanente au service du Conseil de sécurité et du secrétaire général pour améliorer l'efficacité du maintien de la paix. Une telle force, de quelques milliers d'hommes, éviterait l'interminable quête de pays volontaires pour envoyer des troupes et le casse-tête provoqué par le financement. Faute de disposer de forces permanentes, l'ONU pourrait sortir de l'impasse en « sous-traitant » le maintien de la paix à des organisations régionales, comme l'OTAN en Europe, l'OUA en Afrique, etc. ; mais elle risque ainsi de donner sa bénédiction à des opérations militaires effectuées en son nom dans des conditions qu'elle ne contrôlera pas.

La morosité de ce cinquantième anniversaire ne doit cependant pas faire oublier que les Nations unies ont réussi là où la Société des nations, née après la première guerre mondiale, avait échoué : elle n'a pas sombré sous les coups de boutoir des puissances qui l'avaient créée avant de la violenter. Elle ne peut pas faire plus que ne lui permettent ses principaux membres ; elle reflète des rapports de forces internationaux plus qu'elle ne les façonne. Mais parce qu'elle donne une voix à ceux qui, sans elle, n'en auraient pas dans le concert des nations, même telle qu'elle est, elle mérite mieux que sa mauvaise réputation.

Daniel Vernet

RECTIFICATIF

ALAIN CARIGNON ET LA JUSTICE

Contrairement à ce que nous avons écrit dans *Le Monde* du 21 octobre, Alain Carignon, ancien ministre de la communication et ancien maire de Grenoble, n'a pas fait l'objet d'une condamnation. Le tribunal correctionnel de Lyon, devant lequel il a comparu en octobre pour recel et complicité d'abus de biens sociaux ainsi que pour subornation de témoin, a mis son jugement en délibéré.

Lisibilité

par Bertrand Poirot-Delpech
de l'Académie française

VOUS NE SAVEZ PAS LA DERNIÈRE ? Tous nos maux viendraient de ce que l'actualité *manque de lisibilité*. En quelques semaines, cette notion aussi obscure que passe-partout a envahi le discours public.

Si les enquêtes sur les attentats piétinent, ne cherchez pas : c'est que les terroristes ne signent pas en toutes lettres leurs forfaits. On ne nous explique pas comment la violence serait mieux combattue si elle était plus nettement revendiquée, mais il faut croire sur parole cette dernière faribole technocratique lointainement inspirée de la linguistique. *Manque de lisibilité*, vous dis-je !

Si le gouvernement n'a pas la cote, ce ne serait pas parce qu'il augmente brutalement prélèvements et frais hospitaliers des plus démunis ; ce serait parce que l'opinion telle que la déforment les sondages s'arrêterait êtement au sens immédiat de ces mesures au lieu d'apercevoir leur signification encore mal *lisible*, ce que, en secret et à long terme, elles auraient de généreux et de salutaire pour la *fracture sociale*.

Rendre *lisible* une politique reviendrait à lui faire dire le contraire de ce qu'elle manifeste. Les décideurs ont beau monopoliser journaux et ondes, ils se sentent victimes d'un *déficit d'explication*, d'un défaut de *messages forts*.

Seule excuse à cet illogisme des dirigeants, à cette tentation de parler davantage encore, et sans réplique : leur intoxication par les charlatans de la « communication », selon qui l'on peut faire dire aux réalités le contraire de ce qu'elles signifient, pour qui l'évidence se trafique et le sens s'assène, à condition d'y mettre le prix.

* * *

« Jamais nous n'avons été aussi faux, douteux, approximatifs », confesse François Léotard (*Ma liberté*, Plon, p. 124). C'est probable, mais à qui la faute ? Qui a empêché la classe politique d'être plus vraie, *claire* et *déterminée*, comme elle en claironne le projet ? Mystère ! Les hommes politiques n'écrivent plus pour expliquer modestement leurs manquements à la vérité, mais pour masquer ces manquements sous des aveux d'un autre ordre, pour prouver qu'ils ont du cœur et un brin de plume, ce dont nous nous soucions moyennement.

En annonçant les Mémoires d'Edouard Balladur durant son passage à Matignon, les éditions Plon invitent à découvrir *« un être humain sous l'homme d'Etat »*. Sommes-nous si impatients d'une tel découverte ? Il nous importe assez peu que les deux « J » qui dirigent les premiers partis de France se disent mûris par les épreuves. Déjà, M. Giscard d'Estaing avait écrit un livre pour proclamer une sensibilité dont il semblait souffrir que nous doutions. Drôle de soucis, exacerbés par la parlote psychologisante de la télévision !

L'écart entre les actes tangibles des gouvernants et leurs intentions supposées, que veulent-ils que cela nous fasse ? Encore un calcul des conseillers en faux-semblants et autres vendeurs de *lisibilité* ! Comme s'il suffisait de quelques confidences invérifiables pour rendre nos leaders aussi « humains » que le grand nombre, dont ils n'ont eu de cesse de se distinguer et de se rendre maîtres. Comme s'il suffisait de se dire peiné de son image pour corriger les décisions qui l'ont produite...

* * *

Roland Barthes aurait eu quatre-vingts ans dans quelques jours. Comment aurait-il vécu le *« long supplice »* à quoi son cher Michelet résumait la vieillesse ?

Le Seuil publie le troisième tome des *Œuvres complètes* du maître-à-décoder des années 60. Eric Marty a réuni dans ce dernier volume tous les textes connus ou épars entre 1974, date du *Barthes par lui-même*, et la mort accidentelle de 1980, à la sortie du Collège de France.

Il est devenu de bon ton de moquer comme un effet de mode le vocabulaire technique du grand sémiologue, tel que l'ont ridiculisé ses épigones. Barthes aurait eu pourtant beaucoup à dire sur la comédie de l'incompréhension que nous joue la classe politique d'aujourd'hui.

Chance de l'écrit : il demeure à disposition, sur son étagère. Barthes s'était expliqué par avance la mauvaise *lisibilité* dont allaient se plaindre les hommes publics (p. 200 de la présente édition). Il disculpait ces derniers, en partie. Pour lui, l'*opacité* où nous nous débattons serait moins due aux discours des tribuns qu'à la *division sociale* (on ne parlait pas encore de *fracture*).

Au brouillage des signes dont nous souffrons jusque dans nos vies privées, il existe un remède : ignorer superbement les explications officielles qui entretiennent, sous couvert de la corriger, l'*illisibilité* du réel, et chercher du sens aux choses avec la lucidité, le sens des nuances, que seule enseigne la littérature.

Pas la littérature amateur où s'essaient nos princes pour se faire pardonner leur manque de cœur ou de talent, et passer une fois de plus à la télévision (en tant qu'*écrivains*, nous dira-t-on) ; la vraie littérature, la seule *lisible*, celle qui n'a pas d'excuses à vendre, qui n'a que du plaisir à donner.

Où va l'ONU ?

par Giandomenico Picco

L'ORGANISATION des Nations unies fête son cinquantième anniversaire. Comme toute institution, elle a dû s'adapter à un monde en constante évolution et se remettre sans cesse en question depuis sa création pour rester compétente. Ainsi, la Charte a déjà été modifiée, le nombre des membres de ses différents organes s'est multiplié, les fonctions de ses différentes branches se sont modifiées progressivement et d'autres fonctions ont même été créées alors qu'elles n'étaient nullement mentionnées dans la Charte. Ainsi en est-il du concept de forces de maintien de la paix. Pourtant, beaucoup pensent qu'il est aujourd'hui grand temps de réformer l'ONU comme si cela n'avait jamais été fait en cinquante années d'existence.

Pourquoi le Conseil de sécurité a-t-il tant besoin d'être transformé ? Beaucoup considèrent que la composition et le nombre de ses membres sont aujourd'hui obsolètes. En 1945, les vainqueurs de la seconde guerre mondiale sont devenus les membres permanents du Conseil avec pouvoir de veto. Aujourd'hui, d'autres pays pourraient revendiquer de meilleures qualifications pour être en droit de siéger à la table du Conseil de façon régulière. En d'autres termes, le format et la composition du Conseil aujourd'hui ne semblent pas refléter l'image du monde actuel.

La représentativité est importante, mais la volonté et la capacité à prendre de lourdes responsabilités, indispensables pour siéger à la table du Conseil, le sont plus encore. Le débat autour du Conseil de sécurité a été en fait noyé dans un flot de questions qui ont dissimulé l'essentiel. C'est pourquoi il faudra un certain temps avant qu'une réforme du Conseil s'accomplisse. Même un accord sur une formule théorique paraît difficile à instaurer si nous ne faisons pas face au vrai problème : comment renforcer le bien-fondé du Conseil, et faire en sorte que les pays qui en sont exclus se sentent responsables à part entière des décisions prises par les pays membres ?

En premier lieu, le but est-il d'élargir le Conseil de sécurité ? Techniquement parlant, je dois répondre par la négative. Une institution exécutive fonctionne mieux si le nombre de ses membres est réduit. Alors pourquoi l'agrandir ? Pour des raisons de prestige ? Que deviendrait ce prestige si le Conseil en s'agrandissant devenait de ce fait incapable de prendre des décisions ?

S'acharner à vouloir augmenter le nombre des pays membres permanents du Conseil de sécurité est le meilleur moyen de pousser certains à quitter l'Organisation

Il est évident que le Conseil de sécurité doit être renforcé au sens où sa légitimité doit être accrue. Ce qui n'est possible que dans la mesure où un plus grand nombre d'Etats membres se sentent impliqués d'une manière ou d'une autre, sans pour autant faire nécessairement partie du Conseil. C'est en créant cette sensation d'appartenance et de participation même indirecte au processus de décision que la légitimité du Conseil se trouverait davantage consolidée. Ses décisions auraient alors plus de poids et plus de chances d'être exécutées.

La carte maîtresse du jeu est la légitimité du Conseil et non pas le nombre des membres le composant. Deux facteurs peuvent affecter cette légitimité : d'une part, le niveau de responsabilité que ses membres sont disposés à assumer afin de faire appliquer les décisions sur lesquelles ils se sont accordés. D'autre part, l'importance de la contribution au processus qui mène à la décision finale, telle qu'elle est perçue par les membres de la communauté internationale.

Le premier facteur ne nécessite aucune modification de la Charte : où il appartient aux membres du Conseil de sécurité de défendre leurs résolutions, au risque de se voir discrédités.

En ce qui concerne la participation des pays non membres, je fais une proposition qui pourrait être mise en place progressivement et même supprimée si elle se révélait inadéquate. Les membres permanents (actuels ou futurs) pourraient convenir avec les pays ne faisant pas partie du Conseil de se rencontrer de manière non officielle (en dehors de la présence des médias ou du public). La participation à ces consultations « privées » serait régie par un code de conduite, défini essentiellement par la capacité et la volonté d'offrir une contribution spécifique à un problème donné, plutôt que d'exprimer simplement une opinion. Les pays qui ne proposeraient pas soit une nouvelle approche diplomatique, soit des effectifs militaires ou civils, un appui matériel ou l'un de leur expert qualifié en fonction du problème donné – et donc qui ne respecteraient pas ce code de conduite – ne pourraient plus participer à ces consultations. Renforcer la légitimité du Conseil grâce à ce code serait certainement plus efficace qu'une augmentation du nombre de ses membres permanents.

Quels sont ceux qui ont intérêt à ce que le vrai problème soit noyé au milieu d'autres questions ? On pourrait penser à la France et la Grande-Bretagne et aux pays qui aspirent à augmenter les effectifs permanents du Conseil mais qui craignent de ne pas obtenir ce statut. En réalité, je tiens à souligner qu'au cours des trois dernières années, Londres et Paris ont endossé leurs responsabilités de membres permanents du Conseil comme aucun autre pays ne l'a jamais fait. Les pertes que ces deux pays ont subies en Bosnie, au Liban et au Cambodge témoignent largement du rôle capital qu'ils ont joué, au-dessus de tout reproche.

Noyer le vrai problème arrange bien, en réalité, les pays qui craignent d'être lésés au cours d'une réforme éventuelle : Italie, Egypte, Afrique du Sud, Nigeria, Inde, Indonésie, Pakistan, Argentine, Brésil et Mexique, pour n'en citer que quelques-uns.

Tous ces pays peuvent-ils espérer devenir un jour membres permanents ? L'Inde peut-elle compter sur l'accueil favorable des cinquante-deux Etats musulmans des Nations unies ? Les pays africains sont-ils prêts à décider lequel d'entre eux choisir ? Le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Egypte, le Zimbabwe... ? Quant au Brésil, seul pays de langue portugaise perdu dans une kyrielle de pays de langue espagnole et anglaise, sera-t-il soutenu favorablement par ses voisins pour faire partie du club des membres permanents ?

La démographie et un PIB élevés ou la technologie nucléaire constituent-ils nécessairement des critères pour devenir un nouveau membre permanent ? S'agissant de contribution réelle aux solutions diplomatiques des problèmes, peut-on dire que la Norvège, Singapour, l'Algérie, le Sri-Lanka, le Maroc ou le Zimbabwe sont moins compétents que n'importe quel pays voisin plus vaste ? S'agissant des apports de contingents militaires, le Népal, les îles Fidji et l'Irlande, sans oublier le Canada, la Malaisie, le Bangladesh, les pays scandinaves et l'Autriche sont bien plus qualifiés que d'autres Etats membres, pourtant plus vastes et plus riches.

Sachant que l'Italie ne sera jamais membre permanent, son gouvernement a proposé une formule qui pourrait résoudre le problème politique des effectifs du Conseil. Le point de départ de cette idée est l'addition de huit sièges non permanents occupés tour à tour par vingt-quatre pays choisis entre ceux qui aspirent à un rôle plus important que celui de simple membre. Ni le nombre des membres permanents (cinq) ni le nombre de sièges tournants réguliers (dix) ne changeraient. Les vingt-quatre pays occuperont ces huit sièges de membres non permanents par groupe de huit renouvelés tous les deux ans. Ainsi, les problèmes entre le Brésil et l'Argentine, ou l'Egypte, le Nigeria et l'Afrique du Sud seraient résolus. Bien qu'il soit possible que le Japon et l'Allemagne ne rejoignent pas le groupe des membres permanents (l'idée de départ de l'Italie n'y fait pas allusion), il serait possible qu'ils aient des tours plus fréquents que les autres (par exemple tous les quatre ans).

Cette approche donnerait la possibilité aux pays n'ayant jamais été membres du Conseil d'avoir une meilleure chance d'y siéger : jusqu'à présent, quatre-vingts pays n'ont jamais accédé au « club ».

Il me semble que ces suggestions peuvent réellement renforcer la légitimité du Conseil de sécurité et donc son efficacité sur le devant de la scène internationale. S'acharner à vouloir augmenter le nombre des pays membres permanents, qui seront nécessairement peu nombreux, avec ou sans pouvoir de veto, est le meilleur moyen de pousser les pays membres de l'Organisation des Nations unies à la quitter. Vouloir ajouter cinq nouveaux membres permanents ne peut aboutir qu'au prix d'un combat politique sanglant qui laisserait de nombreuses séquelles. Pourquoi continuer à se diriger sur une voie politiquement coûteuse et source de conflits ?

Giandomenico Picco, *président d'une société de consultants, a occupé de 1973 à 1992 diverses fonctions aux Nations unies.*

Non, Sarah n'est pas sauvée

SARAH Balabagan n'est pas sauvée. La petite Philippine de seize ans qui a assassiné son employeur-violeur vient certes d'échapper à l'exécution capitale, mais par une de ces très habiles manœuvres dont sont coutumiers les potentats des Emirats, aussi fins connaisseurs des mentalités occidentales qu'acharnés à maintenir leurs extravagants privilèges féodaux, elle va peut-être devoir affronter le pire des châtiments et un flagrant déni de droit : la mort à petit feu, au fond d'une geôle étrangère, sans recours possible auprès de l'opinion publique internationale, apaisée à peu de frais par un simulacre de « pardon ».

La ruse de ses tortionnaires a été si subtile qu'elle a abusé la quasi-totalité des médias occidentaux, avec d'autant plus d'efficacité que l'affaire était suivie ici heure par heure.

Dans un premier temps, on fit comparaître l'accusée devant le tribunal chargé – c'est déjà un comble – de rejuger son cas : sa première peine de sept ans de réclusion avait paru trop faible à la famille de la victime et à Cheikh Zaïd, émir tout-puissant d'Abou Dhabi. La famille réclamait la mort au nom de la *charia*, dite *« loi islamique »*, en l'occurrence la codification de la pire barbarie esclavagiste au nom de la religion.

L'ennui, c'était que l'histoire de Sarah avait déjà ébranlé les consciences occidentales. Une foule de journalistes se pressait à Abou Dhabi pour « couvrir » ce sujet éminemment mobilisateur.

Mais Cheikh Zaïd et son entourage avaient déjà trouvé la parade. Par sa fabuleuse gradation émotionnelle, elle s'avéra d'une efficacité diabolique. On commença par faire comparaître la malheureuse à huis clos, puis, au bout de quelques minutes, on décida de renvoyer le procès au 30 octobre. L'Occident haletant retint son souffle devant les images fugaces et tragiques de cette minuscule femme-enfant livrée à ses juges. Puis on fit courir le bruit qu'une partie de la famille de la victime pencherait pour le pardon.

Pour que la petite fût sauvée, disait-on, seul restait à convaincre l'un des fils du violeur. Pardonnerait-il, ne pardonnerait-il pas ? Le fils consentit à lâcher au bout de quarante-huit heures qu'« [il allait] *peut-être changer d'avis, mais qu'*[il n'avait] *pas encore tranché »*.

Le suspense s'éternisa pendant quelques jours où les médias occidentaux, à juste titre d'ailleurs, étalèrent en pleine lumière les failles de l'enquête sur le drame, notamment le fait qu'un témoin capital avait été délibérément écarté des investigations policières.

Et l'opinion occidentale de se raccrocher à l'espoir du « pardon » que lui faisaient miroiter les porte-parole de Cheikh Zaïd, sans jamais réaliser que cette notion de « pardon », avec sa connotation violemment émotionnelle, nous amenait à basculer à notre insu dans ce qui est la négation même des droits de l'homme : l'archaïque et cruel système de la *charia*.

Savamment pris au piège de notre émotion et de notre bonne conscience, ne condamnons pas nous aussi la jeune Philippine au pire : la mort lente

Il faut reconnaître à la manipulation une exceptionnelle habileté : par la passion même que nous déployons en Occident, et plus spécialement en France, dès qu'il s'agit des droits de l'homme, nous étions subtilement conduits à les laisser bafouer, piétiner, nier. Et, encore une fois, à notre insu. L'affaire fut rondement menée :

par Irène Frain

au bout de trois jours, le 14 octobre, *quand le gouvernement émirati* dut juger que l'opinion internationale était « mûre », il fit annoncer, avec la sérénité du juste, que, dans son immense bonté, *« la famille de l'employeur de Sarah Balabagan avait renoncé à exiger son exécution »*.

Le fils de la victime, qui avait si violemment réclamé la mort de Sarah, souligna à quel point sa décision avait été difficile à prendre, mais que la pitié l'avait emporté. En prime, il consentait à recevoir de la jeune domestique 40 000 dollars d'indemnité aux fins de les offrir aux pauvres ou de les consacrer à la construction d'une mosquée, il ne savait pas encore, il aviserait. Et les tartuffes du gouvernement émirati de conclure, l'œil humide : *« Celui qui pardonne au nom de l'islam est récompensé par Dieu. » Happy end* : gens de l'Ouest, vous avez eu ce que vous voulez. Et maintenant, rideau.

Le plus beau de l'histoire, c'est que le subterfuge a parfaitement marché. *« Sarah est sauvée ! »*, s'exclamèrent aussitôt les médias dans un cri quasi unanime. Sans réaliser une seule seconde que la victoire – totale et sans appel – était en fait du côté de ceux qu'ils avaient cru combattre : les féodaux qui imposent, au nom de la religion, à tous leurs sujets, et notamment aux femmes, la tyrannie de leur bon plaisir.

Ce qui a été oublié, c'est que Sarah Balabagan, le 30 octobre, va à nouveau comparaître devant un tribunal. Et que le rejeton du violeur, l'homme au grand cœur qui a renoncé à l'exécution de la domestique de son père, n'a jamais renoncé à ce qu'elle soit emprisonnée. Sans indication de durée pour la peine. Ce que risque maintenant Sarah, seize ans, violée, bafouée et à présent complètement flouée, c'est la réclusion à perpétuité.

Soyons clairs : je ne tiens pas ici à accabler nos médias. Il faut avoir longtemps traîné ses guêtres sur les routes de ce qu'il est encore convenu de nommer l'*« Orient »* pour savoir que là-bas, le marchandage vient couramment concurrencer les procédures juridiques. Ce qui aboutit souvent, même dans des nations démocratiques telles que l'Inde, à la négation des droits de l'homme.

J'en ai fait personnellement l'expérience en enquêtant sur le cas de la femme-bandit indienne Phoolan Devi. A elle aussi, en échange de sa reddition, on promit la vie sauve et une libération prochaine. Dix ans plus tard, elle croupissait encore dans sa geôle, seule et abandonnée de tous ; et elle s'y trouverait sans doute encore si quelques femmes, indiennes ou étrangères, n'avaient réclamé que pour le moins, elle fût équitablement jugée.

Bien entendu, son cas n'est pas celui de Sarah : Phoolan, victime d'un viol collectif, était par ailleurs une authentique délinquante. Mais ses victimes étaient les premières à réclamer un procès en bonne et due forme et, faute de l'obtenir, criaient à la vendetta. Je revois encore Phoolan, quand je parvins à la rencontrer en avril 1990, sursauter au moindre bruit suspect. Prise elle aussi au piège d'un marchandage, elle se voyait refuser le libre cours de la justice et vivait dans l'obsession d'être empoisonnée ou tout bonnement liquidée. Je l'entends encore marteler : *« Si je reste ici, je mourrai à petit feu. »*

Ne nous laissons pas abuser. Tout reste à faire pour que justice soit enfin rendue à Sarah. Les centaines de milliers de signataires qui, en France, ont soutenu sa cause, les innombrables groupes de lycéens, garçons et filles, qui ont manifesté pour elle, doivent en être conscients : elle n'est pas sauvée, loin de là.

D'un bout à l'autre de cette affaire, et avec notre complicité involontaire, le droit a été nié au profit du fait d'un prince. Savamment pris au piège de notre émotion et de notre bonne conscience, ne condamnons pas nous aussi Sarah au pire : la mort lente.

***Irène Frain** est écrivain.*

Altitudes *par Jean-Paul Richalet*

DEUX événements récents mettent en relief les effets parfois dramatiques de l'altitude sur l'organisme humain (*Le Monde* du 10 octobre). Les championnats du monde de cyclisme en Colombie se sont déroulés entre 2 550 et 2 950 mètres d'altitude, ce qui correspond à une baisse de la pression atmosphérique de l'ordre de 25 %. C'est autant d'oxygène en moins pour les muscles des coureurs. Contrairement à l'idée commune selon laquelle *« on va s'oxygéner à la montagne »*, la montée en altitude s'accompagne d'une diminution progressive de la quantité d'oxygène disponible dans l'air ambiant, dans le sang, et donc pour les cellules de l'organisme. Il en résulte une baisse de 10 à 15 % de la performance aérobie (exercices d'endurance) à l'arrivée à Bogota.

Bien sûr, le corps réagit de façon réflexe à cette situation de manque, en accélérant la respiration et le cœur – en quelques secondes à quelques minutes – et en fabriquant de nouveaux globules rouges – en quelques jours. Mais cela ne suffit pas ! Un cycliste européen, malgré une acclimatation de trois à quatre semaines en altitude, ne récupérera jamais son niveau de performance de base. Il devra affronter dans les premiers jours les méfaits du « mal des montagnes » : maux de tête, nausées, perte d'appétit, insomnies. Passée cette phase désagréable mais relativement courte, il devra réapprendre à connaître les réactions de son corps à l'effort dans de nouvelles conditions.

Contrairement à ce qui est parfois dit, les muscles ne compensent pas le manque d'oxygène en utilisant le « métabolisme anaérobie », celui qui produit l'acide lactique responsable en partie des crampes. Toutes les voies énergétiques utilisables par les muscles se voient altérées. Des études récentes menées dans notre laboratoire à Bobigny et à l'Observatoire Vallot sur le mont Blanc ont montré que la récupération après des exercices brefs très intenses (sprints, montée de côtes) était particulièrement pénible, surtout quand ces exercices étaient répétés : ce fut exactement le cas lors de l'épreuve sur route à Duitama.

Il est intéressant de constater que le vainqueur, Abraham Olano, avait peu séjourné en altitude avant le championnat du monde puisqu'il avait participé au Tour d'Espagne. En revanche, le second, Miguel Indurain, avait passé plusieurs semaines en altitude dans le Colorado. Il semble qu'une période de dix jours environ soit nécessaire pour bien s'acclimater, mais prolonger cette période au-delà de trois semaines semble sans intérêt. Il existe en outre une grande variabilité individuelle dans la tolérance à l'altitude, que l'on peut d'ailleurs essayer d'apprécier par des tests spécialisés en laboratoire. Quant aux Colombiens, dont on craignait l'avantage physiologique dû à leur *« acclimatation permanente »* à l'altitude, ils n'ont pas tenu la longueur : heureusement, l'entraînement classique, les qualités techniques et l'expérience ont encore une certaine importance.

Après les championnats du monde de cyclisme en Colombie, l'aspect médiatique de la souffrance provoquée par l'altitude risque de donner d'autres idées aux organisateurs sportifs

L'aspect médiatique de la souffrance provoquée par l'altitude risque de donner d'autres idées aux organisateurs sportifs. Déjà, l'année dernière, les juniors avaient essuyé les plâtres puisque leur championnat du monde avait eu lieu à Quito, en Equateur, entre 2 200 et 2 500 mètres d'altitude. Plusieurs jeunes coureurs avaient souffert de défaillances importantes à cette occasion. Si l'altitude de Bogota ou de Quito fait souffrir les cyclistes de haut niveau, c'est aussi parce qu'ils le cherchent ! En effet, ils soumettent leur organisme à des contraintes extraordinaires : la consommation maximale d'oxygène d'un cycliste sur route est l'une des plus impressionnantes que l'on puisse mesurer, avec celle du marathonien ou du skieur de fond, multipliant de plus de vingt fois la quantité d'énergie dépensée par un sédentaire à son bureau.

Dans ces conditions, même une altitude modérée de 2 500 mètres, parfaitement supportable pour des millions de gens qui habitent les Andes, devient un facteur limitant pour le « sportif extrême », poussant tous les systèmes de régulation physiologique dans leurs derniers retranchements. Un phénomène curieux vient illustrer ce fait. Lorsque l'on réalise un exercice en altitude, la quantité d'oxygène dans le sang diminue d'autant plus que l'exercice est intense : lors d'un effort épuisant tel que la montée d'une côte à 2 900 mètres, le sang du cycliste est à plus de 4 000 mètres ! Cependant, même si elle est plus longue qu'en plaine, la récupération est toujours possible et la quantité d'oxygène dans le sang revient progressivement à la normale.

Le deuxième événement impliquant l'altitude est beaucoup plus dramatique. Benoît Chamoux et Pierre Royer, deux himalayistes expérimentés, sont portés disparus à proximité du sommet du Kanchenjunga, à plus de 8 000 mètres en Himalaya. Il ne s'agit plus d'altitudes modérées où la performance est une souffrance mais où la vie n'est pas mise en jeu. Il s'agit d'altitudes hors du champ possible d'adaptation de l'homme.

Dans la « zone de la mort », au-delà de 7 500 mètres, même le plus expérimenté des alpinistes ne contrôle plus parfaitement ses actes

Au-delà de 5 000-5 500 mètres, il semble que la vie à long terme soit très difficile : l'homme dort mal, perd du poids, de la masse musculaire. Au-delà de 7 500-8 000 mètres, c'est la « zone de mort » décrite par Reinhold Messner. La survie de plus de quelques jours est aléatoire car l'air ne contient plus que le tiers de l'oxygène disponible au niveau de la mer ! Le manque d'oxygène réduit considérablement la performance musculaire et donc l'autonomie de l'alpiniste : au sommet du Kanchenjunga, le travail musculaire maximal que peut fournir un individu a chuté de 85 % par rapport à sa valeur de plaine !

De plus, les cellules cérébrales souffrent sérieusement : les idées sont moins claires, on ne peut plus prendre de décision lucide, on perd facilement l'équilibre, la coordination des mouvements est modifiée. Même le plus entraîné et le plus expérimenté des alpinistes ne contrôle plus parfaitement ses actes. Des scanners cérébraux réalisés sur des alpinistes ayant séjourné plusieurs nuits à plus de 8 000 mètres ont montré des anomalies importantes.

Sur les pentes du même Kanchenjunga, il y a deux ans, un autre alpiniste français a failli périr alors qu'il grimpait, mal acclimaté, au-delà de 7 800 mètres : un groupe de personnes lui apparut en pleine montagne et brusquement une vieille femme s'avança vers lui, une canne à la main. Réalisant que cela n'était pas tout à fait normal, il fit demi-tour et put regagner le camp de base sain et sauf. Ces phénomènes hallucinatoires sont assez fréquents en très haute altitude. On imagine les conséquences possibles de toutes ces altérations chez un alpiniste évoluant sur une arête de neige difficile par – 40° avec un vent de 100 km/heure. Pourtant Benoît Chamoux connaissait bien les effets de la haute altitude pour avoir déjà atteint la cime de treize des quatorze sommets de plus de 8 000 mètres. Nous avions souvent discuté ensemble des meilleures stratégies pour atteindre un sommet de 8 000 mètres dans un minimum de temps et avec un minimum de risques.

Trois règles essentielles se sont dégagées de nos études et de son expérience sur le terrain : ne pas monter trop vite trop haut au début du séjour, monter suffisamment haut pour que l'organisme s'acclimate, ne pas rester trop haut trop longtemps. Cette dernière règle est très difficile à respecter quand on est si proche du but, quand il s'agit du dernier défi que l'on s'est imposé, bien que le temps se gâte, bien que l'on sente ses forces s'amenuiser. Benoît avait la prudence et la persévérance du scientifique et du montagnard. Son esprit scientifique, il l'a toujours démontré en s'efforçant souvent d'associer ses exploits sportifs à des réalisations scientifiques.

Quant à ses qualités de montagnard, elles ne sont pas à démontrer. Seules deux personnes avaient réussi l'ascension des quatorze sommets de plus de 8 000 mètres et il allait être le troisième.

***Jean-Paul Richalet** est professeur de physiologie à la faculté de médecine de Bobigny et président de l'International Society for Mountain Medicine.*

SERVICE PUBLIC Inquiets des directives européennes, les cheminots de la SNCF doivent se mettre en grève mercredi 25 octobre. Moins de deux trains sur trois circuleront. Cette action intervient alors que la SNCF et l'Etat négocient leur prochain contrat de plan. Jean Bergougnoux, président de la SNCF, réclame un allègement de 100 milliards de francs de sa dette. ● LORS DU PRÉCÉDENT CONTRAT signé en 1990, l'Etat avait pris à sa charge 38 milliards d'emprunts contractés par la SNCF pour permettre un redressement qui n'a pas eu lieu. Le rail connaît un déclin qui a été masqué par les bonnes performances du TGV. ● LE STATUT des cheminots, qui organise le travail selon des règles très rigides, ne sera pas modifié. ● LE DÉBAT sur l'avenir des grandes lignes déficitaires n'est pas abordé. 6 000 kilomètres de lignes secondaires pourraient être fermées.

L'Etat laisse intactes les difficultés structurelles de la SNCF

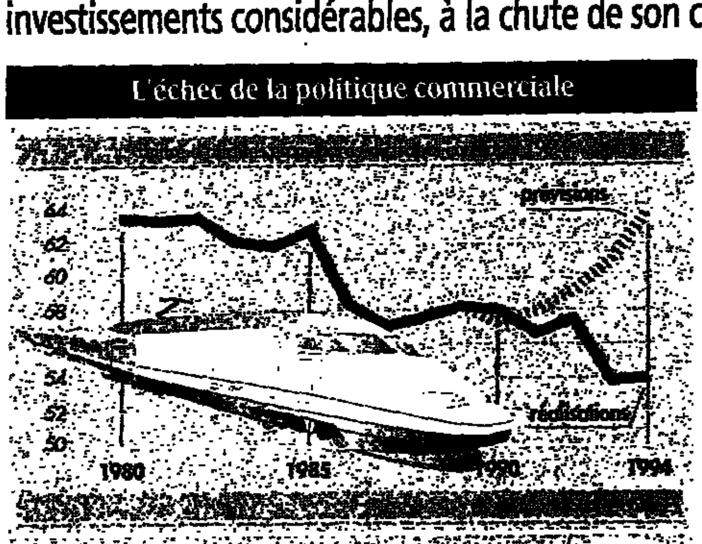
L'entreprise ferroviaire coûte à la collectivité 50 milliards de francs par an. Sa situation financière est due à ses investissements considérables, à la chute de son chiffre d'affaires et à son incapacité à réduire ses charges

« IL EST DIFFICILEMENT concevable que l'essentiel des efforts de productivité de la SNCF soit utilisé pour faire face à la croissance des frais financiers hérités du passés. Le poids de ces frais sur le compte d'exploitation (...) était devenu déresponsabilisant pour l'entreprise, et démotivant pour les cheminots (...). Le gouvernement a décidé que l'Etat assumerait la responsablité des 38 milliards de francs d'endettement correspondants aux déficits du passé. » Qui annonce ainsi que l'Etat prend à sa charge une partie de la dette écrasante de la SNCF, condamnée à se redresser ? Jean Bergougnoux, président de la SNCF ? Bernard Pons, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports ? Non : c'est Michel Delebarre, ministre des transports de Michel Rocard, présentant le 10 janvier 1990 le contrat de plan signé entre l'Etat et la SNCF pour une durée de quatre ans.

En 1995, l'histoire se répète. La SNCF, qui doit signer avant la fin de l'année un nouveau contrat de plan, va afficher une perte de 10 milliards de francs. Jean Bergougnoux utilise la recette de ses prédécesseurs : ce sont les frais financiers – de 14 milliards de francs cette année – qui menacent sa société. Sans eux, la SNCF serait bénéficiaire. Elle réclame donc que l'Etat reprenne à son compte 100 milliards de francs de dette.

La négociation du contrat de plan risque fort de ressembler à une discussion de « marchands de tapis » entre la SNCF et les pouvoirs publics. Si rien n'est fait, la compagnie ferroviaire affichera 17 milliards de francs de pertes annuelles avant l'an 2000. Pour être à l'équilibre comme l'exige la réglementation européenne, elle doit s'engager à diminuer ses coûts et à augmenter son activité. Jean Bergougnoux mise sur une progression en trois ans de 25 % de son chiffre d'affaires, une progression de 6 % étant acquise pour 1995. De son côté, l'Etat prendra à son compte une partie de la dette de la SNCF, tout en trouvant un montage pour ne pas l'inclure dans la dette publique, afin de respecter les critères de Maastricht. Les arbitrages devraient être rendus à Matignon courant novembre.

L'endettement insoutenable de la société – qui atteindra, fin 1995, 175 milliards de francs – n'est pas dû au hasard. Officiellement, il provient des 108 milliards de francs d'investissements réalisés entre 1990 et 1994, qui auraient dû, selon le contrat de plan, être autofinancés à plus de 20 %. Cette contrainte n'a pas été respectée. La SNCF a vu son chiffre d'affaires s'effondrer, elle n'a pas réduit ses frais de structure, mais a continué à investir à tout va. En 1990, la société prévoyait pour 1994 un chiffre d'affaires de 64 milliards de francs. Elle en a réalisé dix de moins. Frappée par la récession, la SNCF s'est brouillée avec les Français, comme en témoigne l'échec du lancement du système de réservation Socrate en janvier 1993. Cette année-là, le nombre de voyageurs-kilomètres sur les grandes lignes a chuté de 11 %.



Le contrat de plan 1990-1994 misait sur un redressement de l'activité de la SNCF qui n'a pas eu lieu. Fin 1994, l'écart du chiffre d'affaires s'élevait à 10 milliards de francs sur 54 réalisés.

Les performances des TGV, qui représentaient en 1994 la moitié du trafic grandes lignes, ont masqué le déclin des trains classiques : ceux-ci ont perdu la moitié de leur clientèle depuis 1981. Avec un réseau autoroutier qui irrigue désormais à peu près tout l'Hexagone et des tarifs aériens en chute libre depuis que le monopole d'Air Inter est battu en brèche, le train n'est plus compétitif. *« La SNCF a vu sa part de marché passer de 30 % à 20 % en dix-huit mois lorsque la ligne aérienne Paris-Toulouse a été ouverte à la concurrence »*, explique un responsable de la SNCF.

UN TRAIN DE VIE MAINTENU

Le fret est historiquement en déclin. Le chiffre d'affaires en francs constants (hors l'activité messagerie de la Sernam) a été divisé par deux depuis le début de années 80. *« A l'heure où les entreprises travaillent en flux tendus, la SNCF n'est pas capable de concurrencer les transporteurs routiers »*, lance un observateur. La très bonne tenue du transport combiné permet de limiter les dégâts. La SNCF n'a pas tiré les conséquences de cette baisse d'activité en réduisant son train de vie et notamment sa masse salariale, qui atteint 43,5 milliards de francs sur un total de charges de 98 milliards. *« En dix ans, l'effectif moyen a baissé de 23 %, mais la masse salariale n'a diminué que de 11 % en francs constants »*, indique-t-on de source ministérielle. Nul n'a osé affronter les 178 000 cheminots qui menacent de paralyser le pays et ont réalisé à eux seuls 20 % des journées de grève en France depuis dix ans.

Le statut du cheminot ne sera d'ailleurs pas modifié : le régime spécial qui permet aux conducteurs de partir en retraite dès 50 ans et aux autres salariés dès 55 ans ne fait pas partie des discussions. La SNCF doit verser en cotisations retraites 36 % de sa masse salariale (6,6 milliards de francs en 1994) soit dix points de plus qu'une entreprise normale, tandis que les cheminots ne versent que 1,8 milliard de francs. Cela ne suffit pas : pour payer les 27 milliards de francs des 350 000 retraités de la SNCF, l'Etat et les autres régimes de retraite versent 18,4 milliards supplémentaires.

La SNCF continue en outre d'entretenir un réseau non rentable. Sur les 108 milliards de francs investis entre 1990 et 1994, seuls 51,5 milliards ont été consacrés aux TGV. 17 milliards ont été réservés à l'Ile-de-France et 39,5 milliards ont été consacrés au réseau classique, en perte de vitesse. En sept ans, la société n'a supprimé que neuf petites lignes voyageurs. Elle envisage de fermer 6 000 kilomètres de lignes, représentant moins de 1 % de son trafic, et de remplacer ses trains par des autobus coûtant sept fois moins cher. L'économie annuelle serait supérieure au milliard de francs. Mais ce projet soulève déjà un tollé.

ÉQUILIBRE INACCESSIBLE

Le problème de la quinzaine de grandes lignes déficitaires, dites d'aménagement du territoire, comme Lyon-Bordeaux, Lyon-Nantes ou Paris-Granville, qui affichent une perte proche de 1 milliard de francs pour 1,3 milliard de recettes, est loin d'être résolu. L'actuel préfet de la région Bourgogne, Jacques Barel, auteur d'un rapport sur le sujet, suggérait de les subventionner à hauteur de 2 milliards sur cinq ans. Le gouvernement, qui craint de devoir verser *ad vitam aeternam* une subvention d'équilibre, n'en veut pas. Faute de décision en ce sens, l'équilibre de la SNCF est inaccessible. Les passagers des TGV et les contribuables continueront de subventionner les lignes déficitaires, sans transparence.

Abstraction faite de la reprise éventuelle d'une partie de la dette, la société « coûtera » 48,8 milliards de francs aux contribuables en 1995. Chaque année, la SNCF engloutit ce qu'a « coûté » au total le Crédit lyonnais ou deux fois et demie Air France. Elle perçoit 7,3 milliards pour réductions tarifaires (familles nombreuses, militaires, carte orange). Le réseau francilien touche 2,1 milliards et les transports régionaux 4,1 milliards. Les infrastructures sont subventionnées à hauteur de 12,2 milliards. Veut-on que la SNCF cesse d'être le tonneau des Danaïdes ? Le contrat de plan n'aborde pas ce sujet. Les pouvoirs publics se gardent bien de mettre le dossier sur la table.

Arnaud Leparmentier

Près de 50 milliards de francs de subventions par an

Les subventions publiques à la SNCF en 1995 devraient atteindre 48,87 milliards de francs, dont 44,62 en provenance de l'Etat.

● **Contribution au compte d'exploitation.**
– contributions pour réductions tarifaires : 3,32 pour le réseau principal voyageurs ; 0,17 pour le réseau principal marchandises ; 3,86 pour l'Ile-de-France ;
– subvention d'équilibre pour la région Ile-de-France : 2,16 ;
– services régionaux voyageurs : 4,11 ;
– transport combiné : 0,30 ;
– contribution aux charges d'infrastructures : 12,19.

● **Contribution hors compte d'exploitation.**
– contribution aux charges de retraites : 18,41 ;
– service de la dette reprise en 1990 : 4,35.

Les risques d'un démaillage du territoire

LA FERMETURE de lignes ou de portions de lignes ferroviaires déficitaires, notamment dans les zones rurales les plus reculées, est régulièrement dénoncée non seulement par les associations d'usagers mais par les responsables de l'aménagement du territoire qui, dans les régions et les départements, luttent contre la désertification. Car même si l'automobile individuelle ou l'autocar ont pu, grâce à l'amélioration du réseau routier, remplacer le service ferroviaire, le train reste un symbole fort du maillage économique du territoire.

Au fil des ans, la SNCF a supprimé plusieurs centaines de kilomètres de réseau et, selon les syndicats de l'entreprise, Jean Bergougnoux envisage, pour alléger le déficit de l'entreprise, de le réduire de 6 000 km sur un total de 32 200 km actuellement, d'ici à l'an 2000, ce qui permettrait de réaliser une économie annuelle de 1,5 milliard de francs.

CONTRATS, TRANSFERT OU DÉCLASSEMENT

Cette politique, si elle est menée à bien selon la logique qui a prévalu depuis une dizaine d'années pourrait revêtir trois formes : des contrats entre la SNCF et les régions pour maintenir un service voyageurs de qualité (les collectivités locales prenant en charge l'acquisition du matériel roulant), comme c'est par exemple le cas dans le Nord - Pas-de-Calais ou le Centre, le transfert de certaines infrastructures vers des utilisations touristiques (pistes cyclables, chemins de grande randonnée) ou le déclassement pur et simple de l'infrastructure.

Selon un relevé effectué par les services du ministère de l'aménagement du territoire et des transports, aucune fermeture de ligne n'est intervenue de 1984 à 1987. En revanche en 1988, 107 km ont été supprimés, puis 87 en 1989, 103 en 1990, 94 l'année suivante et 44 en 1992. Cette année-là, la SNCF a supprimé, en Basse-Normandie, la portion Briouze - Bagnoles-de-l'Orne et Belfort-Delle en Franche-Comté.

Après un répit en 1993, 1994 a vu la suppression de Bort-les-Orgues - Aurillac. La région Auvergne est particulièrement affectée dans cette politique de rationalisation du réseau et une menace grave pèse sur le Limousin (ligne est-ouest Limoges-Lyon).

Le gouvernement a décidé, il y a une semaine, de doter chaque département d'un schéma d'organisation et de modernisation des services publics sous l'autorité des préfets. Les propositions devront être prêtes avant la mi-1996. En attendant, le moratoire sur la fermeture des lignes, décidé par Edouard Balladur en 1993 lorsqu'il était à Matignon, est prorogé.

François Grosrichard

Le statut des cheminots fait obstacle à la compétitivité du rail

APRÈS LA GRÈVE du 10 octobre et la manifestation parisienne de l'encadrement deux jours plus tard, cinq syndicats de la SNCF appellent les agents à cesser le travail mercredi 25 octobre. En moyenne, moins de deux trains sur trois circuleront. Même dans une entreprise qui totalise 20 % des arrêts de travail pour faits de grève en France ces dix dernières années, cette accumulation de conflits est inhabituelle.

A l'origine : la modification du cahier des charges présentée le mercredi 25 octobre au conseil d'administration et la négociation du contrat de plan présentée le lendemain aux syndicats. La modification du cahier des charges n'est que la transcription d'un décret paru en mai transposant une directive de 1991. Aux yeux des syndicats, ce texte, qui sépare la gestion des infrastructures de celle de l'exploitation, est le cheval de Troie de la déréglementation. Deux preuves parmi d'autres : la SNCF n'aura plus pour mission *« d'exploiter les services ferroviaires »* mais *« des »* services ferroviaires. Surtout, la SNCF, qui peut déjà *« passer convention pour charger un autre exploitant qu'elle même d'exploiter une de ces lignes »* pourra à l'avenir *« charger un tiers d'assurer en ses lieu et place des services de transport, ou l'entretien et la gestion des systèmes de régulation et de sécurité »*. Pour la direction, il ne s'agit que d'un malentendu. La directive permet à des compagnies étrangères de circuler en France mais sans y exercer d'activité commerciale. Quant à la sous-traitance, elle existe déjà : la SNCF a confié la gestion d'une quinzaine de petites lignes à des entreprises privées *« plus performantes »*.

LA LIBÉRALISATION DU FRET

Autre motif d'inquiétude des cheminots : le projet de contrat de plan présenté, pour la première fois, aux syndicats le jeudi 26 octobre. Trois thèmes mériteraient d'y figurer : les salaires, l'emploi et l'organisation du travail. Jusqu'à présent, les augmentations salariales étaient indexées sur l'inflation à laquelle s'ajoutait, pour 2,2 %, l'effet GVT (glissement vieillesse technicité). Le pouvoir d'achat des cheminots est donc chaque année revalorisé. Va-t-on oser mettre fin à cette situation pour – enfin – établir un lien entre les augmentations salariales à venir et la situation de l'entreprise ? Matignon tranchera.

S'il n'est pas question de revenir sur le statut et la garantie de l'emploi, les réductions d'effectifs actuelles seront poursuivies. Chaque année, environ 7 000 cheminots partent en retraite et 2 000 sont embauchés pour éviter une pyramide des âges trop déséquilibrée. Cette tendance sera poursuivie. Le principal enjeu réside dans la modernisation de l'organisation du travail destinée à faire travailler les cheminots davantage et mieux. Travailler davantage : alors que la durée officielle du travail des roulants est de 1 600 heures par an, ils n'effectuent en réalité que 1 220 heures. Travailler mieux : la centralisation et les structures hiérarchiques constituent une cause certaine de sous-productivité. Pour y remédier, la direction entend faire passer les effectifs du siège de 12 000 à 8 500 personnes en trois ans et diminuer de 500 à 300 le nombre des établissements.

Si toutes ces modifications en cours ou redoutées expliquent le malaise des cheminots, un autre sujet d'inquiétude va prochainement apparaître : l'adoption, d'ici à la fin de l'année, d'un projet de directive libéralisant totalement le fret ferroviaire, activité qui, demain, ne sera plus considérée comme relevant du service public. La filialisation de l'activité fret, dont les syndicats ne veulent pas entendre parler, n'est qu'une première étape. Pas forcément la plus douloureuse.

Frédéric Lemaître

La firme aéronautique Dasa supprime 5 100 emplois

Le constructeur allemand attend un retour aux bénéfices en 1997

COLOGNE
correspondance

Manfred Bischoff, le président du directoire de Dasa, la filiale aéronautique du groupe Daimler Benz, a dévoilé, lundi 23 octobre à Munich, les grandes lignes d'un plan attendu depuis le printemps dernier, censé assurer le retour aux bénéfices pour 1997. En tout, près de 5 100 emplois vont être supprimés en plus des 2 900 déjà annoncés pour 1996-1998. Deutsche Airbus, qui assemble en Allemagne les A-340, doit perdre plus d'un tiers de ses effectifs. Trois unités de production, en Bavière, Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Westphalie, devraient fermer leurs portes ou être vendues d'ici deux ans. Une décision semblable menace les usines de Dresde et de Berlin.

Au total, les effectifs devraient passer de 49 000 personnes à un peu plus de 40 000 (sans les filiales Fokker et Eurocopter). L'entreprise souhaite ainsi économiser plus de 700 millions de marks par an (2,5 milliards de francs).

Ce plan, intitulé Dolores (pour *dollar low rescue*, c'est-à-dire « sauvetage avec un dollar faible »), est moins sévère que ce que craignaient les syndicats (les chiffres de 10 000 à 15 000 suppressions d'emplois avaient été évoqués). Le syndicat IG Metall estime néanmoins que la crise aurait pu être surmontée sans réduction d'effectif et que des arrêts de travail sont possibles.

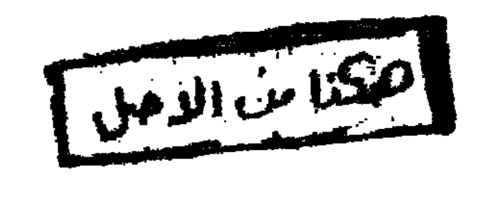
Si le dollar valait 1,65 mark, Dasa affirme qu'elle aurait pu réaliser des bénéfices dès 1995. Mais la monnaie américaine sera en moyenne sur l'ensemble à 1,35 mark. D'où un manque à gagner considérable : le pôle propulseur réalise par exemple 100 % de ses ventes en dollars, mais supporte des coûts de production libellés à 80 % en marks.

MOTEURS AVEC BMW

Le groupe paie aussi les conséquences d'un développement rapide et pas toujours judicieux depuis sa création en 1989. Les bénéfices n'ont pu être atteints qu'en 1991. Les rachats du constructeur hollandais Fokker et de l'allemand Dornier ont coûté cher, au moment où le marché de l'aviation civile s'effondrait. Concernant Fokker, de nouvelles suppressions d'emplois sont d'ailleurs à l'étude. La firme allemande attend un soutien du gouvernement de La Haye pour cette firme qui a besoin d'un apport de 2 milliards de marks d'argent frais. Autre décision structurelle : DASA a engagé *« de sérieuses discussions »* avec BMW en vue de fusionner les activités de moteurs d'avion.

Au cours des dernières semaines, le gouvernement fédéral s'est engagé, notamment lors de négociations entre les ministres-présidents des Länder concernés et les responsables du secteur, à promouvoir une série de programmes censés garnir les carnets de commande de l'industrie aéronautique. L'« avion de transport futur » (ATF) européen va bénéficier d'un financement de Bonn de 4,3 milliards de deutschemarks (*Le Monde* daté 15-16 octobre 1995). Le gouvernement envisage, en outre, de commander cent quarante chasseurs Eurofighters avant 2010. Les projets d'achat d'hélicoptères de transport NH-90 et d'assaut Tiger ont aussi reçu un soutien de principe, à condition que le Bundestag donne son accord. Volker Rühe, ministre de la défense, indique que les commandes publiques à destination de l'industrie aéronautique devraient doubler pour atteindre 2 milliards de deutschemarks par an dès le début de la prochaine décennie. Les subventions de recherche (600 millions de deutschemarks jusqu'en 1998) pourraient être prolongées.

Philippe Ricard



turelles de la SNCF

Les incertitudes politiques à Rome et à Paris pèsent sur le franc et la lire

Le deutschemark sert plus que jamais de monnaie refuge

Affecté par la crise politique italienne, le franc est tombé, lundi 23 octobre, à son plus bas niveau depuis le mois de mai face au deutschemark. La devise française est également pénalisée par la défiance persistante des investisseurs étrangers à l'égard de la politique budgétaire du gouvernement. La relance du débat sur l'autre politique, à l'intérieur de la majorité parlementaire, contribue à accroître l'incertitude monétaire.

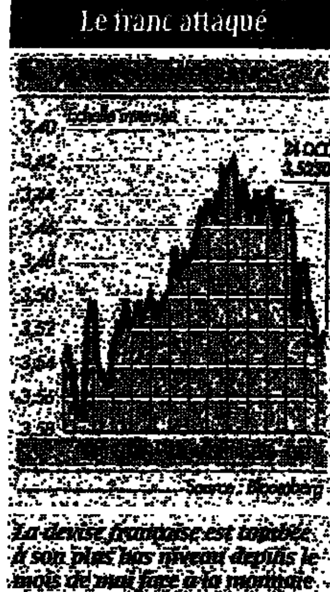
LES TENSIONS se sont brusquement amplifiées, lundi 23 octobre, sur les marchés financiers européens. Le franc est tombé jusqu'à un cours de 3,5395 pour 1 deutschemark, son plus bas niveau depuis le mois de mai, tandis que la lire italienne cédait 3 % de sa valeur face à la monnaie allemande. La chute du franc a provoqué une forte remontée des taux d'intérêt à court terme qui s'est reflétée à l'occasion de l'adjudication hebdomadaire de bons du Trésor. Le rendement des titres à treize semaines est ressorti à 7,40 %, contre 6,51 % le lundi précédent. Les places boursières n'ont pas été épargnées. La Bourse de Paris a enregistré sa sixième séance de baisse consécutive, l'indice CAC 40 terminant la séance sur un repli de 1,12 %. La Bourse de Francfort, affectée quant à elle par le repli du billet vert, a cédé 2,91 %.

Mardi matin, les marchés financiers bénéficiaient d'une accalmie. Le franc regagnait plus d'1 centime face à la monnaie allemande et s'échangeait à 3,5230 francs pour 1 deutschemark

La veille, la dimension européenne de la crise monétaire était nettement apparue. Alors que le billet vert fléchissait face à la monnaie allemande, tombant jusqu'à un cours de 1,3810 deutschemark, son plus bas niveau depuis le début du mois d'août, il était resté stable face à la devise japonaise, autour de 100 yens.

« Ce n'est pas un problème dollar, c'est un problème mark », résume un opérateur. Les remous politiques en Italie, la défiance persistante des investisseurs à l'égard de la politique économique suivie par le gouvernement d'Alain Juppé et les incertitudes entourant la construction de l'union économique et monétaire européenne provoquent un afflux de capitaux en Allemagne, qui fait figure de pays refuge.

Le franc attaqué



La devise française est tombée à son plus bas niveau depuis le mois de mai face à la monnaie allemande.

Les investisseurs ont lourdement sanctionné le retour de l'incertitude politique en Italie. Ils redoutent la chute du gouvernement dirigé par Lamberto Dini. Ces craintes se sont accrues, lundi, après que le Parti de la refondation communiste eut fait part de son intention de voter la motion de censure déposée, vendredi, par l'ancien président du conseil Silvio Berlusconi *(lire page 3)*. Les opérateurs sont inquiets à l'idée que le futur gouvernement ne rompe avec la politique d'assainissement des finances publiques menée par Lamberto Dini. Un tel virage compromettrait définitivement les chances de l'Italie de participer à la troisième phase de l'union économique et monétaire. Concernant la France, les opérateurs des marchés financiers attendent du gouvernement qu'il annonce très rapidement des mesures pour réduire le déficit des comptes sociaux et pour respecter l'objectif d'un déficit budgétaire limité à 5 % du produit intérieur brut en 1995.

Le franc souffre également des incertitudes monétaires. Comme le note l'économiste Charles Wyplosz, professeur à l'Insead, *« la relance récente, au sein de la majorité, du débat sur l'autre politique contribue à saper la crédibilité monétaire de la France, en faisant remonter les taux d'intérêt »*. Elle suffit à persuader de nombreux investisseurs que le gouvernement, responsable de la politique de change, va annoncer une dévaluation du franc. Cette thèse est selon eux confortée par l'ambiguïté des propos tenus par le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis. *« Tout ce que nous entreprenons a pour finalité la baisse des taux et réduire les déficits y concourt*, a-t-il affirmé lundi. *Il y a urgence, il faut que nous nous rassemblions sur la baisse des taux d'intérêt. Mais ça ne se décrète pas. »* Le scénario d'une dévaluation du franc est toutefois jugé très fantaisiste par la plupart des économistes. Ces derniers font remarquer que le franc n'est en aucune manière surévalué. Selon les spécialistes de l'établissement financier américain Merrill Lynch, le cours théorique du franc, calculé selon les parités de pouvoir d'achat, s'établit à 3,12 francs pour 1 deutschemark. Les analystes observent de surcroît qu'une dévaluation du franc se traduirait par une remontée mécanique des taux d'intérêt à long terme, laquelle compenserait largement l'effet bénéfique sur l'économie d'une éventuelle détente des taux courts. Enfin, une dévaluation du franc nécessiterait l'accord des Allemands. Or, à Bonn et à Francfort, on est farouchement opposé à une chute du franc qui pénaliserait un peu plus la compétitivité de l'économie allemande.

P-A. D.

La baisse du dollar menace le système financier japonais

Les autorités de Tokyo et de Washington sont conscientes des répercussions majeures qu'aurait la défaillance d'une banque nipponne

« SI LES AUTORITÉS monétaires ne parviennent pas à enrayer véritablement la baisse du dollar, nous courons à la catastrophe. » Cette prédiction est de Roland Leuschel, responsable de la stratégie des marchés de la Banque Bruxelles Lambert, dont le titre de gloire est d'avoir prévu le krach de 1987. Le billet vert est revenu, en un peu plus d'un mois, de 1,48 mark, 104 yens et 5,11 francs, à 1,38 mark, 100 yens et 4,88 francs, mardi 24 octobre dans la matinée. Et, encore, a-t-il fallu des déclarations, mardi matin, du ministre japonais des finances, Masayoshi Takemura, annonçant que le groupe des sept pays les plus industrialisés était déterminé à faire remonter le dollar pour que la devise américaine repasse au-dessus du seuil des 100 yens.

Non seulement la faiblesse du billet vert fragilise l'ensemble des marchés de change et pèse sur la croissance en Europe et au Japon, mais elle représente une menace considérable pour le système financier nippon déjà mis à mal par l'explosion de la bulle spéculative et la chute des actifs immobiliers et boursiers. Depuis 1990, le premier créancier de la planète a basculé dans la déflation. Le système bancaire japonais en est la première victime. Il doit absorber une montagne de créances douteuses, officiellement estimée à 50 000 milliards de yens (2 500 milliards de francs). Un chiffre très sous-estimé selon certains experts.

En tout cas, le système de contrôle des risques bancaires au Japon laisse à désirer comme l'a illustré l'« affaire » Daiwa. Une des plus importantes banques commerciales du pays a pu dissimuler aux autorités 1,1 milliard de dollars (5,4 milliards de francs) de pertes à New York pendant plusieurs mois. Et si les banques commerciales sont relativement solides, ce n'est pas le cas des établissements de crédits spécialisés dans l'immobilier (*Jusen*) que le gouvernement s'est engagé à sauver.

La chute du dollar est d'autant plus dangereuse qu'elle fait apparaître de nouvelles pertes dans les portefeuilles d'obligations américaines que détiennent en masse les institutions financières nipponnes. *« Les Japonais possèdent 400 milliards de dollars de bons du Trésor américain et ont perdu sur ces investissements des sommes considérables. Pendant combien de temps vont-ils encore pouvoir acheter ? »*, s'interroge M. Leuschel. Les établissements nippons et surtout depuis plusieurs mois la Banque du Japon sont contraints de continuer à financer la dette et le déficit courant américain pour éviter une remontée des taux obligataires et une chute plus rapide du dollar qui augmenteraient encore leurs pertes. Un mécanisme infernal.

SCÉNARIO CATASTROPHE

Les autorités monétaires sont apparemment conscientes du risque. *« Le véritable catalyseur de la remontée du dollar au cours de l'été, et des interventions alors répétées et concertées des banques centrales, est l'annonce, en juillet, de la faillite de la banque Cosmo, une des premières mutuelles bancaires du Japon »*, estime Hervé Goulletquer de la Caisse centrale des Banques populaires. *« Tout le monde a alors pris conscience du risque d'une crise financière majeure au Japon à côté de laquelle la crise mexicaine du début de l'année serait une pécadille »*, ajoute-t-il.

Il ne s'agit apparemment pas d'un scénario catastrophe imaginé par des analystes pour se faire peur. Car Washington et Tokyo cherchent à convaincre les marchés que des mesures seront prises pour éviter une défaillance. La Réserve fédérale américaine a fait savoir la semaine dernière qu'elle a mis en place un fonds spécial pour éviter une crise de liquidité des banques japonaises à l'étranger *(Le Monde* du 19 octobre). Depuis cet été, après une série de faillites bancaires et une étude très pessimiste de l'agence d'évaluation financière Moody's sur le système financier japonais, les banques nipponnes doivent accepter de payer une surprime pour pouvoir se refinancer à l'étranger.

Si l'une d'elles, trop endettée, s'effondrait, on pourrait craindre une réaction en chaîne. D'autres banques, pour se renflouer, vendraient en masse des obligations américaines, feraient chuter les cours et monter les taux d'intérêt. *« Le gouvernement américain ne pense pas que la situation deviendra incontrôlable. Mais si elle le devenait, il coopérerait totalement avec les autorités japonaises »*, a affirmé à Washington James Leach, président de la commission bancaire de la Chambre des représentants.

Eric Leser

Michel Jollant, responsable des analystes de la société de Bourse Meeschaert-Rousselle

« La Bourse de Paris pourrait se reprendre au début de l'année 1996 »

« La Bourse de Paris a perdu 8,50 % depuis le début de l'année. L'indice CAC 40 a touché lundi 23 octobre son plus bas niveau depuis 12 mois. Comment voyez-vous évoluer la Bourse de Paris au cours des prochains mois ?

– Cette semaine, il y a fort à parier que l'indice CAC 40 va toucher encore un point plus bas. Cela étant, une reprise pourrait intervenir dès le 1er janvier 1996. Dans son principe, la valorisation du marché et des actions repose sur deux données fondamentales : l'évolution des taux à long terme et la croissance des bénéfices des entreprises. Ce n'est donc pas du côté des taux longs qu'il faut trouver les raisons de la correction en cours. Les marchés obligataires sont restés stables. En revanche, les analystes n'ont cessé de réviser en baisse leurs prévisions de résultats à l'image de ce qui s'est fait pour Alcatel Alsthom ou la Générale des eaux.

Nous sommes clairement dans un scénario de rupture

» On peut également s'intéresser à une approche graphique de l'évolution de l'indice CAC 40, et prendre en considération des supports jugés importants par les *« chartistes »*. Si le CAC 40 enfonce le niveau des 1 710 points dont il est aujourd'hui très proche, le prochain support se situe environ à 1 650 points. L'analyse graphique, c'est l'art de se souvenir et de recréer des configurations. Selon cette technique, la baisse pourrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année avec quelques faux rebonds. La Bourse de Paris pourrait connaître un premier creux à la fin du mois d'octobre, une reprise au début du mois de novembre, qui pourrait être suivie par un nouveau repli à la fin du mois de décembre. Nous sommes en tout cas clairement dans un scénario de rupture qui ne pourra se modifier qu'au début de l'année prochaine.

– Dans un tel marché, existe-t-il des valeurs et des secteurs d'activité qui pourraient moins souffrir de la baisse, voire tirer leur épingle du jeu ?

– C'est le paradoxe des marchés, une tendance heurtée crée souvent des opportunités. C'est notamment le cas pour les groupes industriels qui sont en restructuration depuis le début des années 90 comme Saint-Gobain, Schneider, ou les valeurs pétrolières. Ils possèdent aujourd'hui une « lisibilité », c'est-à-dire un horizon de rentabilité dégagé, qui témoigne de l'efficacité des restructurations. Ce sont des valeurs intéressantes. Autre surprise, certains groupes financiers peuvent également s'en tirer honorablement comme la Société générale ou le Crédit national. Les valeurs financières ont été littéralement « massacrées » en Bourse au cours des derniers mois, du fait notamment de l'aggravation de la crise de l'immobilier. A mon sens, même des titres comme Paribas, Suez et l'UAP devraient se reprendre ou en tout cas bénéficier de leur liquidité. Il faut enfin souligner la bonne performance depuis le début de l'année des valeurs liées à l'industrie pharmaceutique.

– L'évolution de la Bourse reste-t-elle soumise à l'opinion des investisseurs étrangers ?

– On a souvent le sentiment depuis quelques mois que, face aux investisseurs domestiques, il y a peu d'étrangers pour offrir une contrepartie. Mais il y a fort à parier que si l'indice CAC 40 se retrouve au niveau des 1 700 points, ils pourraient revenir et profiter d'opportunités.

» Si certains pensent que le risque de change et de recul du franc pourrait les dissuader d'investir, ils se trompent. Ce qui serait perdu sur le change pourrait être aisément récupéré par la remontée des cours. Je suis persuadé qu'une simple rumeur de dévaluation, synonyme de meilleure compétitivité des entreprises françaises, pourrait déclencher une hausse et propulser l'indice CAC 40 à 2 000 points ! »

Propos recueillis par François Bostnavaron

La création de « Supergemina » est reportée « sine die »

GEMINA, la société de portefeuille italienne, contrôlée par la banque d'affaires Mediobanca et le groupe Fiat, a annoncé, lundi 23 octobre, le report *sine die* de l'opération de fusion entre le groupe Ferruzzi et trois sociétés chimiques de Fiat, qui aurait donné naissance au deuxième groupe privé de la Péninsule. Le conseil d'administration de Ferruzzi Finanziaria a décidé une augmentation de capital de 1 140 milliards de lires (3,4 milliards de francs).

DÉPÊCHES

■ **CEPME : l'institution financière spécialisée dans le crédit aux PME** pourrait être adossée à la Caisse des dépôts qui en détient déjà 43 %. C'est la proposition que vient de faire Jean Arthuis, ministre des finances, à Alain Juppé, selon *Le Figaro* du 24 octobre. Cette solution permettrait à l'Etat d'échapper à un nouvel effort financier en faveur du CEPME dont le déficit cumulé depuis 1992 a dépassé le milliard, auquel s'ajouterait 600 millions cette année.

■ **AUTOMOBILE : le marché automobile européen** pourrait enregistrer une *« croissance zéro »* cette année et ne devrait pas faire beaucoup mieux en 1996, a indiqué, mardi 24 octobre à Tokyo, le président de l'ACEA (Association des constructeurs européens d'automobiles) Giorgio Garuzzo. L'ACEA prévoyait, en début d'année, une hausse de 3,3 % du marché automobile européen, mais sur les neuf premiers mois la croissance des ventes n'a pas dépassé 0,5 %.

■ **BRITISH GAS : les groupes américain Amoco et britannique Seeboard** ont annoncé le 23 octobre la création d'une société commune pour profiter de la prochaine déréglementation du marché du gaz domestique en Grande-Bretagne, La nouvelle entité vendra directement du gaz naturel aux particuliers et aux entreprises dans toute la Grande-Bretagne. Elle concurrencera British Gas, qui bénéficie du monopole sur le marché des particuliers jusqu'en avril 1998, date de la complète déréglementation.

■ **CRISTALLERIE DAUM : le groupe Sagem** a annoncé, lundi 23 octobre, qu'il était candidat à la reprise de la cristallerie Daum pour 1 franc symbolique. Ce rachat surprenant se fait sous conditions : 98 emplois dont 75 postes d'ouvriers seront supprimés sur un total de 417. L'actuel actionnaire, Didier Primat, paiera tout : passif, coût des licenciements. Le total s'élèverait à 350 millions de francs. Sagem justifie son intérêt pour Daum par *« l'utilisation possible d'une marque supplémentaire à notoriété internationale prestigieuse »*. – (Corresp.).

■ **LA BOURSE DE TOKYO** n'a pu conserver son avance initiale mardi. L'indice Nikkei a perdu 141,99 points, soit 0,78 %, à 18 014,25 points.

■ **LA SÉANCE DE LUNDI** s'est achevée à la Bourse de Paris sur une perte de 1,12 % de l'indice CAC 40 à 1 721,14 points, soit son niveau le plus bas de l'année.

■ **LA NOUVELLE OPTION** de changes du Matif, le contrat deutschemark/franc, lancée lundi, a connu une première journée active avec un total de 905 options traitées.

■ **SUR LES DEVISES**, les transactions mondiales ont augmenté de 50 % en trois ans, selon une enquête que vient de réaliser la Banque des règlements internationaux (BRI).

■ **LEHMAN BROTHERS** a été autorisée par le Trésor français à être chef de file d'emprunts en francs sur l'euromarché, grâce à son statut de spécialiste en valeur du Trésor.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

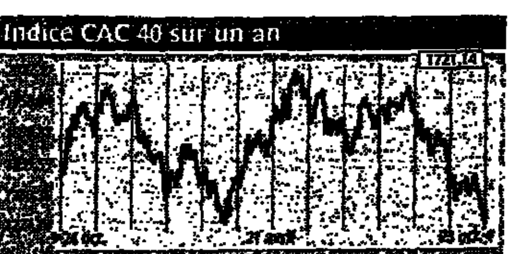
NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Fragile avancée à Paris

LA BOURSE DE PARIS reprenait un peu de hauteur mardi 24 octobre, au cours des premiers échanges. En progression de 0,28 % au début des échanges, l'indice CAC 40 s'inscrivait en hausse de 0,33 % à 1 726,79 points quelques minutes plus tard.

Lundi, à la veille de la liquidation du terme boursier d'octobre, les valeurs françaises ont terminé la séance sur un nouveau recul, le sixième consécutif, enfonçant leur plus bas niveau de l'année dans un marché déprimé par la faiblesse accrue du franc et surtout du dollar. En recul de 0,70 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 a terminé sur une perte de 1,12 % à 1 721,14 points, se retrouvant ainsi à son plus bas niveau de l'année. Le 13 mars à la clôture, cet indice était tombé à 1 721,80 points. Les valeurs françaises ont cédé 3,88 % en quatre semaines après avoir cédé plus de 7 % en septembre. Par ailleurs, cet indice affiche une perte de 8,51 % depuis le début de l'année et de 14,8 % depuis le plus haut niveau inscrit le 12 mai à 2 017,28 points. Cette nouvelle baisse s'est manifestée dans un marché assez actif, le volume des échanges ayant atteint 3,6 milliards de francs. Du côté des valeurs, les titres de sociétés exportatrices ont fait l'objet de ventes importantes : Michelin par exemple a cédé 4 % à 188,90 francs, L'Oréal 1,65 % et l'Air Liquide 1,9 % à 781 francs.

Indice CAC 40 sur un an

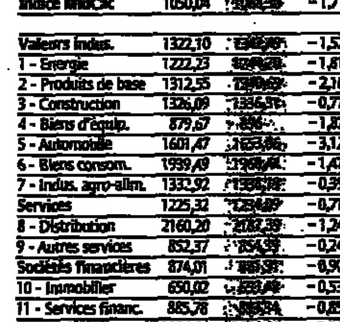


CAC 40 5 jours

Club Méditerranée, valeur du jour

APRÈS L'ANNONCE d'une augmentation de capital de 880 millions de francs prévue pour le 30 octobre, le Club Méditerranée a cédé du terrain lundi 23 octobre à la Bourse de Paris. Le titre, qui avait terminé vendredi à 408 francs, s'est inscrit lundi à 397 francs. Depuis le début de l'année, l'action affiche un repli de 11,19 %. Le titre sera proposé au prix de 360 francs par action. 2 444 240 actions nouvelles seront créées. Le principe de cette augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription avait été décidé le 25 septembre. La parité retenue est de 2 actions nouvelles pour 9 anciennes.

Club Med. sur 1 mois



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 10h16	Cours au 24/10	Var. % 23/10	Var. % 31/12
Gr.Zannier #(Ly) 1	58	[illegible]	−59,41
Comptoir Entrep. 1	8,80	[illegible]	−95,98
Nordon (Ny) 2	340	[illegible]	−21,11
Cred.Fon.France 1	87,90	[illegible]	−65,71
Geophysique 1	177	[illegible]	−41,39
UIC 1	55,10	[illegible]	−80,70
Damart 1	4820	[illegible]	−15,43
Eaux (Gle des) 1	434,90	[illegible]	−16,20
Rochette (La) 1	39	[illegible]	−31,81
Vallourec 1	205	[illegible]	−20,54

BAISSES, 10h16	Cours au 24/10	Var. % 23/10	Var. % 31/12
Metaleurop 1	55,60	[illegible]	−27,03
I.D.I.A 1	119,10	[illegible]	−23,45
ERAMET 2	305	[illegible]	—
Skis Rossignol 1	1250	[illegible]	−24,59
Dynaction 1	90,30	[illegible]	−33,65
Essilor Intl 1	866	[illegible]	+17,82
Olipar 1	6,60	[illegible]	−35,29
Credit Lyonn.CIP 1	230	[illegible]	−47,96
Nord-Est 1	111,50	[illegible]	−11,22
Dassault Electro 1	171,40	[illegible]	−56,93

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 10h16	24/10 Titres échangés	Capitalisation en KF
Eaux (Gle des) 1	62636	27078597,90
Michelin 1	123691	23469950
Elf Aquitaine 1	54392	16837962
Carrefour 1	5709	16313746
Danone 1	20245	15270395
Alcatel Alsthom 1	37072	14792122,30
LVMH Moet Vuitton1	12344	11807279
L'Oreal 1	9263	11084545
Lafarge 1	31841	9472962,50
Saint-Gobain 1	16171	8945789

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

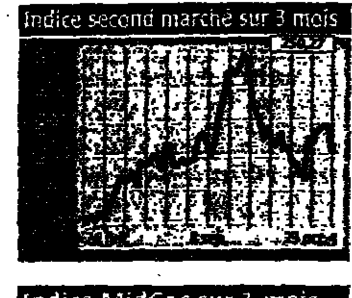
HAUSSES, 10h16	Cours au 24/10	Var. % 23/10	Var. % 31/12
Chaine et Trame #	157,50	[illegible]	−45,87
Altran Techno 1 #	700	[illegible]	+41,41
Faiveley #2	327	[illegible]	+17,62
Robertet #	1020	[illegible]	−8,92
Pochet 2	969	[illegible]	−22,41

BAISSES, 10h16	Cours au 24/10	Var. % 23/10	Var. % 31/12
Sediver 2 #	195	[illegible]	−11,36
C.E.E 2#	318,90	[illegible]	−27,19
Manitou 2#	554	[illegible]	+80,45
Christ.Dalloz 2 #	1102	[illegible]	+58,56
Alain Manouk(Ly)2#	73,40	[illegible]	−28,66

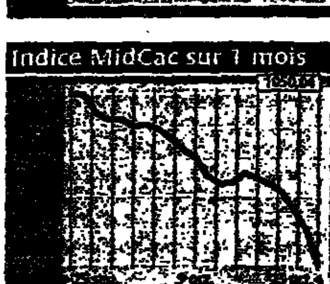
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	23/10	20/10	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1192,46	[illegible]	−1,23
Ind. gén. SBF 250	1155,11	[illegible]	−1,19
Ind. Second Marché	250,27	[illegible]	−0,53
Indice MidCac	1050,04	[illegible]	−1,71
Valeurs indus.	1322,10	[illegible]	−1,52
1 - Energie	1222,23	[illegible]	−1,81
2 - Produits de base	1312,55	[illegible]	−2,10
3 - Construction	1326,09	[illegible]	−0,77
4 - Biens d'équip.	879,67	[illegible]	−1,82
5 - Automobile	1601,47	[illegible]	−3,12
6 - Biens consom.	1939,49	[illegible]	−1,47
7 - Indus. agro-alim.	1332,92	[illegible]	−0,39
Services	1225,32	[illegible]	−0,71
8 - Distribution	2160,20	[illegible]	−1,24
9 - Autres services	852,37	[illegible]	−0,24
Sociétés financières	874,01	[illegible]	−0,90
10 - Immobilier	650,02	[illegible]	−0,53
11 - Services financ.	885,78	[illegible]	−0,85
12 - Sociétés invest.	1024,65	[illegible]	−1,16

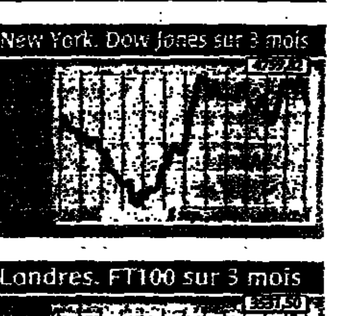
Indice SBF 250 sur 3 mois



Indice second marché sur 3 mois



Indice MidCac sur 1 mois



Tokyo baisse en clôture

LA BOURSE DE TOKYO n'a pu conserver son avance initiale, mardi 24 octobre, à la suite de dégagements opérés par les boursiers ainsi que des dénouements de positions d'arbitrage à l'approche de la fin du mois boursier. L'indice Nikkei a perdu 0,78 %, à 18 014,25 points.

La baisse de Wall Street, qui a terminé en net repli quelques heures plus tôt, a également contribué à l'assombrissement de la tendance. L'indice Dow Jones avait en effet perdu 0,82 %, à 4 755,48 points. Ce recul s'est effectué en dépit d'une reprise des valeurs financières et de la haute technologie, qui avaient été liquidées vendredi à l'occasion de l'expiration mensuelle d'options et de contrats liés aux indices boursiers.

En Europe, la Bourse de Londres a réduit ses pertes lundi après-midi, la tendance ayant été soutenue par une reprise du marché à terme et par une forte hausse du titre Glaxo Wellcome. L'indice Footsie a terminé en baisse de 0,5 %, à 3 531,5 points. Le plus fort recul a été enregistré à Francfort, où l'indice DAX a abandonné 2,91 % à 2 107,42 points en réaction à un sévère accès de faiblesse du dollar.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 23/10	Cours au 20/10	Var. en %
Paris CAC 40	1721,14	1740,72	−1,14
New-York/DJ indus.	4759,82	4794,86	−0,74
Tokyo/Nikkei	18156,20	18157,50	−0,01
Londres/FT100	3531,50	3551,48	−0,56
Francfort/Dax 30	2107,42	2170,49	−2,99
Frankfort/Commer.	773,21	792,99	−2,56
Bruxelles/Bel 20	1634,22	1647,22	−0,80
Bruxelles/Général	1408,82	1420,02	−0,79
Milan/MIB 30	967	971	−0,41
Amsterdam/Ge. Cbs	296,20	299,98	−1,25
Madrid/Ibex 35	290,11	296,38	−2,16
Stockholm/Affarsal	1373,35	1395,81	−1,64
Londres FT30	2579,70	2599,60	−0,77
Hong Kong/Hang S.	9880,53	9895,24	−0,15
Singapour/Strait t	2107,92	2108,92	—

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	23/10	20/10
Alcoa	48,37	51,12
American Express	41,50	41,50
Allied Signal	42,87	44,12
AT & T	61,12	61,25
Bethlehem	13,37	13,37
Boeing Co	66,50	66,25
Caterpillar Inc.	52,87	53,25
Chevron Corp.	47,75	48,12
Coca-Cola Co	72	72,37
Disney Corp.	57	57,25
Du Pont Nemours&Co	65,62	66,75
Eastman Kodak Co	61,87	61
Exxon Corp.	75	75,75
Gén. Motors Corp.H	46,12	46,62
Gén. Electric Co	63,50	64,62
Goodyear T & Rubbe	39,25	39,37
IBM	98,87	96,12
Intl Paper	36,50	37,50
J.P. Morgan Co	78,62	79,75
Mc Don Dougl	82,62	83,37
Merck & Co.Inc.	59,50	60
Minnesota Mng.&Mfg	56,25	56,50
Philip Moris	84,62	85,62
Procter & Gamble C	81	81
Sears Roebuck & Co	35,12	36
Texaco	67	66,75
Union Carb.	39	39,25
Utd Technol	85,37	87,75
Westingh. Electric	14,12	14,37
Woolworth	15,50	15,87

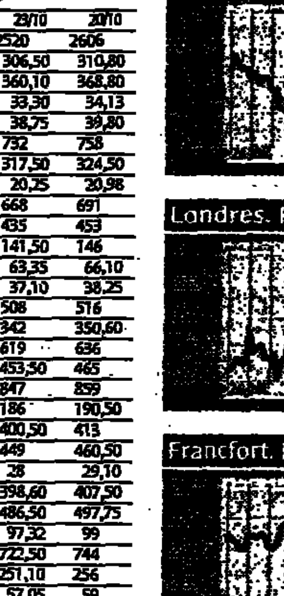
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	23/10	20/10
Allied Lyons	5,18	5,23
Barclays Bank	7,39	7,62
B.A.T. industries	5,29	5,37
British Aerospace	7,23	7,33
British Airways	4,61	4,70
British Gas	2,49	2,53
British Petroleum	4,71	4,75
British Telecom	3,80	3,85
B.T.R.	3,20	3,22
Cadbury Schweppes	5,25	5,26
Eurotunnel	0,92	0,93
Glaxo	8,49	7,97
Grand Metropolitan	4,47	4,53
Guinness	5	5,04
Hanson Plc	1,93	1,97
Great Ic	5,69	5,78
H.S.B.C.	9,18	9,35
Imperial Chemical	7,98	8,12
Lloyds Bank	7,75	7,80
Marks and Spencer	4,32	4,36
National Westminst	6,37	6,47
Peninsular Orienta	4,67	4,67
Reuters	5,81	5,85
Saatchi and Saatch	0,96	0,95
Shell Transport	7,35	7,40
Smithkline Beecham	6,57	6,53
Tate and Lyle	4,38	4,39
Univeler Ltd	12,51	12,60
Wellcome	10,88	10,60
Zeneca	11,96	11,75

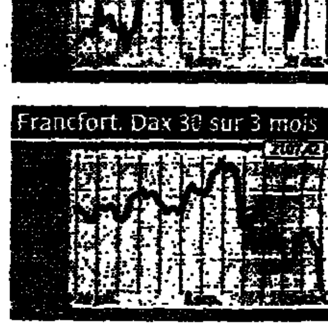
FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	23/10	20/10
Allianz Holding N	2520	2606
Basf AG	306,50	310,80
Bayer AG	360,10	368,80
Bay hyp&Wechselbk	33,30	34,13
Bayer Vereinsbank	38,75	39,80
BMW	732	758
Commerzbank	317,50	324,50
Continental AG	20,25	20,98
Daimler-Benz AG	668	691
Degussa	435	453
Deutsche Babcock A	141,50	146
Deutsche Bank AG	63,35	66,10
Dresdner BK AG FR	37,10	38,25
Henkel VZ	508	516
Hoechst AG	342	350,60
Karstadt AG	619	636
Kaufhof Holding	453,50	465
Linde AG	847	859
DT. Lufthansa AG	186	190,50
Man AG	400,50	413
Mannesmann AG	449	460,50
Mettallges AG	28	29,10
Preussag AG	398,60	407,50
Rwe	486,50	497,75
Schering AG	97,32	99
Siemens AG	722,50	744
Thyssen	251,10	256
Veba AG	57,05	59
Viag	552	566
Wellag AG	1019	1036

New York, Dow Jones sur 3 mois



Londres, FT100 sur 3 mois



Francfort, Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

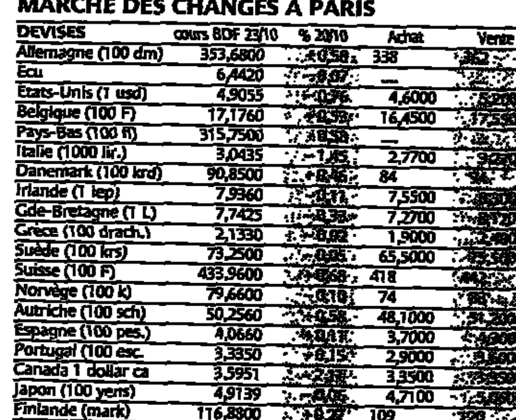
PARIS → Jour le jour | PARIS → OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Hausse du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif a ouvert en hausse mardi 24 octobre. L'échéance décembre gagnait 22 centièmes à 115,16. Le taux de rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 7,55 %, soit un écart de 1,01 % par rapport aux titres d'Etat allemands de même échéance. La veille, le contrat notionnel avait terminé la séance sur une baisse de 24 centièmes.

La remontée du franc face à la monnaie allemande permettait, mardi matin, une reprise du contrat Pibor 3 mois du Matif. L'échéance décembre progressait de 13 centièmes à 93,82. Le taux de l'argent au jour le jour se détendait légèrement. Il revenait à 6,88 % après être monté, la veille, jusqu'à un niveau de 7 %. Cette tension avait fait craindre une hausse du taux des prises en pension à 24 heures de la Banque de France, également fixé à 7 %.

Notionnel 10 % première échéance, 1 an



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 23/10	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	6,50	7,50	8,16	2
Allemagne	4,06	6,49	7,30	1,50
Grande-Bretagne	6,38	8,07	8,29	3,40
Italie	10,12	11,8	12,2	2,30
Japon	0,50	2,78	4,75	50,20
Etats-Unis	5,63	6,96	6,31	2,50

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 23/10	Taux au 20/10	Indice (base 100 fin 94)
Fonds d'État 3 à 5 ans	6,69	6,74	103,89
Fonds d'État 5 à 7 ans	6,92	6,88	104,28
Fonds d'État 7 à 10 ans	7,36	7,38	105,68
Fonds d'État 10 à 15 ans	7,58	7,54	108,71
Fonds d'État 20 à 30 ans	8,10	8,11	105,57
Obligations françaises	7,72	7,73	104,83
Fonds d'État à TME	−1,05	−1,06	101,29
Fonds d'État à TRE	−0,89	−1,89	101,29
Obligat. franç. à TME	−0,86	−0,80	100,53
Obligat. franç. à TRE	+0,12	+0,13	100,21

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 8,25 %)

	Achat 23/10	Vente 23/10	Achat 20/10	Vente 20/10
Jour le jour	6,7500	—	6,6250	—
1 mois	6,80	7,05	6,56	6,69
3 mois	6,80	7,05	6,65	6,90
6 mois	6,80	7,05	6,65	6,90
1 an	6,45	6,70	6,30	6,55
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	7,0313	—	7,0313	—
Pibor Francs 3 mois	7,0469	—	7,0469	—
Pibor Francs 6 mois	6,9414	—	6,9414	—
Pibor Francs 9 mois	6,7227	—	6,7227	—
Pibor Francs 12 mois	6,5625	—	6,5625	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	5,7708	—	5,7708	—
Pibor Écu 6 mois	5,7708	—	5,7708	—
Pibor Écu 12 mois	5,7708	—	5,7708	—

MATIF

Échéances 23/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 95	85878	114,92	115,02	114,76	114,94
Mars 96	1962	114,46	114,56	114,40	114,54
Juin 96	211	114,56	114,66	114,56	114,54
Sept. 96	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 95	52928	92,95	92,98	92,62	92,69
Mars 96	9661	93,53	93,83	93,62	93,69
Juin 96	4170	94,19	94,23	94,10	94,18
Sept. 96	2210	94,20	94,23	94,18	94,21
ÉCU LONG TERME					
Déc. 95	1310	86,50	86,56	86,34	86,50
Mars 96	—	—	—	—	85,60

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 23/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Oct. 95	20131	1742	1744	1722	1730,50
Nov. 95	1358	1751	1751	1732,50	1740
Déc. 95	1114	1762	1765	1745	1751,50
Mars 96	100	1782	1783	1782	1779,50

LES MONNAIES

US/F ↘ 4,9055 | US/DM ↘ 1,3840 | US/¥ ↘ 99,6000 | DM/F ↗ 3,5368 | £/F ↘ 7,7425

Reprise du dollar et du franc

LE BILLET VERT se reprenait légèrement, mardi matin 24 octobre, lors des premières transactions entre banques sur les places européennes. Il s'échangeait à 1,3865 deutschemark, 100,05 yens et 4,8840 francs. Le franc était également en hausse à 3,52 francs pour 1 mark. La veille, le dollar était tombé jusqu'à 1,3810 mark, son niveau le plus bas depuis début août face à la monnaie allemande. Le dollar a été pénalisé par la forte remontée du mark. Celle-ci est la conséquence des remous politiques en Italie et des incertitudes budgétaires et monétaires en France. La perspective d'une chute du gouvernement Lamberto Dino a fait glisser la lire italienne jusqu'à 1 170 lires pour 1 deutschemark. En France, la relance du débat sur l'autre politique à l'intérieur de la majorité a persuadé certains investisseurs qu'une dévaluation du franc aurait lieu prochainement.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 23/10	% 20/10	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	353,6800	[illegible]	338	[illegible]
Ecu	6,4420	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	4,9055	[illegible]	4,6000	[illegible]
Belgique (100 F)	17,1760	[illegible]	16,4500	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	315,7500	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,0435	[illegible]	2,7700	[illegible]
Danemark (100 krd)	90,8500	[illegible]	84	[illegible]
Irlande (1 iep)	7,9360	[illegible]	7,5500	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	7,7425	[illegible]	7,2700	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1330	[illegible]	1,9000	[illegible]
Suède (100 krs)	73,2500	[illegible]	65,5000	[illegible]
Suisse (100 F)	433,9600	[illegible]	418	[illegible]
Norvège (100 k)	79,6600	[illegible]	74	[illegible]
Autriche (100 sch)	50,2560	[illegible]	48,1000	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0660	[illegible]	3,7000	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3350	[illegible]	2,9000	[illegible]
Canada 1 dollar ca	3,5951	[illegible]	3,3500	[illegible]
Japon (100 yens)	4,9139	[illegible]	4,7100	[illegible]
Finlande (mark)	116,8800	[illegible]	109	[illegible]

PARITÉS DU DOLLAR

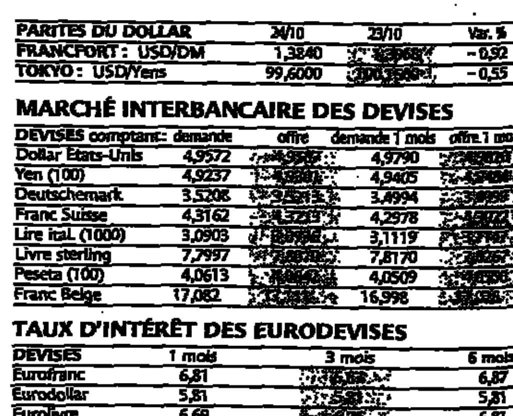
PARITÉS DU DOLLAR	24/10	23/10	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,3840	[illegible]	−0,92
TOKYO : USD/Yens	99,6000	[illegible]	−0,55

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	4,9572	[illegible]	4,9790	[illegible]
Yen (100)	4,9237	[illegible]	4,9405	[illegible]
Deutschemark	3,5208	[illegible]	3,4994	[illegible]
Franc Suisse	4,3162	[illegible]	4,2978	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,0903	[illegible]	3,1119	[illegible]
Livre sterling	7,7997	[illegible]	7,8170	[illegible]
Peseta (100)	4,0613	[illegible]	4,0509	[illegible]
Franc Belge	17,082	[illegible]	16,998	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	6,81	[illegible]	6,87
Eurodollar	5,81	[illegible]	5,81
Eurolivre	6,69	[illegible]	6,81
Eurodeutschemark	4,06	[illegible]	4,09



L'OR

	cours 23/10	cours 20/10
Or fin (k. barre)	60500	60000
Or fin (en lingot)	61250	60800
Once d'Or Londres	381,75	382,55
Pièce française(20f)	351	347
Pièce suisse (20f)	351	345
Pièce Union lat(20f)	351	349
Pièce 20 dollars us	2365	2440
Pièce 10 dollars us	1192,50	1220
Pièce 50 pesos mex.	2265	2250

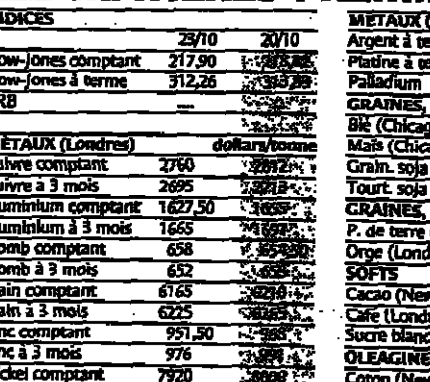
LE PÉTROLE

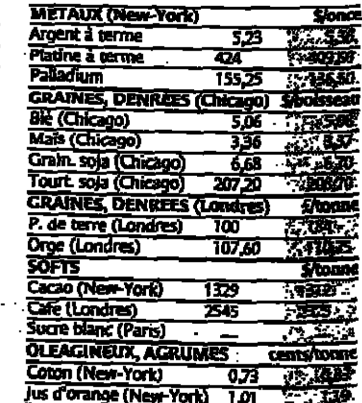
En dollars	cours 23/10	cours 20/10
Brent (Londres)	16,10	16,10
WTI (New York)	17,30	17,14
Crude Oil (New York)	16,16	16,16

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	23/10	20/10
Dow-Jones comptant	217,90	[illegible]
Dow-Jones à terme	312,26	[illegible]
CRB	—	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2760	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2695	[illegible]
Aluminium comptant	1627,50	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1665	[illegible]
Plomb comptant	658	[illegible]
Plomb à 3 mois	652	[illegible]
Etain comptant	6165	[illegible]
Etain à 3 mois	6225	[illegible]
Zinc comptant	951,50	[illegible]
Zinc à 3 mois	976	[illegible]
Nickel comptant	7920	[illegible]
Nickel à 3 mois	8035	[illegible]

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,23	[illegible]
Platine à terme	424	[illegible]
Palladium	155,25	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	5,06	[illegible]
Maïs (Chicago)	3,36	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	6,68	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	207,20	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Londres)		$/tonne
P. de terre (Londres)	100	[illegible]
Orge (Londres)	107,60	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1329	[illegible]
Café (Londres)	2545	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,73	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,01	[illegible]





RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 24 OCTOBRE

Liquidation : 24 octobre
Taux de report : 6,25
Cours relevés à 10 h 16

CAC 40 ↗ PARIS
+0,76 %
CAC 40 : 1734,24

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Montant coupon (1)
EDF-GDF 3%	7490	7435	-0,73	183,35
B.N.P. (T.P)	950	950	—	80,26
Cr.Lyonnais(T.P.)	812	815	+0,36	80,28
Renault (T.P.)	■ 1877,20	1794	-4,46	58,77
Rhone Poulenc(T.P)	1981	[illegible]	—	103,71
Saint Gobain(T.P.)	1125	1125	—	87,63
Thomson S.A (T.P)	1099	[illegible]	—	56,02
Accor 1	546	553	+1,28	18
Air Liquide 1	781	786	+0,64	30
Alcatel Alsthom 1	399,60	400,70	+0,27	15
Alcatel Cable	265	265	—	30
Alspi	320	[illegible]	—	15
AGF-Ass.Gen.France	128	127	-0,78	9
Axa 1	262,20	264	+0,68	5,90
Bail Invest. 1	809	810	+0,12	30,35
Bancaire (Cie) 1	443	446,60	+0,81	19
Bazar Hot. Ville 2	417	417	—	16
Bertrand Faure 1	152	151	-0,65	3,50
BIC 1	458	455,10	-0,63	12
BIS 1	454	459	+1,10	4
B.N.P. 1	183,50	184,40	+0,49	3,20
Bollore Techno.1	430	427	-0,69	22
Bongrain 1	2471	2471	—	80
Bouygues 1	482,20	483	+0,16	32
Canal + 1	826	829	+0,36	45
Cap Gemini Sogeti1	133	133	—	7
Carnaudmetalbox 1	200	200,90	+0,45	4,40
Carrefour 1	2852	2858	+0,21	75
Casino Guichard 1	141,50	141	-0,35	4
Casino Guich.ADP 1	102,40	101,50	-0,87	4,25
Castorama Dl (Li)1	830	814	-1,92	28,80
C.C.F. 1	221,30	223,70	+1,08	4,50
CCMX(ex.CCMC) Ly 2	38,60	38,60	—	2,40
Cegid (Ly) 1	365	365	—	26
CEP Communication1	523	520	-0,57	8
Cerus Europ.Reun 1	65,80	64,50	-1,97	10
Cetelem 1	713	712	-0,14	10
CGIP 1	923	921	-0,21	35
Chargeurs 1	1005	1001	-0,39	14
Christian Dior 1	456	456	—	8
Ciments Fr.Priv.B	197	196,50	-0,25	37,50
Clarins 1	436	439	+0,68	7
Club Mediterranee1	397	397	—	[illegible]
Coflexip	138	136	-1,44	[illegible]
Colas 1	820	820	—	28
Comptoir Entrep. 1	8,25	8,80	+6,66	7,50
Comptoir Moder. 1	1630	1612	-1,10	28
CPR 1	352,10	353	+0,25	20
Cred.Fon.France 1	84,80	87,90	+3,65	38
Credit Local Fce 1	416	420	+0,96	12,66
Credit Lyonn.CIP 1	235	230	-2,12	10
Credit National 1	264,70	264,90	+0,07	13
CS(ex.CSEE)1	187,80	189,60	+0,95	4,50
Damart 1	4685	4820	+2,88	87
Danone 1	751	754	+0,39	16
Dassault-Aviation1	342,20	350	+2,27	8,50
Dassault Electro 1	175	171,40	-2,05	4,30
De Dietrich 1	2450	2440	-0,40	53
Degremont 1	405	400	-1,23	8
Dev.R.N-P.Cal/Li 2	44	43,20	-1,81	—
DMC (Dollfus Mi)1	218,30	217	-0,59	4
Docks France 1	770	767	-0,38	13
Dynaction 1	92,70	90,30	-2,58	3
Eaux (Cie des) 1	423,10	434,90	+2,78	14,28
Ecco 1	736	734	-0,27	17
Eiffage 1	679	695	+2,35	20,30
Elf Aquitaine 1	308,50	310	+0,48	19
ERAMET 2	319,50	305	-4,53	5,20
Eridania Beghin 1	803	800	-0,37	38
Essilor Intl 1	888	866	-2,47	17,98
Essilor Intl ADP 1	630	631	+0,15	12,28
Esso 1	527	525	-0,37	15
Eurafrance 1	1635	1636	+0,06	18
Euro Disney 1	16,20	16,15	-0,30	4,88
Euro RSCG W.W 1	447	446	-0,22	31,80
Europe 1-1	1020	1020	—	19
Eurotunnel 1	7,35	7,35	—	—
Filipacchi Medias1	588	597	+1,53	12
Finextel 1	62,30	62,30	—	4,49
Fives-Lille 1	403	403	—	11
Fromageries Bel 1	4540	4500	-0,88	40
Galeries Lafayet.1	1490	1520	+2,01	12
GAN 1	128	128	—	3
Gascogne (B) 1	473	471	-0,42	8,50
Gaz et Eaux 1	1845	1845	—	75
Geophysique 1	171,10	177	+3,44	8
G.F.C. 1	340	341	+0,29	18,50
Groupe Andre S.A.1	380	375	-1,31	9
Groupe De La Cite1	728	[illegible]	—	18
Gr.Zannier #(Ly) 1	52,90	58	+9,64	2
GTM-Entrepose 1	307	307,10	+0,03	8
Guilbert 1	593	581	-2,02	32
Guyenne Gascogne 1	1355	1350	-0,36	25
Havas 1	323,10	328	+1,51	8,50
I.D.I.A 1	126	119,10	-5,47	5
Imetal 1	573	565	-1,39	12,50
Immeubl.France 1	210,10	212	+0,90	15
Ingenico 1	29	29	—	2
Interbail 1	305,20	306	+0,26	32
Intertechnique 1	407	401	-1,47	23,80
Jean Lefebvre 1	328,60	331,40	+0,85	9
Klepierre 1	560	565	+0,89	27,75
Labinal 1	510	500	-1,96	21,50
Lafarge 1	296,90	300	+1,04	10
Lagardere (MMB) 1	84,50	85,35	+1	2,80
Lapeyre 1	221	223	+0,90	4,90
Lebon 2	190	190	—	7
Legrand 1	803	815	+1,49	37,60
Legrand ADP 1	522	526	+0,76	60
Legris Indust. 1	145	144	-0,68	8
Locindus 1	765	763	-0,26	28,50
L'Oreal 1	1195	1201	+0,50	12,20
LVMH Moet Vuitton1	950	957	+0,73	12,50
Lyonnaise Eaux 1	426	433,90	+1,85	11,50
Marine Wendel 1	392	386	-1,53	14,20
Matra-Hachette 1	84,50	83,50	-1,18	2,20
Metaleurop 1	58,90	55,60	-5,60	4
Metrologie Inter.1	14,40	14,30	-0,69	—
Michelin 1	188,90	191,30	+1,27	2,25
Moulinex 1	92,60	92,20	-0,43	4
Navigation Mixte 1	670	672	+0,29	40
Nord-Est 1	113,90	111,50	-2,10	5,50
Nordon (Ny) 2	324	340	+4,93	—
NRJ # 1	385	—	—	5,40
Olipar 1	6,75	6,60	-2,22	—
Paribas 1	241,70	243,10	+0,57	12
Pechiney CIP 1	254,80	253	-0,70	9,50
Pechiney Intl 1	112	112	—	3
Pernod-Ricard 1	279	278,80	-0,07	4,25
Peugeot 1	606	614	+1,32	6
Pinault-Prin.Red.1	1074	1077	+0,27	22,50
Plastic-Omn.(Ly) 1	335	336	+0,29	7,50
Poliet 1	372	372	—	7,50
Primagaz 1	355	358	+0,84	20
Promodes 1	1235	1236	+0,08	30,50
Publicis 1	287	286	-0,34	4
Radiotechnique 1	240	237	-1,25	10
Remy Cointreau 1	126,50	128	+1,18	4,60
Renault 1	142,30	144	+1,19	3,50
Rexel 1	837	826	-1,31	11,50
Rhone Poulenc A 1	99,20	100	+0,80	2,80
Rochette (La) 1	38	39	+2,63	1,20
Roussel Uclaf 1	771	773	+0,25	14,50
Rue Imperiale(Ly)1	3435	—	—	100
Sade (Ny) 1	165	—	—	12,50
Sagem SA 1	2673	2700	+1,01	22,50
Saint-Gobain 1	549	555	+1,09	15,50
Saint-Louis 1	1355	1375	+1,47	38
Salomon (Ly) 1	2794	2790	-0,14	24
Salvepar (Ny) 2	360	353	-1,94	17,50
Sanofi 1	304	307	+0,98	6
Sat 2	1860	1846	-0,75	27,50
Saupiquet (Ns) 1	1295	—	—	20
Schneider SA 1	174,50	176,70	+1,26	17
SCOR S.A 1	145,20	145	-0,13	2
S.E.B.1	598	593	-0,83	9,20
Sefimeg 1	315	315	—	19
SEITA 1	163,90	161,10	-1,70	5,20
Selectibanque 1	95,20	96	+0,84	12,50
SFIM 2	760	760	—	30
SGE 1	95	93,10	-2	5
Sidel 1	1551	1541	-0,64	13,50
Simco 1	384,90	382,10	-0,72	20,26
S.I.T.A 1	845	849	+0,47	9
Skis Rossignol 1	1287	1250	-2,87	22
Sligos 1	401,10	402	+0,22	8
Societe Gale A 1	506	508	+0,39	16
Sodexho 1	1227	1225	-0,16	22
Sommer-Allibert 1	1352	1348	-0,29	38
Sophia 1	168,90	168,90	—	34,50
Sovac 1	590	587	-0,50	14
Spir Communic. 1	415,60	425	+2,26	14,80
Strafor Facom 1	590	595	+0,84	6
Suez 1	173,90	176,60	+1,55	8,20
Synthelabo 1	313	312,50	-0,15	3,74
Technip 1	307,80	305	-0,90	8
Thomson-CSF 1	93	95	+2,15	2
Total 1	285	286,90	+0,66	8
UAP 1	111,60	111,90	+0,26	3
UFB Locabail 1	367	367	—	10
UGC DA (M) 1	216	216	—	3,54
Ugine S.A 1	400	400	—	7,80
UIC 1	53,50	55,10	+2,99	25
UIF 1	408	402	-1,47	22
UIS 2	136,50	—	—	14,47
Unibail 1	452,60	452	-0,13	27
Union Assur.Fdal 1	513	513	—	14
Usinor Sacilor 1	70,40	70,90	+0,71	—
Valeo 1	219,90	218	-0,86	2,20
Vallourec 1	200,10	205	+2,44	6,30
Via Banque 1	150	142,50	-1,66	12
Worms & Cie 1	205	205,10	+0,04	8
Zodiac 1	639	645	+0,93	32
Elf Gabon 1	725	725	—	57,20

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Montant coupon (1)
ABN Amro Holding 1	205,90	205	-0,43	3,68
American Express 1	198,50	204,40	+2,97	0,95
Anglo American 1	295	290,20	-1,62	3,92
Amgold 1	402,70	402	-0,17	6,70
ARJO WIGGINS APP	18,05	18,75	+3,87	—
A.T.T. 1#	296	298,90	+0,97	1,38
Banco Santander 1#	205	201	-1,95	1,90
Barrick Gold 1#	119,20	117,50	-1,42	0,22
B.A.S.F. 1#	1090	1084	-0,55	25,86
Bayer 1#	1273	1283	+0,78	33,92
Blenheim Group 1	19,70	19,70	—	0,53
Buffelsfontein 1	21	19,85	-5,47	1,79
Chase Manhattan 1#	296	295	-0,33	1,94
Cordiant PLC 1	7,30	7,30	—	—
Daimler Benz 1#	2389	2329	-2,51	28,32
De Beers 1	139	138	-0,71	8,19
Deutsche Bank 1#	223,90	223,50	-0,17	50,31
Dresdner Bank 1#	130,90	132	+0,84	35,12
Driefontein 1	58	58	—	1,48
Du Pont Nemours 1#	318,80	319,60	+0,25	2,26
Eastman Kodak 1#	294	301,80	+2,48	1,68
East Rand 1	2,90	2,77	-4,48	0,18
Echo Bay Mines 1#	46,40	45,90	-1,07	0,34
Electrolux 1#	220,90	—	—	5,99
Ericsson 1#	104,50	105,10	+0,57	2,62
Exxon Corp. 1#	367	365,40	-0,43	3,25
Ford Motor 1#	145,30	—	—	1,33
Freegold 1	49,75	48,25	-3,01	1,64
Gencor Limited 1	16,80	16,80	—	0,16
General Elect. 1#	315	312,10	-0,92	1,72
General Motors 1#	216,90	218	+0,50	1,30
Gle Belgique 1#	366	360,10	-1,61	14,60
Grd Metropolitan 1	34,75	34,20	-0,14	0,43
Guinness Plc 1#	38,50	38,50	—	0,28
Hanson Plc 1	15,05	15,05	—	0,23
Harmony Gold 1	43,10	42,20	-2,08	0,47
Hitachi 1#	52,10	52	-0,19	8,23
Hoechst 1#	1210	—	—	25,80
I.B.M 1#	469,40	482,40	+2,76	1,08
I.C.I 1#	61	60,65	-0,57	0,90
I.T.T. 1#	593	603	+1,68	2,03
Ito Yokado 1#	270	266	-1,48	0,71
Matsushita 1#	72,40	72,30	-0,13	0,26
Mc Donald's 1#	201,10	200,60	-0,24	0,29
Merck and Co 1#	291	290	-0,34	1,43
Minnesota Mg 1#	277	—	—	2,04
Mitsubishi Corp.1#	56	56	—	0,16
Mobil Corporat.1#	496,50	—	—	4
Morgan J.P. 1#	388,40	385	-0,87	3,15
Nestle SA Nom.1#	5010	5098	—	73,28
Nipp. MeatPacker 1#	65,60	—	—	0,75
Norsk Hydro 1#	202,10	202	-0,04	2,86
Petrofina 1#	1480	1480	—	40,82
Philip Morris 1#	419,70	412,10	-1,81	4,20
Philips N.V 1#	211,20	213,30	+0,99	2,05
Placer Dome Inc 1#	113	109,70	-2,92	0,27
Procter Gamble 1#	393,50	393,50	—	1,68
Quilmes 1	230	221	-3,91	8,01
Randfontein 1	28,50	27,50	-3,50	1,13
Rhone Poul.Rorer#1	242,20	240	-0,90	1,29
Royal Dutch 1#	599	594	-0,83	9,01
R T Z 1#	71,10	71,85	+1,05	8,88
Sega Enterprises 1	273	—	—	0,63
Saint-Helena 1	36,50	34,90	-4,38	1,40
Schlumberger 1#	307,20	307,10	-0,03	1,85
SGS Thomson Micro.	220	224,30	+1,95	—
Shell Transport 1#	57,15	57,10	-0,08	1,25
Siemens 1#	2548	2551	+0,11	33,72
Sony Corp. 1#	251	250	-0,39	1,05
Sumitomo Bank 1#	91,05	91	-0,05	0,17
T.D.K 1#	264	256,80	-2,72	1,05
Telefonica 1#	61,20	58,30	-4,73	1,17
Toshiba 1#	36,90	37,10	+0,54	0,21
Unilever 1#	642	640	-0,31	11,31
United Technol. 1#	421	420	-0,23	2,18
Vaal Reefs 1	288,10	288,20	+0,03	4,57
Volkswagen A.G 1#	1526	—	—	7,68
Volvo (act.B) 1#	112,50	105	-6,66	1,63
Western Deep 1	154	152,50	-0,97	1,37
Yamanouchi 1#	107,30	107,60	+0,27	0,53
Zambia Copper 1	1,84	1,81	-1,63	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 10 h 16

MARDI 24 OCTOBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	8,803 o
CEPME 8,5% 88-97CA	102,40	3,740
CEPME 9% 89-99 CA#	106,60	1,997
CEPME 9% 92-06 TSR	—	3,098
CFD 9,7% 90-03 CB	111,48	7,016
CFD 8,6% 92-05 CB	105,80	6,102 d
CFF 10% 88-98 CA#	107,61	0,137
CFF 9% 88-97 CA#	103,72	0,590
CFF 10,25%90-01CB#	—	6,329
CLF 8,9% 88-00 CA#	107	3,696
CLF 9%88-93/98 CA#	104,70	6,608
CNA 9% 4/92-07	108,45	4,328
CRH 8,6% 92/94-03	105,40	2,830
CRH 8,5% 10/87-88#	104,90	5,681
EDF 8,6% 88-89 CA#	105,70	5,985
EDF 8,6% 92-04 #	106	4,723 o
Em.Etat10,26%86-96	—	6,420
Emp.Etat 6%7/93-97	99,18	1,658
Finansder 9%91-06#	108,70	8,260
Finansd.8,6%92-02#	106,24	6,432 d
Floral9,75% 90-99#	—	2,531
OAT 9,8%1/86-96CA#	100,58	7,249
OAT 8,5% 87-97CA#	102,94	2,889
OAT 9,90%85-97 CA#	106,86	4,325
OAT 88-98 TME CA	—	5,249
OAT 9/85-98 TRA	—	0,886
OAT 9,50%88-98 CA#	107,08	3,279
OAT TMB 87/99 CA	—	5,176
OAT 8,125% 89-99 #	104,51	3,441
OAT 8,50%90/00 CA#	106,28	3,397
OAT 85/00 TRA CA	103,60	3,987
OAT 10%5/85-00 CA#	111,64	4,819
OAT 89-01 TME CA	100,92	5,249
OAT 8,5% 87-02 CA#	106,68	7,425
OAT 8,50% 89-19 #	103,51	8,896
OAT 8,50%92-23 CA#	104,10	4,296
PTT 11,2%85-95 CB#	101,20	9,279
SNCF 8,8% 87-94CA	104,60	6,487
Lyon.Eaux 6,5%90CV	881	—

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel 2	270	266
Bains C.Monaco 2	635	630
B.N.P.Intercont.2	291,10	294
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) 2 ◆	6,50	6,50
Cambodge ◆	690	690
Carbone Lorraine 2	551	560
CBC 1	94,30	87,10
Centenaire Blanzy ◆	255	255
Ceragen Holding ◆	28	28
Champex (Ny) ◆	18	18
CIC Un.Euro.CIP 1	341,70	340
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2590	2598
Cpt Lyon Alem.2	399,10	405
Concorde-Ass Risq2 ◆	630	630
Gpe Valfond ex.CMP ◆	15,60	15,60
Credit Gen.Ind. ◆	22,10	24,35 d
Darblay ◆	365	365
Didot Bottin ◆	590	590
Eaux Bassin Vichy ◆	3325	3325
Ecia 1	574	575
Ent.Mag. Paris ◆	3200	3200
Eridania Beghin CI ◆	782	782
Fidel 2 ◆	88	88
Finalens ◆	350	350
F.I.P.P. ◆	94	94
Fonciere (Cie) ◆	500	500
Fonciere Euris ◆	160,60	160,60
Foncina # ◆	425	425
France I.A.R.D. ◆	905	905
France S.A 1	679	676
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gaumont 1 #	297,10	296
Genefim	119	120,20
Gevelot ◆	1460	1460
G.T.I (Transport)2	350	350
Immobail 2	212	205,10
Immobanque 2 ◆	725	725
Im.Marseillaise 2	4861	4860
Invest.(Ste Cie.) ◆	1430	1430
Lille Bonnieres ◆	1401	1401
Locafinanciere ◆	410	410
Louvre 1	150	150
Lucia ◆	66	66
Machines Bull ◆	22,10	22,10
Monoprix ◆	160,10	160,10
Metal Deploye ◆	400	400
Mors 2 #	19	19,19
Navigation (Nle) ◆	63,80	63,80
Paluel-Marmont ◆	333	333
Pap.Clairefont(Ny) ◆	915	915
Parfinance 2 ◆	178	178
Paris Orleans ◆	230	230
Piper Heidsieck ◆	1260	1260
Porcher ◆	270	243,70 o
Promodes (CI) ◆	950	950
PSB Industries 2Ly ◆	393	393
Rochefortaise Com.	170	169
Rosario 2	197,90	198
Rougier #	528	529
S.A.F.I.C Alcan ◆	269	269
Saga ◆	183	183
Salins du Midi 2 ◆	391,70	391,70
Savoisienne M. ◆	123	123
Silic 2 ◆	663	663
S.I.P.H. ◆	142,80	142,80
Sofal ◆	165	165
Soffo ◆	354	354
Sofitam act.a reg. ◆	65,90	65,90
Sofragi ◆	3556	3556
Soudure Autogene ◆	1000	1000
Sovabail ◆	398	398
Taittinger 1	1782	1960
Tour Eiffel ◆	290	290
Elyo 2	197,10	202
Vicat 2 ◆	478	478
Virax ◆	127,10	127,10

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	128,80	128,80
Commerzbank AG	1140	1140
Fiat Ord.	15,10	15,10
Gevaert	261	261
Gold Fields South	117,60	129,502 d
Kubota Corp.	30,90	30,90
Montedison act.ep.	4,54	7,282 d
Olympus Optical	42,20	42,20
Ottomane(cie Fin.)	175	175
Robeco	340	340
Rodamco N.V.	140	140
Rolinco	361,20	361,20
Solvay SA	2500	2500
Wagons Lit	1566	1586

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10 h 16

MARDI 24 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ◆	69	69
AFE 2 #	455,30	455
Agle 2 #	227	222,50
Albert S.A (Ns) ◆	147	147
Altran Techno 1 #	683	700
Montaignes P.Gest. ◆	450	450
Axime (ex.Segin)	387,50	385
B.A.C. ◆	23,70	28,70
Bque Picardie (Li) ◆	535	535
Bque Sofirec (M) ◆	570	570
Bque Tarneaud(B)# ◆	185,10	185,10
Bque Vernes ◆	630	630
Beneteau # ◆	350	350
B I M P ◆	70	70
Boiron (Ly) 1 #	501	501
Boisset (Ly)# ◆	225	225
Bst S.A. 1	1290	1290
Cardif SA 1	475	475
CDA-Cie des Alpes2	149,50	148,10
C.E.E 2#	332,40	318,90
CEGEP # ◆	155	155
Cermex 2 # (Ly)	254	250,50
CFPI ◆	257	257
Change Bourse (M) ◆	216	216
Christ.Dalloz 2 #	1135	1102
Cipe France Ly 2 #	292	283
CNIM CA#	202	200
Codetour ◆	250	250
Comp.Euro.Tele-CET ◆	265	265
Conflandey S.A. ◆	285	285
C.A. de la Brie 2 ◆	348	348
C.A.Gironde (B) ◆	444,50	444,50
C.A.Haute Normand. ◆	380	380
C.A.Ile & Vilaine ◆	337	337
C.A. Paris IDF 1	700	699
C.A.de l'Isere Ly# ◆	397	397
C.A.Loire Atl.Ns #	358	365
C.A.Loire/H.Loire# ◆	208	208
C.A.Morbihan (Ns) ◆	345	345
C.A.du Nord (Li)	442	441
C.A. Oise CCI ◆	252	252
C.A.Pas de Calais ◆	415	415
C.A. Somme CCI 2	239	239
C.A.Toulouse (B) ◆	351	351
CFJPE(exGAN part)2	108,50	108
Chaine et Trame #	150	157,90
C.A. Midi CCI#(Ly) ◆	250	250
Credit de l'Est ◆	344	344
Creeks ◆	46,10	46,10
Delta Prot.# C2 Ly ◆	301	301
Devanlay 2 ◆	429,90	429,90
Deveaux(Ly)	359,10	351
Devernois (Ly) ◆	450	450
Ducros Serv.Rapide ◆	58,10	64,05
Ecco Trav. Tempo 1	312	309,10
Elysee Inv. 1 ◆	22	22
Emin-Leydier# (Ly)	498	498
Europ.Extinc.(Ly)#	259	260
Europ Propulsion 2	310	305
Expand 2 ◆	283	283
Factorem ◆	501	501
Faiveley #2	320	327
Finaball 2	80,80	80,90
Finacor 2	95	94,20
Fininfo ◆	440	440
Fructivie 1	506	505
Gautier France 2#	290	283
Gel 2000 2	82	81
GFI Industries #	431	433
Girodet # (Ly) ◆	54	54
GLM S.A. ◆	270	270
Grandoptic.Photo #	539	535
Gpe Guillin # Ly	166,90	165,50
Kindy #	147	147
Guerbet 2	341	340
Hermes internat.1#	913	920
Hurel Dubois ◆	341	341
ICBT Groupe # 2 ◆	178	178
I.C.C. 2 ◆	130	130
Idianova ◆	60	60
Immob.Hotel. 2 #	70	69,50
Installux (Ly)2 ◆	477	477
Int. Computer # ◆	125	125
Invest.Paris 1 ◆	131	131
IPBM 2 ◆	66,55	66,55
M6-Metropole TV 2	458	460
Manitou 2#	571	554
Manutan ◆	571	571
Marie Brizard 2 ◆	1085	1085
Maxi-Livres/Profr.	379	384,70
Mecadyne ◆	171	171
Mecelec 2 (Ly) ◆	72	72
MGI Coutier 2# ◆	368	308,30
Michel Thierry# 2	700	695
Monneret Jouet # ◆	68	68
Naf-Naf 1#	67,50	67
Norbert Dentres.2#	530	530
N.S.C Schlum.2 Ny	983	985
OGF Omn Gest.Fin.1 ◆	950	950
Onet # ◆	775	775
Paul Predault #	165	166
P.C.W. 2	29,50	29,50
Petit Boy # ◆	126	126
Pier Import ◆	81	81
Pochet 2	950	969
Poujoulat Ets (Ns) ◆	215,10	215,10
Radiall 2#	510	507
Rallye(Cathiard)Ly	155	151
Reydel Indust.Li	1325	1325
Robertet #	1000	1020
Rouleau-Guichard 2 ◆	458	458
Securidev 2 #	86	86
Sediver 2 #	204	195
Seribo 2	254,50	255,10
Siparex (Ly) #	87,50	87
Smoby (Ly) 2 ◆	620	620
Sofco (Ly) ◆	129	129
Sofibus ◆	420	420
Sogepag 2 #	114	114
Sogeparc (Fin) 1	630	630
Sopra 2	254	249,50
Steph.Kelian # ◆	79,15	79,15
Sylea 2	390	390
Teisseire-France ◆	223	223
TF1-1	471,50	472
Thermador Hold(Ly)	403	400
Trouvay Cauvin 2# ◆	60,20	60,20
Unilog 2	327,30	330
Union Fin.France 1	367	374
Via Credit(Banque) ◆	134	134
Viel et Cie #	90,10	89
Vilmorin et Cie#2	342	348
Virbac	640	640

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 10 h 16

MARDI 24 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Sté lecteurs du Monde ◆	168,20	185
Nobel ◆	150	150
Mumm ◆	843	843
Générale Occidentale ◆	41,60	41,60

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 23 octobre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	35987,53	35987,53
Actimonétaire D	32282,95	32282,95
Agipi Ambition (Axa) ◆	112,34	106,99
Amplia ◇	112847,59	112847,59
Amplitude Monde D ◆	696,88	679,88
Antigone Trésorerie	831190	831190
Arbitr. Court Terme	9186,57	9186,57
Arbitr. Première	8348,23	8265,57
Arbitr. Securité	16794,33	16710,78
Asie 2000	643,46	624,72
Associa Première	36714,61	36714,61
Associc	1131,73	1131,73
Atout Amérique	113,76	110,99
Atout Asie	94,17	91,87
Atout Futur C	490,57	478,60
Atout Futur D	477,05	465,41
Aurecic	1337,55	1298,99
Avenir Alizes	1862,15	1825,64
Axa Valeurs PER ◆	137,49	133,49
Cadence 1	1034,47	1024,23
Cadence 2	1040,21	1029,91
Cadence 3	1027,35	1017,18
Capimonetaire	7814,63	7806,87
Capioblig	7914,94	7836,57
Capitacic	1607,86	1584,10
Cicamonde	1153,25	1119,66
Coexis	1674,49	1643,27
Comptavalor	2222,84	2219,51
Converti CIC	329,17	324,31
Crédit Mutuel Capital	1577,99	1547,05
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	825,69	825,69
Créd.Mut.Ep.Ind.Cap	86,19	83,38
Créd.Mut.Ep.Ind.Dis	83,44	81,21
Créd.Mut.Ep.J	21836,98	21836,98
Créd.Mut.Ep.long.T.	208,69	203,10
Créd.Mut.Ep.Monde	1062,82	1035,37
Créd.Mut.Ep.Quatre ◆	1084,47	1055,35
Dieze	1650,52	1619,74
Ecocic	1223,19	1187,56
Ecupar ◆	126,33	122,65
Ecur. Actions futur	180,86	175,59
Ecur. Distrimonétaire	10561,42	10561,42
Ecur. Expansion	309722,25	308488,30
Ecur. Géovaleurs	2673,39	2595,52
Ecur. Investissement	152,08	147,65
Elanciel D	110,44	107,75
Elicash ◇	895010,38	895010,38
Emergence Poste D	93,15	90,88
Eparcic	4606,94	4606,94
Eparcourt-Sicav	195,75	195,26
Epargne-Unie	1446,28	1411
Eurco Solidarité	1240,61	1228,33
Eurocic Leaders	1325,19	1286,59
Eurodyn	1505,29	1468,58
Fonsicav	18500,51	18463,58
France Obligations	462,91	458,33
Francic	461,60	448,16
Francic Pierre	105,95	102,86
Francic-Regions	1449,41	1407,19
Géobilys C	578,99	578,99
Géobilys D	564,56	564,56
Gestilion	18979,58	18979,58
HLM Monétaire	17745,68	17745,68
Indicia ◆	1031,77	1006,41
Intensys D	108,65	108,38
Interoblig	5947,53	5888,64
Intersélection Fce	507,96	498
Japacic	177,50	172,33
Jeunepargne	355,70	350,44
Latitude C/D	141,07	140,86
Lion 20000	16322,67	16322,67
Lion Association	11269,81	11269,81
Lion Institution	39088,56	38998,08
Lionplus	1276,94	1251,90
Lion Trésor	2220,47	2198,49
Livret Bourse Inv. ◆	558,91	542,63
Livret Portefeuil.	777,26	754,62
Méditerranée ◆	236,91	230,01
Mensuel CIC	10103,66	10008,52
Moneden	86986,47	86986,47
Moné-Dis ◇	10556,06	10556,06
Mone.J. ◇	11299,96	11299,96
Monévalor	52282,66	52282,66
Mutualité dépôts	17348,98	17314,35
Natio Court Terme	13358	13358
Natio Court Terme2	362923	362923
Natio Epargne	21571,13	21357,55
Natio Ep. Capital	14204,21	14063,57
Natio Ep. Croissance	2017,54	1977,98
Natio Ep. Obligations	207,70	203,63
Natio Epargne Retraite	120,86	118,49
Natio Epargne Trésor	9948,36	9928,50
Natio Epargne Valeur	489,40	479,80
Natio France Index	943,51	925,01
Natio Immobilier	1130,49	1108,32
Natio Inter	1772,34	1737,59
Natio Monétaire	5222,52	5217,30
Natio Opportunités	140,16	137,41
Natio Patrimoine	1381,56	1354,47
Natio Perspectives	1080,19	1059,01
Natio Placements	74560,72	74560,72
Natio Revenus	1038,96	1028,67
Natio Sécurité	11926,40	11926,40
Natio Valeurs	875,49	858,32
Nord Sud Dévelop. ◆	2024,05	2020,01
Oblicic-Mondial	3125,77	3079,58
Oblicic-Régions	1058,87	1043,22
Oblifutur	3593,59	3528,58
Oblig. tres caté.	218,94	215,78
Oblilion	1723,68	1706,61
Oblisécurité Sicav	5485,54	5485,54
Oblitys D.	541,64	539,64
Oraction	1442,19	1407,01
Patrimoine Retraite	284,67	279,09
Pervalor	574,98	563,71
Plénitude D	137,93	134,57
Poste Gestion C	42020,19	42020,19
Première Oblig. C	12392,74	12392,74
Première Oblig. D	10781,02	10775,63
Proficius	927,91	910,61
Rentacic ◆	162,36	159,96
Revenus Trimestr.	5213,25	5161,63
Revenu-Vert	1140,20	1118,94
St-Honoré Pacifique ◆	743,26	709,56
St-Honoré Réal	9456,89	9419,21
Sécuricic	2170,94	2170,94
Sécuritaux	1745,27	1745,27
Sensivalor	33643,36	33643,36
SEVEA ◆	102,82	100,31
S.G. France opport. C	1332,99	1306,85
S.G. France opport. D	1302,09	1276,56
S.G. Monde opport. C	983,60	964,31
S.G. Monde opport. D	983,60	964,31
Sicav Associations	2308,03	2308,03
Sicav 5.000	474,44	465,14
S.I. Est ◆	1144,11	1110,79
Silvafrance	768,34	753,27
Silvam	420,24	412
Silvarente	215,60	211,37
Silvinter	517,07	506,93
Sogenfrance C	1223,09	1199,11
Sogenfrance D	1143,28	1120,86
Sogépargne	293,53	290,62
Sogevar	1121,71	1099,72
Soginter	1611,08	1579,49
Solstice D	2286,39	2280,69
State Street Act. Eur ◆	12310,22	12069,97
State Street Act. France ◆	10241,85	9992,05
State Street Act. Japon ◆	1247,99	1217,55
State Street Act. Monde ◆	960,85	937,41
State Street Activ.Asie ◆	1397,46	1349,75
State Street Alloc.Franc. ◆	1005,24	995,29
State Street Amér.Latine ◆	674,19	651,17
State Street Emer. Mts ◆	1433,76	1384,80
State Street États-Unis ◆	1392,53	1358,66
State Street OAT Plus ◆	13490,79	13357,22
State Str. Oblig. Monde ◆	1033,70	1023,47
State Street Spinnaker2 ◆	1120,50	1093,17
State Street Trésorerie ◆	13095,23	13095,23
Stratégie Actions	862,75	829,57
Stratégie Rendement	1698,05	1644,60
Synthesis	14240,18	13960,96
Thésora C	842,35	824,49
Thésora D	801,11	793,18
Trésor Plus	1657,02	1640,61
Trésor Trimestriel	1016,80	1006,73
Trésoricic	166809,55	166509,55
Trilion	5105,72	5040,20
Uni-Associations ◇	124,27	124,27
Uni-Foncier	1137,21	1109,47
Unifrance	563,18	549,44
Uni-Garantie C	1546,14	1517,31
Uni-Garantie D	1342,10	1317,05
Uni Régions	1404,58	1370,32
Univar ◇	292,53	292,53
Univers Actions	1618,61	1579,13
Univers Obligations	2099,03	2059,89
Valorg ◆	2405,74	2405,54
Valreal ◆	33615,37	33598,57
Winterthur St-Honoré	250,44	239,06

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

SPORTS

DOPAGE Les contrôles inopinés effectués en dehors des compétitions ne sont pratiqués que par neuf fédérations sportives aux Etats-Unis. Les fédérations olympiques n'ont pu se mettre d'accord, début octobre, sur leur généralisation, malgré le souhait exprimé par le Comité olympique américain (USOC) de *« montrer l'exemple »*. ● LE DISCOURS des autorités sportives du pays est généralement très dur pour dénoncer les agissements de fédérations étrangères. En juillet, l'équipe chinoise de natation avait ainsi été exclue des Jeux panpacifiques, en raison du *« dopage systématique »* pratiqué par le pays. ● LA CHINE a précisément adopté, en août, une loi qui prévoit des contrôles pendant et en dehors des compétitions, ainsi qu'un durcissement des sanctions pour les athlètes et les entraîneurs fautifs. Les premiers contrôles inopinés devraient avoir lieu pendant les Jeux intervilles qui se déroulent à Nankin jusqu'au 30 octobre.

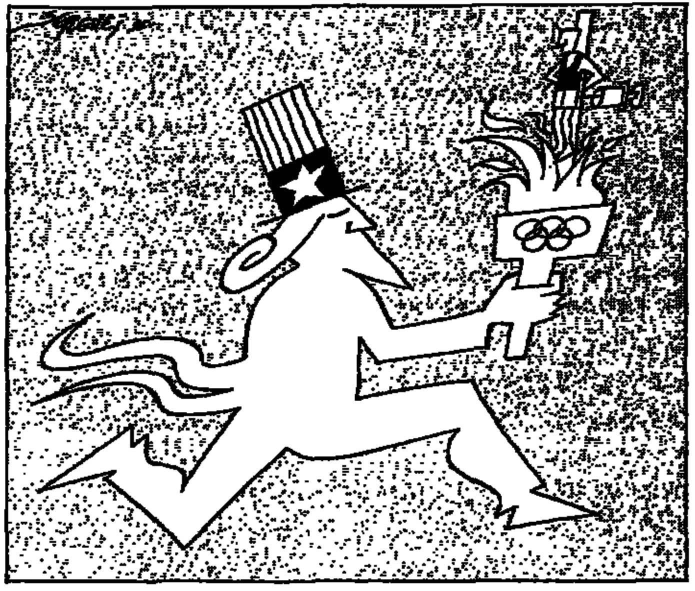
La lutte antidopage rencontre des résistances aux Etats-Unis

Le Comité olympique américain n'a pu obtenir de ses fédérations une généralisation des contrôles inopinés seuls capables de démasquer les tricheurs, alors que le pays se pose en champion du sport propre

ATLANTA
Correspondance

Prononcé au hasard d'une simple conversation, le mot dopage provoque chez les dirigeants sportifs américains de curieuses réactions. Il peut les rendre affreusement bavards, lorsqu'il est question de montrer du doigt les athlètes ou nageurs chinois, ces éternels fautifs. Ou, au contraire, les révéler parfaitement silencieux si le sujet les concerne plus directement.

Ces derniers mois, deux événements ont fait apparaître une nouvelle fois ce curieux phénomène. En juillet, les entraineurs de la natation américaine tenaient conférence à Atlanta, au bord du bassin des championnats panpacifiques, pour expliquer leur décision d'avoir exclu la Chine de cette compétition. *« Ce pays pratique un dopage systématique, nous ne pouvions plus tolérer de voir ses nageurs dominer ainsi le monde »*, assuraient-ils d'une même voix. Début octobre, les membres du Comité olympique américain (USOC) se sont renvoyés de longs silences gênés au moment de discuter d'une proposition visant à étendre la lutte antidopage dans leur propre pays. Le projet consistait à généraliser à toutes les fédérations olympiques le principe des contrôles inopinés. Mais il n'a pas été soumis au vote. Il le sera en avril prochain. A moins que le temps et l'indifférence ne l'aient, d'ici là, totalement étouffé.



48 HEURES À L'AVANCE

L'idée, pourtant, méritait sans doute un meilleur sort. *« Les Etats-Unis doivent reprendre le leadership dans la lutte antidopage*, avait promis Leroy Walker, le président de l'USOC, en ouverture du congrès. *Il nous faut montrer l'exemple au reste du monde sportif. »* Une intention que le porte-parole du Comité olympique américain, Mike Moran, avait prolongée de cette phrase plus explicite : *« Avant de jeter la pierre au visage des Chinois, il serait bon de faire le ménage chez nous. »*

Première surprise : l'existence même de ce projet démontre que ce type de contrôles, effectués de façon inopinée au domicile des athlètes ou sur leur lieu d'entraînement, est encore peu pratiqué aux Etats-Unis. A la veille de son congrès, l'USOC avait révélé que seulement neuf fédérations olympiques, dont la natation, l'aviron, le cyclisme et l'athlétisme, agissaient de la sorte. Les autres envoient parfois une équipe de médecins frapper à la porte des sportifs, afin de ramener de cette visite un échantillon d'urine. Mais elles prennent toujours la peine de prévenir les intéressés au moins quarante-huit heures à l'avance. Une « précaution » qui rend souvent le contrôle inutile.

Donald Catlin, le directeur du laboratoire médical de l'université de Californie à Los Angeles, estime que *« la seule chance de démasquer les tricheurs est de les contrôler de manière réellement inopinée. En quarante-huit heures, un athlète dopé a le temps de se « rendre propre » en faisant disparaître de son organisme les traces de substances interdites »*.

MALAISE

Deuxième surprise : la lecture des grandes lignes de ce projet a soulevé l'indignation de la plupart des dirigeants sportifs américains. Le directeur exécutif de la Fédération de pentathlon moderne a qualifié cette proposition de *« stupide »*. Quant à celui de l'haltérophilie, il a admis que le principe n'était sûrement pas idiot. *« Mais il est ridicule de changer nos habitudes à seulement dix mois des Jeux olympiques*, a-t-il expliqué. *Nous avons actuellement d'autres chats à fouetter que de mettre en place une nouvelle réglementation en matière de lutte antidopage. Il sera toujours temps d'en discuter en 1997. »*

Visiblement mal à l'aise pour justifier leur refus, les fédérations sportives avancent une poignée d'arguments souvent peu crédibles. Elles estiment que ces contrôles seront plus coûteux que les précédents. Et que leur application multiplierait les paperasses administratives, une contrainte jugée *« inacceptable »* à une époque de l'olympiade où tous les efforts doivent porter sur la préparation des Jeux. Pourtant, le Comité olympique américain avait annoncé, en préalable, son intention de superviser lui-même ce projet. Mieux : l'USOC s'était engagé à en supporter seul le coût financier, évalué à environ 10 millions de francs.

A l'issue du colloque, les dirigeants sportifs américains se sont quittés sans avoir avancé d'un pouce dans la lutte antidopage. Ils ont promis de se retrouver, en janvier 1996, pour ouvrir à nouveau ce douloureux débat. Trop tard, sans doute, pour appliquer ces résolutions pendant l'année olympique. Aux Jeux d'Atlanta, la vue d'un nageur ou d'un athlète chinois les rendra sans doute, pourtant, férocement critiques et affreusement bavards.

Alain Mercier

■ **Deux joueurs américains de beach-volley ont été convaincus de dopage** à la suite d'un contrôle effectué à l'occasion des championnats du monde qui ont eu lieu en juillet, en Californie. A la suite de ce premier cas de dopage dans l'histoire d'un sport, qui doit devenir discipline olympique aux Jeux d'Atlanta, la Fédération internationale de volley-ball a annoncé que les contrôles antidopage seraient systématiques à partir de cette année dans les épreuves de beach-volley. – *(AP)*.

Premiers contrôles surprises en Chine

Les autorités sportives chinoises ont décidé de procéder, pour la première fois, à des contrôles antidopage inopinés en compétition à l'occasion des 2e Jeux intervilles, qui ont débuté dimanche 22 octobre à Nankin et se poursuivront jusqu'au 30 octobre. Cette mesure est la première application concrète de la loi sur la culture physique, adoptée au mois d'août (*Le Monde* du 1er septembre). Outre des sanctions plus sévères contre les sportifs et leur encadrement convaincus de tricherie, la législation prévoit des contrôles plus fréquents en compétition mais aussi en dehors. Avant le début de ces jeux, une douzaine de sportifs ont déjà subi des tests, a annoncé, lundi 23 octobre, *Le Quotidien du peuple*, sans toutefois préciser les noms et les disciplines concernées.

Le mouvement olympique français doit faire face à l'augmentation du nombre des contentieux entre les sportifs et leurs fédérations

ROMPUS aux règles de leur discipline, les sportifs français connaissaient leurs devoirs. Depuis peu, ils s'éveillent à leurs droits. Et ébranlent, sans états d'âme, l'omnipotence de leurs fédérations à coups de boutoirs juridiques. En trois ans, la conférence des conciliateurs, passage obligé de ces actions en justice, a été saisie de 333 affaires. Elle voit le nombre des dossiers qui lui sont soumis augmenter de 20 % par an.

Fringale procédurière ou judiciarisation de la société sportive ? Au commencement, il y a un rapport sévère rendu par le Conseil d'Etat, en février 1990, portant sur l'exercice et le contrôle des pouvoirs disciplinaires des fédérations sportives. Une multitude de cas démontraient un mépris du respect des droits de la défense. Tels ces licenciés condamnés par des commissions disciplinaires sans jamais avoir été ni reçus ni entendus.

En dénonçant ces débordements, les magistrats du Palais-Royal éclairent le nombre croissant de contentieux qui remettent en cause le pouvoir fédéral. *« La rupture remonte à une quinzaine d'années. Les gens de la base ont l'impression qu'il y a eu trop d'incompréhensions entre eux et les dirigeants du sommet*, diagnostique Jean-Pierre Karaquillo, président de la conférence des conciliateurs. *Cela s'est accéléré, car les intérêts de pouvoir et d'argent sont de plus en plus importants et les gens du monde du sport agissent plus comme des consommateurs et des usagers que comme des adhérents. »*

En réponse à cette effervescence frondeuse, la loi Bredin a instauré, en 1992, une conciliation obligatoire. Avec un leitmotiv : tailler à l'amiable des solutions à la mesure de ces conflits d'un genre nouveau. Et faire de la saisine du juge l'ultime recours. L'objectif est double. D'abord, proposer une transaction dans un délai maximum d'un mois : *« Une carrière d'athlète, cela dure très peu de temps, il faut aller vite. Or, devant les tribunaux, si l'on va en Cour de cassation, cela peut prendre cinq ans »*, explique-t-on à la conciliation. Ensuite, éviter que les divergences ne deviennent abyssales provoquant le divorce du sportif d'avec sa famille fédérale. Il fallait pour cela ménager les susceptibilités : *« On avait affaire à des juges étatiques qui, généralement, n'étaient pas spécialisés dans les problèmes de sport*, dit Jean-Pierre Karaquillo. *Or les conciliateurs – des bénévoles indépendants désignés par le conseil d'administration du Cnosf* (Conseil national olymique et sportif français) –, *sont des professionnels du droit qui connaissent les rouages du sport. »*

Au départ, l'accueil est réservé. Certains hiérarques redoutent une tentative d'ingérence du CNOSF. D'autres supportent mal des propositions de conciliation souvent faites en leur défaveur. S'ils se laissent finalement convaincre des vertus du dialogue, c'est moins par conviction que par crainte de se voir infliger postérieurement une sanction plus lourde par un tribunal.

> La conférence des conciliateurs, passage obligé de ces actions en justice, voit le nombre des dossiers qui lui sont soumis augmenter de 20 % par an

En majorité, il s'agit d'affaires de sanctions disciplinaires et sportives ou encore de dossiers relatifs au fonctionnement interne des associations sportives. On réfute une suspension, on attaque une radiation ou encore on refuse d'acquitter l'amende. Fait récent, les licenciés demandent fréquemment réparation matérielle.

Dans les couloirs de la Maison du sport français, siège de la conciliation, on évoque en souriant un litige qui demeurera dans les annales. L'affaire la plus courte, pour laquelle le conciliateur, en retard, n'eut qu'à enregistrer l'accord que les parties avaient fini par trouver en patientant. Plus nombreux sont les débats qui s'éternisent. *« Il y a quinze conciliateurs et quinze façons différentes de mener la discussion »*, souligne Laurent Chabaud, assistant de conciliation. But de la manœuvre ? Déjouer les réflexes passionnels pour trouver un terrain d'entente. Soit en jouant la responsabilisation : *« Attention, vous êtes des gens du milieu du sport, on n'est pas là pour tout casser »*, dit Jean-Pierre Karaquillo. Soit en utilisant le tribunal pour épouvantail : *« Si vous êtes trop radicaux, il me semble que votre thèse sera rejetée par un juge étant donné la jurisprudence. »*

Si elles plient rarement à l'audience – le représentant de la fédération n'ayant pas le pouvoir d'accepter la proposition –, les parties s'inclinent souvent au cours du mois laissé à la réflexion. L'approbation, même tacite, interdit tout recours ultérieur au juge. Aujourd'hui, sur 236 dossiers instruits, seulement 68 n'ont pas trouvé de solution à l'amiable. Dix-sept d'entre eux sont en instance devant les tribunaux compétents.

Au bureau des conciliateurs, on se réjouit aussi de l'évolution des comportements : *« Certaines fédérations sont beaucoup plus attentives quand elles prennent leurs décisions. »* Mais on affirme également que ces progrès demeurent fragiles. Entre les problèmes posés par les élections à la tête des différentes fédérations et les sélections qui devront être opérées en vue d'Atlanta, l'année des Jeux olympiques du centenaire s'annonce riche en conflits potentiels.

Marianne Behar

Un tribunal à Atlanta

Le Conseil international de l'arbitrage en matière de sport a mis au point les détails de fonctionnement et le règlement d'une instance arbitrale permanente qui officiera à Atlanta pendant la durée des Jeux olympiques, du 19 juillet au 4 août 1996. En signant son formulaire d'accréditation, chaque participant – athlète, entraîneur ou dirigeant – accepte de s'y soumettre, et renonce du même coup à porter devant un tribunal ordinaire les litiges éventuels nés à l'occasion des Jeux.

Les conflits seront tranchés sur place par les arbitres du « tribunal arbitral du sport » qui, à la différence des conciliateurs du système français, ne se contentent pas d'avancer une solution mais l'imposent. Un tel mécanisme illustre la détermination de la société sportive à régler en privé ses différends.

RÉSULTATS

CYCLISME
OPEN DES NATIONS
Classement final
1. France, 159 pts ; 2. Australie, 149 ; 3. Allemagne, 128 ; 4. Italie, 125 ; 5. Etats-Unis, 122 ; 6. Espagne, 103 ; 7. Danemark, 87 ; 8. France espoirs, 63.

FOOTBALL
CHAMPIONNAT DU PORTUGAL
8e journée

Est Amadora-Tirsense	0-0
Bel Lisbonne-Salg Porto	0-1
Gil Vicente-Uniao Leiria	1-0
Leça-Farense	2-1
FC Porto-Campomaiorens	5-0
Boavista Porto-Braga	5-2
Vito Guimaraes-Felgueiras	2-0
Chaves-Benfica Lisbonne	1-2
Sporting Lisbonne-Funchal	2-0

Classement : 1. FC Porto, 22 pts ; 2. Sporting Lisbonne, 19 ; 3. Benfica Lisbonne, 17 ; 4. Boavista Porto, 16 ; 5. Vitoria Guimaraes, 14 ; 6. Salgueiros Porto, 13 ; Sporting Braga, 13 ; Belenenses Lisbonne, 13 ; 9. Felgueiras, 10 ; Maritimo Funchal, 10 ; 11. Leça, 8 ; Farense, 8 ; 13. Tirsense, 7 ; Gil Vicente, 7 ; Uniao Leiria, 6 ; Desportivo Chaves, 6 ; Estrela Amadora, 6 ; 8. Campomaiorense, 4.

VOILE
CHAMPIONNAT DE FRANCE DE COURSE AU LARGE
Classement final : 1. Jimmy Pahun, 45 pts ; 2. Alain Fedensieu, 43 ; 3. Benoît Charon, 36 ; 4. Richard Saubeux (Cadhoc), 35 ; 5. Bernard Mallaret (EDC-Ecole des cadres), 35.

Les pistards français confirment à l'Open des nations de cyclisme

L'ÉQUIPE DE FRANCE de cyclisme sur piste a confirmé la qualité de ses résultats d'ensemble aux championnats du monde, en Colombie, en gagnant la cinquième édition de l'Open des nations, lundi 23 octobre, au Palais omnisports de Paris-Bercy. Elle devance les équipes d'Australie et d'Allemagne. En réalisant le meilleur temps des qualifications (4 min 10 s 371), puis en battant les quatre coureurs américains en finale, les poursuiteurs tricolores – malheureux en Colombie – ont donné les points de la victoire finale à l'équipe de France. C'est le quatrième succès de la France à l'Open des nations, depuis la création de l'épreuve en 1991.

Au cours de la troisième et dernière journée de cette manifestation, dans l'épreuve de course-poursuite de 4 kilomètres, l'Anglais Chris Boardman, de retour à la compétition après sa chute dans le prologue du Tour de France à Saint-Brieuc, a surclassé l'Ecossais Graeme Obree. Ce dernier, champion du monde en titre de la spécialité, a d'abord brisé le pédalier de son vélo personnel sur la ligne de départ. Il a pris part à la course, une heure plus tard, sur une machine prêtée par un autre coureur.

■ **Miguel Indurain renonce à sa tentative de record de l'heure.** Le coureur espagnol, qui avait effectué, dimanche 22 octobre, un test sur le vélodrome de Bordeaux, ne tentera pas de battre le record de l'heure cette année. Le 15 octobre, Miguel Indurain avait abandonné au cours d'une tentative pour battre le record du Suisse Toni Rominger, à Bogota, en Colombie.

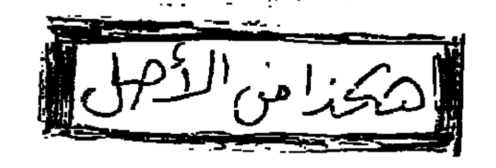
■ **Pascal Lino est engagé dans l'équipe italienne ZG Mobili.** Après la disparition de l'équipe Le Groupement, le coureur français, âgé de vingt-neuf ans, porteur du maillot jaune plusieurs jours durant lors du Tour de France 1992 et vainqueur d'une étape l'année suivante, était libre de tout engagement.

■ **FOOTBALL : trois policiers ont été blessés en Suède au cours d'incidents** avec des supporteurs. A l'issue d'un match de championnat, environ deux cents spectateurs, mécontents de la relégation de l'équipe d'Hammarby en division inférieure, ont attaqué, lundi 23 octobre, dans un quartier de Stockholm, les supporteurs de Göteborg, qui venait de faire match nul (1-1) avec leur équipe. – *(AFP)*.

■ **VOILE : Jimmy Pahun est devenu champion de France de course au large** à l'issue de la dernière étape de la Route des îles, entre Ajaccio et Marseille, dont il a pris la 3e place lundi 23 octobre. Jimmy Pahun, trente-trois ans, basé à Locmiquélic, près de Lorient, a été champion du monde de half tonner en 1987 et champion de France de course au large en 1992, année durant laquelle il a remporté le Tour de France à la voile. Son nouveau titre devrait lui permettre de participer au prochain championnat du monde des 36-pieds à San Francisco (Californie), grâce au soutien de la Fédération française de voile.

■ **HOCKEY SUR GLACE : la France a battu le Canada (3-2)** en match amical, sur la patinoire de Bordeaux, lundi 23 octobre, confirmant ainsi, contre une des meilleures formations mondiales, ses performances réalisées au printemps aux championnats du monde, en Suède. Les deux équipes doivent se retrouver, mercredi 25 octobre, pour un deuxième match amical à Boulogne-Billancourt.

■ **AUTOMOBILE : Karl Wendlinger remplace Jean-Christophe Boullion** au volant de la formule 1 Sauber-Ford pour les deux derniers Grands Prix de la saison. Le Français, deuxième pilote de l'écurie dont le leader est Heinz Harald Frentzen, a été remercié et devra céder sa place à Suzuka, au Japon, le 29 octobre, et à Adélaïde, en Australie, le 12 novembre, au pilote autrichien qui n'avait tenu le volant de la Sauber-Ford qu'en début de saison, et que l'on considérait mal remis d'un grave accident au Grand Prix de Monaco, en 1994.



Deux services « en ligne » français s'ouvrent au grand public

BEAUCOUP en parlent, mais peu savent vraiment de quoi il s'agit. Et pour cause ! Les services en ligne, qu'il s'agisse d'Internet ou de réseaux concurrents, sont ou plutôt étaient relativement difficiles d'accès pour les non-initiés. Deux entreprises françaises ont, en effet, ouvert la semaine passée un service en ligne suffisamment convivial pour séduire un large public. Avec des moyens radicalement différents.

La première, Infonie, propose un réseau distinct d'Internet, à l'instar d'entreprises ayant fait leurs preuves aux Etats-Unis comme CompuServe ou America On Line. Ce réseau dit « propriétaire » offre, en option, une « passerelle » pour se brancher sur le réseau des réseaux, mais là n'est pas son objectif principal. Celui-ci est de fournir à ses abonnés une connexion à des services spécifiques créés par Infonie, avec des partenaires français : les 3 Suisses et La Redoute, par exemple pour effectuer des achats en ligne, l'AFP pour l'actualité, le Club Méditerranée ou DégrifTour pour organiser ses voyages, etc.

La « source » Jeux est particulièrement développée

Deux « sources » le distinguent de la concurrence : « éducation » s'adresse aux enfants depuis la maternelle jusqu'au lycée. On y trouve les questions des Incollables pour les plus petits, mais aussi les cours du soir du CNED (Centre national d'éducation à distance) pour réviser le français ou la géographie, un magazine destiné à aider les collégiens à réussir leurs exposés, ou encore des informations et témoignages sur les professions.

La « source » Jeux est aussi particulièrement développée, ce qui n'est guère surprenant, le père d'Infonie, Bruno Bonnell, étant le fondateur de l'entreprise lyonnaise de logiciels de jeux vidéo, Infogrames. Ces différents services sont faciles d'accès. Il suffit d'être équipé d'un micro-ordinateur PC 486, avec, entre autres caractéristiques, une mémoire vive de 8 Mo et un lecteur de CD-ROM. Infonie fournit le modem, moyennant un abonnement variant de 149 à 199 francs selon que l'on souhaite ou non une connexion à Internet.

La seconde, Grolier Interactive, nouvelle dénomination de Matra-Hachette Multimedia, a opté au contraire pour un réseau intégré à Internet. En s'abonnant à son « Club Internet », on achète un accès au réseau des réseaux, agrémenté de dispositifs destinés à faciliter non seulement la connexion mais aussi la navigation au sein du réseau planétaire, moyennant un faible prix (77 francs par mois, pour un nombre illimité d'heures de connexion, à condition d'être équipé d'un ordinateur et d'un modem). Ce tarif inclut des prestations réservées aux membres du club : services en ligne (actualités, forums avec des personnalités, etc.), services off-line : rencontres dans des cybercafés ou autres lieux.

Particulièrement alléchant au moment de son annonce, ce service devra néanmoins d'ici peu affronter un puissant concurrent. L'entreprise CompuServe commercialisera dès le mois de décembre un service d'accès à Internet à 25 francs par mois pour trois heures de connexion. Chaque heure supplémentaire sera facturée 10 francs. Ce service, appelé pour l'instant « Spryte » aux Etats-Unis, inclura également des prestations spécifiques, mais dans un registre différent de celui de Grolier. Il offrira à ses abonnés la possibilité de créer facilement ses propres pages sur le réseau : une manière branchée de diffuser son *curriculum vitae*, par exemple !

A. K.

L'image prépare sa révolution virtuelle à Bry-sur-Marne

Cent cinquante ans après la mort de Louis Daguerre, un des pères de la photographie, l'Institut national de l'audiovisuel établit les bases d'une nouvelle culture visuelle

Louis Daguerre, l'un des pères de la photographie ne reconnaîtrait pas ses enfants. En cent cinquante ans, l'image est en effet passée de la chimie à l'électronique. Sur les hauteurs de Bry-sur-Marne (Val-de-Marne), dans les laboratoires de recherche de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), se prépare la révolution de la virtualité. L'une de ses équipes crée en images de synthèse des clones de visages destinés à la future génération de systèmes de visioconférence. Il s'agit de remplacer les représentations réelles des interlocuteurs par leurs clones virtuels. Car ces images virtuelles ou télévirtuelles, parce qu'elles ne réclament que peu d'informations pour leur transmission, permettraient la réalisation de visiophonie de bonne qualité sur une ligne téléphonique classique qui transmet difficilement vingt-quatre images par seconde.

LORSQU'IL s'est installé à Bry-sur-Marne à la fin 1839, Louis Daguerre ne pensait sûrement pas que ce lieu accueillerait un jour la direction de la recherche de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) dont les laboratoires conçoivent les images du XXIe siècle. Aujourd'hui, il serait probablement fort désorienté devant ce qui s'affiche sur les écrans des ordinateurs de l'Institut. Près de cent cinquante ans ont passé depuis la mort du disciple de Nicéphore Niepce dans la maison qu'il habitait à Bry, rue du 136e-de-Ligne. Le village est devenu une petite ville d'environ quinze mille habitants. Située à seulement 12 kilomètres au sud-est de Paris, Bry-sur-Marne, qui dépend aujourd'hui de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, a été choisie pour l'implantation de l'INA... à la suite d'un oubli.



LIEUX DE SCIENCES

« En 1974, lors de l'éclatement de l'ORTF, les députés avaient réparti ses activités en six sociétés avant de s'apercevoir que plusieurs entités restaient sans affectation, raconte Philippe Quéau, directeur de recherche à l'INA. *Il s'agissait de la recherche, des archives et de la formation professionnelle.* » Ces fonctions ont été rassemblées et confiées à l'INA, créé pour la circonstance en janvier 1975. A Bry-sur-Marne, l'Institut voisine avec un autre héritier de l'ORTF, la Société française de production (SFP). Tous deux sont installés dans le quartier des Fontaines-Giroux, sur le plateau qui domine la ville ancienne, les bords de Marne et l'Est parisien.

Aujourd'hui, les soixante personnes qui font de la recherche à l'INA travaillent dans un bâtiment moderne, inauguré en 1989 par Jack Lang. De Daguerre, plus la moindre trace. Lui qui utilisait de la vapeur de mercure pour révéler l'image qu'il avait enregistrée sur une plaque de cuivre couverte d'iodure d'argent chercherait en vain la présence d'une éprouvette ou d'une cornue. La photographie elle-même a disparu. Alors que Daguerre s'émerveillait de la fidélité de ses reproductions de la réalité, la virtualité ici a pris le pas. Mieux encore, la télévirtualité.

« *Il faudra vingt ans pour construire les autoroutes de l'information*, estime Philippe Quéau, qui est responsable du projet télévirtualité. *En attendant, il est possible d'utiliser les réseaux existants pour développer des fonctionnalités nouvelles et attrayantes.* » De fait, les câbles téléphoniques actuels ont du mal à transmettre vingt-quatre images par seconde. D'où la piètre qualité des premiers systèmes de visiophonie limités à dix ou quinze images par seconde. Au-delà, la quantité d'informations dépasse la capacité de transmission – la bande passante – des fils de cuivre. Pour résoudre ce problème en attendant que les abonnés bénéficient d'un réseau par fibres optiques, l'équipe de Philippe Quéau travaille sur la « *représentation virtuelle des interlocuteurs* ».

Il s'agit de remplacer les images réelles de leurs deux visages par leurs clones virtuels, c'est-à-dire leurs doubles en trois dimensions. Reste à animer ces clones. Pour cela, l'informatique analyse l'image du vrai visage et détermine les mouvements d'une dizaine de points significatifs : les yeux, le nez, la bouche, le menton... Il suffit alors de transmettre les informations correspondantes sur la ligne téléphonique, ce qui représente un débit infime par rapport à ce qu'impose une image réelle.

Ces travaux, engagés en 1993 et financés par le Centre national d'études des télécommunications (Cnet), visent à la conception de la future génération de systèmes de visioconférence. Une tâche qui revient à Agnès Saulnier et Marie-Luce Viaud, deux jeunes femmes aux formations éloquentes. La première est ingénieur Télécom Paris, tandis que la seconde a réalisé une thèse de 3e cycle à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) prolongée à l'université de Philadelphie (Etats-Unis). Dans leur petit bureau, elles sont rivées à deux ordinateurs dont l'écran affiche un visage stylisé en image de synthèse.

CHOISIR SON VISAGE

Dans le petit film qu'elles ont réalisé, lorsque le visage d'Agnès change d'expression, celui de son clone tente de faire de même. « *Pour l'instant, le clone ne représente pas le visage d'une personne précise* », note Agnès Saulnier. Le travail porte sur la détection des expressions du visage réel et leur transformation, en temps réel, en expression du clone virtuel. Ainsi, le sourire ou la peur du visage d'Agnès se lisent sur sa représentation virtuelle. « *Notre problème réside dans la généralisation de notre algorithme à tous les types de visages* », indique Philippe Quéau.

Pour franchir cette étape, l'équipe s'est lancée dans une recherche anatomique. « *Nous travaillons sur la couche musculaire du visage qui comprend pas moins de deux cents muscles.* » Cette étude va permettre d'élaborer un modèle d'animation faciale. Ainsi, l'INA se replonge dans les cours d'anatomie des Beaux-Arts. L'imagerie virtuelle se nourrit du savoir des peintres. Daguerre doit se sentir pris à revers...

« *Avec un tel outil, il sera possible de transmettre à son interlocuteur un clone virtuel de son propre visage mais aussi de n'importe quel autre visage que l'on aura choisi*, explique Philippe Quéau avec une certaine excitation. *On peut ainsi imaginer un Carnaval de Venise virtuel.* » A partir du personnage réel, toutes les transformations sont possibles. Philippe Quéau ne nie pas la conséquence de telles manipulations. « *Les images vont avoir de moins en moins de vérité.* » Mais cela ne l'inquiète pas outre mesure, même s'il admet que la réalité virtuelle va augmenter la confusion déjà créée par l'image numérique à la télévision et au cinéma.

« *Certaines images virtuelles atteignent une intelligibilité que n'aura jamais une image réelle* », affirme-t-il. Pour se faire mieux comprendre, le chercheur prend l'exemple d'une carte géographique : « *Pour un randonneur, la lecture d'une carte d'état-major apporte plus d'informations que la vision du paysage réel.* » Si la comparaison est claire, elle ne résout pas le problème de l'ambiguïté du virtuel. En effet, la difficulté réside dans ce que Philippe Quéau appelle « *la distinction des différents plans de réalité* ». Pour lui, « *nous sommes toujours dans une ère de vérité des images et il nous faudra plusieurs dizaines, voire centaines d'années, pour apprendre le nouvel alphabet du virtuel* ». Pas si facile de s'affranchir totalement de Daguerre.

Michel Alberganti

COMMENTAIRE

UNE FORMATION QUI RESTE À INVENTER

Paradoxalement, la formation des membres de l'équipe de Philippe Quéau n'est pas le résultat d'une spécialisation dans les techniques de l'image de synthèse.

Lui-même est polytechnicien et ingénieur des Télécommunications, tout comme Jean-Hugues Chenot, qui s'occupe de perfectionner la restauration des archives vidéo. Pascal Vuylsteker, qui travaille sur le développement du serveur de l'INA sur Internet, est ingénieur physicien titulaire d'un DEA en informatique. Quant à Patrick Courounet, entré à l'INA il y a dix ans, il a suivi une formation universitaire avec une thèse en infographie 3D. Il est aujourd'hui responsable du projet Anim 2 000 qui vise à automatiser la fabrication de dessins animés en deux dimensions.

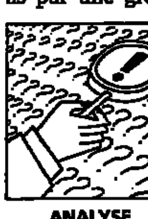
Si l'INA constitue déjà un lieu de formation pour les jeunes gens qu'il embauche en fin d'études, il ne peut répondre à des besoins qui devraient croître rapidement. Le succès grandissant d'Imagina, le rendez-vous annuel des professionnels des nouvelles images, témoigne de la naissance de cette nouvelle industrie. Une formation dans ce domaine éviterait donc une pénurie de spécialistes d'autant plus inquiétante que l'éducation nationale commence à peine à s'intéresser aux images virtuelles. Dans ces conditions, pourquoi ne pas créer une école à... Bry-sur-Marne ?

M. Al.

La crise de croissance de l'Europe spatiale

Le financement des grands projets menace les programmes nationaux

LES QUATORZE MINISTRES réunis à Toulouse, du 18 au 20 octobre, pour décider de l'avenir de l'espace européen, ont été accueillis par une grève des salariés de l'établissement toulousain du CNES protestant contre leur intention d'engager l'Europe dans le projet de construction de la station spatiale internationale Alpha aux côtés des Etats-Unis, de la Russie, du Japon et du Canada. Soutenu par l'ensemble des syndicats, dans une ville où travaillent plus du quart des salariés français du spatial, ce mouvement révèle l'ampleur d'un malaise partagé par une large partie des milieux scientifiques et par certains industriels.



ANALYSE

Quand, il y a onze ans, le président Reagan avait annoncé le lancement d'un programme de station spatiale, la plupart des chercheurs et des politiques étaient persuadés que le XXIe siècle verrait la floraison d'« *usines* » en orbite à 400 kilomètres d'altitude, dans lesquelles l'absence de pesanteur permettrait la fabrication de matériaux et de médicaments nouveaux. On sait aujourd'hui qu'il n'en sera rien, au moins dans un avenir prévisible. Comme son homologue russe Mir, Alpha ne sera utilisée que pour quelques expériences biomédicales, des études technologiques, un peu d'astronomie et d'observation de la Terre.

PLUS DE MISSIONS VERS LA LUNE

La plupart de ces activités (à l'exception des expériences médicales) peuvent être menées à moindre coût à l'aide de satellites inhabités. Reste l'entraînement des astronautes. Mais, faute de crédits, personne n'envisage plus de missions vers la Lune ou vers Mars avant une cinquantaine d'années.

Dans ces conditions, nombreux sont ceux pour qui ce projet est un gaspillage. Aux Etats-Unis, le programme a subi des coupes sévères de la part du Congrès. En France, l'Académie des sciences souhaite qu'aucune obligation d'utiliser la station Alpha ne soit imposée au programme scientifique de l'Agence spatiale européenne (ESA).

Les académiciens craignent que la réalisation de ce projet coûteux ne « *restreigne la poursuite et le développement des programmes scientifiques en cours* ». Ce point de vue est repris par les ingénieurs du CNES. Selon eux, les retombées économiques seront « *très faibles* ». L'effort financier dans lequel la France s'engage pour treize ans « *affaiblit le secteur spatial français en ne lui donnant pas les moyens de relever les défis techniques et technologiques du futur* ».

François Fillon, ministre chargé de l'espace, qualifie de « *légitimes* » les interrogations sur « *l'intérêt purement scientifique à court terme de la station* ». Mais, souligne-t-il, l'Allemagne avait la ferme intention d'y participer avec ou sans l'ESA. Refuser de suivre risquait de faire éclater l'Europe spatiale.

Le programme Ariane-5, d'une importance primordiale pour l'industrie française, qui en assure la maîtrise d'œuvre, aurait été remis en cause. Mais la négociation a été rude, et la France, qui, lors de la conférence ministérielle de Grenade en 1992, envisageait de limiter sa participation aux environs de 10 %, se voit aujourd'hui conduite à financer 27,6 % du laboratoire habité construit principalement par l'Allemagne (*Le Monde* du 21 octobre).

Le coût des vols habités

DANEMARK 1,17 %
ESPAGNE 2 %
SUISSE 2,5 %
BELGIQUE 3 %
PAYS-BAS 0,9 %
NORVÈGE 0,48 %
non encore réparti 2,47 %
ITALIE [illegible]
TOTAL 2 651,2 MUC* 17,34 milliards de francs
ALLEMAGNE
27,6 %
FRANCE
Source : ESA

Répartition par pays du financement de la participation européenne à la station Alpha (laboratoire habité, remorqueur spatial et études pour un système de transport d'astronautes). S'y ajoutent les frais d'exploitation : 430 MUC entre 2001 et 2004, 230 MUC par an ensuite.

CINQ MILLIARDS DE FRANCS

Cette décision coûtera 5 milliards de francs, sur la période 1996-2000, ce qui représente une ponction de 5 % chaque année sur le budget du CNES, reconnaissent les conseillers du ministre, qui assurent avoir réussi à limiter les dégâts.

Leurs plans prévoient d'économiser 2 milliards sur les programmes européens « *hors Ariane-5* ». La France a, notamment, l'intention de refuser les dépassements de coûts supérieurs à 120 % déjà prévisibles sur les satellites Artémis (télécommunications) et Envisat (étude de l'environnement). Un milliard de francs supplémentaire sera ponctionné sur l'ensemble des programmes français. « *Ni le contenu ni le calendrier* » des deux plus importants d'entre eux – Stentor (télécommunications) et Spot-5 (observation de la Terre) – « *ne seront remis en cause* », assure-t-on chez M. Fillon. Mais 200 millions de francs d'économies (sur 5 milliards) ont déjà été demandés à Matra, maître d'œuvre de Spot-5. Stentor a subi, pour sa part, une « *reconfiguration* » qui en fait passer le coût de 3,2 à 2,8 milliards de francs. Enfin, les 2 milliards manquants seront financés également sur le budget du CNES, mais à partir de 1998, quand le développement d'Ariane-5 sera terminé et que l'argent sera moins rare.

« *Tout cela ne fonctionne que si le budget CNES ne subit pas de coupes supplémentaires* », reconnaît-on au ministère. M. Fillon a reçu sur ce point des assurances qui ne peuvent, évidemment, porter que sur cette année. L'incertitude subsiste à plus long terme, et la commission des finances de l'Assemblée voudrait, précisément, ponctionner 240 millions d'économies sur la dotation du CNES. L'inquiétude des ingénieurs de cet organisme semble donc légitime...

Cette crise illustre les difficultés de cohabitation entre l'ESA et les agences des pays qui, comme la France, ont décidé de garder un programme spatial important. De douloureuses mutations seront nécessaires.

En attendant, l'ESA a pris les devants en lançant une réflexion pour la révision des règles de « *juste retour industriel* ». Un dogme qui veut que les Etats reçoivent un pourcentage de contrats proportionnel à leur cotisation et qui indispose les grands de l'industrie spatiale européenne.

Jean-Paul Dufour

Vers un inventaire des déchets nucléaires immergés

CHRISTIAN BATAILLE, député du Nord (PS), a demandé, lundi 23 octobre, à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) d'inclure à l'avenir, dans son inventaire national des sites contenant des déchets radioactifs, les rejets en mer effectués par la France.

Ce rapport « *devrait indiquer les quantités de déchets rejetés en mer par la France, leur niveau de radioactivité et les endroits précis où ils ont été immergés* », estime le député. L'initiative du parlementaire fait suite à la confirmation par la Grande-Bretagne de l'immersion, entre 1950 et 1963, de 17 000 tonnes de déchets nucléaires près de l'île anglo-normande d'Aurigny (*Le Monde* du 20 octobre).

Cette information figure d'ailleurs dans un rapport international de l'OCDE de 1985, recensant les sites d'immersion de produits radioactifs de l'Atlantique nord et de la Manche depuis 1949 et, en particulier, ceux où la France a rejeté des déchets en 1967 et en 1969.

L'existence de ces dépôts sous-marins, qui avait conduit à l'adoption en 1982 de la convention de Londres interdisant totalement ces pratiques, « *doit être portée à la connaissance de l'ensemble des populations concernées*, rappelle M. Bataille, qui est membre du conseil d'administration de l'Andra. *Comme c'est déjà le cas pour les dépôts situés sur le territoire national* ».

Le parlementaire demande aussi que la France intervienne auprès de la Communauté européenne pour que les pays d'Europe se dotent, le plus rapidement possible, d'un inventaire de tous leurs dépôts de déchets radioactifs analogue à celui que l'Andra publie depuis 1993.

TABLE

Comment reprendre goût aux desserts

Et si le crépuscule des mousses colorées annonçait le retour en faveur et en saveur de la pâtisserie savante...

BEAUCOUP DE GÂTEAUX fameux portent le nom de leur inventeur, mais le souvenir des chefs-d'œuvre de la pâtisserie ancienne est aussi fait d'oublis ! Qui est le créateur du saint-honoré – savoureuse pâte à choux fourrée de crème – apprécié de la marquise de Pompadour et que l'on ne trouvait que dans la rue de ce nom ? Est-ce le cuisinier de Catherine de Médicis ou bien, plus tard, l'illustre Chiboust, dont le patronyme désigne aujourd'hui une crème pâtissière aromatisée à la vanille, allégée – déjà – de blancs d'œuf montés en neige ? Si la charlotte fut créée en l'honneur de l'épouse de George III d'Angleterre, le baba est-il l'invention du roi Stanislas Ier Leszczynski, grand lecteur des *Mille et Une Nuits*, qui décida un jour, en Lorraine, d'arroser son kugelhopf de rhum ?

La tradition pâtissière s'est bâtie dans une civilisation urbaine attentive aux fêtes civiles et religieuses, et dans une mise à distance des habitudes rurales ou familiales. Après les avatars de la « nouvelle pâtisserie », on assiste à un retour des pâtissiers formés selon la grande tradition et attentifs aux manières, sinon aux produits locaux. L'exercice est acrobatique. *« Un esthétisme forcené s'était développé au détriment du goût »*, affirme Pierre Hermé, chef pâtissier de Fauchon et du restaurant *Le 30*, lorsque, dans les années 80, des gâteaux légers, colorés, aérés, étaient réalisés avec des mousses prêtes à l'emploi, obtenues en *« mélangeant des poudres lyophilisées, un peu d'eau et de la chantilly »* pour créer une palette toute pimpante d'arômes approximatifs et de couleurs vives.

Quant à Guy Savoy (18, rue Troyon, 75017 Paris ; tél. : 43-80-40-61), pâtissier avant d'être cuisinier, il ajoute : *« La surgélation sans givre devait être la panacée ; elle ne fut qu'un leurre. »* Il plaide aujourd'hui pour des *« desserts cuisinés »*. L'un et l'autre pensent que *« les mousses ont fait leur temps »*. Alors, les saint-honoré, millefeuilles et autres choux à la crème seraient-ils de nouvelles « valeurs sûres » ?

L'innovation technologique reste utile, le marbre réfrigéré ou le four à chaleur pulsée, au même titre que le cornet du pâtissier bordelais Lorsa (1805). Pierre Hermé et Philippe Conticini, chef pâtissier de *La Table d'Anvers* (2, place d'Anvers, 75009 Paris ; tél. : 48-78-35-21), se réclament de l'école de la sagesse. Ils admettent que la créativité à tout prix donne parfois des résultats, mais ils s'intéressent plus à l'équilibre des saveurs et des textures, au jeu nuancé des arômes, qui distinguent *« l'original de bon goût de la provocation et de la bouillie parfumée »*. La démarche du pâtissier est empirique, mais dans le laboratoire elle s'enrichit du travail du chercheur, voire du designer.

L'ART DE LA PRÉCISION

Ainsi, la dernière création de Pierre Hermé pour Fauchon, la « cerise sur le gâteau » – une dacquoise noisette et praliné feuilletée, mêlant différentes couches de fondant, de croquant et de croustillant, tout en respectant le goût classique du chocolat au lait, – est le « fruit » d'une collaboration qui a permis la création d'une forme originale conçue par Yann Pennor's.

Le simple en pâtisserie – art de la précision –, c'est le plus complexe. C'est cette même démarche qui fait le succès renouvelé des créations de Philippe Conticini à *La Table d'Anvers*. Dans un restaurant, le travail du pâtissier est différent de celui effectué dans un laboratoire ; l'audace, le jeu des températures, le décor, peuvent plus aisément séduire le gourmand. Et lorsque le millefeuille est « envoyé à la minute », le pâtissier atteint l'excellence : *« Un millefeuille, on doit l'écouter... avant de le manger »*, assure Guy Savoy. Seul le baba au rhum peut attendre : *« Plus il macère, meilleur il est. »*

A la carte de *La Table d'Anvers* depuis quelques mois, le monte-cristo connaît un grand succès. A cause de sa simplicité ? Et si ce n'était, là aussi, que la marque de la plus grande sophistication ? C'est un magnifique entremets qui juxtapose et coordonne les saveurs d'une tranche de pain d'épices et d'ananas frais avec la glace vanille et les jus de coco et de fruit de la passion. L'ananas est parfumé de quelques grains de poivre, de carvi, de raisins marinés au rhum, de pistaches torréfiées et pilées, ajoutés au moment de servir, car l'ensemble est « monté » à la minute, avec quelques brins de tabac (Amsterdamer) infusés à froid. Cette préparation aromatique précise, où les épices font contraste avec le sucre, soutenue par le tokay Heinbourg 1991, sélection de grains nobles du domaine Zind-Humbrecht, atteint la fusion des saveurs, des textures et des arômes. La pâtisserie est autre chose qu'une architecture de matières. Pour son auteur, *« ce dessert est un aboutissement »*, une création de la maturité.

L'IMAGINAIRE DE L'ENFANCE

L'harmonie du repas s'apprécie-t-elle nécessairement dans la note « sucrée » par laquelle l'artiste conclut son office ? Ni Hermé ni Conticini n'imaginent de pâtisserie sans sucre ; et les édulcorants, par les compensations qu'ils entraînent, ont montré leurs limites. Pour Guy Savoy, le sucre *« est ce qu'il y a de moins cher et de plus facile »*. Il invite à comparer l'emploi du sucre en pâtisserie à celui du sel en cuisine, *« un assaisonnement à la juste mesure »*.

Sur la carte d'automne du restaurant, cela donne un rafraîchissant « sorbet au thé à la bergamote, sur crème anglaise poivrée », ou bien un « chaud-froid de pommes et sauce caramel », mis au point par Philippe Chapon, son chef pâtissier, un hommage à la pomme au four de nos grand-mères. Soit une déclinaison de reine des reinettes rôtie, accompagnée d'un sorbet de granny-smith et de fines rouelles de starking séchées sur un lit de caramel. Des crêpes dont Mère Barberin régale le petit héros de *Sans famille* aux gâteries des *Petites Filles modèles* de la comtesse de Ségur, l'art du pâtissier s'apprécie toujours dans l'imaginaire de l'enfance. Comme autrefois pour les sommeliers, les efforts de quelques-uns pourraient bien inscrire, au bénéfice de tous, la fin de l'anonymat, sinon de la banalité.

Jean-Claude Ribaut

★ *La Pâtisserie de Pierre Hermé*, de Pierre Hermé. Montagud Editores, 328 p., 650 F. Edition bilingue, français-espagnol. Ouvrage de référence en vente à La Librairie gourmande, 4, rue Dante, 75005 Paris. *Les Délices des petites filles modèles*, de Marie-Christine et Didier Clément, Albin Michel, 340 F ; textes et images évoquant l'univers de la comtesse de Ségur accompagnent soixante-huit recettes.

★ A visiter : le premier Salon du chocolat, esthétique et gastronomique, à l'Espace Eiffel-Branly, du samedi 28 octobre au mercredi 1er novembre, de 10 heures à 20 heures (mardi 31 jusqu'à 22 heures). Tél. : 45-03-40-04.

JARDINAGE

Froid devant !

L'AUTOMNE n'a qu'un mois et déjà les nuits rafraîchissent. Les brouillards se lèvent, les paysans ramassent les betteraves à sucre, finissent de couper les maïs ; déjà semés, les blés d'hiver sortent de terre, les corbeaux se réunissent, les mésanges et le rouge-gorge inspectent les rebords de fenêtre : il va falloir mettre les plantes gélives hors d'atteinte du froid.

D'abord celles auxquelles une seule nuit de gelée blanche serait fatale, plantes molles, gorgées d'eau ou tropicales : impatiens, coleus, datura (ils sont actuellement en boutons, prêts à éclore), plantes d'intérieur qu'un séjour en plein air aura forcies ; puis celles qui sont un peu moins fragiles : pélargoniums, fuchsias, lauriers-roses, orangers, citronniers et mandariniers, avocatiers, myrte, palmiers et orchidées de serre froide (dont les cymbidiums qui ne refleurissent que s'ils ont eu un peu froid en fin de saison).

Enlever toute feuille tachée, suspecte, ou simplement déchirée par le vent, couper les dernières fleurs fanées...

Plutôt que se précipiter pour entasser tout cela à la va-vite, dans un sous-sol, un garage, une remise, une véranda ou une serre, il faudra prendre son temps : enlever toute feuille tachée, suspecte, ou simplement déchirée par le vent, couper les dernières fleurs fanées, les graines qui auraient pu se former (les lauriers-roses à fleurs simples sont parfois envahis de gousses) et faire suivre ce toilettage d'une pulvérisation d'un traitement anti-insectes, antiacariens et antimaladies.

Prendre garde aux cochenilles qui envahissent régulièrement les lauriers-roses et les agrumes : bien bassiner la plante et ne pas hésiter à sacrifier une branche si elle est trop colonisée par ces bestioles ; à moins que vous ne craigniez pas de prendre un pinceau et de badigeonner directement les cochenilles qui ne tarderont pas à tomber.

Faire suivre ce traitement anticochenilles d'un second, une semaine plus tard, puis d'un traitement à la bouillie bordelaise (Bayer vient de mettre sur le marché un traitement anticochenille systémique, c'est-à-dire qui protège toute la plante par simple contact d'une feuille : s'il est efficace, les jardiniers en sauront gré à la firme allemande !).

Autre grand ennemi de certaines plantes l'hiver : les araignées rouges qui peuvent faire perdre ses feuilles à un datura en quelques jours puis le bout de ses branches qui, en quelques semaines, se détacheront par tronçons. Ne pas hésiter, là non plus, à inonder le dessus et l'envers des feuilles avec un produit antiacariens.

On aurait tort de croire que les pélargoniums (plus connus sous le nom impropre de géranium) nécessitent moins de soins : ils doivent être soigneusement nettoyés de toutes leurs feuilles un tant soit peu rougies, des fleurs fanées comme des boutons, de leurs branches tachées, puis traités avec une spécialité contre les maladies.

Les pélargoniums pourrissent souvent en plein hiver, même lorsqu'ils ne sont pas arrosés : l'humidité de l'air suffit à faire apparaître des maladies cryptogamiques qui peuvent leur être fatales. Faut-il ou non les tailler sévèrement quand on les rentre ? Comme souvent en matière de jardinage, il n'y a pas de règle intangible. Tout dépend en fait de l'endroit où ils seront entreposés. S'ils le sont dans un local aussi clair qu'une véranda ou une serre, juste chauffé ce qu'il faut, il est inutile de les tailler maintenant, l'extrémité des branches fera de belles boutures en mars. S'ils passent l'hiver dans le noir ou peu s'en faut, il vaut mieux raccourcir les plus grandes branches d'un tiers... ce qui ne dispensera pas d'une taille très sévère, suivie d'un rempotage en mai prochain.

Les géraniums-lierres sont plus fragiles que les autres, tant et si bien qu'à moins d'avoir une serre froide ou une véranda, il vaut mieux jeter les variétés à fleurs simples pour en racheter de nouvelles chaque année.

Les plantes qui passent l'hiver en dehors des atteintes du froid dans un local juste maintenu hors gel ne nécessitent que peu d'arrosage l'hiver, mais dès que cela est possible il faut les aérer en ouvrant grandes les portes et les fenêtres de l'endroit où elles sont. Ceux qui ont très peu de plantes et assez de temps auront d'ailleurs intérêt à leur faire prendre l'air le plus régulièrement possible en les sortant dehors.

Après les premiers froids de novembre, il arrive que le gel se fasse rare jusqu'en janvier. Des plantes assez robustes pour supporter un petit coup de froid (les lauriers-roses par exemple) fleurissent mieux si elles passent une grande partie de l'hiver dehors.

Alain Lompech

TOQUES EN POINTE

■ **LA GRANDE CASCADE.** En pleine saison de la chasse, on aura plaisir à y déguster une savoureuse terrine de canard, un perdreau rôti, quelques cèpes et des profiterolles. Concessionnaire, depuis 1964, de ce chalet dessiné à l'orée du bois de Boulogne par Davioud, la famille Menu veille à la qualité du service et de la table. La carte des vins est, de loin, plus intéressante que celle des cigares. Menu à 280 F. A la carte, comptez 500 F environ.
★ Paris. Bois de Boulogne (75016). Tél. : 45-27-33-51. Tous les jours.

■ **PIERRE.** Les « nouveaux » propriétaires sont là depuis dix ans, mais la carte demeure inchangée depuis vingt. C'est dire l'intérêt que les nombreux habitués de l'établissement portent à cette cuisine qui propose la quenelle de brochet au gratin ou l'estofinade rouergate ! Certes, les saveurs d'antan sont parfois estompées : le jésus de Morteau au beaujolais n'a plus son inoubliable sapidité. La nouveauté réside dans la possibilité désormais offerte de commander certains plats en demi-portion. L'initiative est appréciée. Délicieux bœuf à la ficelle servi avec les légumes du pot-au-feu et un chinon frais. Les prochains rendez-vous du lièvre à la royale sont le mercredi 8 et le jeudi 9 novembre. Menu à 220 F. A la carte, il faut compter environ 350 F.
★ Paris. 10, rue de Richelieu (75001). Tél. : 42-96-09-17. Fermé le samedi et le dimanche.

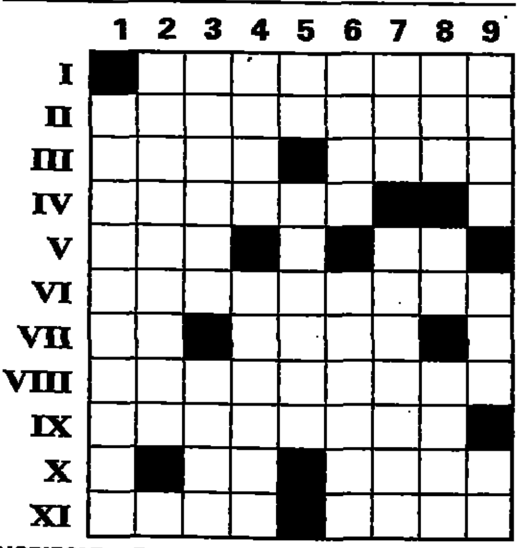
■ **LE CAMÉLÉON.** Un prix du meilleur pot, le soutien appuyé d'un quotidien américain et le changement de propriétaire nous faisaient craindre le pire pour cet aimable bistrot. Eh bien, non, rien n'a vraiment changé ! Les tables de marbre, les banquettes façon moleskine noire, les grandes glaces et même le chef sont toujours là. La salade de haricots verts et foie gras (68 F) est épatante, les haricots sont frais et le foie savoureux ; le simple gâteau d'aubergines et son coulis de tomates (35 F) ou la salade de queue de bœuf tiède (49 F) figurent toujours sur la carte. Une fameuse purée accompagne la langue de veau sauce gribiche (79 F) et les saucisses de campagne maison (69 F). Accueil et service empressés jusqu'au fondant aux pommes et à la terrine de chocolat noir. A la carte, de 200 à 250 F.
★ Paris. 6, rue de Chevreuse (75006). Tél. : 43-20-63-43. Fermé le dimanche et lundi.

■ **BELLINI.** Le jambon de Parme, ici, connaît une maturation de près de trois ans. Il a l'aspect d'une dentelle rosée dans le trio qu'il forme avec la mortadelle et la coppa. La grande assiette de pâtes conserve toutes ses vertus pédagogiques. On attendra les premiers gels pour apprécier le risotto à la trévise, à la condition toutefois que la salade ait cette ample amertume de la « vraie » trévise, si rare en France. Philippe Cabale, un ancien du *Conti*, offre un choix judicieux de plats italiens, dont le rognon de veau au barolo. Crêpes soufflées, semifreddo au caramel et sabayon permettent d'échapper au tiramisu. Petite carte de vins italiens et français. Compter 250 F. Menu du jour à 180 F.
★ Paris. 28, rue Le Sueur (75008). Tél. : 45-00-54-20. Fermé le samedi midi et le dimanche.

J.-C. Rt

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 6677



HORIZONTALEMENT

I. Des paroles en l'air. – II. Est proche du chœur. – III. Capitale dans une île. Une table au marché. – IV. Pièce de viande. – V. Crie comme un cerf. Symbole. – VI. Des gens prêts à passer par-dessus tout le monde. – VII. Partie de manille. Arriva. – VIII. Fort gaillard. – IX. Est utile pour ceux qui veulent obtenir les faveurs du patron. – X. Pronom. Donne de la force. – XI. Quand elle est grande, a beaucoup de cachet. Il ne recherchait pas l'apaisement.

VERTICALEMENT

1. Quand arrivent les derniers, c'est le moment du départ. – 2. Peut consister en une nouvelle mise de fonds. – 3. Faire tomber les têtes. Fit le malin. – 4. Prouve que des souverains ont beaucoup circulé. Donner plus d'éclat. – 5. La moitié de rien. Mit en dépôt. – 6. Une tribu en haute Galilée. Qui aura du mal à repartir. – 7. Grande société en Amérique. Qui concernent la peau. – 8. Fit l'innocent. Vieille ville. Qui a peut-être été corrigé. – 9. Ils avaient raison de passagères faiblesses. Point. Un peu d'essence.

SOLUTION DU Nº 6676

HORIZONTALEMENT

I. Ingénuité. – II. Noirâtre. – III. Filet. Onc. – IV. Ise. Ronde. – V. Détourées. – VI. Et. Ame. – VII. Lias. Pré. – VIII. Ienisseï. – IX. Tristesse. – X. Orées. – XI. Steppe. Et.

VERTICALEMENT

1. Infidélités. – 2. Noisetier. – 3. Gilet. Anisé. – 4. Ere. Oasis. – 5. Natrum. Stop. – 6. Ut. Ôre. Séré. – 7. Irone. Pesé. – 8. Tende. Risée. – 9. Cesse. Est.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Jeudi 26 octobre

■ **MARAIS** : de l'hôtel de Sully à l'hôtel d'Angoulême (50 F), 10 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Pierre-Yves Jaslet).
■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la sculpture italienne, 11 h 30 ; *Le Sarcophage des époux*, 12 h 30 (Musées nationaux).
■ **MUSÉE BOURDELLE** : la sculpture monumentale (25 F + prix d'entrée), 12 h 30, 16, rue Antoine-Bourdelle (Musées de la Ville de Paris).
■ **MUSÉE DES ARTS D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE** : exposition Galerie des cinq continents (34 F + prix d'entrée), 14 heures, 293, avenue Daumesnil (Musées nationaux).
■ **MUSÉE COGNACQ-JAY** (50 F + prix d'entrée), 14 heures, 8, rue Elzévir (Pierre-Yves Jaslet).
■ **LE PALAIS DE JUSTICE** et la Conciergerie (50 F + prix d'entrée), 14 heures, devant l'entrée de la Sainte-Chapelle (Institut culturel de Paris).
■ **BIBLIOTHÈQUE NATIONALE** : exposition Jean de la Fontaine (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 58, rue de Richelieu (Tourisme culturel).
■ **BOIS DE BOULOGNE** : le tour du lac inférieur (35 F), 14 h 30, arrêt Porte-de-Passy du bus PC extérieur (Parcs et jardins de la Ville de Paris).
■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 12, rue Daru (Christine Merle).
■ **LE CIMETIÈRE DE PICPUS** (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, 35, rue de Picpus (Didier Bouchard).
■ **LA CRYPTE ARCHÉOLOGIQUE** sous le parvis de Notre-Dame (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, sur le parvis de Notre-Dame, devant la statue équestre de Charlemagne (Connaissance de Paris).
■ **DES BUTTES-CHAUMONT** au bassin de La Villette (50 F), 14 h 30, sortie du métro Botzaris (Paris pittoresque et insolite).
■ **MARAIS** : le quartier juif (55 F), 14 h 30, sortie du métro Hôtel-de-Ville côté rue Lobau (Europ explo).
■ **MONTMARTRE** : cités d'artistes (60 F), 14 h 30, sortie du métro Télégraphe (Vincent de Langlade).
■ **MUSÉE MARMOTTAN** : exposition de Le Brun à Vuillard (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 2, rue Louis-Boilly (Mme Cazes).
■ **LE QUARTIER SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Odéon, au pied de la statue (Europ explo).

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Paix armée

EN DEMANDANT hier au Congrès d'adopter la loi sur l'entraînement militaire obligatoire, le président Truman a exposé les raisons qui justifient, à ses yeux, cette mesure, sans précédent dans le passé des Etats-Unis. M. Truman a spécifié qu'il ne s'agissait pas d'un véritable service militaire.

A-t-il voulu par là rassurer l'opinion américaine, qui s'est toujours montrée hostile au service obligatoire ? Il est vrai que l'entraînement est autre chose, mais ceux qui l'auront subi seront versés dans deux réserves successives, où l'on puisera vraisemblablement les effectifs du temps de guerre.

De quelque façon que l'armée américaine soit organisée, il faut retenir que M. Truman veut une armée forte dès le temps de paix. Il a déclaré que les Etats-Unis ne devaient plus compter sur le facteur temps, que les armes nouvelles pouvaient les atteindre dès l'ouverture des hostilités, qu'ils avaient à se préparer en conséquence.

Ajoutant que la bombe atomique ne saurait dispenser d'une armée, d'une marine et d'une aviation puissantes, il a adjuré le Congrès de voter le projet sans tarder, *« alors que l'idée du danger est encore présente dans nos esprits »*.

Nul danger immédiat ne menace les Etats-Unis. Mais, songeant à des périls récents et à leur retour possible, le président ne voudrait pas que son pays retournât à l'isolationnisme et à la sécurité trompeuse qu'il implique. C'est là un état d'esprit tout différent de celui qui prévalut après la guerre de 1914-1918, non seulement en Amérique, mais dans le monde entier.

On vécut alors dans l'espoir d'une paix éternelle, ou du moins de longue durée. Cette fois, la guerre à peine terminée, les grandes nations envisagent déjà la possibilité de conflits nouveaux.

(25 octobre 1945.)

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE 3617 LMPLUS
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE

Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance

Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437 ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.

PRINTED IN FRANCE

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général Jean-Marie Colombani
Directeur général Gérard Morax
Membres du comité de direction Dominique Alduy, Gisèle Peyou.

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **POLYNÉSIE.** Selon le ministre du tourisme, Françoise de Panafieu, quelque 15 000 touristes ont renoncé à se rendre en Polynésie française en raison de la reprise des essais nucléaires. Ce sont surtout les Australiens, les Néo-Zélandais et les Japonais qui ont annulé leurs réservations. – *(AFP.)*
■ **ESPAGNE.** La compagnie régionale espagnole Air Nostrum ouvrira, le 30 octobre, une liaison Toulouse-Barcelone, à raison d'un vol quotidien du lundi au vendredi. – *(AFP.)*
■ **FRANCE.** Les syndicats du secteur autoroutier public appellent les salariés à observer une nouvelle grève de vingt-quatre heures le 10 novembre pour protester contre l'échec de la négociation salariale du 20 octobre. Un précédent arrêt de travail avait eu lieu le 6 octobre. – (AFP.)
■ **CAMBODGE.** Un protocole d'accord portant sur la construction d'un complexe touristique du Club Méditerranée de six cents chambres près de Sihanoukville vient d'être signé à Phnom Penh. – *(AFP.)*
■ **MALAISIE.** La société saoudienne Ben Laden, qui a participé à la réalisation de vingt-trois aéroports en Arabie saoudite et à l'étranger, a remporté un important contrat pour effectuer des travaux liés à la construction d'un aéroport international à Kuala Lumpur en Malaisie. L'inauguration de cet aéroport est prévue pour 1998. – *(AFP.)*
■ **VOITURES.** Avis, groupe américain de location de voitures, s'implante au Vietnam et en Birmanie. Les services seront effectifs à partir du 1er décembre au Vietnam et à la mi-janvier en Birmanie. – *(AFP.)*

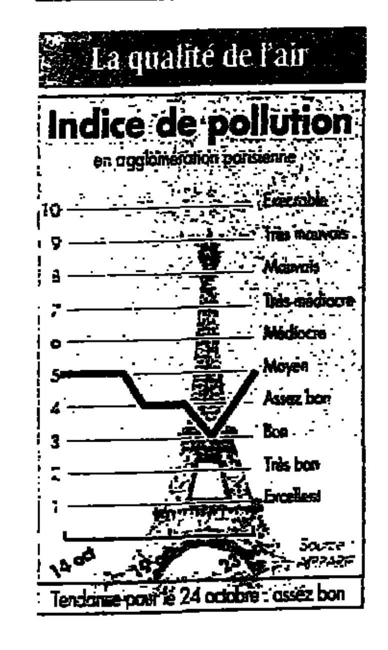
MÉTÉOROLOGIE

Par suite de mouvements sociaux à Météo-France, nous sommes dans l'impossibilité de publier les prévisions météorologiques habituelles. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

Avis de tempête

DANS LA NUIT de mardi à mercredi, un vent de sud ou sud-ouest soufflera en tempête sur les côtes de Bretagne et de Vendée. Il atteindra des pointes de 100 à 130 km/h avant de faiblir au petit matin. Plus dans l'intérieur, depuis les Pays de Loire jusqu'à la frontière belge, le vent de sud soufflera très fort durant la nuit, et encore durant la matinée de mercredi au nord de la Seine. Les rafales atteindront 90 à 100 km/h. Un orage pourra éclater ici ou là. Dans la vallée du Rhône et de la Saône, le vent de sud soufflera également jusqu'à 80 ou 90 km/h en pointe durant la nuit, puis faiblira au petit matin. Sur les contreforts sud du Massif Central, les pluies, modérées mais continues, qui tombent depuis lundi perdureront mercredi.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



FILMS 1995 se révèle être une bonne année pour le cinéma français, plébiscité dans les festivals internationaux et retrouvant les faveurs du public. Mais c'est surtout une modification de sa puissance d'exportation qui pourrait représenter une amélioration durable de son sort. ● LA RÉVÉLATION des premiers chiffres de la fréquentation des films français à l'étranger souligne en effet la place stratégique qu'occupe désormais la conquête des publics du monde entier. Une leçon comprise depuis longtemps déjà par les Américains. ● LES MÉCANISMES ACTUELS de vente hors des frontières hexagonales sont donc remis en cause par l'organisme chargé de la promotion extérieure, Unifrance. Ce dernier cherche en effet à transformer la mentalité des professionnels du secteur, surtout vis-à-vis des partenaires européens.

L'exportation, « nouvelle frontière » du cinéma français

La création française, qui a triomphé cette année dans les festivals internationaux, attire autant de spectateurs à l'étranger qu'en France. Un nouveau mode de calcul permet d'évaluer l'audience réelle, en salles, des productions de l'Hexagone

SAMEDI 9 SEPTEMBRE, cérémonie de clôture du Festival de Venise : Lion d'or à *Cyclo*, prix d'interprétation à Sandrine Bonnaire et Isabelle Huppert, dans *La Cérémonie*. Et dernière levée d'une manière de grand chelem dans les principaux festivals internationaux de 1995 pour des films français, plus exactement pour des productions françaises : aux côtés de représentants de plusieurs générations de réalisateurs nationaux (Chabrol, Tavernier, Kassovitz, Gilou), de grands cinéastes étrangers (Kusturica, Angelopoulos) dont les films n'auraient pas vu le jour sans un producteur parisien – comme *Au-delà des nuages*, de Michelangelo Antonioni et Wim Wenders, qui fut l'événement de la Mostra.

Sans poussée d'adrénaline cocardière, ce résultat conforte la place internationale du cinéma français, au moment où les statistiques nationales laissent entrevoir une embellie. Pourtant, au-delà de l'approbation des jurys et du public, la meilleure nouvelle de cette année est peut-être ailleurs : dans la bonne tenue des films français sur les marchés étrangers.

Longtemps sous-estimée, l'exportation est aujourd'hui un enjeu stratégique pour l'ensemble de l'industrie du grand écran. C'est la leçon des chiffres que s'apprête à publier pour la première fois Unifrance Film international, l'organisme chargé de la promotion du cinéma français à l'étranger. L'existence même de ces statistiques est une nouveauté significative. Jusqu'à présent, on ne disposait, avec beaucoup de retard, que du total des minimums garantis (MG) obtenus par les exportateurs. Mesure doublement faussée : elle ne prenait en compte que les sommes immédiatement perçues en échange des droits de diffusion des films, sans relation avec le succès réel des films dans les différents pays ; et les grandes firmes d'export aujourd'hui basées à l'étranger, notamment à Londres, n'étaient pas prises en compte. Il faut encore ajouter la confusion quant aux droits concernés : salles, télévision, vidéo, négociés ensemble ou séparément selon les cas. L'outil statistique mis au point par Unifrance mesure, lui, le succès réel, en salles, des films français à l'étranger.

Les productions françaises à l'étranger

Box office 1994 *

en millions de francs

	Europe	USA	Tokyo
La Leçon de piano	21,33	148,5	23,5
Léon	8,1	96,2	–
Little Buddha	49,8	27,1	–
3 couleurs Rouge	46,4	7,0	3,2
3 couleurs Blanc	30,1	8,0	2,5
3 couleurs Bleu	20,1	6,2	4,5
La Reine Margot	28,3	1,0	–
Kika	6,8	11,4	2,9
L'Odeur de la papaye verte	8,9	10,1	4,6
Germinal	14,2	–	–
Highlander 3	14,1	–	–
Les Visiteurs	12,3	–	1,5

RÉPARTITION DES RECETTES EN SALLES DES FILMS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER EN 1994

EUROPE OCCIDENTALE 40 % ; ÉTATS-UNIS/CANADA 36 % ; RESTE DU MONDE 15 % ; JAPON 8 % ; EUROPE DE L'EST 1 %

* Cumul des résultats de la seule année 1994. Le score de la "Reine Margot", sorti en décembre, ne prend en compte que trois semaines d'exploitation. Certains films ont poursuivi leur carrière en 1995 (exemple : "Léon" n'est sorti au Japon qu'en 1995), d'autres ont commencé en 1993 (exemple : "Bleu" en Europe). Au Japon, seuls les chiffres de Tokyo sont disponibles ; il ne s'agit donc pas d'un classement des meilleures recettes totales par film.

Source : Unifrance Film

Infographie Le Monde

TROISIÈME POSITION

Trois points principaux se dégagent des informations compilées par Unifrance pour 1994. L'un était connu : l'immense majorité (85 %) des recettes engendrées par des films français se situe dans deux zones, l'Europe de l'Ouest (40 %, dont 10 % en Allemagne) et les Etats-Unis (36 %), auxquelles s'ajoute le Japon (8 %). Le deuxième était flou : les films français représentent entre 2% et 4 % des entrées dans les différents pays étrangers, soit un score faible, mais qui le place presque toujours en troisième position, derrière les Américains et le cinéma local. Le troisième est inédit : les films français attirent autant de spectateurs à l'étranger qu'en France – soit environ 35 millions en 1994.

Ces données renforcent le constat effectué récemment, au moins en principe, par les pouvoirs publics et les professionnels : l'exportation représente potentiellement le chantier le plus prometteur pour le cinéma français. Là aussi le modèle américain peut faire référence, Hollywood obtenant désormais la majorité de ses recettes en salles hors des Etats-Unis. Ce constat incite à remettre en question les méthodes jusqu'à présent employées pour la vente des films à l'étranger. Assurée par les exportateurs, sociétés privées ou départements de grands groupes, elle repose sur le système du minimum garanti : on vend pour une somme X les droits d'exploitation du film sur un territoire, à charge pour l'acquéreur de l'exploiter au mieux de ses intérêts... et de ses possibilités. L'exportateur prélève sa commission et verse le reste au producteur, pour qui l'étranger demeure un bonus, et non l'une des bases de son activité.

Ce mécanisme entraîne aussi fréquemment le refus de vendre, lorsque les sommes proposées par les acheteurs paraissent insuffisantes. Résultat, le cinéma français a tout simplement disparu des écrans de certains pays en crise économique. Autre effet pervers du système des MG : obligé de surenchérir pour obtenir les titres les plus attrayants, l'acheteur (qui, pour le cinéma français, est rarement une grosse société) n'a ensuite plus les moyens de bien défendre le film. Le plus souvent, sa seule planche de salut est de le vendre le plus vite possible à la télévision, parfois sans le sortir du tout. Peu à peu, il cesse d'être un distributeur pour devenir un mandataire des chaînes de son pays. C'est à ce système, et à la mentalité qu'il a engendrée au sein des professionnels français, qu'a décidé de s'attaquer Unifrance (dont le conseil d'administration est en grande partie composé de producteurs et d'exportateurs). En convainquant les producteurs d'investir dans la conquête des marchés étrangers, l'objectif est double : augmenter les recettes, qui peuvent atteindre des montants nettement supérieurs à ceux des MG, à condition d'avoir la volonté et les moyens de travailler aux côtés des distributeurs des différents pays : agir afin que les films soient effectivement vus par des publics, condition pour un essor futur (ou un retour en grâce dans des pays où l'intérêt pour le film français a notoirement fléchi), le goût – et la perte du goût – pour une cinématographie ayant naturellement tendance à faire boule de neige.

NOUVEAUX PARTENAIRES

Confinée à l'intérieur de ses frontières, la France ne représente pas, ou plus, un marché d'une taille suffisante pour ses ambitions industrielles, mais aussi créatives. C'est aujourd'hui encore plus vrai qu'hier, au moment où les chaînes de télévision renâclent à jouer le rôle de principal soutien de la production de films, en tout cas avec la même diversité que jadis. Sans négliger les marchés américain et japonais, les objectifs pour l'instant mis en avant par Unifrance concernent principalement les Européens de l'Ouest, traditionnels clients auprès desquels beaucoup de terrain a été perdu. Cependant, des actions ponctuelles prouvent que de nouveaux partenaires économiques peuvent être trouvés, dans certains pays d'Europe de l'Est, en Extrême- Orient (Taïwan, Corée, Singapour) et, peut-être, en Afrique du Sud. Dans les pays voisins d'abord, à l'échelle planétaire ensuite, la réussite d'une stratégie internationale pourrait se révéler vitale pour la survie du cinéma français.

J.-M. F.

Une bonne année

● **Grand chelem dans les festivals.** Berlin : Ours d'or pour *L'Appât*. Cannes : Palme d'or pour *Underground*, Grand Prix pour *Le Regard d'Ulysse*, Prix de la mise en scène pour *La Haine*. Locarno : Léopard d'or pour *Raï*. Venise : Lion d'or pour *Cyclo*, Prix d'interprétation pour Sandrine Bonnaire et Isabelle Huppert dans *La Cérémonie*.

● **Redressement dans les salles en France.** La fréquentation globale durant le premier semestre est en hausse de 2,7 %, mais la part de marché des films français sur leur propre territoire connaît une augmentation de 47 %, par rapport à la très mauvaise année 1994. Depuis la rentrée, les bons scores de *La Cérémonie*, du *Hussard sur le toit* et surtout des *Anges gardiens* confirment cette embellie.

● **Amélioration sur les marchés extérieurs.** Après des résultats eux aussi décevants dans les grands pays consommateurs en 1994, les indicateurs d'Unifrance montrent une remontée (Allemagne, Grande-Bretagne, Belgique, Suisse) ou une stabilisation (Etats-Unis, Espagne, Québec) durant le premier semestre 1995.

Les valeurs sûres du petit écran en Europe

Parmi les outils de contrôle mis en place par Unifrance figure la recension des films français diffusés sur les chaînes européennes. Ces statistiques permettent notamment d'identifier les vedettes et les réalisateurs les plus souvent conviés sur les petits écrans de nos voisins. Parmi les acteurs, Jean-Paul Belmondo arrive en tête devant Jean Gabin, Philippe Noiret, Gérard Depardieu, Alain Delon, Louis de Funès, Lino Ventura. La première femme est Brigitte Bardot, qui, en huitième position, devance Pierre Richard et Yves Montand. Parmi les réalisateurs, François Truffaut (78 diffusions) précède nettement Claude Chabrol (56), qui lui-même devance de loin Georges Lautner, Henri Verneuil et Yves Robert. Soit, chez les comédiens comme chez les cinéastes, une nette domination de personnalités révélées durant les années 60, qui inspire quelque inquiétude sur la célébrité des artistes plus jeunes.

Daniel Toscan du Plantier, président d'Unifrance

« Ce qu'il faut chercher en premier, ce n'est pas de l'argent mais des spectateurs »

PRÉSIDENT d'Unifrance Film international depuis 1988, Daniel Toscan du Plantier explique le sens de la mise en place de l'observatoire de la fréquentation des films français dans les salles étrangères, et les conclusions stratégiques que ses résultats lui inspirent.

« A quel besoin répond le système de comptage des entrées à l'étranger mis en place par Unifrance ?

– Son absence traduisait le statut marginal de l'exportation dans la réflexion d'ensemble du cinéma français. L'outil que nous avons mis en place répond à une idée de base : l'enjeu principal reste la salle. Même si l'audiovisuel finit par rapporter beaucoup plus d'argent, même si les films sont plus vus à la télévision que sur grand écran, c'est celui-ci qui amorce la pompe. Sans visibilité en salle, il n'y a pas de marchés audiovisuels non plus. Le système actuel favorise les ventes « tous médias », un commerce télévisuel déguisé en distribution cinématographique. C'est non seulement dommageable pour l'idée du cinéma, mais aussi un mauvais calcul économique. Regardons les Américains : leur puissance de commercialisation des films en salles reste le socle de leur puissance audiovisuelle.

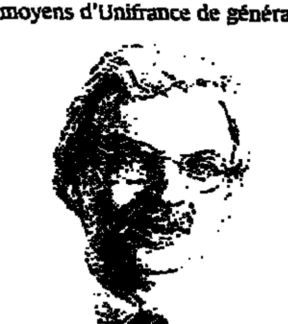
– Qui est responsable de cette sous-évaluation du potentiel international du cinéma français ?

– Même les producteurs les plus modernes, les plus importants, les plus mobilisés, qui font aujourd'hui des films de taille mondiale par l'investissement, ont ce problème culturel : ils ne considèrent pas l'exportation comme de même nature que la distribution en France, qui s'effectue aujourd'hui selon des stratégies extrêmement performantes. Nous n'avons pas de leçons à recevoir des Américains sur la distribution chez nous, mais notre savoir-faire s'arrête aux frontières. Nous devons prendre exemple sur Hollywood, qui a une stratégie mondiale de distribution. Nous, on charge un exportateur de vendre nos films, avec un seul impératif : rapporter de l'argent tout de suite. Alors que ce qu'il faut chercher en premier, ce n'est pas de l'argent, ce sont des spectateurs.

» La grande loi du cinéma en salles est qu'il s'agit d'un marché de l'offre. Si les films ne sont pas montrés, à proximité, de manière régulière, évidemment les gens n'y vont pas. L'expérience prouve que si les films sont projetés, il y a un public. Chaque fois qu'on montre des films à l'étranger, on constate un retentissement tout à fait disproportionné avec leur poids réel. Parce qu'il y a un désir : le statut du cinéma français n'est pas d'être le deuxième cinéma mondial, loin derrière le premier, mais d'être le leader d'une alternative au monopole.

– Quelle action pouvez-vous mener face à cet état de fait ?

– Un exemple : au Québec, *Le Hussard sur le toit* est acheté très cher par un distributeur. Celui-ci n'a plus les moyens de tirer que cinq copies, avec un plan de promotion très réduit. Unifrance s'est mis d'accord avec lui pour financer une campagne publicitaire, en échange de quoi il triple le nombre de copies. Souvent, un film était montré à Montréal, mais même pas à Québec, ou beaucoup plus tard, confidentiellement, avec des copies usées. Voilà une action ponctuelle qui permet d'élargir l'offre. Il est évident que ce n'est ni dans la vocation, ni dans les moyens d'Unifrance de généraliser à tous les films et à tous les territoires une telle opération. Elle est destinée à suggérer l'idée aux producteurs français, pour les convaincre de passer d'une politique de sécurisation du financement à une politique d'offre. C'est une révolution culturelle que nous essayons d'accomplir.



DANIEL TOSCAN DU PLANTIER

– Ce changement remettrait-il en cause l'organisation de la profession ?

– Pas réellement. Les grands groupes français ont commencé à travailler de manière intégrée, en prenant des risques sur les frais d'édition à l'étranger. Il faut regrouper les producteurs indépendants pour qu'ils fassent de même, en utilisant le savoir-faire des exportateurs sans que ceux-ci dépendent de leur commission sur le MG (minimum garanti). Et il ne s'agit que de la vente des « droits salles », en laissant à chacun la possibilité de négocier séparément les ventes télé. Le regroupement des indépendants aurait d'autres avantages : ainsi un organisme public comme la Coface (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur) ne peut intervenir au profit d'un entrepreneur privé, mais il pourrait soutenir des initiatives collectives.

– Le nouveau système est-il applicable partout ?

– Non, il concerne essentiellement l'Europe, qui reste notre premier marché et doit le redevenir davantage. Aux Etats-Unis et au Japon d'une part, il y a des partenaires riches, à qui on peut demander des MG importants ; d'autre part, on sait, pour l'instant, qu'on ne reverrait jamais l'argent, nous n'avons pas les moyens suffisants pour contrôler les recettes et les récupérer.

– La mise en place d'un tel mécanisme suppose de trouver des interlocuteurs dans chaque pays.

– Ils existent en Europe de l'Ouest (à l'exception peut-être de l'Italie), et dans quelques pays de l'Est. On les connaît. Si on leur apporte un flux constant de films sans les assommer sous le poids des MG, on peut reconstruire un réseau de diffusion. Mais il faut les aider, au lieu d'essayer de leur piquer l'argent qu'ils n'ont pas, et qu'ils vont chercher à la télévision, à nos dépens. Aujourd'hui, on dit : où sont les distributeurs forts ? Mauvaise question, ils sont faibles, il n'y a plus que les Américains qui soient forts. C'est à nous de rendre forts ces partenaires, ce qui suppose une stratégie concertée de l'ensemble des professionnels et des pouvoirs publics. De ce point de vue, la récente arrivée à la tête du Centre national du cinéma de Marc Tessier, qui est un expert en relations internationales, est d'excellent augure.

– Cette « révolution culturelle » ne risque-t-elle pas de modifier les films eux-mêmes ?

– Pour l'essentiel, je ne crois pas. Les Américains font des films américains. Ensuite se met en marche la gigantesque machine du marketing international, qui trouve le meilleur moyen de vendre le même film dans les différents pays. Je refuse le discours qui met en cause la qualité des films français : sans les modifier, on pourrait doubler leurs parts de marché dans les grands pays consommateurs. Ce qui serait énorme pour nous, tout en restant modeste à l'échelle locale, puisque cela signifierait passer de 2-4 % à 4-8 % selon les endroits. Mon schéma idéal est assez réaliste : on peut difficilement échapper à ce que les Américains occupent environ 75 % des marchés. Nous avons un intérêt absolu à ce que les cinémas nationaux renaissent, les Français y contribuent d'ailleurs considérablement par le biais des coproductions ; s'ils pouvaient retrouver partout 15 % sur leur propre terrain, ce serait formidable. Et s'il reste 10 %, on peut sûrement en occuper la moitié, rien qu'en organisant l'offre.

– Du 15 au 19 novembre aura lieu le septième Festival de Sarasota, manifestation que vous avez créée pour présenter les films français aux Etats-Unis. Quel est son statut au sein de cette stratégie d'ensemble ?

– Sarasota a eu le mérite de lancer la machine. Aujourd'hui, je suis en situation d'observateur, on pourrait faire mieux, changer de ville, multiplier les opérations similaires. Mais cela exige des moyens et une mobilisation à une autre échelle. Le seul point certain est qu'il faut continuer de s'exposer aux Etats-Unis. Nous réfléchissons à une hypothèse sur la côte ouest, peut-être du côté de San Francisco, peut-être avec le parrainage d'une personnalité telle que Clint Eastwood. En attendant, cette année nous avons invité, outre les Américains, des Canadiens et des Mexicains. Bientôt, il faudra songer à montrer des films européens et pas seulement français. Mais Sarasota existe : tant qu'on n'a pas les moyens de le remplacer à un niveau supérieur, il faut le garder. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Jessye Norman remplit la salle Pleyel avec Berg et Schoenberg

Un programme exigeant et un public venu d'abord pour la diva

Pour son retour, en récital dans une salle parisienne, la cantatrice américaine Jessye Norman avait composé un programme particulièrement exigeant avec des Lieder peu connus d'Alban Berg et un cycle rare de Francis Poulenc. Visiblement amincie par un régime, la soprano n'a rien perdu de sa grandeur et, malgré une intonation souvent basse, est capable de séduire un public nombreux attiré par sa stature de diva.

BERG : *Lieder de jeunesse.* WOLF : *Lieder.* POULENC : *La Fraîcheur et le Feu.* SCHOENBERG : *Brettl Lieder.* Jessye Norman (soprano), Mark Markham (piano). Salle Pleyel, dans le cadre de la saison de la salle Gaveau, le 23 octobre.

Le foyer de la salle Pleyel a des allures de ruche. Les embarras de Paris, les contrôles à l'entrée de la salle qui ralentissent l'entrée des spectateurs, la venue de la grande Jessye Norman que l'on dit très amincie, tout cela crée une effervescence inaccoutumée. L'annonce du début du spectacle égrène sans coup férir les accords placides de *Canopes* de Debussy, mais, ce soir, ce sont plutôt les parfums qui tournent dans l'air du soir. A n'en point douter, la salle est chic. On y sent un public d'*aficionados*, mais aussi un grand nombre d'« opportuns » qui ne se déplacent qu'aux « grandes » occasions. Ceux-là, on ne les voyait pas, du temps que Dietrich Fischer Dieskau donnait son récital annuel à Pleyel devant un public aussi fourni mais plus artiste – et moins tousseur.

Car Jessye Norman est aujourd'hui l'une des seules à pouvoir remplir la salle Pleyel avec un programme où figurent Berg, Schoenberg, Wolf et Poulenc, et à la remplir par des gens qui découvrent lesdits Berg et Schoenberg. Ce n'est pas rien, quand on se souvient que Maurizio Pollini, il y a quelques années, pouvait vider le Théâtre des Champs-Elysées avec quelques malheureuses pièces de Schoenberg et Webern, en première partie des *Variations diabelli* de Beethoven ! Si elle choisit le Poulenc le plus raffiné (*La Fraîcheur et le Feu*), la cantatrice américaine ne s'aventure pas dans les toxiques *Lieder op. 2* de Berg, mais plutôt dans de « simples » *Lieder de jeunesse*, marqués déjà cependant de ce qui fera le Berg de la maturité, cette sorte de lyrisme extatique et érotique qui parcourt son œuvre, de la *Sonate op. 1* au *Concerto pour violon*.

Ces Lieder, que Jessye Norman a enregistrés récemment (1 CD Sony classical SK 66826), sont souvent aphoristiques à la manière de Hugo Wolf. Au concert, elle y paraît presque surdimensionnée, trop pulpeuse, trop charnue. Cette sensation s'accentue encore à l'écoute de ses Wolf, lorsqu'on se souvient d'Irmgard Seefried ou d'Elisabeth Schwarzkopf, diseuses au chant ultra-contrôlé, pervers à force d'être pensé et sous-tendu d'intentions et d'attentions. Sa *Verlassene Mägdlein*, chantée trop bas, beaucoup trop bas, frémit d'une nostalgie trop démonstrative pour qu'on la ressente comme un cri désespéré et bâillonné par la douleur. Jessye Norman en fait presque une scène à la grecque, une « statuaire » émotionnelle. A la fin de *An eine Aeolscharfe*, premier Lied de la seconde partie – qu'elle attaque à nu, sans se faire donner la note par le pianiste –, elle tient une pose absolument immobile, pendant la longue coda du pianiste Mark Markham. Quand le dernier son s'est éteint, elle prolonge encore ce moment d'immobilité. Bob Wilson devrait adorer. Pour Wolf, c'est trop, trop d'espace, trop d'intention. Wolf est la cassure, pas la pose.

Jessye Norman a travaillé Poulenc auprès de Pierre Bernac, c'est-à-dire à la source la plus autorisée. D'un rang presque au fond du parterre, sous le balcon, il paraissait difficile de comprendre le moindre mot. De surcroît, Jessye Norman sépare les maillons de ce « cycle » par de trop longues pauses de silence, alors que Poulenc considérait *La Fraîcheur et le Feu* comme *« un seul poème mis en musique par tronçons séparés »*. La partition stipule pourtant de « courts silences » et un « attaquer de suite » que la chanteuse ne respecte pas.

Il faut attendre le dernier quart du récital pour retrouver une Jessye Norman libre et altière. Dans les *Brettl Lieder* de Schoenberg, qui sont des chansons de cabaret d'excellente facture, la diva s'autorise des glissandos, des chatteries, des effets de *sprechgesang* qui la libèrent et la rendent irrésistible. Du coup, les deux premiers *bis* (Richard Strauss) que le public réclame révèlent une voix totalement chauffée à blanc, large, puissante. Un dernier *bis*, bouleversant malgré son intonation terriblement basse et un pianiste juste correct auquel manque l'exceptionnel conduite lyrique du soprano. *Morgen*, de Strauss toujours, aube mettant à nu une voix parvenue à son premier automne, mais qui n'a pas encore dit son dernier mot.

Renaud Machart

L'Orchestre de Paris triomphe au Japon

TOKYO
de notre correspondant

Première grande manifestation culturelle française au Japon depuis la reprise des essais nucléaires, les concerts donnés à Kyoto et à Tokyo par l'Orchestre de Paris sous la direction de Semyon Bychkov ont été l'illustration, par leur succès, du souci du public de séparer l'art et la politique. En dépit de la mauvaise image actuelle de la France au Japon et d'une « bouderie » de l'opinion publique à son égard, l'Orchestre de Paris a fait salle comble tant à Kyoto, la semaine dernière, qu'à Tokyo, cette semaine, et a reçu dans les deux villes un accueil enthousiaste.

La présence de l'Orchestre de Paris à Kyoto marquait le début de la série de manifestations musicales organisées à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle salle de concert de l'ancienne capitale impériale. A la suite d'une proposition faite en 1992 par Jacques Chirac, alors maire de Paris, de développer les relations entre la capitale française et Kyoto (liées depuis 1958 par un accord d'amitié), les autorités avaient décidé d'inviter l'Orchestre de Paris à donner les trois premiers concerts inaugurant cette salle construite à l'occasion du 1200e anniversaire de la ville par l'architecte Arata Isozaki. De manière symbolique, l'Orchestre de Paris a joué pour son premier concert à Kyoto la *Deuxième symphonie* de Mahler, intitulée *« Résurrection »*, comme signe de renaissance de la musique dans cette ville de patrimoine longtemps privée d'une salle de concert. Un second concert avec à l'orgue Marie-Claire Alain était consacré à la musique française (Debussy, Dukas, Dutilleux, Poulenc et Ravel) et a connu le même succès.

LA FLAMME DES MUSICIENS

Le Kyoto-shi City Hall (deux salles d'une capacité de 500 et 1 800 personnes), qui, avec le Suntory Hall de Tokyo, est la plus belle salle de concert du Japon, et la flamme des musiciens de l'Orchestre de Paris à interpréter Mahler ont concouru à faire du premier concert une prouesse d'émotion : *« Peu d'orchestres mondiaux peuvent jouer Mahler aussi magnifiquement : les musiciens se sont surpassés »*, estime un mélomane. L'Orchestre de Paris était accompagné par un remarquable chœur japonais composé d'amateurs, Kyoto Echo (la ville a en effet une longue tradition chorale), que les musiciens ont eux-mêmes applaudi à la fin du concert.

Si l'amour des Japonais pour la musique l'a emporté sur les considérations politiques, celles-ci n'étaient pas totalement absentes de cette tournée. A la suite de la décision de la France de reprendre ses essais nucléaires, les organisateurs avaient manifesté une certaine nervosité. Ils avaient cependant décidé de maintenir la tournée alors que, par exemple, une troupe de ballet a été contrainte d'annuler la sienne. A la veille des concerts, des lettres de menace et des appels téléphoniques dénonçant le caractère inopportun de cette manifestation avaient incité les autorités de Kyoto à renforcer le service de sécurité et à prier les diplomates français de ne pas assister aux concerts. Si le gouverneur de la préfecture de Kyoto était présent, on remarquait l'absence du maire de la ville.

Il n'y eut cependant aucune manifestation devant la salle de concert ni distribution de tracts. Toutefois, aucun bouquet de fleurs n'a été offert par le public, comme c'est souvent le cas, aux deux chanteuses Jard van Nes et Elisabeth Norberg-Schulz : ils avaient été livrés dans leurs loges. Une foule d'admirateurs se pressait néanmoins à la porte des artistes de la salle de concert.

A Kyoto, les billets avaient été vendus dès le mois de juin, soit avant l'annonce de la reprise des essais. Pour les concerts donnés dans la région de Tokyo, les organisateurs avaient volontairement limité leurs opérations de promotion et de publicité. Mais, dimanche 22 octobre, le Suntory Hall, à Tokyo, était pratiquement plein.

Philippe Pons

CHORÉGRAPHIES

À SAINTE RITA, de Pal Frenak.
Pal Frenak, Pascal Giordano, Raphaël Kaney et Christine Merli (interprètes) ; François Donato (musique), Evelyne Rubert (lumières), Marie-Christine Franc et Patrick Tabet (costumes).
Théâtre de Châtillon, grande salle, 3, rue Sadi-Carnot, 92320 Châtillon. Jusqu'au 27 octobre, à 20 h 45. Navette à Denfert-Rochereau à 20 heures. De 40 F à 80 F. Tél. : 46-57-22-11.

Pal Frenak, Hongrois exilé en France, né dans une famille de sourds-muets, s'est servi de la danse pour accéder au monde de ceux qui parlent. La violence de son travail ne sort jamais entièrement. Tels ceux qui ont beaucoup observé, qui ont vécu enfermés dans des orphelinats, il a appris, pour survivre, à dériver, à détourner sa révolte. Il la tient en tenaille, la comprime sous un esthétisme proche des photographies du Tchèque Frantisek Drtikol : corps nus exposés, lumières contrastées, théâtralité. Le chorégraphe paraît extérieur à lui-même, freinant la pulsion du mouvement, n'allant pas au fond de son propos. Cette distance est sa force. A d'autres moments sa faiblesse : il casse la progression dramatique par des unissons au sol sans surprise, des effets de corps faciles. Son univers du cri, carcéral, possède pourtant une assez sensuelle perversité, vécue comme seul moyen d'évasion. Plus généralement, sa danse est teintée d'une naïveté touchante qui appartient parfois à ceux qui s'en sont tiré et qui en sont les premiers étonnés. Pal Frenak, avec son équipe de danseurs, met avec passion son expérience d'homme et de créateur au service des sourds-muets du centre culturel de Vincennes. Il a trente-huit ans. ***D. F.***

VITA NOVA, de Maurice Béjart.
Jean Babilée et Naomie Stikeman (interprètes) ; « Les variations Goldberg » de Bach, interprétées par Glenn Gould (musique).
SOLILOQUE, de Maguy Marin.
Cathy Polo (danseuse) ; Denis Mariotte (musique).
Créations du quatrième programme du Lausanne Béjart Ballet au palais de Chaillot, du 18 au 22 octobre. Prochains spectacles : du 1er au 17 décembre (trois programmes différents), Maison de la danse, 8, avenue Jean-Mermoz, 69008 Lyon. De 160 F à 250 F. Tél. : 72-78-18-18.

Une baignoire est au centre de la scène. Une main en surgit. Elle appartient à Jean Babilée. Ainsi commence l'événement de la saison Béjart à Chaillot. Chaque spectateur a en tête le superbe *Life* que le chorégraphe composait, en 1979, pour le danseur. Babilée est en chemise et pantalon. Septuagénaire juvénile. A l'exception de la star, rien à signaler sur le plateau. Sauf une antinomie agaçante, donc intéressante, mais pas assez exploitée, entre le corps fauve et la dureté de l'émail de la baignoire. Les meilleurs moments sont ceux où le danseur entre dans son bain avec une roulade, s'ébroue avec des petits battements de mollets très enroulés. Il y a une jeune fille, comme il se doit, au demeurant parfaite : est-ce une réédition en forme de clin d'œil du *Jeune homme et la Mort*, de Roland Petit ? Le drap dans lequel le vieil homme et le tendron finissent par se glisser pourrait, en effet, ressembler à un suaire.

Au cours de la même soirée, le solo, *Soliloque*, créé par Maguy Marin, qui dansa avec Maurice Béjart, prit, en comparaison, des allures de chef-d'œuvre. Ecrit pour Cathy Polo, il mélange jusqu'à l'exténuation le geste à la parole. Un Béjart de 1964 sauva ce quatrième programme qui clôturait un mois de présence du Lausanne Béjart Ballet à Paris : *Variations pour une porte et un soupir* est un feu d'artifice. Et la musique de Pierre Henry continue, en 1995, à faire hurler le public de Chaillot. ***D. F.***

Marc Asnin, un œil dans la vie de l'oncle Charlie

ONCLE CHARLIE, de Marc Asnin, L'Abattoir, 52, quai Saint-Cosme, 71100 Chalon-sur-Saône. Tél. : 85-48-05-22. Jusqu'au 5 novembre.

CHALON-SUR-SAÔNE
de notre envoyé spécial

L'Américain Marc Asnin a commencé à photographier son oncle Charlie Henschke à l'âge de dix-huit ans. Il en a aujourd'hui trente-deux, et il continue, jour après jour, à accumuler les attitudes et visages quotidiens de son oncle, la cinquantaine fatiguée, ses longues heures allongé à ne rien faire – *« sa position favorite »* –, les gestes obscènes, l'intimité avec sa petite amie Blanca, sa maison de Brooklyn (New York), ses cinq enfants, les fêtes, les joies et les douleurs. Et puis la pauvreté qui brise la vie des Henschke depuis des générations. Marc Asnin tient une chronique familiale, un émouvant journal inclassable, pas vraiment destiné à la presse, pas vraiment pour le musée, *« d'abord pour moi, car mon oncle est, avec mon père, ma seule famille proche »*.

Le sujet avait bousculé le festival Visa pour l'image de Perpignan, en 1994. Une cinquantaine de photos reviennent, avec des nouvelles, dans l'espace blanc de l'Abattoir de Chalon-sur-Saône, près du fleuve. Un reportage sans cesse enrichi, lente descente aux enfers et espoir d'une cellule familiale qui tient bon. *« J'en ai encore pour dix ans avec ce sujet »*, affirme Marc Asnin, grand gaillard généreux de Brooklyn.

Depuis quelques années, le photographe a élargi son cadre aux enfants et petits-enfants de Charlie – une photo montre trois générations de Henschke. On les voit grandir sans la mère absente, une fille reçoit son diplôme, le fils Charles est amené à l'hôpital psychiatrique juste parce qu'il était *« colérique »*. Il y a surtout le fils Joe, qui prend de plus en plus de place : l'exposition s'ouvre avec Charlie dans son lit, en 1981. Elle s'achève quinze ans plus tard, avec un homme d'une cinquantaine d'années, le visage émacié, casquette enfoncée sur le crâne amaigri, assis dans une voiture. On pense qu'il s'agit de Charlie. C'est Joe, vingt-cinq ans à peine, atteint du sida. Joe qui apparaît comme un gamin sur une image de 1983, puis en jeune marié, plus tard malade. *« Quand j'ai commencé à photographier Joe*, raconte Marc Asnin, *j'avais peur que mon oncle soit jaloux, tant il veut que je photographie tout de lui. Depuis quinze ans, ces images sont la seule chose importante de sa vie. »*

Les photos sont sobres, en noir et blanc, très proches des gens, sans lyrisme aucun. Rarement travail a autant mêlé vie intime et photographie (de Nan Goldin à Araki, cette préoccupation est dans l'air du temps). Le père de Marc Asnin était photographe. *« Chaque dimanche, il m'emmenait avec lui faire des photos de paysages. »* A douze ans, il reçoit comme un choc le reportage de Bruce Davidson sur la 100e Rue Est (Harlem) de New York. Son premier appareil lui est offert pour sa *bar-mitsva*. Il a rencontré sa femme au festival de Perpignan, devant ses images. Sur la photo de l'enterrement de sa mère, on distingue des membres de sa famille, mais aussi le photographe Scott Thode, son ami.

Les photos sont là, d'autres peuvent attendre un an avant d'être développées. *« Elles doivent être montrées à leur rythme. Je ne serai jamais prolifique. »* Le temps passe, s'écoule, les visages changent, les photos mûrissent. Tout cela se ressent avec limpidité dans des images qui forment, à l'arrivée, un portrait en profondeur d'une certaine Amérique.

Michel Guerrin

Jean-Paul Barbier entreprend la vente par « blocs » d'une des plus belles collections d'art primitif au monde

Une centaine de pièces de cet ensemble exceptionnel sont exposées à Genève

A Genève, le Musée Barbier-Mueller expose, jusqu'en mars 1996, quelques chefs-d'œuvre de la collection de Jean-Paul Barbier, commencée par son beau-père, Josef Mueller, il y a plus d'un demi-siècle. Ces pièces ont été choisies par Douglas Newton, ancien directeur du département des arts primitifs du Metropolitan Museum de New York, qui signe par ailleurs un livre de qualité. Des éléments importants de cette collection, l'une des plus belles au monde, sont en passe d'être vendus par leur propriétaire.

SCULPTURE. Musée Barbier-Mueller, 10, rue Calvin, Genève. Tél. : (19-41) 22-312-02-70. Jusqu'au 31 mars 1995. « Sculpture, chefs-d'œuvre du Musée Barbier-Mueller », de Douglas Newton et Hermione Waterfield. Imprimerie nationale, 356 p., 680 F.

GENÈVE
de notre envoyé spécial

En 1911, Josef Mueller, jeune Suisse de vingt-quatre ans, vient à Paris pour rencontrer le marchand d'art Ambroise Vollard. Il a quitté Soleure, sa ville natale, avec une idée fixe : acheter un Cézanne. Il repartira avec *Le Portrait du jardinier Vallier*, qui figure dans la rétrospective du Grand Palais. Il lui en coûtera une année de ses revenus. De son père, Josef Mueller tient une petite usine. Cette affaire prospère lui permet de se consacrer à l'art, sa passion. En 1914, il achète son premier Picasso, *Deux nus*, de la période rose, et deux toiles de Kandinsky. Après la guerre, il se fixe à Paris et acquiert plusieurs Matisse et quelques Rouault. En 1925, il enlève cinq toiles de Max Ernst et l'année suivante dix œuvres d'un jeune Catalan inconnu : Joan Miro.

Josef Mueller vit assez modestement dans un atelier de Montparnasse. Après la crise de 1929, les dividendes de l'usine s'amenuisent, il se tourne alors vers l'art primitif, qui lui semble moins cher. A la veille de la seconde guerre mondiale, il rapatrie le tout, des milliers d'objets, dans son grenier de Soleure. Au milieu des années 50, Josef Mueller rencontre un jeune Genevois, plutôt bibliophile, qui va épouser sa fille Monique. Jean-Paul Barbier, au contact de son beau-père, attrape le virus du primitivisme et entame une collection. Quand Josef meurt, en 1977, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, les deux collections sont réunies, puis sévèrement épurées : les deux tiers des sections africaine et océanienne sont vendus chez Christie's, à Londres. Le produit de la vente est réinvesti dans des achats qui continuent encore. A la tête d'une importante affaire immobilière, Jean-Paul Barbier s'offre quelques pièces capitales. Comme cette tête d'Ifé (Nigeria), achetée, dit-on, 12 millions de francs.

La collection Barbier-Mueller est riche de 6 000 œuvres d'art non occidental (la seule section africaine a été estimée 200 millions de francs). Les objets bougent au gré des prêts et des expositions organisées dans des dizaines de pays. Tom Philips a emprunté plusieurs pièces pour la rétrospective « Africa, the Art of a Continent », qui a lieu à la Royal Academy de Londres, jusqu'au 21 janvier 1996 (*Le Monde* du 17 octobre).

« La tribu Sotheby's et l'île Christie's »

Dans son *Histoire d'une collection*, Jean-Paul Barbier écrit : « *Il ne faut pas se méprendre :* [Sumatra, la Côte d'Ivoire, le Mexique] *furent visités quand nos collections étaient déjà formées, ce qui exclut le soupçon toujours présent que certaines pièces aient été achetées à de pauvres villageois, ainsi privés de leurs trésors ancestraux. En réalité, j'ai souvent dit, par manière de plaisanterie, que nos pourvoyeurs avaient été essentiellemnt la tribu Sotheby's et l'île Christie's, ce qui est omettre le rôle joué par les marchands habiles à dénicher les trésors dormant dans le grenier d'anciens fonctionnaires coloniaux, de familles de militaires.* »

MASQUES OCÉANIENS

La collection est aussi un laboratoire où les objets sont analysés. Le petit musée de Genève (25 000 visiteurs par an), ouvert depuis 1977 – tous les jours – au coeur de la vieille ville, présente par roulement la collection. Aujourd'hui, sont exposées une centaine de pièces choisies par Douglas Newton, ancien directeur du département des arts primitifs du Metropolitan Museum de New York. Chefs-d'œuvre que l'on retrouve dans *Sculpture*, un beau livre du même auteur.

La partie océanienne, enfant chérie de Jean-Paul Barbier, est impressionnante avec ce grand masque *Eharo*, fabriqué à base d'écorces par les Elema de Nouvelle-Guinée ; ou ce masque composite (écaille de tortue, tôle de métal, plumes et coquillages) venu du détroit de Torrès. Nombre de ces pièces ont été collectées au XIX[e] siècle par des voyageurs d'Europe centrale en mission plus ou moins officielle. Jean-Paul Barbier a profité de la braderie faite par les musées d'ethnographie de l'ex-RDA et de la Hongrie, avant la chute du mur de Berlin.

Pour l'Afrique, à côté des objets « historiques », comme ce masque téké (Congo), qui avait appartenu à André Derain, on trouve quelques rares spécimens de terre cuite de Djené (Mali) et une splendide tête d'Ifé, l'un des joyaux de la section Nigeria. Cette pièce entrera peut-être dans les collections françaises : des négociations sont en cours avec la direction des Musées de France pour l'achat de cet ensemble de trois cents pièces. « *Je vieillis*, explique Jean-Paul Barbier, soixante-cinq ans. *Les autorités suisses ou genevoises ne s'intéressent pas à mes collections. Mes enfants ont d'autres centres d'intérêt. J'aimerais que certains ensembles ne soient pas démembrés. D'où mon désir de les vendre par blocs à des institutions* ».

Autre « bloc » capital : les primitifs de l'Insulinde (Sumatra, Célèbes, Philippines). On peut voir à Genève une grande statue commémorative de l'île de Nias, un cavalier de pierre batak de Sumatra, une effigie d'ancêtre de l'île de Sumba, des poteaux ornés de l'île de Florès, un autel à offrande de l'île de Leti. Les quatre cents pièces de cet ensemble exceptionnel, sans équivalent dans le monde (elles sont collectées par Jean-Paul Barbier depuis trente ans), vont être acquises par l'université californienne Stanford, qui devra déposer une cinquantaine d'œuvres à Bali. Des négociations poussées avaient eu lieu entre les musées de la ville de Marseille et le collectionneur suisse. Elles n'ont – hélas ! – pas abouti.

Un autre élément de la collection Barbier-Mueller – les arts précolombiens – a déjà trouvé un toit. La ville de Barcelone a obtenu le prêt de cent cinquante objets, estimés 85 millions de francs. Il va être installé dans un petit palais de la vieille ville, en face du Musée Picasso. Tout laisse penser que la collection sera achetée par les Catalans. Que deviendra le reste de la collection ? « *J'ai de quoi m'amuser jusqu'à la fin de mes jours, et des projets d'exposition jusqu'à l'an 2000, même en cédant encore quelques ensembles à des musées pour témoigner de mon activité de collectionneur*, explique Jean-Paul Barbier. *Mais une part de ce que j'ai rassemblé repartira sur le marché pour que d'autres collections puissent se constituer.* »

Emmanuel de Roux

DÉPÊCHES

■ **THÉÂTRE : Heiner Müller,** le dramaturge allemand pressenti pour participer à la célébration du quatre-vingtième anniversaire de la bataille de Verdun, y est jugé indésirable en raison de déclarations faites lors de sa récente visite des champs de bataille. Le député et maire RPR Arsène Lux n'a pas apprécié que Heiner Muller dise : « *La mise en scène des lieux tue l'émotion, et le kitsch des monuments glorifiant les pays est un mensonge cachant la réalité.* » Ces propos, qui n'ont rien d'étonnant quand on connaît le goût de la provocation de l'écrivain allemand, ont suscité des réactions virulentes, notamment de la part de l'Association nationale du souvenir de la bataille (ANSVB), dont le président, le colonel Rodier, a menacé de démissionner. Heiner Müller avait été sollicité par le directeur du théâtre de Verdun, qui a reçu une lettre du maire lui demandant de renoncer à son invitation.

■ **VENTES : la « vente du siècle »** de la collection du margrave et grand-duc de Bade, qui s'est achevée, samedi 21 octobre, à Baden-Baden, a atteint la somme record de 77,6 millions de marks (271 millions de francs), a déclaré la maison britannique Sotheby's (*Le Monde* daté 8-9 octobre). La vente, commencée le 6 octobre, a mobilisé 230 collaborateurs de Sotheby's pendant six mois et a vu la dispersion de 25 000 objets du Château-Neuf. Sotheby's attendait 30 millions de marks de recettes, mais beaucoup d'objets ont été adjugés à des prix allant jusqu'à cinquante fois leur estimation.

Phnom Penh réclame l'« état d'urgence » devant la poursuite de la contrebande de l'art khmer

PHNOM PENH
de notre envoyé spécial

Pour enrayer le pillage du patrimoine artistique de l'ancien empire khmer, le gouvernement cambodgien vient de réclamer l'instauration d'un « *état d'urgence* ». La contrebande d'antiquités se poursuivrait à un rythme alarmant. « *Chaque jour, nous perdons une part de notre héritage culturel par la faute de trafiquants locaux et internationaux* », a récemment déclaré, au *Cambodia Daily*, Michel Tranet, sous-secrétaire d'Etat à la culture et aux beaux-arts.

La plupart des objets – céramiques, statues ou bas-reliefs de l'époque angkorienne – sont volés dans des dizaines de temples situés à l'ouest et au nord du pays, beaucoup plus difficiles à protéger que le Parc national d'Angkor. En février, la police a interpellé, à une cinquantaine de kilomètres d'Angkor, cinq contrebandiers, dont un ressortissant thaïlandais, qui tentaient de faire passer à l'étranger cinq têtes de statue achetées sur le marché de Siem Reap, la ville la plus proche des temples. Début septembre, un policier aurait été tué en tentant d'empêcher un vol de même nature à Siem Reap.

Le trafic d'art khmer, souvent par la frontière thaïlandaise, est encouragé par les collectionneurs privés américains, européens et japonais dont certaines pièces finissent, parfois, par échouer dans des musées. Fin septembre encore, Phnom Penh a réclamé le rapatriement de quatre ou cinq pièces datant des VII[e] et VIII[e] siècles, donc de la période pré-angkorienne, qui seraient actuellement exposées aux Etats-Unis. Ces pièces, selon Nouth Narang, ministre cambodgien de la culture, auraient été volées. En ouvrant le Cambodge sur le monde extérieur, l'accord de paix signé à Paris en 1991 et l'intervention conséquente, de mars 1992 à septembre 1993, de l'ONU ont relancé la contrebande de l'art khmer. Sur renseignements fournis par de pseudo-touristes, des gangs armés intervenaient alors même dans le Parc national d'Angkor. Mais les monuments les plus affectés ont encore été les temples qui se trouvent en dehors du Parc, dans des régions difficiles d'accès et où régnait l'insécurité. Les Khmers rouges n'ont d'ailleurs pas été les derniers à profiter de ces juteux trafics, les contrebandiers empruntant régulièrement les zones qu'ils contrôlaient, et contrôlent parfois encore, sur la frontière thaïlandaise.

LES RÉSEAUX DE PRÉDATEURS

Des mesures ont été prises pour freiner ce pillage. Fin 1993, Van Molyvann, ministre d'Etat, a fait transporter au palais royal de Phnom Penh une partie des cinq mille pièces déposées à la Conservation d'Angkor, laquelle avait été attaquée au moins à trois reprises par des commandos armés entre novembre 1992 et avril 1993. D'autre part, à Angkor, la France a formé et équipé une unité de cinq cent vingt gardes dotés de moyens adaptés : radios, armes légères, 350 motocyclettes de fabrication japonaise. Depuis juin 1994, des équipes très mobiles de motocyclistes répondent donc, sur le champ, à l'appel des gardes postés aux portes des temples. En outre, la coordination, mise en place simultanément, entre Interpol et les administrations cambodgiennes (douanes, défense, culture...) a permis de mieux tracer les réseaux de prédateurs.

Dans les deux mois qui ont suivi, les gardes d'Angkor ont procédé à vingt et une arrestations et dix-huit pièces ont été récupérées. Deux voleurs ont été arrêtés alors qu'ils chargeaient deux statues sur un camion. A l'intérieur du Parc, les travaux de restauration et les visites ont donc pu reprendre dans de bonnes conditions de sécurité, ce qui n'est pas encore le cas au temple de Bantey Srei, l'un des joyaux de l'art khmer situé à une vingtaine de kilomètres plus au nord.

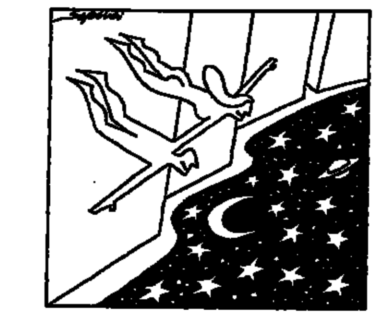
Mais les vols se poursuivent ailleurs et leurs auteurs commettent des dommages parfois irréparables pour s'emparer d'une seule pièce. « *Ils cassent tout au passage* », dénonce un expert français. En outre, les autorités khmères se retrouvent souvent dans l'impossibilité d'identifier, donc de récupérer, des pièces de collection exposées chez des antiquaires hors du Cambodge. Fin 1994, selon le même expert français, « *une soixantaine de pièces ont été repérées chez des antiquaires de Bangkok sans intervention possible* ». Il aura par exemple fallu cinq ans pour réunir le dossier permettant de récupérer treize statues inestimables, originaires d'Angkor, que la police thaïlandaise a interceptées et que Bangkok voulait rendre au Cambodge. Les statues avaient été saisies en 1990 chez des antiquaires de Bangkok sur requête du département thaïlandais des beaux-arts. En septembre, les autorités cambodgiennes ont annoncé que le dossier prouvant l'origine khmère des pièces serait incessamment remis aux Thaïlandais, permettant ainsi leur rapatriement.

En novembre 1993 déjà, Norodom Sihanouk avait qualifié de « *catastrophe* » les dommages subis pendant vingt-trois années de guerres par le patrimoine culturel cambodgien. A la même époque, une étude de l'EFEO, l'Ecole française d'Extrême-Orient, a conclu que 90 % du patrimoine écrit avait été détruit pendant la même période. Depuis, les efforts entrepris pour préserver ce qui peut l'être ont porté de nombreux fruits mais le marché de l'art khmer reste lucratif. Et la contrebande continue, à une échelle, il est vrai, plus modeste.

Jean-Claude Pomonti

La danse arrive au Festival d'automne

Baryshnikov, Decouflé, de grosses pointures aux répertoires revisités



BARYSHNIKOV arrive avec sa compagnie, White Oak. Les critiques n'ayant pas toujours été tendres sur ses choix, l'illustre danseur a revu son répertoire, ajoutant à Twyla Tharp et Mark Morris des chorégraphies de Merce Cunningham ou du jeune Allemand Joachim Schlömer. Philippe Decouflé, après avoir été la déception de l'été, a décidé de revoir entièrement sa copie. Si tel est le cas, son *Decodex* devrait avoir trouvé la verve qui lui faisait cruellement défaut. Il en prend le pari, puisqu'il se produit pendant près de deux mois. Bravo ! Rappelons que ces deux créateurs seront suivis en novembre de la Vietnamienne Ea Sola, des Américains Bill T. Jones et de Lucinda Childs. La Martha Graham Dance Company fermera le bal en décembre.

★ White Oak Dance Project : Opéra-Comique, 20 heures, du 25 au 29 octobre. Tél. : 42-44-45-46. De 160 à 250 F. Decouflé : MC 93, Bobigny, 20 h 30, du 25 octobre au 17 décembre (du mardi au samedi), 15 heures, dimanche. Tél. : 48-31-11-45. 140 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Irina Plotnikova
Vainqueur du Concours des concours organisé chaque année par la Salle Gaveau et la principauté de Monaco, Irina Plotnikova est une pianiste russe de premier plan âgée de quarante ans. Son jeu est d'une beauté sévère, d'une tenue exemplaire.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8e. Mº Miromesnil. 20 h 30, le 24. Tél. : 49-53-05-07. De 135 F à 350 F.

Ben Harper
C'est peut-être parce qu'il les fabrique de ses mains que Ben Harper entretient une relation aussi sensuelle avec ses guitares. Sa passion pour Robert Johnson, Bob Marley et Jimi Hendrix l'attire encore plus loin sur les territoires de l'émotion tactile.
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mº Pigalle. 20 heures, le 24. Tél. : 42-23-15-15. 120 F.

Hagfish
Ne pas se fier aux costumes-cravates. Hagfish, quartet texan, lamine avec allégresse des chansonnettes punks qui doivent plus aux Ramones qu'aux Everly Brothers. Le titre de leur nouvel album, *Hagfish Rocks Your Lame Ass*, remet d'ailleurs les choses au point.
Arapaho, 30, avenue d'Italie (Centre Italie II), Paris 13e. Mº Place-d'Italie. 22 heures, le 24. Tél. : 53-79-00-11. Location Fnac. De 80 F à 100 F.

Ray Anderson Alligatory Band
Tromboniste touche-à-tout, Ray Anderson a de l'instrument une conception éclatée et gourmande. Il met ainsi autant de bonheur dans ses prestations les plus proches de la musique contemporaine qu'avec son récent groupe, l'Alligatory Band, qui se vautre avec allégresse dans les bayous de Louisiane. Une tornade très funk où frétillent notamment le trompettiste Lew Soloff et le guitariste Jerome Harris.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mº Château-d'Eau. 20 h 30, le 24. Tél. : 45-23-51-41. Location Fnac, Virgin. De 110 F à 130 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

L'Acteur imaginaire
d'après Valère Novarina, Louis Jouvet et Mikhaïl Boulgakov, mise en scène de Jacques Bailliart, avec Jacques Bailliart.
Théâtre du Renard, 12, rue du Renard, Paris-4e. Mº Hôtel-de-Ville. A partir du 25 octobre. Les mercredi et vendredi, à 21 heures. Tél. : 42-71-46-50. Durée : 1 h 25. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 30 décembre.*

Ay Carmela !
de José Sanchis Sinisterra, mise en scène de Pierre Chabert, avec Jean-Marie Galey et Teresa Ovidio.
Espace Germinal, avenue du Mesnil, 95 Fosses. Le mardi 31, à 21 heures. Tél. : 34-72-88-80. Durée : 1 h 25. 50 F et 70 F.*

La Fontaine, Belle paresse est tout son vice
de Jean-Claude Drouot, d'après Jean de La Fontaine, avec Jean-Claude Drouot.
Théâtre de l'Œuvre, 55, rue de Clichy, Paris-9e. Mº Place-de-Clichy. A partir du 31 octobre. Du mardi au samedi, à 19 heures. Tél. : 48-74-42-52. Durée : 1 h 20. De 90 F à 160 F. Jusqu'au 30 décembre.

Le Médecin malgré lui
de Molière, mise en scène de Patrick Bricard, avec Violaine Carré, Vincent Grouzet, Eva Grolleau, Frédéric Lecat, Paolo Palermo, Arnaud Saint-Père, Jean Soumagnas et Sabine Voegtlin.
Théâtre de la Porte Saint-Martin, 16, boulevard Saint-Martin, Paris-10e. Mº Strasbourg-Saint-Denis. Les mardi 31 et jeudi 2, à 14 h 30. Tél. : 40-27-82-05. 90 F et 140 F. Jusqu'au 30 décembre.*

SÉLECTION

Agamemnon
de Sénèque, mise en scène d'Adel Hakim, avec Laurence Roy, Gauthier Baillot, Stéphanie Chêne, Jean Boissery, Raphaëlle Gitlis, François Raffenaud, Sandy Ouvrier, Moïse Gabeluis, Antoine Matthieu, David Gouhier et Valérie Blanchon.
Théâtre des Quartiers, 40, rue Marat, 94 Ivry-sur-Seine. Du vendredi au dimanche, à 20 h 30. Tél. : 46-72-37-43. Durée : 2 heures. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 12 novembre.

L'Argent
de Serge Valletti, d'après Aristophane, mise en scène de Gilbert Rouvière, avec Philippe Faure, Lionel Astier, Jean Alibert, Claude Guyonnet, Christine Pignet, Dominique Frot, Claude Barichasse, Arnaud Carbonnier, Fred André, Frédéric Largier, Marc Pastor et Pierre Astrié.
Arc-en-Ciel Théâtre, 1, place du Général-de-Gaulle, 94 Rungis. Du jeudi 26 au samedi 28, à 21 heures. Tél. : 45-60-79-05. Durée : 1 h 30. 90 F et 110 F. Dernières.*

C. 3 3.
de Robert Badinter, mise en scène de Jorge Lavelli, avec Roland Bertin, Claude Evrard, Pierre Decazes, Sylvain Thirolle, Jean-Loup Wolff, Claude Aufaure, Luc-Antoine Diquero, Philippe Laudenbach, Bernard Spiegel, Frédéric Norbert, Jean-Claude Jay, Dolorès Torres, Max Delor et Carlos Kloster.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris-20e. Mº Gambetta. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 2 heures. 110 F et 160 F. Jusqu'au 16 décembre.*

Candides
de Christian Taguet, mise en scène de Mauricio Celedon, avec Michel Arias, Laurent Attali, Jean-Claude Belmat, Pierre Billon, Joël Colas, Eliane Domansky, Pascal Fernandez, Augustin Letelier, Bruno Lussier, Didier Mugica, Hélène Mugica, Aline Muhew, Pierre Munoz, Jean-Marie Rase, A. Horde-Richarte, Mahmoud Said, Valérie Sangouard et Eric Stieffatre.
Parc de la Villette, Espace chapiteau, Paris-19e. Mº Porte-de-la-Villette. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 40-03-75-75. Durée : 1 h 30. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 26 novembre.*

Dramuscules
d'après Thomas Bernhard, mise en scène d'Antoine Caubet, avec Claire Aveline, Vincent Dupond, Ghislain Mugneret et Sylvie Pascaud.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Du mercredi 25 au vendredi 27, à 20 h 30. Tél. : 42-43-17-17. Durée : 0 h 50. 70 F et 110 F.*

L'Echange (seconde version)
de Paul Claudel, mise en scène de Jean Dautremay, avec Claire Vernet, Muriel Mayette, Eric Ruf et Bruno Raffaelli.
Comédie-Française Salle Richelieu, place Colette, Paris-1er. Mº Palais-Royal. Les jeudi 26, samedi 28 octobre, mercredi 1er, samedi 4 novembre, à 20 h 30 ; les dimanche 29 et dimanche 5, à 14 h 30. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 2 h 15. De 25 F à 175 F. Jusqu'au 3 janvier.

Fin de partie
de Samuel Beckett, mise en scène de Joël Jouanneau, avec Heinz Bennent, David Bennent, Jean-Claude Grenier et Mireille Mossé.
Bouffes du Nord, 37, bis, bd de la Chapelle, Paris-10e. Mº La Chapelle. Du mercredi 25 au vendredi 27, à 20 h 30 ; le samedi 28, à 16 heures et 20 h 30. Tél. : 46-07-34-50. Durée : 1 h 45. De 60 F à 130 F. Dernières.

L'Homme du hasard
de Yasmina Reza, mise en scène de Patrice Alexandre, avec Françoise Fabian et Michel Aumont.
Théâtre hébertot, 78, bis, bd des Batignolles, Paris-17e. Mº Villiers, Rome. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 43-87-23-23. Durée : 1 h 20. De 100 F à 250 F. Jusqu'au 31 décembre.

Kaosmos ou le Rituel de la porte
de l'Odin Teatret, d'après une légende, mise en scène d'Eugenio Barba, avec Kai Bredholt, Roberta Carreri, Jan Ferslev, Tina Nielsen, Iben Nagel Rasmussen, Isabel Ubeda, Julia Varley, Torgeir Wethal et Frans Winther.
Lierre-Théâtre, 22, rue du Chevaleret, Paris-13e. Mº Chevaleret. Du mercredi 25 au samedi 28, à 20 h 30. Tél. : 45-86-55-83. Durée : 1 h 20. 120 F. Dernières.

Les Larmes amères de Petra von Kant
de Rainer Werner Fassbinder, mise en scène de Michel Hermon, avec Maryline Even, Suzel Goffre, Magali Pillard-Godenne, Delphine Boisse, Caroline Ouazana et Josiane Stoléru.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris-20e. Mº Gambetta. Du mercredi 25 au samedi 28, à 21 heures ; le dimanche 29, à 16 heures. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 2 heures. 110 F et 160 F. Dernières.*

L'Otage ; Le Pain dur
de Paul Claudel, mise en scène de Marcel Maréchal, avec Evelyne Bouix, Marie-France Pisier, Philippe Blanco, Jean-Paul Bordes, Jean-Michel Dupuis, Michel Demiautte, Hubert Gignoux, Marcel Maréchal, Cécile Paoli et Pierre Tabard.
Théâtre du Rond-Point Renaud-Barrault, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris-8e. Mº Franklin-D.-Roosevelt, Champs-Elysées-Clemenceau. Le mercredi, à 19 h 30 ; les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 44-95-98-10. Durée : 3 h 45. De 80 F à 150 F. Jusqu'au 30 décembre.*

Les Possédés de Loudun
de Marion Coutris, mise en scène de Serge Noyelle, avec Marion Coutris et Hugues Dangréaux.
La Coupole, rue Jean-François-Millet, 77 Combs-la-Ville. Du mercredi 25 au samedi 28, à 20 h 45. Tél. : 64-88-69-11. Durée : 1 h 10. 60 F et 85 F.*

La Princesse de Clèves
d'après Mme de La Fayette, mise en scène de Marcel Bozonnet, avec Marcel Bozonnet.
Théâtre des Arts, place des Arts, 95 Cergy. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 34-20-14-14. Durée : 1 h 30. 70 F et 100 F. Jusqu'au 15 novembre.*

Les Ratés
d'Henri-René Lenormand, mise en scène de Jean-Louis Benoit, avec André Chaumeau, Louis Mérino, Karen Rencurel, Eric Bergeonneau, Loïc Brabant, Arnaud Decarsin, hélène Halbin, Cécile Pillet et Chloé Réjon.
Cartoucherie-Théâtre de l'Aquarium, route du Champ-de-Manœuvre, Paris-12e. Mº Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 43-74-99-61. Durée : 1 h 55. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 19 novembre.*

Le Retour au désert
de Bernard-Marie Koltès, mise en scène de Jacques Nichet, avec Emile Abossolo-M'Bo, Sid Ahmed Agoumi, Myriam Boyer, Christine Brücher, François Chattot, Jenny Clève, Jacques Echantillon, Loïc Houdré, Vanessa Larré, Gérard Lorin, Mouss et Arthur Nauzyciel.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4e. Mº Châtelet. Du mercredi 25 au samedi 28, à 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77. Durée : 2 heures. 90 F et 140 F. Dernières.*

Scènes de la vie conjugale
d'Ingmar Bergman, mise en scène de Rita Russek et Stephan Meldegg, avec Nicole Garcia et André Dussollier.
Théâtre de la Madeleine, 19, rue de Surène, Paris-8e. Mº Madeleine. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 17 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 42-65-07-09. Durée : 1 h 45. De 100 F à 250 F. Jusqu'au 30 décembre.

Le Tartuffe
de Molière, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, avec Myriam Azencot, Duccio Bellugi Vannuccini, Sergio Canto, Juliana Carneiro Da Cunha, Hélène Cinque, Laurent Clauwaert, Martial Jacques, Brontis Jodorowsky, Shahrokh Meshkin-Ghalam, Nirupama Nityanandan, Renata Ramos-Maza, Nicolas Sotnikoff, Valérie Crouzet, Marie-Paule Ramo-Guinard, Jocelyn Lagarrigue, Jamalh Aberkane, Haim Adri et Sylvain Jailloux.
Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, Paris-12e. Mº Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mercredi au samedi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 43-74-24-08. Durée : 3 h 30. 150 F. Jusqu'au 30 décembre.

Théâtre/roman
de Louis Aragon, mise en scène d'Eloi Recoing, avec Paula Ascensao, Pierre Benderet, Nathalie Becque, Philippe Beauchamps, Cécile Cora, Vanina Delannoy, Myriam Ferron, Solveg Halloin, Alison Hornus, Isabelle Janier, Sandrine Lemetayer, Denis Loubaton, Pierre Martot, Magali Renoire, Brigitte Seth et Jeanne Vitez.
Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. Le mercredi 25, à 19 heures ; les jeudi 26 et vendredi 27, à 20 h 30. Tél. : 48-34-67-67. Durée : 2 h 30. Entrée libre.

Thyeste
de Sénèque, mise en scène d'Adel Hakim, avec Jean Boissery, Antoine Matthieu, Adrien Michaux, Gauthier Baillot, David Gouhier, François Raffenaud, Moïse Gabelus, Valérie Blanchon, Raphaëlle Gitlis et Sandy Ouvrier.
Théâtre des Quartiers, 40, rue Marat, 94 Ivry-sur-Seine. Le mercredi, à 20 h 30 ; les samedi et dimanche, à 15 heures. Tél. : 46-72-37-43. Durée : 2 heures. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 12 novembre.

Traité des passions 1
de Jean-François Peyret et Benoît Pradel, mise en scène de Jean-François Peyret, avec Evelyne Didi, Simona Maicanescu, Roser Montllo, Charlie Nelson, Pascal Ternisien et Tomeo Vergès.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 41-60-72-72. Durée : 1 h 30. 100 F et 140 F. Jusqu'au 19 novembre.*

Les Troyennes
de Sénèque, mise en scène d'Adel Hakim, avec Jean Boissery, Raphaëlle Gitlis, Gauthier Billot, Laurence Roy, Sandy Ouvrier, François Raffenaud, David Gouhier, Antoine Matthieu, Valérie Blanchon, Deborah Lepunsky et Moïse Gabelus.
Théâtre des Quartiers, 40, rue Marat, 94 Ivry-sur-Seine. Le jeudi, à 20 h 30 ; les samedi et dimanche, à 17 h 30. Tél. : 46-72-37-43. Durée : 2 heures. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 12 novembre.

Un mari idéal
d'Oscar Wilde, mise en scène d'Adrian Brine, avec Anny Duperey, Dominique Sanda, Didier Sandre, Florence Darel, Edith Perret, Jacques Debary et Frédéric Van Den Driessche.
Antoine-Simone-Berriau, 14, boulevard de Strasbourg, Paris-10e. Mº Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au vendredi, à 20 h 45 ; le samedi, à 17 heures et 20 h 45 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 42-08-77-71. Durée : 2 heures. De 80 F à 280 F. Jusqu'au 30 décembre.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine, une sélection des films en exclusivité et les reprises

NOUVEAUX FILMS

CORRIDOR
Film lituanien de Sharunas Bartas, avec Katerina Golubeva, Viacheslav Amirhanian, Sharunas Bartas, Eimuntas Nekrochius (1 h 20).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

DOLLAR MAMBO
Film mexicain de Paul Leduc, avec Dolores Pedro, Roberto Sosa, Raul Medina, Litico Rodriguez, Tito Vasconcelos, Eduardo Lopez Rojas (1 h 20).
Latina, dolby, 4e (42-78-47-86).

LE MANUEL D'UN JEUNE EMPOISONNEUR (*)
Film franco-britannique-allemand de Benjamin Ross, avec Hugh O'Conor, Tobias Arnold, Antony Sher, Roger Lloyd Pack, Norman Caro (1 h 40).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14) ; Escurial, 13e (36-68-48-24) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20).

NELLY ET M. ARNAUD
Film français de Claude Sautet, avec Emmanuelle Béart, Michel Serrault, Jean-Hugues Anglade, Claire Nadeau, Françoise Brion, Michèle Laroque (1 h 46).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Biarritz-Majestic, dolby, 8e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

POWER RANGERS
Film americain de Bryan Spicer, avec Karan Ashley, Johnny Yong Bosch, Steve Cardenas, Jason David Frank, Amy Jo Johnson, David Yost (1 h 37).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

SAUVEZ WILLY 2
Film américain de Dwight Little, avec Jason James Richter, August Schellenberg, Jayne Atkinson, Jon Tenney, Elizabeth Pena, Michael Madsen (1 h 35).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

TRAQUE SUR INTERNET
Film américain d'Irwin Winkler, avec Sandra Bullock, Jeremy Northam, Dennis Miller, Diane Baker (1 h 54).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

TROIS JOURS
Film lituanien de Sharunas Bartas, avec Katerina Golubeva, Rima Latypova, Audrius Stonys, Arunas Sakalauskas (1 h 20).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

SÉLECTION

A LA VIE, A LA MORT !
de Robert Guédiguian,
avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller.
Français (1 h 40).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES ANGES GARDIENS
de Jean-Marie Poiré,
avec Gérard Depardieu, Christian Clavier, Eva Grimaldi, Yves Rénier, Alexandre Eskimo, Olivier Achard.
Français (1 h 50).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

LA CÉRÉMONIE
de Claude Chabrol,
avec Isabelle Huppert, Sandrine Bonnaire, Jacqueline Bisset, Jean-Pierre Cassel. Français (1 h 51).
Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10).

LE CONFESSIONNAL
de Robert Lepage,
avec Lothaire Bluteau, Patrick Goyette, Kristin Scott-Thomas, Jean-Louis Millette.
Canadien-britannique-français (1 h 40).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE COUVENT
de Manoel de Oliveira,
avec Catherine Deneuve, John Malkovich, Luis Miguel Cintra, Leonor Silveria, Duarte D'Almeida, Heloisa Miranda.
Franco-portugais (1 h 30).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24).

L'ENFANT NOIR
de Laurent Chevallier,
avec Baba Camara, Madou Camara, Kouda Camara, Moussa Keita, Koumba Doumbouya, Yaya Traoré.
Franco-guinéen (1 h 32).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49). Le République, 11e (48-05-51-33).

LA FLEUR DE MON SECRET
de Pedro Almodovar,
avec Marisa Paredes, Juan Echanove, Imanol Arias, Carmen Elias, Rossy De Palma, Chus Lampreave.
Espagnol (1 h 42).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e (36-68-66-54) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

LE HUSSARD SUR LE TOIT
de Jean-Paul Rappeneau,
avec Juliette Binoche, Olivier Martinez, Jean Yanne, Pierre Arditi, François Cluzet, Claudio Amendola.
Français (2 h 15).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, dolby, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

JUSQU'AU BOUT DE LA NUIT
de Gérard Blain,
avec Gérard Blain, Anicée Alvina, Gamil Ratib, Paul Blain, Frédéric Marbœuf.
Français (1 h 20).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LAND AND FREEDOM
de Ken Loach,
avec Ian Hart, Rosana Pastor, Iciar Bollain, Tom Gilroy, Marc Martinez, Frederic Pierrot.
Britannique (1 h 49).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; L'Arlequin, dolby, 6e (36-68-48-24) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

LE REGARD D'ULYSSE
de Théo Angelopoulos,
avec Harvey Keitel, Maïa Morgenstern, Erland Josephson, Thanassis Vengos, Yorgos Michalakopoulos, Dora Volanaki.
Grec (2 h 56).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-André-des-Arts II, dolby, 6e (43-26-80-25) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

SUR LA ROUTE DE MADISON
de Clint Eastwood,
avec Clint Eastwood, Meryl Streep, Annie Corley, Victor Slezak, Jim Haynie, Sara Kathryn Schmitt.
Américain (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e (36-68-45-47) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

SWIMMING WITH SHARKS
de George Huang,
avec Kevin Spacey, Franck Whaley, Michelle Forbes.
Américain (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

REPRISES

LADY HAMILTON
d'Alexander Korda,
avec Vivien Leigh, Laurence Olivier, Alan Mowbray, Glady Cooper, Noram Druey.
Britannique, 1941, noir et blanc (2 h 05).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).

LOS OLVIDADOS
de Luis Bunuel,
avec Roberto Cobo, Estella Inda, Miguel Inclan.
Mexicain, 1950, noir et blanc (1 h 30).
VO : Le Quartier latin, 5e (43-26-84-65).

LA NUIT AMÉRICAINE
de François Truffaut,
avec Jacqueline Bisset, Valentina Cortese, Jean-Pierre Aumont, Jean-Pierre Léaud, Alexandra Stewart, François Truffaut.
Français, 1973 (1 h 55).
Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).

PAS DE LARMES POUR JOY
de Ken Loach,
avec Carol White, Terence Stamp, John Bindon, Kate Williams, Geraldine Sherman, Stevie King.
Britannique, 1967 (1 h 44).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).

ULTIME RAZZIA
de Stanley Kubrick,
avec Sterling Hayden, Coleen Gray, Vince Edwards, Jay C. Flippen, Marie Windsor, Ted De Corsia.
Américain, 1956, noir et blanc (1 h 23).
VO : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).

UN CHIEN ANDALOU
de Luis Bunuel,
avec Pierre Batcheff, Simone Mareuil, Luis Bunuel.
Français, 1928, noir et blanc (17).
Le Quartier latin, 5e (43-26-84-65).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

Le groupe CLT se déleste de ses magazines

LA COMPAGNIE luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) va vendre ses magazines *Télé Star* et *Top santé*. C'est pour financer son futur « bouquet » de chaînes numériques – 5 milliards de francs – que la CLT veut céder certains actifs, même s'ils sont profitables, comme c'est le cas de ces deux magazines (1 milliard de francs de chiffre d'affaires et 60 millions de francs de résultat net). Le pôle presse, activité périphérique de la CLT, ne constitue pas une priorité stratégique. Le prix de vente évoqué, un peu plus de 1 milliard de francs, doit servir à financer l'infrastructure technique et commerciale des chaînes numériques de la CLT.

Créé en 1976, *Télé Star* est le numéro deux des hebdomadaires de programmes de télévision. Sa diffusion payée 1994 dépasse 2 millions d'exemplaires, derrière *Télé 7 jours* (2,8 millions d'exemplaires, en recul par rapport à 1993). La vente de *Télé Star* va bousculer le secteur porteur de la presse de télévision – 10 millions d'exemplaires –, qui semble culminer, ce dont témoigne le léger déclin de *Télé 7 jours*. Avec 680 000 exemplaires en 1994, *Top santé* est le numéro un de son secteur.

Parmi les acquéreurs potentiels figurent le britannique Emap, propriétaire de *Télé-Poche*, mais aussi Bertelsmann (en conflit avec la CLT en Allemagne), ce que dément sa filiale française Prisma Presse. Havas, actionnaire de la CLT, qui contrôle la régie publicitaire des deux titres, serait aussi sur les rangs.

Situation tendue à l'agence Gamma

Les relations entre personnel et direction se détériorent après les sanctions prises contre un photographe et le responsable de l'informatique

L'AMBIANCE est de plus en plus tendue, voire *« irrespirable »* selon plusieurs membres du personnel, à Gamma, une des trois principales agences photographiques au monde, et fleuron, avec Sygma et Sipa, du photojournalisme à la française.

Le photographe Francis Apesteguy et le responsable du service informatique, Michel Cabellic, ont été pour le premier *« mis à pied »* et le second *« licencié »* pour *« fautes graves »*. Un photographe dénonce ces *« pratiques moyenâgeuses »* contre des personnes *« qui n'ont jamais fait l'objet de sanctions en vingt ans de maison »*. Les syndicats dénoncent l'*« intimidation basée sur des notes de service et sur l'envoi de lettres d'avertissement »*, ils regrettent qu'une *« déléguée syndicale* [alt] *fait l'objet d'une agression verbale »* et que *« des vigiles* [soient] *intallés dans l'entreprise vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour une protection du stock photographique »*.

Francis Apesteguy est un photographe chevronné, une figure de la profession, au point que Raymond Depardon l'a pris comme acteur principal de son film *Reporters*. Cet habitué du bal de la Croix-Rouge et du bal de la Rose à Monaco, où apparaissent rituellement les membres de la famille princière, s'est vu notifier par l'organisateur de ces manifestations, la Société des bains de mer de Monaco (SBM), un refus d'accréditation, à la suite d'une « grève des appareils » à laquelle il avait participé, en août 1994 pour dénoncer les *« mauvaises conditions de travail »*. Le photographe a assigné en justice la SBM au mois d'août. Estimant que son salarié *« porte un grave préjudice à Gamma en poursuivant la Principauté »*, la direction de Gamma lui a donné, jeudi 19 octobre, *« quinze jours »* pour retirer sa plainte contre la SBM et l'a menacé de licenciement. *« Je ne changerai pas d'avis »*, nous a déclaré le photographe, qui s'étonne *« qu'une entreprise de presse préfère défendre une entreprise commerciale et non son photographe »*.

DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES

L'agence reproche à Michel Cabellic deux pannes informatiques dont une intervenue en août, quand ce dernier était en vacances. A l'issue de la commission de conciliation qui a eu lieu avec les syndicats, vendredi 20 octobre, la direction de Gamma a décidé de se donner *« jusqu'au 1er novembre pour répondre à la question posée concernant M. Cabellic »*.

Mais ce dernier a reçu sa lettre de licenciement le 6 octobre. Quelques heures avant la réunion de cette commission, les syndicats et photographes de Gamma ont donné une conférence de presse au siège de l'Association nationale des journalistes reporters photographes et cinéastes (ANJRPC) pour dénoncer les *« vrais motifs de ces deux sanctions »*. Michel Cabellic était en effet gérant de la Société des rédacteurs de Gamma, qui rassemble, depuis août 1995, la quasi-totalité du personnel de l'agence.

Quant à Francis Apesteguy, il a mené le combat contre son agence pour que les photographes, conformément à la loi Cressard de 1974, soient rétribués en salaire et non pas en droits d'auteur. Un combat qui a été gagné. Il est désormais conseiller technique des syndicats dans les négociations menées sous l'égide du ministère du travail, entre la Fédération des agences de presse et les syndicats, à propos du statut et de la sécurité sociale des photographes. Si une solution n'est pas trouvée pour ces deux journalistes, les photographes de Gamma entendent *« ne pas se laisser faire »* et mener *« des actions appropriées »*.

La situation économique de l'agence figure en toile de fond de ce conflit. La direction la juge préoccupante, un diagnostic contesté par les syndicats. D'où des relations de plus en plus tendues entre, d'un côté, la direction et les principaux actionnaires, et, de l'autre, l'ensemble du personnel (*Le Monde* du 28 septembre).

En juillet, la direction a envoyé une lettre recommandée à tous les salariés *« les sommant de choisir entre des baisses de salaires et un éventuel licenciement économique »*, affirment les syndicats. Le tribunal des référés de Nanterre a invalidé cette lettre. La direction de l'agence a fait appel.

Michel Guerrin

Deux députés proposent de réduire le financement de la télévision publique

LA COMMISSION des finances de l'Assemblée nationale a adopté, lundi 23 octobre, un amendement de Laurent Dominati (UDF-PR, Paris) qui *« tend à fusionner les crédits qui proviennent du fonds de la redevance affectés à la Sept-Arte et ceux affectés à La Cinquième, pour les allouer à un groupement d'intérêt économique (GIE) ainsi doté de moyens financiers »*. Un autre amendement de M. Dominati, prévoyant la fusion des crédits de Arte et La Cinquième, mais les minorant *« d'un peu moins de 20 % »*, a été retiré.

La commission a aussi adopté un amendement d'Alain Griotteray (UDF-PR, Val-de-Marne), rapporteur pour avis du budget de la communication, retirant 20 millions de francs à France 2 pour les affecter à France 3. *« Il s'agit de ne pas cautionner, ne serait-ce que de manière symbolique (...) la ligne éditoriale et la stratégie de programmation de France 2 et d'encourager celle de France 3, qui sont à la fois plus conformes à l'identité du service public et aux souhaits des téléspectateurs. L'audience de France 3 est en forte progression alors que celle de France 2 stagne ou régresse »*, expose l'amendement de M. Griotteray. La commission a en outre *« émis les plus vives réserves »* sur le projet de siège commun de France Télévision.

Concernant l'objectif de budget commun Arte-La Cinquième, l'amendement de M. Dominati tend à améliorer les moyens et la cohérence du service public du GIE créé en décembre 1994 (mise en commun des moyens de production et d'exploitation du réseau), actuellement présidé par Jérôme Clément (Arte).

Ce projet inquiète les partenaires allemands d'Arte : *« Arte doit conserver son autonomie en matière de financement et de programmes »*, précisait, jeudi 19 octobre, Jörg Rüggeberg, vice-président du comité de gérance de la chaîne culturelle.

■ **SYNDICAT** : à la suite de l'entretien que nous a accordé Michel Muller, secrétaire général de la Filpac-CGT (*Le Monde* du 24 octobre), Claude Fortin, membre du comité exécutif national (CEN) de la Filpac et délégué syndical du Monde-Imprimerie, nous a adressé la mise au point suivante : *« Comme tout syndiqué et responsable de notre organisation, Michel Muller a le droit de s'exprimer sur les problèmes rencontrés dans notre Fédération. Personne ne reproche au secrétaire général de la Filpac de donner son point de vue. Mais (...) le secrétaire de la Fédération du Livre n'a pas respecté la parole donnée au CEN des 18 et 19 octobre, à savoir ne pas s'exprimer par article de presse, tant que l'ensemble des syndicats du Livre débattaient de leur avenir, en particulier sur les problèmes du groupe Hersant. Son attitude est contraire à la décision prise par notre instance fédérale, et, de ce fait, les positions affichées par Michel Muller n'engagent pas les autres membres du CEN. »*

MARDI 24 OCTOBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Magazine : Femmes.
13.40 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Feuilleton : Dallas.
15.25 Série : La loi est la loi.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée vacances.
17.25 La Philo selon Philippe.
17.55 Les Nouvelles Filles d'à côté.
18.25 Série : Le Miracle de l'amour.
19.00 Série : Alerte à Malibu.
19.50 Les Pourquoi de M. Pourquoi.
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo.

20.50 Cinéma : Working Girl. ■
Film américain de Mike Nichols (1988). Avec Melanie Griffith.
22.55 Les Films dans les salles.
23.00 Sport : Boxe.
Championnat du monde WBC poids lourds-légers : Marcelo Dominguez (Argentine)-Sergei Kobozev (Russie) ; Championnat d'Europe poids lourds légers : Patrice Aouissi (France)-Alexander Gurov (Ukraine).
0.25 Tiercé.
0.30 Les Rendez-vous de l'entreprise.
Emmanuel Rodocanachi (Crédit national).
0.55 Journal, Météo.

FRANCE 2

12.59 Journal, Transat (et 0.10).
13.40 Météo.
13.45 Série : Derrick.
14.50 Série : Soko.
15.40 Variétés : La Chance aux chansons (et 5.00).
La fête à Enrico...
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Les Premières Fois.
17.45 Série : Génération musique.
18.10 Série : Le Prince de Bel-Air.
18.43 Que le meilleur gagne (et 3.20).
19.15 Bonne nuit les petits.
Titine postière.
19.20 Studio Gabriel (et 1.50).
19.59 Journal, Météo.

20.50 Cinéma : Le Petit Homme. ■ ■
Film américain de Jodie Foster (1991). Avec Jodie Foster.
22.40 Magazine : Ça se discute.
Présenté par Jean-Luc Delarue. Les genies en herbe sont-ils des enfants comme les autres ?
0.15 Journal, Météo.
0.25 Les Films Lumière.
0.30 Le Cercle de minuit.
Présenté par Laure Adler. Actualité de la philosophie. Invités : Daniel Bensa*id, Jean-François Sirinelli, Robert Maggiori, Roger-Pol Droit, Marc Sautet.
2.20 Programmes de nuit.
Taratata (rediff.) ; 3.50, 24 heures d'info ; 4.05, Jeu : Pyramide ; 4.30, Jeu : Les Z'amours ; 5.55, Dessin animé.

FRANCE 3

12.45 Journal.
13.05 Jeu : Tout en musique.
13.55 Série : Magnum.
14.45 Le Magazine du Sénat.
14.55 Questions au gouvernement.
En direct de l'Assemblée nationale.
16.05 Feuilleton : Le Don maudit [2/6].
16.30 Dessin animé : Roger Ramjet.
16.40 Les Minikeums.
Le Cahier de Taz ; Sandokan ; Batman.
17.50 Série : Les deux font la loi.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
Saisons et climats, de Jean-Noël Darde.
18.55 Le 19-20 de l'information.
A 19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Keno.

20.50 Jeu : Questions pour un champion.
Animé par Julien Lepers. Spécial 2.000e émission.
22.35 Météo, Journal.
23.05 Décrochage régional : Couleur pays.
Programme des treize télévisions regionales.
0.35 Sagacités (rediff.).
1.05 Sidamag (rediff.).
1.20 Feuilleton : Dynastie.
2.10 Musique Graffiti.
Ouverture en fa majeur, de Tchaïkovski, par l'Orchestre symphonique de Moscou, dir. Vladimir Fedoseyev (15 min).

M 6

12.25 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 Téléfilm : La Belle et le Casse-cou.
De Bradford May, avec Steven Bauer.
Un ancien cascadeur sort de sa retraite volontaire pour convoyer la voiture du roi des « casse-cou » avec laquelle il compte effectuer un saut très périlleux.
15.05 Boulevard des clips (et 0.40, 5.05).
16.30 Variétés : Hit Machine.
17.00 Série : Classe mannequin.
17.30 Dessin animé : Tintin.
Les Cigares du pharaon [1/2].
18.00 Série : Highlander.
19.00 Série : Loïs et Clark, les Nouvelles Aventures de Superman.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : E = M 6 junior.
Présenté par Mac Lesggy et Caroline Avon. La migration des langoustes ; Les papillons migrateurs.

20.50 Série : Docteur Quinn, femme médecin.
La Fin du monde ; La Paix des cimes. Avec Jane Seymour, Joe Lando.
22.45 Téléfilm : Mannequin sous haute protection.
De Neal Israel, avec Julia Duffy, Dinha Manoff.
Un jeune mannequin est témoin du meurtre d'un haut fonctionnaire de la Maison Blanche.

CANAL +

— EN CLAIR JUSQU'À 13.45 —
12.25 Court métrage : Crame pas les blases.
De Laurent Pawlotsky.
12.30 La Grande Famille.
13.40 Le journal de l'emploi.
13.45 Cinéma : A la belle étoile. ■
Film français d'Antoine Desrosières (1994).
15.15 Documentaire : L'Histoire du Reggae.
Get up ! Stand up !
16.05 Surprises (et 17.50, 2.50).
16.20 Cinéma : Le Concierge du Bradbury. ■
Film américain de Barry Sonnenfeld (1993).
17.55 Dessin animé. Les Multoches. La Demande en mariage.
18.00 Le Dessin animé. Iznogoud.
18.30 Cyberflash.
— EN CLAIR JUSQU'À 20.35 —
18.40 Nulle part ailleurs.
19.30 Flash d'informations (et 22.10).
19.40 Zérorama, le contre-journal.
19.55 Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35 Cinéma : Casque bleu. □
Film français de Gérard Jugnot (1994).
22.15 Court métrage : Clara et Jérémy.
22.20 Cinéma : Le Bon Fils. □
Film américain de Joseph Ruben (1993, v.o.). Avec Macaulay Culkin.
23.50 Documentaire : Helmut by June.
D'Alice Springs.

LA CINQUIÈME

12.30 Atout savoir.
13.00 Détours de France.
Le Creusot, sur les traces du « Tour de France de deux enfants ».
13.27 Le journal du temps (et 18.57).
13.30 Le Sens de l'Histoire.
Cinquantième anniversaire de l'ONU.
14.30 Défi. Les Olympiades.
15.30 Qui vive !
15.45 Allô ! la Terre.
La Naissance [2/5].
15.55 Inventer demain.
Yves Lacoste, géopoliticien (2/5).
16.00 La Preuve par cinq [2/5].
16.30 Va savoir.
La Tour Eiffel. Avec Gérard Klein.
17.00 Rintintin.
Le Mystère de Rusty.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Eco et compagnie.
18.15 Cinq sur cinq.
18.30 Le Monde des animaux.

ARTE

19.00 Série : Ivanhoé.
[12/25] Le Bandit masqué.
19.30 Leonard Berstein, concert pour les jeunes.
[4/8] Qu'est-ce qu'un concerto ?
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Magazine : Transit.
Bosnie : en attendant la paix. En direct de Sarajevo, avec Alija Izetbegovic et Carl Bildt.
21.50 Soirée thématique : Graham Greene.
Proposée par Zdena Fröhlich.
21.51 Documentaire : L'Etroit Sentier de l'équilibre.
De Zdena Fröhlich et Alexandre Kulpok.
22.25 Cinéma : Notre agent à La Havane. ■ ■
Film britannico-américain de Carol Reed (1959, N., v.o.).
0.05 Documentaire : Graham Greene et la salade niçoise.
De Dagobert Lindlau et Hans Lechleitner (v.o.).
0.55 Documentaire : Epitaphe pour l'homme du bord de mer.
De Hans Lechleitner (v.o.).
1.20 Bibliographie.
1.25 Le Phénomène Tintin (rediff.).
1.55 Monsieur Hergé
(rediff., 50 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumieres.19.25 Meteo des cinq continents(et 21.55).19.30 Journal de la TSR. En direct 20 00 Envoyé spécial.21.30 Perfecto.22.00 Journal de France 2.Edition de 20 heures.22.40 Bouillon de culture.23.50 Viva.0.30 Journal de France 3.Edition Soir 3.1.00 Visions d'Amérique (15 min). 1.15 Spécial Fa si la chanter. 2.30 Magazine : Sous la couverture.

PLANÈTE 19.10 Scouts toujours.D'Agnès et Jean-Claude Barioll.20.05 Everest Turbo, la tentation.De Bernard Germain.20.35 Nautilus.[5/5] Les Voyageurs de l'espace océan. De Jeremy Marre. 21.25 Code Isabella.De Sally Ingleton.22.20 Le Voyage extraordinaire.De François Chouquet.23.15 Sida,paroles de l'un à l'autre.De Paule Muxel et Bertrand de Solliers.0.20 Sports equestres.[7/8] Le Jumping. De Henrietta Brunt et Revel Guest (55 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris deco.19.30 Stars en stock.20.00 20 h Paris Premiere.21.00 Jean-Edern's Club.21.55 Premières loges.22 25 Papa esten voyage d'affaires. ■ ■Film yougoslave d'Emir Kusturica (1985, v.o.) Avec Mike Manojlovic. 0.40 Paris modes prêt-à-porter(80 min).

CANAL J 17.25 Le Cristal magique.17.50 Les Fables géométriques.18.00 Soirée Cajou.18.05, Rébus ; 18.10, Dodo, le retour ; 18.15, Cinema-C'est la vie ; 18.20, Série : Les Aventures de Black Beauty ; 18.50, Tip top clip ; 19.00, Des souris et des Rom ; 19.15, C'est la vie ; 19.30, Série : Mission top secret ; 19.55, Bricolage et au revoir ; 20.00, Tarmac ; 20.30, Cajou l'invité.

CANAL JIMMY 21.00 Série : Les monstres-nouveaux sont arrivés.Au plaisir.21.25 Série : Lucky Luke.Le Train fantôme.22.15 Chronique bakélite.22 20 Série : Les Aventuresdu jeune Indiana Jones.Paris, mai 1919.23.15 Life of Python.0.15 Série : Bottom. He's up.0.50 Country Box (30 min).

SÉRIE CLUB 19.00 Série : Chapeau melonet bottes de cuir (et 23.25).Maille à partir avec les tates.19.50 Série : Cher oncle Bill.Faux Depart.20.15 Série : Skippy le kangourou.20.45 Série :Les Chevaliers de la nuit. Codes (et 0.20).21.40 Le Club 21.50 Série : Les Espions.La Croisade.22.40 Serie :200 dollars plus les frais.La Chasse au trésor (45 min).

MCM 19.00 Zoom zoom (et 19.45, 20.00) .19.15 Rave On.19.55 Mangazone (et 23.25) .21.00 MCM découvertes.21.30 MCM Rock Legends.22.25 MCM Home Vidéo.22.30 Passion cinéma.23.00 MCM Mag (et 0.30) .23.30 Blah-Blah Groove.0.00 X Kulture.1.00 Clips non-stop (30 min).

MTV 19.00 VJ Tatjana.20.00 MTV Sports 20.30 Greatest Hits.21.00 Most Wanted.22.30 Beavis and Butt-head.23.00 News at Night.23.15 CineMatic.23.30 Feuilleton :The Real World London.0.00 The End ? (90 min).

EUROSPORT 19.30 Eurosportnews (et 1.00) .20.00 Motors.22.00 Boxe.Championnat du monde WBC. Poids lourds-légers : Akim Tafer (Fr)-Marcelo Dominguez (Arg).23.00 Snooker.Ligue européenne 1995. 5e match : Jimmy White-John Parrott. 0.30 Snooker-.Championnat du monde de trick shots 1995. En Afrique du Sud (30 min).

CINÉ CINÉFIL 19.00 Diamond City. ■Film britannique de David Mac Donald (1949, N., v.o.). Avec David Farrar, Honor Blackman.20.30 Le Compagnon secret. ■Film américain de John Brahm et Bretaigne Windust (1952, N., v.o.). Avec James Mason, Michael Pate.22.00 Les Liaisons dangereuses. ■Film français de Roger Vadim (1959, N.). Avec Jeanne Moreau, Gérard Philipe.23.45 Quelques pas dans la vie. ■Film italien d'Alessandro Blasetti (1954, N., 100 min). Avec Yves Montand, Michel Simon.

CINÉ CINÉMAS 18.40 Fantastica. ■Film franco-canadien de Gilles Carle (1980). Avec Carole Laure, Lewis Furey.20.30 Tous les matinsdu monde. ■ ■ ■Film français d'Alain Corneau (1991). Avec Jean-Pierre Marielle.22.20 Un monde sans pitié. ■Film français d'Eric Rochant (1989). Avec Mireille Perrier.23.50 Deux flics à Downtown. □Film américain de Richard Benjamin (1989, 95 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique :Le Rythme et la Raison. Opéras en France : cinq saisons musicales. 2. L'Opéra du Rhin. 20.30 Archipel science. Paroles de singes. 21.28 Poésie sur parole. Les poèmes de Philippe Soupault (2). 21.30 Les historiens racontent. L'Héritage au risque de la haine (1). 22.40 Les Nuits magnétiques. La cité interdite : les usines Renault de Boulogne-Billancourt. 1. Le chant des ouvriers. 0.05 Du jour au lendemain. François Rosset (Un subalterne). 0.50 Musique : Coda. Seule la voix (2). 1.00 Les Nuitsde France-Culture (rediff.). Albatros : Andréa Zanzotto (1) ; 2.56, Les Polonais du Nord ; 3.56, Cher auteur, de Michel Schilovitz ; 5.41, Vivette Samuel (Sauver les enfants) ; 5.57, Le Banquet : l'aventure.

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Avant-concert. 20.30 Concert. Donné en direct du Théâtre des Champs-Elysées, par la Chapelle Royale, le Collegium Vocale de Gand, l'Orchestre des Champs-Elysées, dir. Philippe Herreweghe : Paulus, oratorio op. 36, de Mendelssohn, sol. Efrat Ben Nun, soprano, Annette Markert, mezzo-soprano, James Taylor, ténor, Matthias Göme, basse. 23.05 Ainsi la nuit. Sextuor pour cordes op. 70 Souvenir de Florence, de Tchaïkovski, par le Quatuor Borodine ; Concertino pour douze instruments, de Stravinsky, par l'Ensemble InterContemporain, dir. Pierre Boulez ; De mon pays, deux duos pour violon et piano, de Smetana ; Double canon à la mémoire de Raoul Dufy, de Stravinsky, par le Quatuor Alban-Berg. 0.00 La Guitaredans tous ses états. Œuvres de Barrios Mangoré (Grande-Bretagne), Finger (Allemagne), Paganini (France), Tippett (Australie), Copland (Etats-Unis). 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Nuit du piano tchèque à La Roque-d'Anthéron. Concert enregistré le 18 août à La Roque-d'Anthéron : Quintette pour piano et cordes op. 81, de Dvorak, par le Quatuor Sine Nomine, Peter Frankl, piano ; Œuvres de Janacek : Conte pour violoncelle et piano, Marc Jaermann, violoncelle, Mikhail Rudy, piano ; Sonate pour piano 1er Octobre 1905, Sur un sentier recouvert, extraits, Mikhail Rudy; piano. 22.30 Les Soirées... (Suite). Concerto pour violon et orchestre op. 47, de Sibelius, par l'Orchestre symphonique de la ville de Birmingham, dir. Simon Rattle, Nigel Kennedy, violon ; Symphonie no 2, de Schumann, par l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Riccardo Chailly ; Pièces lyriques op. 65, de Grieg, Leif-Ove Andsnes, piano. 0.00 Les nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

Julien Gracq livre ses trésors sur France 3

« Un siècle d'écrivains » consacre un portrait à l'auteur du « Rivage des Syrtes ». Ecrivain secret, lecteur et critique intransigeant, il nous invite à une promenade littéraire

DU MÊME PAS LENT, avec la même attention, la même passion ; riche de son savoir de géographe et d'écrivain, habile à débusquer fausses perspectives, préjugés et faux-semblants, Julien Gracq se promène dans les livres comme dans les paysages. La similitude de sa démarche, il la signale lui-même dans la composition de ses ouvrages de critique – *Lettrines* (1967), *Lettrines 2* (1974), *En lisant, en écrivant* (1981), *Carnets du grand chemin* (1992) –, dans lesquels il marie à dessein carnets de route et comptes-rendus de lecture. Esquisse d'une histoire singulière de la littérature dans laquelle, suivant son voeu, *« seraient pris pour base des livres ou des pièces et non des auteurs »* et *« qui ne comporterait que des noms de victoire »*. Gracq accomplit pour son usage – le nôtre aussi – cette tâche qu'il voudrait assigner aux critiques : qu'ils se décident enfin à devenir des *« experts en objets aimés »*.



Tout commence dès l'enfance, avec la rencontre de Jules Verne, qu'il ne reniera jamais, suivi par quelques autres *« éveilleurs »* : Poe à douze ans, Stendhal à quinze, Wagner à dix-huit, Breton à vingt-deux. Ensuite, Gracq ne cessera d'aiguiser cette *« netteté décisive du jugement »* qui lui permet de *« séparer brutalement, au fur et à mesure des lectures, les œuvres de qualité de toutes les autres »*. Une fois affirmée une préférence définitive, *« Mon siècle, dans le passé, c'est le dix-neuvième commencé avec Chateaubriand et prolongé jusqu'à Proust »*, le tri est sévère parmi les auteurs et leurs œuvres.

Peu d'indulgence pour Zola qui subit les *« ravages de l'écriture artiste »* ; pour la poésie *« millionnaire »* de Valéry ; pour un Saint-John Perse dont les strophes, comme des *« chewing-gum »*, perdent aussitôt leur saveur ; pour un Cocteau victime consentante de tous les feux de toutes les rampes. Même rigueur à l'adresse des plus grands. Chez certains, reconnaissons-le, bien des livres ne figurent que comme *« les chevilles »*, de leurs œuvres complètes et des pans entiers de Lamartine, de Chateaubriand, de Hugo, de Balzac même, tombent sous le couperet de la relecture. Et pourquoi préfère-t-on si souvent retrouver ces livres *« déviants »*, ces *« œuvres marginales »*, inscrites *« à côté »* des grandes ambitions de leurs auteurs : chez Balzac, *Les Chouans*, *Le Lys dans la vallée*, *Béatrix* ; chez Tolstoï, *Les Cosaques* ; et, bien sûr, le *Rancé* de Chateaubriand, le *Journal* de Gide ou celui de Barrès ?

LES BALISES DU ROMAN MODERNE

Gracq argumentera longuement pour montrer que, n'en déplaise aux *« littérairement corrects »*, Flaubert vaut cent fois mieux dans sa *Madame Bovary* achevée que dans son *Education sentimentale* baclée. Il n'aura nulle pudeur à introduire parmi les écrivains *« recevables »* Simenon aussi bien que Dashiell Hammet ou Tolkien, à se présenter comme *« le dernier public »* d'un Jammes ou d'un Corbières.

Le champ de la curiosité de cet amateur éclairé n'a guère de limites, mais ne cessera pourtant de se resserrer autour des deux grandes bornes milliaires qui balisent le roman moderne : Stendhal et Proust. Aucune retenue en ce qui concerne le premier, lu et relu à satiété jusqu'à connaître *Le Rouge et le Noir* presque par coeur. *« Si je pousse la porte d'un livre de Beyle, j'entre en Stendhalie comme je rejoindrais une maison de vacances. »* Proust, c'est beaucoup plus compliqué. Gracq ne cessera de tourner autour. *« Je l'admire, mais je ne sais pas si j'aime ça. »* Il ne le saura jamais, ébloui par *« la précision miraculeuse du souvenir »* qui habite la *Recherche*, gêné de voir tous ces personnages corsetés dans leur appareillage social.

Un vrai romancier, un authentique poète, doivent décidément nous apporter autre chose : le plaisir incomparable d'entendre *« une voix sortie de la nuit »*, cette petite musique de la consolation attendue lorsque *« reviennent les jours de disgrâce »*. Gracq livre ses trésors : le premier paragraphe de la *Sylvie* de Nerval, quelques chansons de Rimbaud, un ou deux petits poèmes de Musset, et, plus encore, quelques vers parmi les moins célèbres d'Apollinaire.

Jacques-François Simon

★ « Un siècle d'écrivains : Julien Gracq ». France 3, mercredi 25 octobre à 22 h 50.

Bon public

par Luc Rosenzweig

QU'EST-CE QU'UN bon public ? C'est un public qui rit, qui pleure, qui ne crie pas tout de suite *« Y a un truc ! »* quand le magicien fait ses tours. C'est celui qui accepte la part d'enfance qui reste enfouie dans chacun d'entre nous. Pour vérifier si l'on est bon public, il faut se mettre à l'épreuve, tester ses capacités de gogo bienheureux. Pas chez David Copperfield, c'est trop facile, il n'y a aucun mérite à marcher dans le merveilleux high-tech du fiancé de Mlle Schiffer.

La vraie épreuve, celle qui fait le partage entre les indécrottables rationalistes et les vrais amateurs d'histoires fantastiques se déroulait lundi soir sur TF 1, dans l'émission de Jacques Pradel, « L'odyssée de l'étrange », une production de l'unité de programme Pascale Breugnot, c'est tout dire. Il s'agissait de présenter le document le plus extraordinaire de la décennie, sinon du siècle : le film, miraculeusement ressurgi, de la dissection d'un cadavre d'extraterrestre par des chirurgiens américains en 1947. La chaîne privée l'a joué très fine. Au lieu de diffuser toutes affaires cessantes ce document exceptionnel dès son arrivée dans les studios de Boulogne, on a commencé par le commercialiser sous forme de cassettes vidéo. La rumeur s'étant répandue dans le public qu'il y avait là matière à étonnement, on allait présenter *urbi et orbi* le cas, sans s'engager sur l'authenticité de ce film.

Donc, on rassemble sur un plateau quelques médecins, quelques scientifiques, un ou deux cinéastes et autres experts, et vogue la galère... Personne n'est dupe, tous, y compris Jacques Pradel, ont l'intime conviction qu'il s'agit là d'un bidonnage particulièrement astucieux. Quelques « témoignages » recueillis dans le monde entier auprès d'ufologues allumés, et le tour est joué. On aura présenté le « dossier » au téléspectateur, qui est alors invité à se retirer dans son for intérieur pour se forger une conviction. La méthode fait irrésistiblement penser à une autre affaire qui avait défrayé la chronique voilà une dizaine d'années, celles des faux carnets d'Adolf Hitler. Les ingrédients sont du même ordre : des documents mystérieusement disparus qui ressortent cinquante ans plus tard (peu de chance de retrouver des témoins directs), un sujet qui fait fantasmer dans les chaumières, et un faussaire habile...

Restons résolument bon public, et donnons un grand coup de chapeau au producteur britannique qui a monté l'affaire. Lui seul donnait l'impression de croire dur comme fer à l'extraterreste de Roswell, mais il avait l'air franc comme un âne qui recule. Une suggestion pour Breugnot et Pradel pour un prochain coup de ce genre : allez voir du côté de Lourdes ou Fatima, cela peut se révéler juteux. Il suffit de mettre dans le commerce des cassettes vierges.

MERCREDI 25 OCTOBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Magazine : Femmes.
13.40 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : MacGyver.
15.30 Club Dorothée vacances.
17.25 Série : Les Années fac.
17.55 Les Nouvelles Filles d'à côté.
18.25 Hélène et les garçons.
19.00 Série : Alerte à Malibu.
19.50 Les Pourquoi de M. Pourquoi.
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo.

20.50 Série : Columbo.
22.30 Magazine : Combien ça coûte ?
Présenté par Jean-Pierre Pernaut et Valérie Expert. Invité : Jack Lang.
0.00 Magazine : Ushuaïa.
Présenté par Nicolas Hulot. Speed Jump, de Didier Lafond ; A la conquête du Yangtse, de John Wilcox ; Un vélo rouge en Chine, de Patrice Aubertel et Gilles Santantonio ; Pour quelques yuans de plus, de Sophie Bachelier et Luc Federmeyer ; A la recherche de la Grande Muraille, de Mickey Grant ; Dong, de François Guinand.
1.00 Journal, Météo.
1.15 Programmes de nuit.
Mésaventures (et 4.30) ; 1.40, TF 1 nuit (et 3.00, 3.30) ; 1.50, Le Vignoble des maudits ; 3.00, Histoires naturelles (et 5.10) ; 3.40, L'Aventure des plantes ; 4.20, Série : Mésaventure ; 4.50, Musique.

FRANCE 2

12.59 Journal, Transat (et 23.45).
13.45 Téléfilm : Un ballon dans la tête.
De Michaella Watteaux.
15.25 Couleur Maureen (et 16.15, 16.45).
15.25 Série : Hartley cœurs à vif.
16.20 Série : Seconde B.
17.20 Série : Les Premières Fois.
17.50 Série : Génération musique.
18.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
18.43 Jeu : Que le meilleur gagne (et 3.15).
19.15 Bonne nuit les petits.
19.20 Studio Gabriel (et 1.45).
19.55 Loto (et 20.45).
19.59 Journal, Météo.

20.55 Téléfilm : Le Mouton noir.
De Francis de Gueltzl, avec Michèle Laroque.
22.35 Magazine : Bas les masques.
Présenté par Mireille Dumas. Je ne pense qu'à ça.
23.42 Journal, Météo.
0.00 Les Films Lumière.
0.05 Le Cercle de minuit.
Présenté par Laure Adler. Des bébés sur mesure.
1.20 Programmes de nuit.
Histoires courtes : Léon G, d'André Chandelle et Frédéric Schlicklin ; 2.15, Emissions religieuses (rediff.) ; 3.45, 24 heures d'infos ; 3.55, Jeu : Pyramide ; 4.25, Jeu : Les Z'amours ; 4.55, Outremers ; 5.50, Dessin animé.

FRANCE 3

12.45 Journal.
13.05 Jeu : Tout en musique.
13.40 Téléfilm : Nevada Smith.
De Gordon Douglas, avec Cliff Potts.
14.55 Questions au gouvernement.
En direct de l'Assemblée nationale.
16.05 Feuilleton : Le Don Maudit [3/6].
16.30 Dessin animé. Roger Ramjet.
16.40 Les Minikeums.
17.50 Série : Les deux font la loi.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
50 000 dinars, de Jacques de Loustal et Jean-Luc Coatalem.
18.55 Le 19-20 de l'information.
19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50 ▶ Magazine : La Marche du siècle.
Présenté par Jean-Marie Cavada. Etats d'urgence. Les Français et la Voiture : zéro de conduite.
22.20 Météo, Journal.
22.50 Documentaire : Un siècle d'écrivains.
Présenté par Bernard Rapp. Julien Gracq, la chanson du guetteur, de Michel Mitrani.
23.40 Documentaire : Les Quatre Dromadaires.
Chroniques de l'Afrique sauvage. [7/12] Le Retour de Douma (rediff.).
0.35 Feuilleton : Dynastie.
1.25 Musique Graffiti.
Récital Catherine Ribeiro aux Bouffes du Nord (4e partie) (15 min).

M 6

12.25 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 Magazine : M 6 Kid.
C'est quoi un chantier ? ; Kidistoire : Louis Pasteur ; 13.30, Crypte Show ; 14.00, Moi, Renart ; 14.30, Gadget Boy ; 15.00, Draculito ; 15.30, Creepy Crawlers ; 16.00, 20.000 lieues dans l'espace.
16.30 Hit Machine.
17.00 Fanzine (et 1.25, 5.15).
Ce sexe qu'on dit faible.
17.30 Dessin animé : Tintin.
Les Cigares du pharaon [2/2].
18.00 Série : Highlander.
19.00 Série : Loïs et Clark, les Nouvelles Aventures de Superman.
19.50 Sport : Voile.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Ecolo 6.
Présenté par Michel Cellier. Champignons : le permis de ramasser.

20.40 Téléfilm : Docteur Jekyll et Mister Hyde.
De David Wickes.
22.40 Téléfilm : Le Manoir du secret.
De Tim Fywell.
0.50 Magazine : Secrets de femmes.
1.50 Boulevard des clips (et 5.45).
3.00 Rediffusions.
Fréquenstar (Yves Lecoq) ; 3.55, E = M 6 ; 4.20, Starnews ; 4.45, Mode 6.

CANAL +

— En clair jusqu'à 13.45 —
12.28 Court métrage : Crame pas les blases.
De Laurent Pawlotsky.
12.30 La Grande Famille.
13.40 Le journal de l'emploi.
13.45 Décode pas Bunny.
14.40 Documentaire : Sur les traces de l'ours argenté.
15.05 Le Journal du cinéma.
15.10 Téléfilm : Amy et Johnny.
De John Kent Harrison.
16.40 Dessin animé : Super Zéro.
17.05 Sport : Football américain.
17.55 Dessin animé : Les Multoches.
18.00 Le Dessin animé. Iznogoud.
18.30 Cyberflash.
— En clair jusqu'à 21.00 —
18.40 Nulle part ailleurs.
Présenté par Jérôme Bonaldi.
19.30 Flash d'informations (et 22.40).
19.40 Le J.T.
Présenté par Jules-Edouard Moustic.
19.55 Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00 Cinéma : Blink. ■
Film américain de Michael Apted (1994).
22.45 Court métrage : Clara et Jérémy.
De F. Hernandez.
22.50 Cinéma : Ladybird. ■ ■
Film britannique de Ken Loach (1994, v.o.).
0.30 Surprises.
0.50 Les Silences du palais. ■
Film franco-tunisien de Moufida Tlatli (1993, v.o., 124 min).

LA CINQUIÈME

12.30 Atout savoir.
13.00 Documentaire : Arctique, Pisugtooq l'ours vagabond.
13.25 Le journal du temps (et 18.57).
13.30 L'Esprit du sport.
14.30 A tous vents.
«Titanic», du rêve au cauchemar.
15.30 Qui vive !
15.45 Allô ! La Terre.
La Naissance [3/5].
16.00 La Preuve par cinq. [3/5].
16.30 Pareil, pas pareil. Londres.
17.00 Rintintin.
Le Troisième Cavalier.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Affaires publiques.
18.15 L'Œuf de Colomb. Le Rasoir.
18.30 Le Monde des animaux.
Peurs animales : les scorpions.

ARTE

19.00 Série : Ivanhoé
[13/25] Les Tisserands.
19.25 Documentaire : Bionique, les inventions de la nature.
[4/4] De la soie de l'araignée au gel de la méduse, de Thomas Brodbeck.
20.20 Le Dessous des cartes.
Chronique de géopolitique, de Jean-Christophe Victor. Les Conséquences de l'indépendance du Quebec.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Les Mercredis de l'Histoire.
Présenté par Alexandre Adler. Burundi : la dernière carte, de Jean-François Bastin et Isabelle Christiaens.
Portrait de l'ancien ministre des affaires étrangères du Burundi, Jean-Marie Ngendahayo.
21.45 Opéra : Orphée et Eurydice.
Drame musical en cinq actes de Joseph Haydn, livret de Carlo Francesco Badini, mise en scène de Jürgen Flimm. Avec Cecilia Bartoli, Roberto Sacca, Wolfgang Holzmair, le Concentus Musicus de Vienne et le Chœur Arnold Schönberg, dir. Nikolaus Harnoncourt.
23.50 Téléfilm : La Seconde Vie de Joseph Haydn.
De Peter Laemmle et Peter Probst, avec Paul Mühlhauser (v.o.).
Librement inspiré de la vie du compositeur.
1.05 La Chute du Mur, une chronique [4/12].
1.20 Cinéma : Le Coup de foudre. ■
Film allemand de Rudolf Thome (1992, v.o., 100 min, rediff.).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. Invité : Thomas Fersen. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Faut pas rêver. 21.00 L'Hebdo. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Jours de guerre. [3/7] Mars 1945. 23.30 Savoir plus santé. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).

PLANÈTE 19.40 Watergate. [3/5] Les Boucs emissaires. De Mick Gold. 20.35 Scouts toujours. D'Agnès et Jean-Claude Bartoll. 21.25 Everest Turbo, la tentation. De Bernard Germain. 21.55 Nautilus. [5/5] Les Voyageurs de l'espace océan. De Jeremy Marre. 22.50 Code Isabella. De Sally Ingleton. 23.45 Le Voyage extraordinaire. De François Chouquet. 0.35 Sida-paroles de l'un à l'autre. De Paule Muxel et Bertrand de Solliers (70 min).

PARIS PREMIÈRE 19.30 Stars en stock. Dean Martin. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 Paris modes. 21.55 Aux arts et caetera. 22.25 Le Cri. ■ ■ ■ Film italien de Michelangelo Antonioni (1957, v.o.). 0.15 Documentaire : Cézanne. De Jean-Paul Fargier. 0.45 Paris dernière (60 min).

CANAL J 17.25 Le Cristal magique. 17.50 Les Fables géométriques. 18.00 Soirée Cajou. 18.05, La Super finale de rébus ; 18.15, Dodo, le retour ; 18.20, T'es pas cap ; 18.25, La leçon de cinéma ; 18.30, Sport ; 18.35, Coup de cœur livre ; 18.40, Le Mordu ; 18.45, La Cuisine ; 18.50, Les Mission du Capt'ain J ; 19.00, Cajou l'invité. 19.30, Série : Mission top secret ; 19.50, Au revoir.

CANAL JIMMY 20.00 Série : Elvis,Good Rockin' Tonight. The Old Man. 20.25 Série : Route 66. Portrait dans la neige. 21.20 Série : Au cœur du temps. Chasse à travers le temps. 22.05 Chronique de mon canapé. 22.10 Série : Seinfeld. La Crise cardiaque. 22.35 Série : Les Incorruptiblesde Chicago. Le rocker qui venait du froid. 23.30 Série : Liquid Television. 23.55 T'as pas une idée ? 0.55 Série : Dream On. L'Irrésistible Ascension d'Alex (30 min).

SÉRIE CLUB 19.00 Série : Chapeau melonet bottes de cuir (et 23.15). Le jeu s'arrête au 13. 19.50 Série : Cher oncle Bill. La Vitre brisée. 20.15 Série : Skippy le kangourou. 20.45 Série : The Thunderbirds. L'Homme du MI5 (et 0.10). 21.35 Série : Les Espions. Ma mère est une espionne. 22.25 Série :200 dollars plus les frais. La Dame dans l'auto rouge. 1.00 Série : Mission impossible. Silence, on tourne (45 min).

MCM 19.55 Mangazone (et 23.25). 21.00 MCM decouvertes. 21.30 MCM Rock Legends. 22.30 Cinémascope. 22.45 Clips non-stop (et 1.00). 23.00 MCM Mag (et 0.30). 23.30 Blah-Blah Groove. 0.00 Passion cinema (30 min).

MTV 19.00 VJ Kate Moss. 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 The State. 0.00 The End ? (90 min).

EUROSPORT 19.00 F1 Magazine (et 22.00). 19.30 Eurosportnews (et 1.00). 20.00 Sumo. 21.00 Prime Time Magazine. 22.30 Course de camions.23.00 Echecs. Championnats du monde 1995. Rétrospective et le point sur les cinq premières parties. Au World Trade Center de New York. 0.00 Equitation. Coupe du monde de saut d'obstacles : ligue d'Europe occidentale. 3e manche. A Helsinki (Finlande) (60 min).

CINÉ CINÉFIL 19.05 Le Testament d'Orphée. ■ Film français de Jean Cocteau (1960, N.). 20.30 Evadé de Dortmoor. ■ Film américain de Ricardo Cortez (1939, N., v.o.). 21.25 Alice Adams ■ ■ Film américain de George Stevens (1935, N., 100 min). 23.05 Diamond City. ■ Film britannique de David Mac Donald (1949, N., v.o.). 0.35 Monsieur Joe. ■ Film américain d'Ernest B. Schoedsack (1949, N., v.o., 90 min).

CINÉ CINÉMAS 18.15 Le Bazar de Ciné Cinémas. 19.05 Hélas pour moi. ■ ■ Film franco-suisse de Jean-Luc Godard (1992). 20.30 Patton. ■ Film américain de Franklin J. Schaffner (1970). 23.15 Les Deux Anglaiseset le Continent. ■ ■ Film français de François Truffaut (1971, 125 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique :Le Rythme et la Raison. Opéras en France : cinq saisons musicales. 3. Opéra de Normandie, Théâtre des Arts. 20.30 Tire ta langue. Le discours de la mort ou le mot de la fin. 21.28 Poésie sur parole. Les poèmes de Philippe Soupault (3). 21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communautédes radios publiquesde langue française. Ici et maintenant. Entretiens avec Joseph Noiret et Marc Wilmet. 22.40 Les Nuits magnétiques. La cité interdite : les usines Renault de Boulogne-Billancourt. 2. Le chiffon rouge. 0.05 Du jour au lendemain. Patrick Roegiers (Emisphère Nord). 0.50 Musique : Coda. Seule la voix (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Albatros : Andréa Zanzotto (2) ; 2.56, Entretiens avec Hélène Parmelin (1) ; 4.23, Paul Valadier (Eloge de la conscience) ; 4.52, Les Petits Bourgeois, de Maxime Gorki.

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Donné le 14 octobre au Conservatoire d'art dramatique, à Paris, Anatol Ugorski, piano : Œuvres de Prokofiev : Sonate pour piano nº 5 op. 38 ; Visions fugitives op. 22 (cinq pièces) ; Œuvres de Scriabine : Deux poèmes op. 32 ; Etudes op. 8 nº 2, 11 et 12 ; Prélude et nocturne pour la main gauche op. 9 ; Sonate pour piano nº 6, de Prokofiev. 22.00 Soliste. Thomas Hampson, baryton. Le Poète mourant, de Meyerbeer ; Requiem (extraits), de Duruflé, par l'Orchestre Philharmonia, dir. Michel Legrand. 22.25 Dépêche-notes. 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Barraine, Raskatov, Eben. 23.05 Ainsi la nuit. Trio pour violon, violoncelle et piano nº 3, de Lalo, par le Trio Barbican ; Œuvres de Brahms : Sapphische Ode op. 94 nº 4 ; Vor Schneller Schwur op. 95 ; Die Mainacht op. 43 nº 2 ; Standchen op. 106 nº 1 ; Von ewiger liebe op. 43 nº 1 ; Douze microludes pour quatuor à cordes op. 13 Hommage à Mihaly Andras, de Kurtag, par le Quatuor Arditti. 0.00 Jazz vivant. La chanteuse Jeanne Lee avec Arthur Blythe, Archie Shepp, Horace Parlan, Wayne Dockery et Steve McCraven, au Festival Banlieues bleues. 1.00 Les Nuits de France-Musique.Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 11 juin au Théâtre Grévin, par Gérard Lesne, alto et Il Seminario Musicale : Trois Airs de cour, de Lambert ; L'Amant timide, cantate, de Courbois ; Prélude courante, sarabande et chaconne pour théorbe, de Lemoyne ; Cantate Il Dispetto in amore, de De Monteclair ; Rinaldo : air Cara Sposa / Giulio Cesare : air Dall ondoso periglio / Orlando : air Ah ! Stigie larve, de Haendel. 22.15 Les Soirées... (Suite). Acis et Galatée, masque pour soliste et orchestre, de Haendel, par The English Baroque Soloists, dir. John Eliot Gardiner, Norma Burrowes (Galatée), Anthony Rolfe Johnson (Acis), Martyn Hill (Damon), Willard White (Polyphème). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Le Monde
MERCREDI 25 OCTOBRE 1995

Le flagellant

par Pierre Georges

BERNARD TAPIE a peur de la prison. Qui n'aurait peur de la prison ? Bernard Tapie se fait, judiciairement, tout petit. Bernard Tapie a rendu récemment visite de courtoisie à son vieil ami-adversaire le procureur Eric de Montgolfier, qui se défend à peine d'éprouver de l'admiration pour ce client si particulier, pour ce talent si fourvoyé. Bernard Tapie, presque, bat sa coulpe, en robe de bure et mine de flagellant sur la rude route de Douai.

Est-ce jeu de rôle pour drôle de drame ? Stratégie nouvelle, vous vous changez, changez de défense ? Prise de conscience d'un risque majeur, la fin calamiteuse d'un procès à prolongations ?

En tout cas, Wonder Man ne flambe plus. Profil bas et repentir. Ruine annoncée – tout est relatif – et pénitence médiatique. Bernard Tapie serait presque émouvant et toujours séduisant, n'était ce sentiment durable qu'il endosse là un providentiel et obligatoire rôle de circonstances. Tant il est vrai qu'on ne prête qu'aux artistes.

Bernard Tapie a de l'instinct. Celui des grands prédateurs. Son instinct lui dit qu'il y a péril en la demeure, que les juges sont des arbitres qui tiennent à la fois le sifflet et le noir carton, passeport pour la prison. Son instinct lui dit que la ville désormais n'en impose plus à la cour, fût-elle d'appel. Son instinct doit lui dire aussi qu'un magistrat peut en cacher un autre, un procureur un substitut général.

En guise de hors-d'oeuvre ou de mise en jambes, la cour d'appel de Douai examinait, lundi, l'affaire Mellick. Simple lever de rideau. Jacques Mellick est venu à sa manière, sourire figé, presque provocateur, garde rapprochée, affronter l'adversité. Un peu, en somme, du haut de ses administrés et de ses 65 % d'électeurs béthunois qui lui ont renouvelé, contre vents et morale, son mandat. Jacques Mellick, imperator en sa bourgade, est ainsi fait qu'il ne baisse pas pavillon dans la tempête et fait fière et provocatrice figure à ses tourmenteurs. Au risque de leur déplaire souverainement.

En ce sens, il n'est pas tombé sur des ingrats. En tout cas, pas sur un ingrat, en la personne de ce jeune substitut général, Luc Frémiot. Si les mots étaient des arrêts, ces mots-là auraient été sans appel. Un éreintement en règle, une descente en flammes, la dénonciation assassine des *« méthodes indignes »* d'un *« culturiste électoral qui fait rouler ses 65 % »*. Bien sûr, le réquisitoire ne préjuge pas la décision des magistrats. Mais il donne une assez juste idée du climat.

Les magistrats n'aiment point trop qu'on les prenne pour des billes. Ou pour des pots de fleurs. Ou pour de simples hallebardiers, des figurants costumés au grand feuilleton tordu et télévisuel de la flibuste comme méthode de pouvoir. Bernard Tapie l'a compris. Il l'a admis même, reconnaissant son erreur qui fut, en première instance, d'avoir pris ses juges presque pour des *« téléspectateurs »*. En un mot, il a renoncé, et cela lui est un exploit, au « culturisme médiatique ».

Il va donc à Douai, regret au coeur et corde au cou, implorer la clémence de ses juges. Prêt à admettre certaines de ses erreurs, ou de ses fautes. Prêt à lâcher du lest comme l'on soulage sa conscience. Prêt à ne plus *« mentir de bonne foi »*. L'intention est louable. Mais le calcul, si calcul il y a, reste aléatoire. Il se pourrait qu'en France les magistrats jugent encore, toujours et obstinément, sur des faits.

M. Chirac prévoit encore quatre essais nucléaires avant le printemps 1996

Le chef de l'Etat a participé, en anglais, à une émission sur la chaîne de télévision CNN

NEW YORK (Nations unies)
de nos envoyées spéciales

Jacques Chirac a participé, lundi soir 23 octobre, à l'une des émissions les plus connues de la chaîne de télévision CNN International, l'entretien quotidien mené par Larry King, l'animateur aux célèbres bretelles. L'exercice se déroulait en direct et en anglais et, comme l'a fait remarquer l'animateur, c'était la première fois qu'un président français s'y prêtait. Soumis au feu nourri des questions, à l'américaine, Jacques Chirac s'en est bien tiré.

En réponse à Larry King, qui attaquait sur les essais nucléaires, le président de la République a formulé en termes simples son argumentation habituelle : *« Nous avons une dissuasion, nous voulons qu'elle fonctionne »*. Il a fait remarquer que parmi les nombreux dirigeants qu'il venait de rencontrer en marge du cinquantenaire de l'ONU, *« beaucoup n'aiment pas les essais, mais très peu le* [lui] *ont dit »*.

Interrogé sur le nombre d'essais encore à venir, il a répondu *« probablement quatre »*. Un téléspectateur, appelant de Sydney, lui a demandé s'il en voulait à l'Australie. *«Pour être franc,* a-t-il observé, *le gouvernement australien a été excessif (...). C'est de la démagogie. Un dirigeant doit être un dirigeant, pas un suiviste. »*

Larry King est allé droit au but sur le second sujet, l'Algérie :

– *« Est-ce que vous soutenez le président algérien ?*

– Non, je...

– Est-ce que vous le soutenez, ou non ?

– Non, c'est l'affaire des Algériens. J'ai toujours dit que je ne voulais pas m'ingérer. »

Lorsque Larry King lui a demandé si l'Algérie pouvait devenir une vraie démocratie, Jacques Chirac a répondu : *« Cela pourrait venir plus vite qu'on ne le pense : les Algériens sont des gens modérés »*. A propos de la Bosnie, le président de la République a insisté sur la nécessité d'associer les Russes à la paix : *« Nous ne pouvons pas ignorer le rôle de la Russie. Il faut lui donner une part de responsabilité dans la paix »*. Critiquant l'intention prêtée aux Américains de se retirer de la future force de paix en Bosnie au bout d'un an, le président de la République a laissé entendre qu'un départ précipité des troupes américaines pourrait entraîner un retrait généralisé, y compris de la France et de la Grande-Bretagne.

« Vous êtes globalement optimiste, à la fois sur l'Algérie, sur la Bosnie, sur la fin des essais nucléaires », a conclu Larry King, après une demi-heure d'émission. *« Oui,* a admis Jacques Chirac. *Thank you, Larry, and see you soon. »*

Les célébrations du cinquantenaire de l'ONU ont été pendant deux jours l'occasion pour le président de la République de nombreuses rencontres bilatérales. Outre une conversation avec Bill Clinton, il a eu notamment une entrevue avec le président autrichien, au cours de laquelle ont été apparemment dissipés les malentendus qu'avaient engendrés les critiques de l'Autriche contre la reprise des essais nucléaires français. La question a aussi été abordée avec le Chinois Jiang Zemin, qui a assuré que son pays signerait le traité d'interdiction des essais nucléaires en 1996.

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

M. Chirac a d'autre part rencontré le roi du Maroc, ainsi que le président ougandais Yoweri Muzeweni. Dans la matinée de lundi, Jacques Chirac avait prononcé devant l'Assemblée générale un discours axé pour l'essentiel sur l'aide au développement. Il entend faire de ce sujet, sur lequel il était déjà intervenu lors du sommet des sept pays les plus industrialisés, à Halifax, le « thème majeur » du prochain G7 que Lyon accueillera en 1996. Ainsi a-t-il plaidé devant l'ONU pour la concentration de l'aide publique en direction des pays les moins avancés, notamment ceux d'Afrique, et pour une rationalisation des actions en faveur du développement.

Tandis que M. Chirac rappelait aussi dans son discours que la France s'est engagée à oeuvrer en faveur de l'interdiction totale des essais nucléaires et à rejoindre en 1996 le traité créant une zone dénucléarisée dans le Pacifique sud, Greenpeace se livrait, au-dessus de East River, à l'une de ces interventions-spectacles dont elle a le secret : un homme, bravant les services de sécurité qui entourent le bâtiment de l'ONU, sautait en parachute en déployant une banderole sur laquelle était inscrit *« Stop nuclear testing »* (arrêtez les essais nucléaires).

Afsané Bassir Pour et Claire Tréan

Le « caractère irremplaçable » des Nations unies

VERBATIM

Lors du discours qu'il a prononcé le 23 octobre à l'ONU, Jacques Chirac a d'abord souligné le *« caractère irremplaçable »* des Nations unies et souhaité qu'on lui donne *« les moyens de fonctionner »*. Le président de la République a une fois de plus vivement reproché aux Etats-Unis de ne pas s'acquitter de leur contribution à l'ONU : *« Il n'est pas acceptable que de nombreux pays, et notamment le premier d'entre eux, en laissant s'accumuler les arriérés, conduisent à la faillite une organisation dont les chefs d'Etat et de gouvernement de la terre entière sont venus affirmer ici, en ce jour anniversaire, le caractère irremplaçable. »*

M. Chirac a consacré l'essentiel de son intervention à l'aide au développement. *« Le combat contre l'exclusion doit être mené aussi sur le plan international. Concentrons sur les pays les moins avancés* (PMA), *notamment ceux d'Afrique, une part accrue des aides bilatérales et multilatérales. L'Afrique progresse : aidons-la à réussir »*, a-t-il déclaré, préconisant un *« recentrage sur les politiques à long terme »*.

« La France propose, a-t-il dit, *de regrouper sous l'égide d'un secrétaire général adjoint les responsabilités, aujourd'hui dispersées, du suivi des questions de développement. Elle souhaite que ce haut responsable soit le bras armé du Conseil économique et social, dont le rôle de coordination et de suivi devrait être renforcé. »*

SOMMAIRE

SERVICES

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 24 octobre, à 10 h 16 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18156,20	−0,01	−8,66
Honk Kong index	9880,53	−0,03	+20,62

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 23/10	Var. en % 20/10	Var. en % fin 94
Paris CAC 40	1721,14	−1,13	−8,51
Londres FT 100	3531,50	−0,56	+15,20
Zurich	—	—	+15,29
Milan MIB 30	971	+7,64	−5,26
Francfort Dax 30	2107,42	−2,90	+0,03
Bruxelles	1408,82	−0,78	+1,38
Suisse SBS	—	—	+32,31
Madrid Ibex 35	289,88	−2,19	+1,70
Amsterdam CBS	296,20	−1,23	+6,54

DEMAIN dans « Le Monde »

VOYAGE DANS LE GRAND NORD RUSSE : les tsars en avaient fait une terre d'exil, les communistes une terre de conquête. Aujourd'hui, la Tchoukotka, morceau de Russie pointé vers l'Alaska, sombre dans la misère. Les Russes la fuient.

Tirage du *Monde* daté mardi 24 octobre : 492 924 exemplaires 3

Le mystère de l'incendie de la rue Labat

« LES ERREURS judiciaires n'existent pas. Il n'y a que des fautes judiciaires. Je vous laisse méditer cela. » Le timbre est feutré, la voix se veut assurée, mais réprime mal un léger bégaiement. Sur le banc des accusés de la cour d'assises de Paris, Hervé Querrien, trente-six ans, rumine dix ans de procédure et six mois de détention provisoire, il y a neuf ans. A ses côtés, écorchée vive, Nicole Miot, cinquante et un ans, se dit *« innocente pour toujours »*...


PROCÈS

Le 1er octobre 1985, vers 5 heures du matin, le feu a emporté les deuxième, quatrième et cinquième étages de leur immeuble, 13, rue Labat, à Paris, non loin du quartier de la Goutte-d'Or. Six membres d'une famille yougoslave, dont trois enfants, ont péri carbonisés. Deux autres locataires ont sauté par leur fenêtre du dernier étage et se sont tués. Près de la moitié des occupants de l'immeuble, soit vingt-trois autres personnes, ont été blessés.

Dans l'escalier qui mène au premier étage, les policiers retrouvent un pot de peinture, des traces de white spirit et d'essence. Les investigations des enquêteurs s'orientent vers Hervé Querrien, employé de la Météorologie nationale, *« calme, réservé, sérieux, sociable »*, alors âgé de vingt-six ans, et Nicole Miot, un ancien mannequin épris de théâtre et d'écriture. Le couple est locataire d'un studio au deuxième étage droite.

Hervé Querrien a été brûlé sur le flanc droit. L'accusation déduit bientôt des expertises médicales qu'il serait l'auteur de l'incendie. Nicole Miot, qui a psychologiquement l'ascendant sur le jeune homme, serait sa complice. Le refus de coopérer des deux inculpés et des contradictions dans leurs déclarations achèvent d'étayer la thèse du ministère public. Dix ans après les faits, ils risquent la réclusion criminelle à perpétuité.

Mais à l'audience, ouverte vendredi 20 octobre, le fil de l'accusation paraît d'emblée ténu. On piétine sur les mots, on s'attarde sur des définitions. Nicole Miot, présentée comme *« caractérielle »* et comme frappée par un fort sentiment de persécution, traque le moindre sous-entendu, conteste tout, y compris être... *« contestataire »*, et reprend avec ténacité toute interprétation qu'elle juge erronée.

Cette fille d'ouvrier, ancienne élève du Cours Simon, à la diction durassienne, devenue ouvreuse au chômage, aurait voulu refuser de se prêter à l'examen de personnalité, cette mise à nu publique. Mais devant ce couple qui a « épuisé » une trentaine d'avocats, la patience du président Alain Verleene est infinie. Un mauvais caractère ne fait pas nécessairement un bon coupable.

FIÈVRE REVENDICATRICE

Le président ausculte le petit monde « cosmopolite » du 13, rue Labat en cette année 1985. Le troisième étage a fait récemment office de squatt et d'auberge de stupéfiants. Les relations entre syndic, copropriétaires et certains locataires sont loin d'être des plus harmonieuses. Hervé Querrien n'a pas choisi, dit-il, cet *« environnement exotique »*. Arrivé dans les lieux en janvier, il ne supporte plus *« les immondices, papiers gras, excréments, épaves »* qui jonchent les rues du quartier. Tout en restant, le couple se bat pour imposer la loi de 1948 à son bailleur et réduit d'office le loyer du studio de 1 200 à 326 francs, après calcul d'un géomètre-expert.

Sous leur houlette, la fièvre revendicatrice gagne d'autres locataires. Une pétition dénonce alors la *« vétusté »* de l'immeuble, les fuites d'eau, les prises électriques défaillantes, les boîtes aux lettres défoncées. On se cotise pour faire venir un huissier. Il doit se déplacer... le 1er octobre, l'après-midi du drame.

Alors *« tout le monde a pensé qu'il y avait un lien »*, témoigne l'un des propriétaires, Joao Boussa, un artisan peintre retraité. Pour lui, l'incendie n'est que l'ultime étape de saccages qui se sont multipliés dans les quarante-huit heures précédant le drame. Il est si convaincu de la culpabilité des accusés qu'il avance pour la première fois, à la barre des témoins, qu'il a vu Nicole Miot vers 7 heures le jour du drame, *« endimanchée »* quand tout le monde était en pyjama dans la rue. Or, celle-ci a été vue à l'hôpital Lariboisière au même moment...

La cour s'est donné du temps pour examiner cette histoire trouble. Débats, réquisitoire et plaidoiries doivent se poursuivre jusqu'au 27 octobre.

Jean-Michel Dumay

Nouvelle panne pour Superphénix

UN MOIS après son redémarrage, le surgénérateur de Creys-Malville (Isère) vient de connaître une nouvelle panne. Lundi 23 octobre à 12 h 30, une fuite de vapeur a obligé la direction de la centrale à arrêter le réacteur. L'incident est intervenu sur l'un des quatre générateurs de vapeur (GV) situés dans la partie non nucléaire de l'installation, indique-t-on à la centrale.

La fuite ne présente donc aucun danger de radioactivité. Mais, la vapeur s'échappant à une température de 430 degrés sous une pression de 180 atmosphères, les techniciens devaient attendre plus de 24 heures après la vidange des GV pour intervenir. L'origine et l'étendue des dégâts ne devaient être connues que mardi 24 octobre en fin de journée. Les réparations prendront au moins quinze jours.

UNE LONGUE SÉRIE

Cet incident est le dernier d'une longue série, pratiquement ininterrompue depuis la mise en route de Superphénix, en 1985. Mis en sommeil forcé pendant quatre ans, ce réacteur prototype, qui a coûté 50 milliards de francs, avait été autorisé à fonctionner en juillet 1994.

Dès le mois de novembre, il était stoppé plusieurs jours par un incident identique à celui de lundi. Un mois plus tard, une fuite d'argon, survenue cette fois sur la partie nucléaire de l'installation, avait entraîné un nouvel arrêt de longue durée. Autorisé à redémarrer à puissance réduite le 22 août, le réacteur avait été encore arrêté en raison de la défaillance d'une carte électronique et du mauvais réglage d'une soupape. Depuis le 26 septembre, Superphénix fonctionnait à 30 % de sa puissance.

Ces multiples dysfonctionnements sont examinés avec attention par la commission d'experts mise en place le 11 septembre par le gouvernement. Des conclusions négatives de sa part pourraient remettre en cause l'avenir du réacteur.

J.-P. D.

Le Monde

INITIATIVES

La difficulté d'être jeune

Une génération sacrifiée expérimente involontairement les formes d'emploi de demain

« J'*AVAIS vingt ans. Je ne laisserai personne dire que c'est le plus bel âge de la vie* », écrivait Paul Nizan aux toutes premières lignes de son livre, *Aden, Arabie* (Editions François Maspero). C'était en 1932, et ce pourrait être aujourd'hui. Par les temps qui courent, il n'est vraiment pas facile d'être jeune. Et moins que jamais.

Bien que les statistiques du chômage aient eu tendance à se montrer plus rassurantes, ces derniers mois, les difficultés ne se sont pas évanouies comme par enchantement. L'angoisse demeure qui induit des comportements et nourrit des ressentiments, d'autant plus forts que des espoirs sont durablement anéantis. Des marques resteront, indélébiles, qui vont continuer de marquer le climat de banlieues ou de cités ouvrières, entre découragement et colère.

Comme pour en témoigner, une série d'études et d'enquêtes récentes vient confirmer l'existence d'un malaise que la simple observation suffit déjà à appréhender. Qu'elles soient publiées par l'Insee, le Credoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), le Cereq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) ou la Dares (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, qui dépend du ministère du travail), toutes les recherches convergent en effet pour établir le diagnostic, identifier l'ampleur des dégâts et en mesurer les conséquences durables.

Face à la crise de l'emploi, et de façon continue depuis une vingtaine d'années, c'est bien une large partie de la génération « montante » qui a été sacrifiée, quand les plus âgés, mieux traités, ont été priés de cesser leur activité professionnelle par anticipation. Afin de protéger le noyau dur des salariés situés dans la tranche des vingt-cinq - cinquante-cinq ans, il a fallu retarder l'arrivée des plus jeunes sur le marché du travail par tous les artifices possibles. Pour se rassurer, on se dira que, ainsi écartés de l'emploi, les jeunes en auront profité pour mieux se former et qu'ils y auront gagné en qualification. En réalité, rien n'est moins assuré et l'on peut se demander s'ils n'ont pas été dupés. Dès lors que les diplômés sont plus abondants, leur valeur relative diminue et, par suite, l'insertion professionnelle se fait plus lente qu'auparavant, quel que soit le niveau. Ainsi se vérifient les observations, tant de Michel Godet que d'Yves Lichtenberger, selon lesquelles « *la formation est peut être une solution individuelle* » pour augmenter ses chances personnelles, « *mais n'est en rien une solution collective* ».

Quand bien même la poursuite des études aura eu un effet de brouillage sur la situation réelle. Tout à la fois, on peut dire que la France présente l'un des taux de chômage les plus élevés des pays industrialisés, un actif de moins de vingt-cinq ans sur quatre étant sans emploi, et prétendre que les jeunes Français sont épargnés par le chômage puisque leur taux d'activité figure parmi les plus faibles des nations occidentales. L'école, les stages, ou, encore, les différents dispositifs de traitement social ont, en fait, servi d'amortisseur à la crise. Quelquefois, sans plus d'intérêt immédiat que statistique.

En revanche, les conséquences d'une telle politique s'additionnent dangereusement. Ainsi, on constate que ce qu'on appelle l'âge d'installation d'un jeune – quand il quitte ses parents, trouve un emploi, vit en couple et fonde une famille – tend à s'élever. Il se situait aux alentours de la vingtaine dans les années 70, avoisine maintenant la trentaine, et chacun connaît des jeunes qui restent dans le giron familial, faute de solution. Par voie de conséquence, aussi, les salaires d'embauche ont été révisés à la baisse. Niveau par niveau, qualification par qualification, le mouvement ne se dément pas, y compris pour les diplômes les plus élevés, qui ont connu récemment une forme de récession.

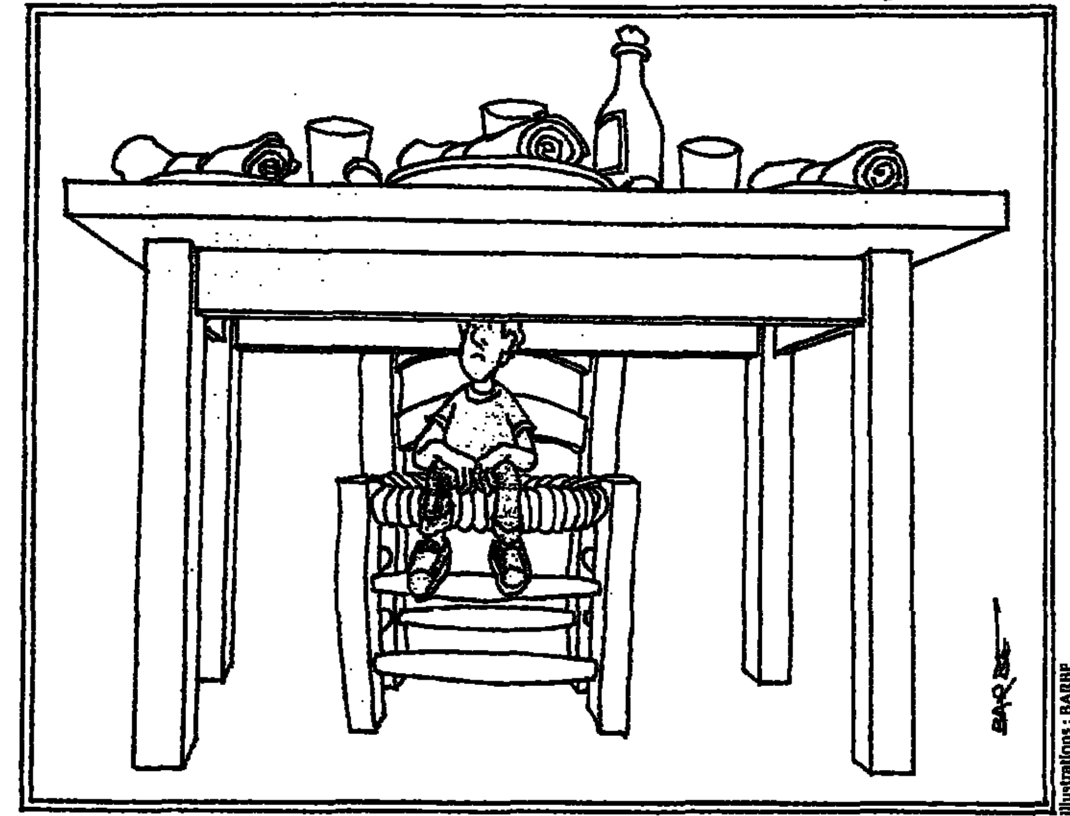
Longtemps voués seuls aux CES (contrats emploi-solidarité), les jeunes en difficulté ont été supplantés par les adultes, devenus prioritaires. Mais on sait aussi que, parce que les CES n'ont jamais été aussi nombreux, soit de l'ordre de 750 000, le dispositif va être revu à la baisse et qu'il y aura de nouveaux laissés-pour-compte. De toute manière, les résultats auront toujours été insuffisants, au regard des besoins. Un tiers des CES voient leur contrat renouvelé en fin de période, un deuxième tiers renouent avec le chômage et un dernier petit tiers vont rejoindre l'entreprise ou une formation, dont 20 000 qui bénéficient d'un sursis de cinq ans avec les contrats emploi consolidés. Autrement dit, cette énorme machine n'aura produit qu'un brassage, du mouvement, chacun ou presque devant repasser par la case chômage du départ, toujours maintenu par rotation à la lisière de l'emploi.

QUOI qu'il en soit, les moins de vingt-cinq ans – et maintenant, progressivement, les moins de trente ans – sont massivement condamnés à la précarité, dont ils font l'apprentissage, dans et hors les programmes publics. En négatif, ils sont les abonnés de toutes les formes atypiques d'emploi, depuis les missions d'intérim en passant par les contrats à durée déterminée et, bien sûr, les stages. Les embauches, si elles se produisent, supposent de subir des périodes probatoires qui s'éternisent.

Peu à peu, aussi, les jeunes s'habituent à cette précarité, synonyme de galère. En positif, cette fois, ils y acquièrent involontairement une vraie capacité de gestion de l'instabilité et en viennent à maîtriser l'incertitude, allant jusqu'à préférer les « petits boulots » aux diverses formules de traitement social qu'ils perçoivent comme des zones de parcage. Ce faisant, ils font à la fois preuve de lucidité et d'une forme d'assurance dans l'instant qui leur apprend à vivre sans savoir de quoi sera fait le lendemain.

De la sorte, ils expérimentent les modes d'emploi du futur qui préfigurent des situations moins assurées, plus souples et incertaines. Mais, alors que ce parcours initiatique douloureux pourrait les mettre en position de reconstruire un avenir à partir de ces bases, les enquêtes disent aussi que les mêmes jeunes reportent à plus tard et leurs espoirs d'installation dans la vie et leurs objectifs d'un emploi stable, avec l'intention de retrouver les rails de leurs parents et les modèles d'autrefois. En voulant croire à une parenthèse en l'attente du retour à un monde meilleur, mais ancien, ils gâchent peut-être la seule chance de sortie. A partir de cette galère qu'ils connaissent si bien, ils seraient en effet les seuls à pouvoir et à savoir extraire les modes d'organisation sociale de demain.

Alain Lebaube



Illustrations : BARRE

DOSSIER • La difficulté d'être jeune

Report des étapes

L'entrée dans la vie active et la création d'une famille se font de plus en plus tardivement

AGÉ de 25 ans, Antoine vit encore chez ses parents. Et pour cause : après deux ans de *« galère »*, il n'a trouvé qu'un mi-temps en CES (contrat emploi-solidarité). Il s'est donné jusqu'à l'été prochain pour avoir un emploi à temps plein, s'installer avec son amie et *« assumer un enfant »*. Comme Antoine, les jeunes, dans leur ensemble, quittent le domicile de leurs parents de plus en plus tard. C'est l'un des constats de l'étude « Une entrée de plus en plus tardive dans la vie adulte. Les trajectoires des jeunes : transitions professionnelles et familiales » (revue *Economie et statistiques*, n° 283-284, Insee, 1995, 92 F), réalisée par Olivier Galland, sociologue à l'Observatoire sociologique du changement. Ainsi, entre la génération née en 1963 et celle née en 1970, l'âge moyen de départ de chez les parents a été retardé d'environ deux ans, pour atteindre presque 23 ans. De même, *« un quart des jeunes nés en 1963 vivaient en couple à 20 ans. Cette proportion ne sera atteinte qu'après 22 ans pour la génération de 1970 »*, souligne Olivier Galland.

Les différences entre filles et garçons sont importantes. Chez les jeunes nés entre 1963 et 1966, les filles quittent leurs parents à 20 ans en moyenne, les garçons à 22 ans. Les filles vivent en couple à 23 ans, les garçons à 25 ans. On constate même qu'un quart des garçons ne sauteront le pas de la vie à deux qu'après 29 ans. En fait, les quatre étapes censées caractériser l'entrée dans la vie adulte – avoir un emploi stable, quitter ses parents, vivre en couple et fonder une famille – sont franchies à des âges de plus en plus avancés. Et les frontières entre ces stades sont également moins nettes qu'auparavant. Les statuts intermédiaires s'intercalent : emplois temporaires, vie solitaire, vie en couple sans enfants, etc.

Selon Olivier Galland, ce report des étapes trouve en grande partie son origine dans la prolongation de la scolarité, le pourcentage de jeunes encore scolarisés à 20 ans ayant plus que doublé entre 1983 et 1990. A cette cause s'ajoutent les conséquences du chômage. Si bien que, entre la génération de 1960 et celle de 1968, l'âge moyen d'accès à un emploi stable se décale de deux ans, passant d'environ 22 ans à plus de 24 ans. Fort heureusement, *« une très grande majorité de jeunes accèdent aux stades qui définissent l'âge adulte »*, observe Olivier Galland. Ainsi, en 1992, 89 % des jeunes âgés de 29 ans avaient quitté leurs parents, 77 % avaient un emploi stable et 73 % vivaient en couple.

DÉCOHABITATION

Toutefois, il ne s'agit pas uniquement d'un report des échéances. Olivier Galland constate qu'existe aussi *« une désynchronisation »* du franchissement des étapes qui, autrefois, se succédaient sur un laps de temps bref. Aujourd'hui, l'âge de la *« décohabitation* [vis-à-vis des parents] *»* n'est plus forcément lié à celui de la fin des études ni à celui de l'accès à l'emploi. De même, la corrélation entre l'âge d'installation en couple et celui de l'accès à l'emploi est relativement faible. Mais, là encore, garçons et filles n'ont pas le même comportement.

Ainsi, le fait d'avoir connu le chômage retarde le départ des garçons du domicile des parents, quel que soit leur niveau d'études, ce qui n'est pas le cas des jeunes filles. De même, celles-ci sont souvent précoces dans la formation d'un couple, et ce d'autant plus que leur niveau de formation est bas, alors que les garçons, surtout les moins diplômés, prolongent très longtemps la cohabitation avec leurs parents, le temps d'avoir trouvé un emploi stable. L'étude n'apporte pas d'explication à ce phénomène. Mais Olivier Galland estime probable que ces jeunes filles de faible niveau de formation adoptent ainsi *« un modèle traditionnel de femme au foyer »*. D'autres l'interpréteront, au contraire, comme le signe d'un désir d'indépendance et d'une prise de risques plus forts que chez les garçons.

Francine Aizicovici

Un mariage de raison pour l'emploi

L'ANPE et l'APEC jouent la complémentarité en faveur des jeunes diplômés. Une expérience encourageante

VOILÀ peu de temps que l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) dispose d'un « Espace cadres » dans le quartier de la gare Montparnasse à Paris. Et voilà moins longtemps encore que l'on y travaille à la réalisation d'un service spécifique à l'intention des jeunes diplômés, avec une équipe de conseillers spécialisés et peut-être, bientôt, un domaine propre. C'est même le premier résultat concret pour l'Ile-de-France de la « charte d'engagement pour l'insertion des jeunes diplômés » signée le 1er juin au niveau national entre l'ANPE et l'APEC, l'Association nationale pour l'emploi des cadres.

L'idée, explique Agnès Gonzales, la directrice de l'Espace cadres est de *« mettre en commun nos ressources – notre documentation, nos offres d'emplois et nos prestations spécifiques – en affichant clairement notre partenariat de telle sorte qu'un jeune qui vient vers l'un ou vers l'autre organisme sache qu'il bénéficiera des mêmes services »*. Les responsables des deux structures parisiennes se sont rencontrés. Puis les conseillers ANPE sont allés voir les consultants APEC. Et réciproquement. *« Nous avons participé en auditeurs à ce qu'ils font »*, dit Agnès Gonzales, pour nous imprégner de leur logique. Nous avons en effet décidé de proposer un type de réunion mis au point par eux : le *« booster »* (fusée porteuse)...

EFFICACITÉ

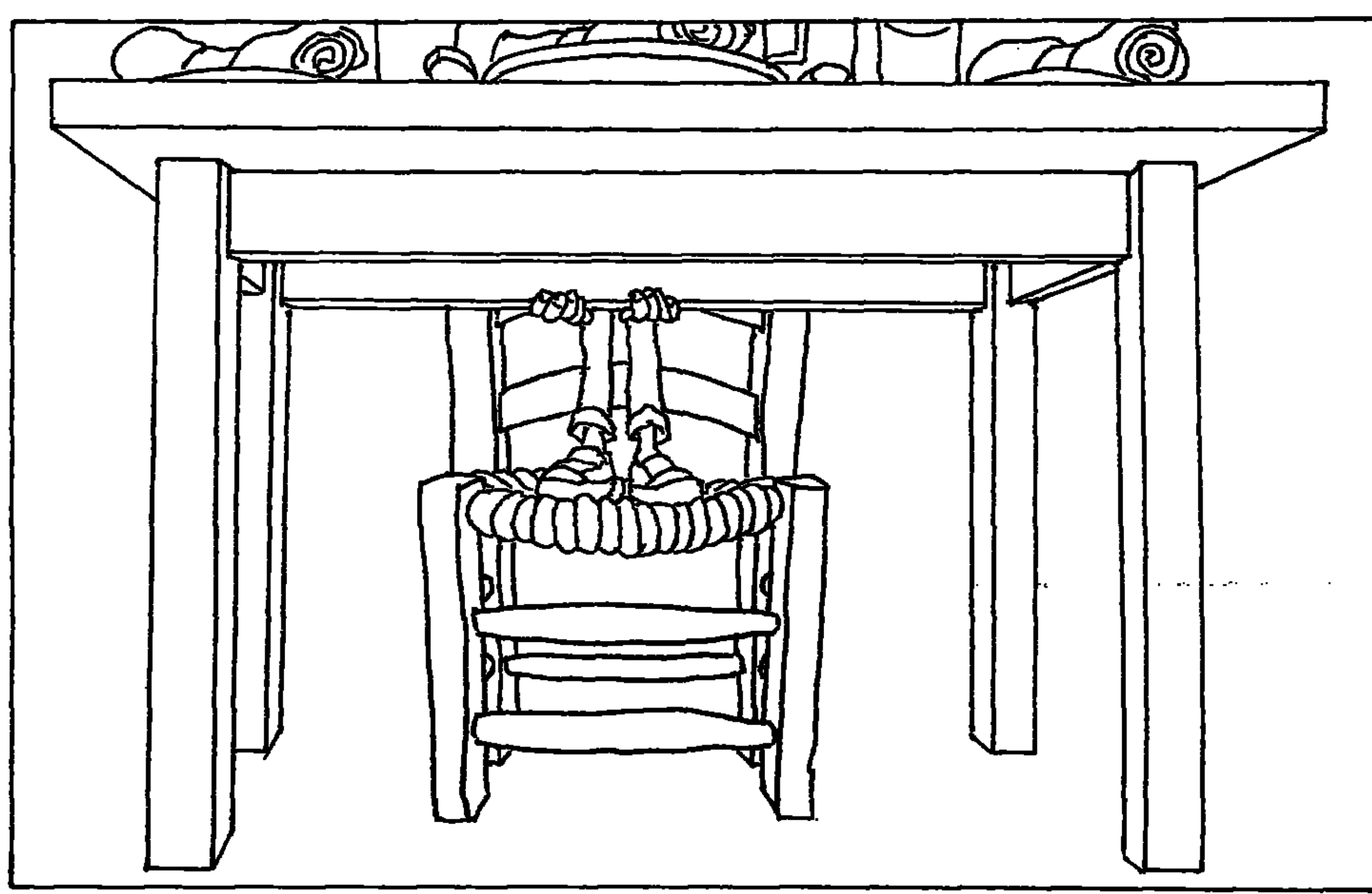
Dans la corbeille de mariage, l'APEC a notamment mis le dernier-né de ses produits : « Pilote jeunes diplômés », une « méthode globale de recherche du premier emploi », un guide « compagnon de route » que l'on utilise seulement entre deux réunions, ateliers ou entretiens et qui fait une grande place à l'analyse du marché. De son côté, l'ANPE a offert ce qu'elle a de « meilleur ».

« Désormais, souligne Brigitte Delamarche, chef du produit « Pilote jeunes diplômés » à l'APEC, *nous pouvons orienter les jeunes venus chez nous vers des prestations qu'elle a mises au point pour les cas difficiles comme « du diplôme à l'emploi » ou les « clubs de chercheurs d'emploi ». Et nos consultants peuvent en sélectionner directement les bénéficiaires. »* Pour Chantal Cumunel, présidente de l'APEC, *« chacun garde son identité ; mais nous avons substitué la complémentarité à la concurrence en créant à notre manière le guichet unique. Quand on met ensemble des potentiels différents, l'efficacité est multipliée »*.

Paris est, avec Toulouse, Rouen et Lille, l'un des quatre sites expérimentaux – tous volontaires – sont des lieux où la collaboration se rôde. Aucune des chartes régionales prévues par l'accord n'est encore signée, mais les rencontres préparatoires se multiplient, au moins dans les trois premières villes ; et quelques actions communes ont déjà eu lieu à Toulouse et à Rouen. Ce démarrage encourageant ne garantit pourtant pas que l'opération puisse être généralisée avec profit. Non qu'elle constitue une nouveauté radicale : une convention permanente relie en effet les deux organismes depuis les origines et des opérations ont déjà été réalisées en commun. Mais ici et là, à la « base », les réticences ne manquent pas.

Au bout du compte, c'est la réalité objective qui pourrait bien imposer sa loi. L'insertion des jeunes diplômés pose un problème de plus en plus lourd. Face à lui, l'ANPE n'a encore qu'une expérience timide. Le capital de connaissances de l'APEC l'élargit du jour au lendemain. L'APEC, quant à elle, se découvre débordée par le flot montant de ces jeunes qui ne sont même pas encore des cotisants et qui représentent aujourd'hui plus du tiers du public qu'elle reçoit. *« Le problème, en prenant de l'ampleur, nous impose de passer à une vitesse supérieure,* disent en substance les responsables. *Nous ne pouvons y suffire. Démultiplions notre savoir-faire en le mettant à la disposition de nos partenaires. En les aidant, nous nous aiderons nous-mêmes. »*

Marie-Claude Betbeder



Des salaires à la baisse

En matière d'embauche, et exceptions mises à part, les entreprises pratiquent les prix du marché. Et le temps partiel s'accroît

ASSIS à la terrasse d'un bar, trois jeunes gens, âgés de vingt-cinq à vingt-sept ans, sirotent leur café. Il serait bien l'heure de remonter dans les bureaux, mais une petite paresse et un vague sentiment d'amertume les retiennent quelque temps encore sur la placette. Titulaires d'un DEA de droit, ils ont intégré leur entreprise du secteur tertiaire au cours de ces deux dernières années.

Jean et Michaël, assez chanceux, et ils en ont conscience, ont obtenu d'emblée un contrat à durée indéterminée (CDI). Mais ils ont vite constaté, en discutant avec les anciens, que leurs salaires n'avaient pas grand-chose à voir avec ceux de leurs aînés.

Quant à Julien, il s'est retrouvé dans un premier temps avec un vague statut de stagiaire – et une rémunération en conséquence, qu'il lui a bien fallu accepter –, suivi d'un contrat à durée déterminée (CDD), *« un peu mieux rémunéré certes »*, assure-t-il, mais bien inférieur encore (entre 2 000 et 3 000 francs d'écart) à celui de ses deux camarades, qui n'ont pourtant pas beaucoup d'ancienneté. *« On a l'impression qu'à chaque nouvel entrant la direction essaie de grappiller un peu plus »*, dit-il, avec un humour grinçant. On comprend mieux pourquoi un simple petit rayon de soleil est susceptible de détourner ces trois jeunes gens du droit chemin...

Depuis le début des années 90, la crise économique a fortement pesé sur l'évolution des salaires. Si les entreprises sont toujours prêtes à faire un effort pour embaucher *« l'expert pointu »* dont elles ont besoin, elles se contentent de *« pratiquer les prix du marché »* pour ce qui concerne les autres. Les jeunes diplômés ou non qui se présentent en masse à leurs portes sont les premiers à souffrir de cette situation.

SÉLECTION

Selon une étude de la direction de l'animation de la recherche (Dares, ministère du travail) parue au mois de mai et intitulée « Les salaires des jeunes à l'embauche : les effets de la sélectivité du marché du travail », en mars 1994 les salaires mensuels net des jeunes de moins de trente ans, embauchés au cours des onze mois précédents dans le secteur privé, ont baissé de 6,3 % en francs constants par rapport à ceux de mars 1991.

Toutefois, l'ampleur de la diminution des salaires mensuels varie selon la situation antérieure des jeunes embauchés : *« C'est pour les jeunes précédemment étudiants ou élèves, c'est-à-dire ceux qui n'avaient pas d'expérience professionnelle, que la baisse est la plus prononcée »*, souligne Sophie Ponthieux dans cette étude. Par ailleurs, relève-t-elle, *« le niveau moyen des diplômes s'est élevé, défavorisant les jeunes sans diplômes ou faiblement diplômés, mais accroissant aussi la concurrence entre les diplômés de niveau bac + 2, dont la proportion a augmenté de façon sensible au cours de la période »*.

D'où un renforcement de la sélection à l'embauche, une baisse des salaires offerts en début de carrière et des embauches dans des emplois relativement déqualifiés. Toutefois, précise l'étude de la Dares, plus que tout autre secteur, *« la progression du travail à temps partiel apparaît comme le facteur structurel ayant le plus contribué à la baisse des salaires mensuels des jeunes ayant trouvé ou retrouvé un emploi au cours des onze mois précédents »*.

En effet, la durée hebdomadaire moyenne de travail déclarée par les jeunes embauchés entre mars 1993 et mars 1994 est inférieure d'une heure environ à celle observée trois ans plus tôt. En mars 1994, ils étaient 28,6 % à travailler moins de 39 heures par semaine, contre 19,9 % en mars 1991 ; et ils étaient 18,7 % en 1994 à travailler moins de 30 heures, contre 12 % en 1991. Toutefois, souligne l'étude, il existe *« une propension inégale selon les secteurs et les niveaux de qualification des emplois à temps partiel faiblement rémunérés. »*

Catherine Leroy

CES « institutionnalisés »

Les jeunes en contrat emploi-solidarité décrochent rarement une embauche. Même s'ils ont le sentiment de faire un travail utile

UN intermède heureux suivi d'une douche froide. Les mêmes commentaires désenchantés reviennent pour décrire les expériences de contrat emploi-solidarité (CES) et leurs suites, qui se traduisent trop souvent par un retour brutal à la case chômage. Bruno, vingt-quatre ans, CES à France Télécom, est en train de former son successeur. *« Je lui montre le B.A.-Ba du métier, des rudiments en matière de saisie informatique*, explique-t-il. *J'ai moi-même été formé par le CES précédent. C'est un turn-over sans fin qui permet aux entreprises de profiter de la manne du chômage. »*

Échaudé, il n'a même pas demandé la prolongation de son CES. *« Je fais un travail sans grand intérêt alors que j'ai un niveau bac + 1. J'ai peu de temps pour rechercher un emploi, aucun espoir d'embauche, un salaire très faible. Bien sûr, je m'étais fait des amis et je vais les regretter, comme eux me regretteront, mais à quoi bon ? »*

Rares sont les personnes en CES qui décrochent une embauche, même si elles ont le sentiment de faire un travail utile. Selon le Cnasea, l'organisme qui gère les CES pour le compte du ministère du travail, sur les 611 200 personnes qui ont vu leur contrat s'achever en 1994, un gros tiers ont obtenu leur renouvellement (215 700), près de 20 000 ont vu leur activité pérennisée dans le cadre d'un contrat emploi consolidé (CEC), 215 000 autres se sont retrouvées au chômage. Reste un petit tiers (161 000 personnes) dont on peut penser qu'elles ont trouvé une place en entreprise ou accédé à une formation (*Le Monde* du 27 mars).

Le recul de la part des jeunes bénéficiant d'un CES en 1994 se poursuit, mais à un rythme beaucoup plus modeste qu'en 1993, souligne une étude de la Dares (*Premières synthèses, Contrats emploi-solidarité et contrats emplois consolidés en 1994*, n° 103, 31 juillet 1995). Ils continuent de constituer le gros du bataillon, avec 33,1 % en 1994 contre 46,3 % en 1992. Viennent ensuite les 26/34 ans (30,6 %), les 35/49 ans (28,8 %) et les 50 ans et plus (7,5 %). Les conventions initiales signées par les jeunes de moins de 26 ans augmentent de nouveau en nombre. En revanche, le nombre d'avenants de reconduction diminue.

RUPTURE

Valérie, vingt-cinq ans, n'a pas réussi à obtenir le renouvellement de son CES dans un petit institut culturel pour enfants à Royaucourt (Rhône). Elle y faisait un peu de tout : l'accueil, l'inscription des bambins, un peu de ménage à l'occasion, sans oublier de ranimer chaque jour le poêle à charbon. Parents et animateurs auraient souhaité qu'elle restât. Mais rien n'y a fait. Le fait que son mari soit militaire n'en faisait pas un cas prioritaire. *« L'opération CES ne fait pas qu'insérer, elle est aussi une opération d'exclusion qui se déroule dans les plus mauvaises conditions. Justement parce que l'opération a réussi, parce que l'on a créé un climat de groupe, une identité au travail, le moment de la rupture devient plus tragique »*, souligne Jacques Gautrat, chercheur au Crida-LSCI (centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie, laboratoire de sociologie du changement des institutions), dans un rapport consacré à la solidarité autour du partage du chômage dans le service public.

Selon lui, il manque à cette mesure une réflexion sur les moyens de la consolider dans les institutions et d'éviter les dérives. *« Les CES deviennent un cache-misère du service public, et ceux-ci font de plus en plus un travail utile et nécessaire*, estime Jacques Gautrat. *Le CES s'institutionnalise au moment où l'on voudrait que ce soit un passage. »* Les expériences visant à développer l'accès à l'emploi restent rares. Ainsi la direction de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et les organisations syndicales ont-elles signé un accord à la fin de 1994 visant à consacrer, de manière définitive, la moitié d'une prime à l'embauche de 7 CES en contrat à durée indéterminée.

Au total, l'organisme a recruté une vingtaine de CES depuis 1992 et pourrait même faire plus si l'Etat l'y autorisait. Mais paradoxalement, les anciennes agences de bassin, qui s'autofinancent à partir d'une taxe prélevée sur le prix de l'eau, ont besoin de l'autorisation de leur tutelle pour créer des postes. Et cette dernière se fait prier.

Martine Laronche

DOSSIER ● La difficulté d'être jeune

Le circuit des petits boulots

Nombre de jeunes recourent à des jobs précaires. Ce qui est loin de faciliter leur accès à un emploi durable

APPRENDRE à vivre dans le court terme en espérant mieux. Mieux, c'est-à-dire un emploi stable qui permette d'acquérir l'indépendance économique et une véritable carte d'entrée dans le monde des actifs. Après un an de chômage, tel semble être le calcul que font aujourd'hui les jeunes. Cela transparaît notamment à travers l'enquête réalisée par le Credoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) à la demande de la commission des affaires sociales du Sénat, intitulée « Jeunes en attente d'intégration professionnelle » (*Collection des rapports du Credoc*, nº 157, avril 1995).

Bruno Maresca, l'auteur de l'étude, l'écrit clairement : « *Le désir de se sortir au plus vite de l'incertitude et des difficultés matérielles, la volonté de rester disponible aux opportunités d'emploi pouvant se présenter, expliquent que la stratégie de la majorité des jeunes consiste à recourir massivement au circuit des petits boulots.* » « *Quand vous recevez la énième lettre qui vous dit "non", que vous passez vos journées chez vos parents à dormir trop tard et à regarder la télévision l'après-midi pour que le temps passe plus vite,* confirme Estelle, 24 ans, *vous êtes prête à faire n'importe quoi pour vous sentir utile et gagner un peu d'argent.* » Les filles « babysittent », font des ménages ou s'occupent de personnes âgées. Les garçons sont serveurs dans des fast-foods ou utilisent leur moto pour devenir coursiers.

Si les jeunes diplômés imaginent volontiers devoir poursuivre ou compléter leurs études, les jeunes qui, socialement, vivent une situation d'urgence, ne peuvent y être prêts. « *Ils refusent d'envisager un parcours de longue durée* [contrat d'apprentissage, contrat de qualification...] *avant de pouvoir accéder à un emploi véritable dans la mesure où ils se retrouvent alors plongés à nouveau dans un circuit de formation sans garantie d'emploi à la sortie* », note l'étude.

URGENCE

De même, nombre d'entre eux refusent les formules d'accès à l'emploi type CIP, rémunérées en dessous d'un salaire jugé minimal, qui les obligeraient à rester chez leurs parents. « *Ce qui est le plus marquant dans le discours des jeunes concernant les mesures d'aide à l'emploi qui leur sont destinées,* souligne dans son rapport Bruno Maresca, *c'est l'absence d'ajustement entre le sentiment d'urgence qui les entretient dans le court terme et la logique des mesures qui sont toutes commandées par l'idée d'un parcours progressif étalé sur un ou deux ans, pour atteindre l'insertion durable.* »

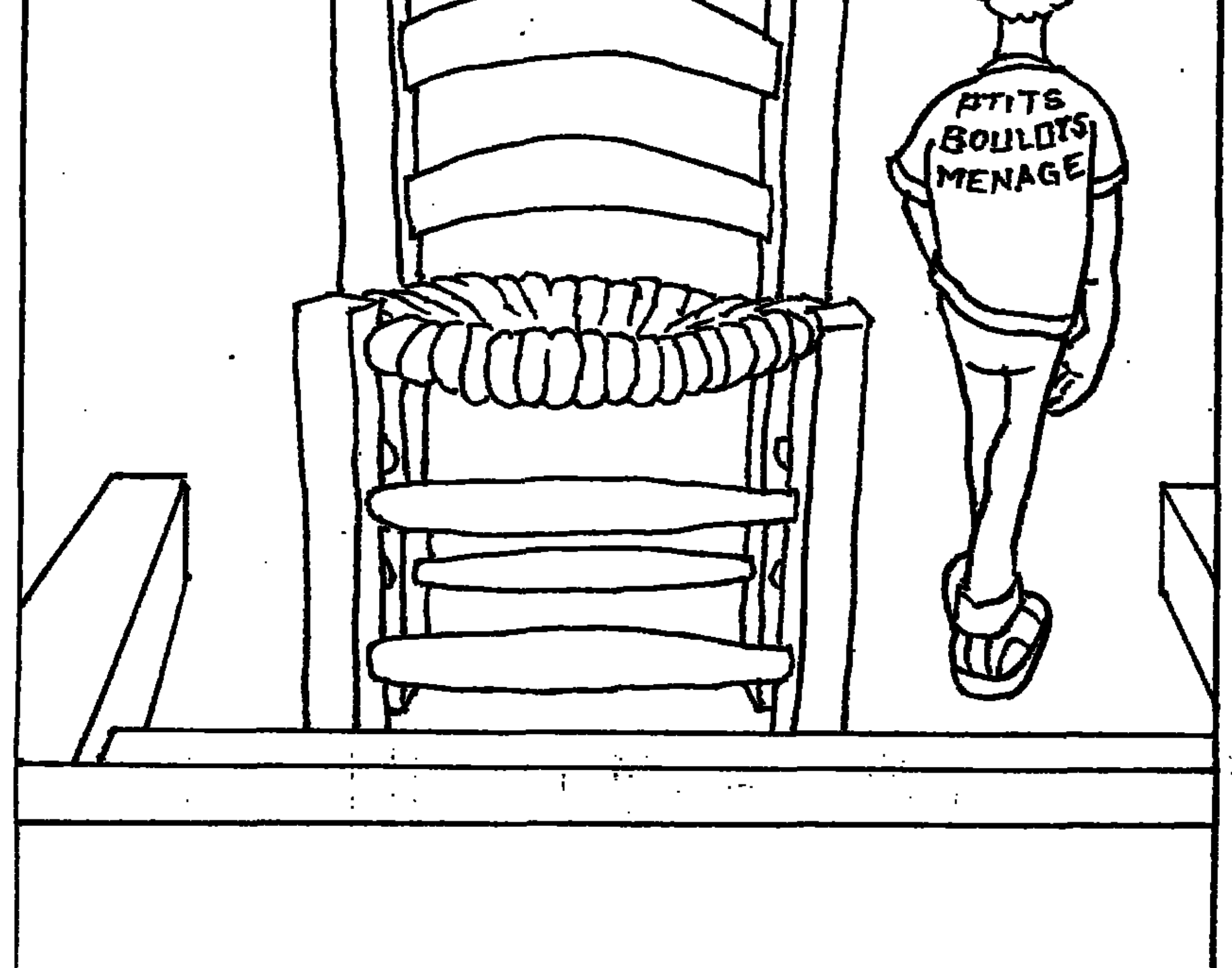
Ce manque global de repères fait alterner phases de mobilisation et phases de repli. « *Il y a des lundis où je sais que je vais passer ma semaine à chercher un vrai boulot,* explique David, au chômage depuis huit mois et qui aimerait intégrer une agence spécialisée dans la création d'événements. *J'achète deux ou trois journaux, j'écris, j'ai parfois même le courage de téléphoner. Comme cela ne donne rien, enfin jusqu'à maintenant, je pare au plus pressé et je me retrouve à distribuer des prospectus ou à faire du marketing téléphonique...* » Quand l'énergie revient, c'est souvent en raison, précise l'étude, « *de problèmes matériels ou de crise dans le soutien familial. Alors, confrontés à l'urgence, les jeunes retournent vers les organismes d'aide à l'insertion pour solliciter des appuis auprès des conseillers, rechercher les mesures pouvant leur donner accès à des expériences en entreprise* ».

Une attitude confirmée dans l'étude réalisée par deux autres chercheurs, Ouali Si Amer, économiste, et Sylviane Touzé, sociologue : « Trajectoires de vie et logiques d'insertion des jeunes – L'expérience des 16/25 ans fréquentant le dispositif d'accueil en Languedoc-Roussillon » (*Cahiers de l'observatoire de la précarité, de l'insertion et de l'intégration. Languedoc-Roussillon*, no 14, juin 1995). « *Les jeunes ne se rendent à la mission locale d'insertion que dans les périodes de dégradation afin de débloquer l'impasse, de n'importe quelle manière, pour éviter le pire, souvent la perte du logement. Ils ne viennent qu'en situation d'urgence parce que, dans leur quotidien, le temps manque même pour une formation. L'institution est l'ultime recours après épuisement des autres voies.* »

En dépit des difficultés de l'ensemble de ces parcours, le Credoc estime que « *les jeunes sont peu nombreux à se sentir marginalisés et se définissent en majorité comme étant plutôt bien intégrés à la société* ». Tout dépend de la solidité de l'entourage et du réseau des proches. Beaucoup des 18/25 ans continuent à croire à leur installation future dans la vie active, à la conquête de leur indépendance par rapport au milieu familial.

« *Ce n'est pas tous les jours facile,* remarque Mélanie, 25 ans, un DEUG d'espagnol en poche et qui vit toujours chez ses parents. *Mais, même si je dois attendre encore un an, je sais que quand je partirai de chez eux ce sera pour de bon avec un poste solide.* » D'autres affichent clairement leur peur : « *Et si je devais végéter comme ça toute ma vie... Dans ce cas-là, je préférerai partir, aller à l'étranger.* » « *En tout état de cause,* notent Ouali Si Amer et Sylviane Touzé, *à défaut d'un projet professionnel clair, les jeunes ont un projet de vie : faire mieux que leurs parents, fuir le quartier. Ils savent ce qu'ils ne veulent pas faire ou ne veulent pas être.* »

Marie-Béatrice Baudet



Plus d'école, moins d'emploi

En 1994, près de la moitié des 15-29 ans poursuivaient leurs études. Résultat : le taux d'activité des jeunes est en chute libre

DES études à l'emploi : plus tard et plus difficilement qu'il y a vingt ans : c'est le titre qu'ont choisi de donner Monique Meron et Claude Minni, membres de la division emploi de l'Insee, à l'étude qu'ils viennent de consacrer à la situation des jeunes (*Economie et statistique*, Insee, nº 283-284, 1995 3/4). Tirées d'une analyse portant sur les vingt dernières années, leurs conclusions dégagent des tendances lourdes qui, pour la plupart – crise oblige –, se sont accentuées depuis le milieu des années 80 : les jeunes poursuivent plus longtemps leurs études, leur présence sur le marché du travail diminue, le chômage les frappe dans toutes les catégories d'âge, et leur insertion professionnelle est devenue plus longue et plus difficile, quel que soit le diplôme.

Première caractéristique majeure de la période : les jeunes poursuivent leurs études de plus en plus longtemps, particulièrement depuis ces dix dernières années, comme une protection face à la montée du chômage. En 1994, près d'un jeune sur deux âgés de 15 à 29 ans poursuivait ses études, alors que c'était le cas de 35,3 % d'entre eux en 1985 et de moins d'un jeune sur trois en 1975. Ainsi, l'âge auquel plus de la moitié d'une génération poursuit aujourd'hui ses études est de 21 ans, contre 18 ans en 1975.

Certes, l'allongement de la scolarité est un phénomène qui a débuté bien avant 1975. Il répondait alors « *à une politique éducative et à une demande spontanée et ancienne des familles* », soulignent les auteurs de l'étude, précisant que, dans un contexte de croissance économique, « *le diplôme permettait d'accéder à une condition supérieure* ». Mais à cette évolution régulière sont venus s'ajouter, depuis le milieu des années 80, les effets de la crise économique.

Les auteurs reconnaissent d'ailleurs que, depuis une dizaine d'années, « *l'offre du système éducatif apparaît comme une alternative au chômage* ».

Les jeunes poursuivent donc aujourd'hui leurs études afin d'éviter d'avoir à affronter les risques de la recherche d'emploi. Analysée par tranches d'âge, cette tendance est plus nette encore. Si 92 % des jeunes de 15 à 19 ans poursuivaient leurs études en 1994, contre 82 % en 1985, la proportion a plus que doublé pour les 20-24 ans (43 % contre 20,7 %) sans épargner les 25-29 ans (4,4 % contre 2,6 %). Résultat : le taux d'activité des jeunes – c'est-à-dire la proportion de ceux qui ont un emploi ou en cherchent un – est en chute libre.

CHÔMAGE

Toutefois, s'agissant des jeunes filles, la tendance des études plus longues s'est accompagnée, dans un premier temps, d'une diminution importante de l'inactivité (hors études). Si près d'une fille sur cinq entre 15 et 29 ans était au foyer en 1975 – c'est-à-dire ni à l'école ni sur le marché du travail –, on n'en compte plus que 8 % en 1994. Mais si l'activité (hors études) des jeunes filles a bien augmenté jusqu'au milieu des années 80, elle s'est ensuite réduite en raison de l'allongement de la scolarité parmi les jeunes femmes.

Plus généralement, les jeunes sont de moins en moins présents sur le marché du travail. Environ un jeune de 20 ans sur quatre a un emploi ou en cherche un aujourd'hui, alors que « *les jeunes de cet âge étaient trois fois plus nombreux sur le marché du travail* » en 1975, précise l'étude de l'Insee. Autrement dit, la poursuite des études a fait chuter le taux d'activité des jeunes. Si les 25-29 ans sont toujours aussi présents sur le marché du travail (86,2 %), ce n'est guère le cas des 15-19 ans. « *A dix-huit ans,* souligne l'étude, *un jeune sur dix se trouve sur le marché du travail, contre près d'un sur deux en 1975.* » Quant aux 20-24 ans, leur taux d'activité a également amorcé une « *baisse spectaculaire* » au milieu des années 80, passant de 72 % en 1985, à 52 % en 1994...

Cette évolution très nette du taux d'activité des jeunes influence directement la mesure du chômage pour ces catégories d'âge. Ce dernier peut en effet être calculé soit en termes de taux – c'est-à-dire rapporté uniquement aux actifs –, soit en termes de parts – c'est-à-dire rapporté à l'ensemble de la classe d'âge considérée. Autrement dit : « *La part du chômage mesure son poids dans l'ensemble de la population, alors que le taux de chômage mesure la probabilité d'être sans emploi pour ceux qui se présentent effectivement sur le marché du travail* », expliquent les auteurs de l'étude.

Une chose est sûre : quel que soit le mode de calcul, le chômage des jeunes de 15 à 29 ans n'a cessé de croître au cours des vingt dernières années. Passant de 3,5 % en 1975 à 10,3 % en 1994, la part des jeunes au chômage entre 15 et 29 ans est aujourd'hui de un sur dix. Par ailleurs, comme le taux d'activité n'a cessé de baisser, le taux de chômage, lui, a en réalité augmenté beaucoup plus rapidement. Entre 15 et 29 ans, un jeune sur cinq présents sur le marché du travail est aujourd'hui sans emploi (contre un sur vingt en 1975). Le taux de chômage des 15-29 ans est en effet passé de 5,8 % en 1975 à 20,7 % en 1994, frappant tout particulièrement les 20-24 ans (entre 27,7 % contre 6,3 %).

Enfin, le niveau de diplôme ne met plus les jeunes à l'abri de la recherche d'emploi et leur insertion dans la vie professionnelle est plus lente qu'avant. Certes, les non-diplômés restent de loin les plus touchés par le chômage, avec un taux qui a passé de 8 % en 1975 à... 30 % en 1994, mais les jeunes plus formés ne sont pas épargnés. Relativement protégés pendant les années 80, les diplômés du supérieur (au-delà du baccalauréat), par exemple, ont vu leur taux de chômage croître depuis 1990 pour atteindre 12 % en 1994.

Pour tous, en tout cas, la période d'accès à l'emploi s'allonge : « *En 1994, le chômage touche plus de quatre jeunes sur dix qui ont terminé leurs études depuis un an,* précise l'Insee ; *trois jeunes sur dix après deux ans, moins d'un sur quatre quand la fin des études date de trois ans et 15 % lorsqu'elle est de dix ans.* ».

Olivier Piot

ÉCHOS

APEC

● Près de 400 000 cadres ont été recrutés pour l'ensemble de l'Europe communautaire de juillet 1994 à juin 1995. Tel est le chiffre avancé par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) à l'occasion de la 7e édition de son panel *Europe* réalisé en partenariat avec la Commission des communautés européennes. L'APEC constate que « *c'est un peu moins que ne l'avaient laissé espérer les entreprises panélistes l'an dernier à pareille date* ». Il reste cependant que la dégradation s'est ralentie (35 000 emplois cadres perdus, contre 47 000 emplois en 1993-1994) et, signe positif en cette période universitaire, « *un rééquilibrage des recrutements s'est opéré au profit des jeunes diplômés* ».
Pour la période de juillet 1995 à juin 1996, 430 000 à 450 000 recrutements de cadres sont prévus pour l'ensemble de l'Europe, les recrutements devant progresser dans tous les pays, à l'exception de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Quant à la France, selon le panel, avec ses 96 000 cadres recrutés en 1994-1995, elle a amélioré sa position. Second recruteur européen de cadres, elle a même occupé le tout premier rang pour le recrutement des jeunes diplômés. Pour la période de juillet 1995 à juin 1996, 115 000 à 120 000 cadres devraient être recrutés dans l'Hexagone. Par le volume des recrutements opérés, la France devrait accéder au premier rang. En revanche, rapportée aux intentions exprimées par les entreprises, quant à la croissance ou à la compression de leur effectif cadre, la France se situe dans la moyenne des pays européens (17 % en croissance, 6 % en compression). « *Son rang de premier recruteur, prévisible pour 1995-1996, est donc bien relatif, et ne masque en rien les difficultés de l'Hexagone* », a souligné Chantal Cumunel, présidente de l'APEC. A l'occasion de cette 7e édition du panel, 5 100 entreprises ont été interrogées dans les douze pays qui constituaient l'Union européenne jusqu'en 1994.

RENDEZ-VOUS

TRIBUNE

Politique du fusible et culture de l'instabilité

par René Permain

ETUDES intéressantes, ouvrages et articles pertinents : depuis plusieurs années on ne cesse de vanter les mérites de la gestion prévisionnelle du personnel et le respect d'une éthique dans la gestion du bien le plus précieux dans l'entreprise : les hommes. M'en référant à une expérience personnelle de trois décennies dans l'exercice de la fonction « personnel », je ne peux que constater les progrès réalisés dans les moyens mis en œuvre pour améliorer et moderniser les gestion du personnel, tous secteurs d'activité confondus. Des techniques et des outils ont été créés ou perfectionnés en vue de faciliter l'évolution personnelle et professionnelle des collaborateurs autant que la réussite économique de l'entreprise. Sous les apparences lisses qu'annoncent les spécialistes du marketing social se cachent pourtant des pratiques peu reluisantes. S'il y a toujours eu des dérapages qui, même s'ils sont regrettables, sont inévitables dans toute collectivité, il semble que ceux-là se multiplient à l'envi depuis quelques années, au niveau de la gestion collective autant qu'individuelle.

N'hésitons pas sur le collectif, c'est-à-dire sur les plans de restructuration ou d'adaptation à l'emploi (formules tout aussi lénifiantes que celle de plan « social », qui n'a de social que le nom), même si ceux qui ont à gérer de telles opérations s'emploient, le plus souvent, à réduire les inconvénients, les traumatismes et même les souffrances qu'elles génèrent. Il n'est pas nécessaire d'appuyer davantage dans ce domaine largement abordé dans la presse et dans divers colloques et conférences. En revanche, on n'a jamais écrit, à ma connaissance, sur les égarements dans la gestion individuelle. S'il n'existe pas de statistiques sur ce sujet – comment pourrait-il y en avoir ? –, il semble bien que leur développement soit intervenu en parallèle avec l'augmentation des licenciements collectifs, comme si une « dynamique licenciement » s'était ainsi créée, laissant la place à une sorte de gestion sauvage que rien, ou presque, ne limite.

Une culture nouvelle de l'instabilité tend à s'installer dans nombre d'entreprises où il est considéré comme normal de pratiquer la politique dite du « fusible » alors que la réalité montre que les difficultés rencontrées dans le fonctionnement ou les performances de l'entreprise ne sont pas toujours imputables à un individu. Mais l'usage se répand de sacrifier tel ou tel collaborateur pour, parfois, protéger le vrai responsable. Sans parler de ce que l'on peut trivialement nommer le délit de « sale gueule » : on a fini de plaire ou on ne fait plus partie de la bonne génération. Personne n'étant sans défaut, il est alors aisé de fabriquer un motif de toute pièce pour engager l'action qui mènera à la rupture. L'auteur de ces lignes peut attester que les séparations individuelles, à tous les niveaux de la hiérarchie, se font, de plus en plus souvent, sans motif réel et sérieux, comme le stipule le législateur. Et certains responsables de donner libre cours à leur cynisme. Ainsi, un président de société déclara à son directeur des ressources humaines qui avait dû gérer plusieurs plans sociaux en application de la politique décidée par la direction générale : *« Après ces opérations, vous êtes grillé dans notre entreprise. Il vaut mieux envisager dès maintenant votre départ »* ! Tel autre cadre supérieur, que son président invite à déjeuner (geste flatteur) et qui, pendant cette rencontre empreinte de « franche » convivialité, se voit au dessert signifier son licenciement sous les auspices d'une transaction généreuse au motif qu'*« il vaut mieux se séparer avant que l'on ne se dispute un jour, même si aujourd'hui nous nous entendons très bien »* ! Et l'on pourrait multiplier les exemples.

FOURCHES CAUDINES

Si les statistiques prud'homales ne traduisent pas cette évolution, c'est tout simplement parce que, non fondées en droit, ces séparations s'effectuent sous l'égide d'une transaction « amiable » sans que le juge intervienne. La victime a-t-elle le choix ? La réponse est évidemment non. La rupture étant consommée entre l'intéressé et sa direction (à l'initiative de cette dernière), il vaut mieux négocier dans les meilleures conditions et percevoir immédiatement le montant de l'indemnité transactionnelle. Cette procédure a ses aléas et ne permet pas de disposer rapidement des indemnités de rupture dont l'intéressé a besoin pour faire vivre sa famille. Mais il faut être clair. La signature du salarié ne signifie pas qu'il privilégie le chèque, quel qu'en soit le montant, plutôt que l'emploi. La relation au travail étant devenue impossible, le salarié se voit obligé de passer, dans son entreprise, sous les fourches Caudines. Ces situations sont plus nombreuses qu'on ne le croit, et elles touchent tous les niveaux hiérarchiques. Or, dans la plupart des cas, elles ne donnent lieu à aucune réaction au sein de l'entreprise, aussi bien de la part des représentants du personnel que des collègues. La raison en est que les directions d'entreprise pratiquent de plus en plus un style de gestion autoritaire et n'hésitent pas à gouverner par le stress ou, éventuellement, la peur. L'ambiance générale faite de morosité, de marchés peu porteurs, de résultats médiocres ou insuffisants nimbe d'un flou entretenu les raisons qui président à la mise en œuvre de mesures individuelles souvent iniques. Le développement de l'égoïsme dans le comportement des individus qui cherchent d'abord à se protéger dans un marché du travail qui n'offre que de très rares alternatives complète l'explication. On pourrait en tout cas citer tel ou tel dirigeant pour qui licencier est, comme l'on dit en termes technocratiques, une variable de gestion. Quel que soit l'arsenal juridique dont on dispose, il existe nombre de présidents, directeurs généraux ou cadres de direction qui possèdent aujourd'hui l'art et la manière de manipuler le collaborateur de façon à le conduire à la conclusion que seule une rupture transactionnelle peut résoudre les difficultés dans lesquelles il a été artificiellement placé. Les pratiques ont leurs nuances, mais elles sont généralement efficaces. Il arrive aussi que ceux-là mêmes qui exercent ce type de « talents » ne soient pas non plus à l'abri de telles manœuvres.

Il ne s'agit pas de réduire la gestion humaine des sociétés à d'aussi inavouables agissements et de généraliser ces comportements à partir de cas particuliers, mais le phénomène a pris ces dernières années suffisamment d'ampleur pour qu'il mérite d'être signalé. L'auteur de ces lignes peut témoigner de quantités de vilenies de cet ordre dont les victimes ne se manifestent pas de peur de rencontrer des difficultés supplémentaires dans leur recherche d'emploi devenue aujourd'hui très aléatoire. L'impact de telles pratiques sur l'ambiance de travail est évidemment négatif. Progressivement, la culture d'entreprise se perd et la confiance des équipes dans leurs dirigeants s'effrite. Les dommages qui en résultent sont, au plein sens du terme, incalculables au plan de l'efficacité et des performances de la collectivité. Ces faits ne constituant pas de véritables événements, ils ne sont pas relatés par les médias. Pour autant, la désinvolture avec laquelle certains dirigeants disposent de leurs collaborateurs est intolérable et de tels actes méritent d'être publiquement dénoncés. Se reconnaîtront-ils ? Certainement pas, tant leur cynisme est devenu quasiment une seconde nature. Néanmoins, en faisant savoir que de tels comportements existent, on peut espérer qu'ils feront réfléchir ceux qui seraient éventuellement tentés de s'en inspirer. En dépit de tout, l'homme est la principale richesse de l'entreprise, qu'il faut savoir gérer avec l'objectif de le former, de l'orienter, de le promouvoir, bref, de l'aider à atteindre son plein épanouissement professionnel. Mais aussi, est-il besoin de le souligner, de le considérer. Peut-on parler de progrès dans la gestion du personnel dans une société qui « s'ensauvage » ainsi ? Hâtons-nous de revenir à des règles de conduite plus conformes au respect des personnes, les entreprises aussi y gagneront.

***René Permain** est le pseudonyme d'un directeur des ressources humaines.*

SOCIAL

Lettres noires sur fond blanc

Par souci de responsabilisation, certaines grandes entreprises communiquent un bilan social individuel

« VOTRE bilan social individuel » : les lettres noires se détachent sur la couverture blanche plastifiée. En haut, « Rank Xerox » est inscrit à l'encre rouge, et juste en dessous, à gauche, figure le nom du salarié, que nous appellerons M. Dupont. A l'intérieur de ce document de petit format, vingt fiches recensent l'ensemble des avantages sociaux dont bénéficie M. Dupont dans l'entreprise.

L'une des premières fiches rappelle que le salarié est âgé de quarante et un ans, qu'il est marié, père de trois enfants, qu'il est entré dans la société le 15 août 1970 et qu'il occupe actuellement le poste d'inspecteur service client. Les autres détaillent, entre autres, sa rémunération, sa participation aux résultats de l'entreprise (9178 francs), le montant du capital prévu par l'assurance-décès, les taux de remboursement de la mutuelle, et même une estimation du montant de la retraite à laquelle il pourra prétendre, à l'âge de soixante ans, en 2004 !

Depuis maintenant trois ans, chacun des 3 600 collaborateurs de Rank Xerox reçoit, par courrier, aux alentours du mois d'avril, son bilan social individuel. *« Il s'agit d'une version individualisée du bilan social collectif, qui permet d'apporter une information nominative et chiffrée sur les différents avantages sociaux offerts par l'entreprise »*, indique Thierry Perdereau, PDG de France Bilan Informatique (FBI), qui a aidé Rank Xerox à concevoir le projet et qui assure la réactualisation annuelle des informations communiquées.

A l'heure où le système de protection sociale accuse des déficits alarmants, le bilan social individuel se veut à la fois un outil de communication et de responsabilisation. *« C'est un moyen de valoriser l'image de l'entreprise, de mieux faire connaître ce qui existe sur le plan social tout en favorisant une prise de conscience individuelle de ce que représentent les coûts sociaux »*, confirme Hervé Farret, responsable du recrutement et de la communication chez Rank Xerox.

Ainsi, le bilan social individuel permet de promouvoir la politique sociale menée par l'entreprise en insistant sur ses retombées au niveau de chaque salarié : en soulignant que Rank Xerox a consacré 5,49 % de la masse salariale à la formation (au lieu de 1,4 % imposé par la loi), la fiche numéro 6 rappelle également à M. Dupont qu'il a lui-même bénéficié de quatorze jours de formation en 1994, six jours de stage produit et huit jours de perfectionnement en bureautique-télématique. « *C'est une façon d'introduire le concept de rémunération globale*, précise Hervé Farret, *et de faire comprendre que le salaire ne constitue pas l'unique contrepartie au travail fourni.* »

DOSAGE

Si le salarié puise dans ce bilan une foule d'informations concrètes sur les avantages auxquels il a droit, il est aussi subtilement amené à prendre conscience des dépenses réalisées pour lui par l'entreprise. Ainsi la fiche numéro 4, grâce à un petit tableau synthétique, s'attarde sur les cotisations sociales. M. Dupont peut constater qu'il a versé, en 1994, 21 332 francs à la Sécurité sociale (contre 53 578 francs acquittés par l'employeur), 6 899 francs pour la retraite complémentaire (contre 12 450 francs) et 5 625 francs au régime d'assurance-chômage (contre 9 760 francs). La dernière ligne conclut que l'ensemble des prélèvements sociaux représentent 23,99 % du salaire brut perçu par M. Dupont et 48,28 % du salaire brut payé par Rank Xerox à son salarié...

Selon le PDG de FBI, qui travaille, entre autres, avec la banque Paribas, les laboratoires Merck ou le groupe Bayer, le bilan social individuel reste, pour l'instant, surtout exploité par de grosses entreprises. Le budget nécessaire à la mise en place et à la gestion d'un tel outil oscille entre 100 à 150 francs par salarié. Côté contenu, tout est affaire de dosage et tout dépend des objectifs à atteindre. On peut, par exemple, notifier au salarié ses jours d'absence pour tenter de réguler un absentéisme trop important, délivrer des estimations de préretraites pour préparer des départs anticipés, ou mettre l'accent sur certaines nouveautés. Ainsi, cette année, Rank Xerox a profité de la sortie de ce bilan personnalisé pour faire connaître un système d'options au niveau du régime de prévoyance. Et un projet de treizième mois à la carte figure déjà à l'ordre du jour pour l'an prochain : les salariés pourront choisir entre le percevoir tel quel, le convertir en jours de congés ou le placer sur un plan épargne-retraite. *« Le bilan social individuel constitue un véhicule d'informations et l'on n'y retrouve que ce que l'entreprise veut bien y faire passer tous les ans »*, conclut Thierry Perdereau.

Nathalie Mlekuz

LECTURES

Communication, mode d'emploi

Comment développer la communication interne, par Philippe Béon. Nathan, 128 p., 74 F.

PHILIPPE Béon, consultant, examine toutes les facettes de la politique de communication interne d'une entreprise. Il insiste sur son rôle de levier de l'implication des salariés. Si quelques paragraphes ne sont pas d'une éclatante originalité (par exemple : « Comment animer des réunions efficaces »), le texte détaille bien les étapes de la démarche et souligne la nécessité d'actions préalables à l'élaboration d'un plan de communication : audit des dispositifs d'échange d'informations, identification de la culture de l'entreprise. L'encadrement apparaît comme le relais et le pivot de ce plan, les objectifs de communication constituant un des thèmes de son entretien annuel d'évaluation.

Philippe Béon met en garde contre la précipitation et le clinquant : *« A une démarche trop claironnante on préférera une action plus progressive seule susceptible de recueillir l'adhésion du personnel. »* Cela notamment peut éviter que *« les plaquettes, imprimées sur papier glacé, commencent et terminent leur vie éditoriale sous une fine couche de poussière »*.

« NOMADES » DU NUCLÉAIRE

■ **Ce livre** présente les résultats d'une enquête médicale sur les conditions de travail et de vie de deux mille cinq cents salariés intervenant en sous-traitance dans le cadre de la maintenance des centrales nucléaires. La précarité de l'emploi (20 % des personnes concernées ne sont pas en contrat à durée indéterminée) n'apparaît pas comme un déterminant essentiel de la santé des intéressés. Par contre, aux contraintes de travail s'ajoutent celles du *« nomadisme »*, qui touche la moitié d'entre eux, d'une intervention en zone contrôlée et d'un manque de marge de manœuvre dans la gestion du temps.

Intermittents du nucléaire, par Ghislaine Doniol-Shaw, Dominique Huez et Nicolas Sandret. Editions Octares. 250 p., 180 F.

VADE-MECUM CONTRE L'EXCLUSION

■ **ATD-Quart-Monde** a rédigé des fiches juridiques faciles à lire sur la famille, le logement, la consommation, la justice, l'administration et le travail. Dans chacun de ces domaines sont passés en revue aussi bien les droits et devoirs que les formalités à accomplir. Les situations que rencontrent le plus souvent les familles et les personnes vivant dans la grande pauvreté sont abordées en priorité. Enfin, cette publication propose, notamment, une approche concrète de la législation du travail.

Guide juridique contre l'exclusion. Sous la direction de Denyse Jouy. Ed. de l'Atelier-Editions Quart-Monde. 249 p., 90 F.







instabili...

ORGANISATION ET GESTION DES ENTREPRISES

GESTION – FINANCE

Auditeurs, Exploitants Professionnels de la Banque et de la Finance,

Elargissez vos horizons et rejoignez Michael Page

(CA : 700 MF/400 Consultants/40 Bureaux/Coté en Bourse de Londres)

❑ Agé de 28-32 ans, bilingue anglais-français, vous êtes diplômé d'une grande école de commerce, d'un IEP, d'un MBA ou d'un troisième cycle universitaire à dominante financière.

❑ Vous êtes un professionnel de l'un des métiers fonctionnels ou opérationnels de la Banque et de la Finance (corporate finance, marchés financiers, inspection, crédit, exploitation,...) ou auditeur externe spécialisé sur ce secteur.

❑ En rejoignant nos équipes en tant que consultant, nous vous proposons de capitaliser sur votre expérience (environ 4-5 ans) et d'élargir vos compétences au sein d'un grand cabinet international de conseil en recrutement en pleine expansion et déjà leader sur son marché.

❑ Après une période de formation à nos méthodes, vous prendrez rapidement la responsabilité complète de missions de recrutement et serez chargé de développer une clientèle de haut niveau composée d'institutions financières et bancaires françaises et internationales.

Si ces perspectives vous motivent, contactez Jean-François Monteil au (33-1) 47 57 24 24 ou envoyez votre CV + photo + rém. actuelle à Michael Page International, 3 boulevard Bineau, 92594 Levallois-Perret Cedex, ou taper votre CV sur le 36.17 code MPage (Contrôle 1,01F/min) sous référence JFM0096.

MP

International Recruitment Specialists
(Londres, Paris, Amsterdam, Francfort, Sydney, Hong Kong)

Nous sommes une des principales filiales d'un groupe agro-alimentaire de dimension internationale. L'évolution de nos systèmes de gestion joue un rôle clef dans notre réussite et nous créons le poste de

CONTROLEUR DE GESTION

Ses principales missions concerneront prioritairement :
- L'analyse financière de l'activité commerciale et marketing de l'entreprise (CA - rentabilité - budget publi-promotionnel...)
- Un rôle d'interface entre la Direction administrative et financière, le Marketing et le Commercial
- Une activité de gestionnaire et d'animateur d'une équipe de 3 personnes.

Sa formation :
- Ecole Supérieure de Commerce (HEC - ESSEC - ESPC...) ou Ingénieur avec des compétences confirmées en gestion.
- Une bonne maîtrise de l'anglais est nécessaire.

Son expérience :
Le titulaire du poste devra disposer de 2 à 3 ans d'expérience professionnelle. Celle-ci peut être acquise soit au sein d'un des grands cabinets d'audit anglo-saxons, soit comme contrôleur de gestion dans une entreprise reconnue pour ses méthodes de gestion.

Une connaissance de la gestion commerciale d'une entreprise de biens de grande consommation serait un atout complémentaire.

Ses qualités de rigueur et de communication ainsi que sa capacité de participation active au suivi et à l'évolution de nos systèmes de gestion lui assureront de larges perspectives d'avenir au sein de la société et du groupe.

Poste basé à Paris.

Ecrire sous réf. 438 2897 5M
Discrétion absolue

etap

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

Société spécialisée dans le traitement de déchets nucléaires recherche

UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

La quarantaine, de formation supérieure (diplomé d'école de commerce ou d'ingénieur, DESS de gestion,...), vous possédez une solide expérience industrielle que vous pourrez valoriser dans une entreprise en plein développement et faisant appel aux technologies de pointe.

Les responsabilités qui vous seront confiées couvrent :
- les aspects financiers : comptabilité générale et analytique, contrôle de gestion, fiscalité et gestion de trésorerie.
- le management des ressources humaines incluant la gestion d'opérateurs extérieurs

Vous maîtrisez suffisamment l'anglais pour rédiger des contrats avec des clients étrangers.

Votre premier challenge : faire évoluer le service pour l'adapter à un décuplement du C.A. en quelques années.

Ouverture mais rigueur, caractère bien trempé et capacité d'anticipation sont les qualités essentielles requises par ce poste clé.

Rémunération motivante - poste basé au siège près de Cergy-Pontoise dans un cadre agréable.

Merci d'envoyer lettre et CV à EUREQUIP sous la référence PHB 57 à l'adresse suivante :
5, Esplanade Charles de Gaulle - 92733 NANTERRE Cedex.

BORDEAUX

Directeur administratif et financier

De création récente, cette société très performante (120 pers.) dans le domaine des compléments nutritionnels, connaît une progression exceptionnelle et s'engage dans un programme de diversification important.

Pour pouvoir s'investir plus totalement dans la recherche-innovation et le développement des activités, son P.D.G. souhaite être épaulé par un directeur administratif et financier.

Expérimenté, il est capable d'animer l'ensemble des services comptables, administratifs et financiers ainsi que de participer à l'organisation et au management du groupe.

Pour ce poste évolutif et très urgent, formation supérieure et expérience du management s'imposent.

Merci d'adresser rapidement votre candidature en précisant la réf. 1065 à notre Conseil A. PHILIPPE,

FM Conseils Tripolis II, Les Bureaux du Lac II, 6 rue René Cassin, 33049 Bordeaux.

PARFOURY



La ville de Dijon
(Côte d'Or) 151.000 habitants,
recherche D'URGENCE par voie de mutation ou de détachement son

DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

Placé sous l'autorité directe du Secrétaire Général, vous serez chargé de coordonner l'ensemble des activités de la Direction comprenant :
- la préparation et l'exécution du budget depuis les orientations jusqu'à l'élaboration du compte administratif (montant du budget : 1,5 milliard de francs),
- l'élaboration d'une programmation financière pluriannuelle,
- la gestion active de la dette et de la trésorerie,
- la réalisation d'études et d'analyses financières et fiscales,
- le suivi des associations subventionnées et des garanties d'emprunts,
- la mise en place de la M14,
- le fonctionnement du service "marchés publics".

Titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (niveau bac+4) ce poste s'adresse principalement aux administrateurs territoriaux ayant une formation et une pratique confirmée de la gestion financière acquise notamment au sein de collectivités territoriales ou d'administrations d'Etat ou dans des secteurs bancaires.

Homme de terrain, vous saurez démontrer vos aptitudes au dialogue avec les partenaires du service (élus, responsables des autres directions, fournisseurs, comptable public, organismes financiers...).

A la tête d'une équipe d'une trentaine d'agents, votre rigueur et vos capacités d'organisation, votre esprit d'initiative, votre sens du dialogue et votre disponibilité seront déterminants.

Une bonne connaissance de l'informatique sous environnement Windows serait un atout supplémentaire.

Merci d'adresser POUR LE 20/11/95 AU PLUS TARD votre CV détaillé avec lettre de motivation et photo à la Mairie de Dijon, Service du Personnel, BP 1510, 21033 Dijon Cedex. Tél. 80.74.53.94

Notre Société d'Avocats (50 personnes) recherche pour son siège parisien son :

Jeune Directeur Administratif et Financier

H/F

- Auprès de l'associé gérant, vous prendrez en main l'ensemble de la fonction administrative et financière.
- Votre domaine d'intervention recouvre l'élaboration des comptes d'exploitation, le suivi des tableaux de bord mensuels, les relations avec les banques, la comptabilité, la gestion des moyens généraux, l'informatique et la gestion du personnel. En somme, vous vous intéressez à tout et exercerez cette polyvalence à la tête d'une équipe administrative de 3 personnes.
- Au-delà de cette technicité, nous comptons sur votre ouverture d'esprit et votre aptitude à communiquer alliant souplesse relationnelle et fermeté.
- De formation supérieure en getion (ISG - MSG Dauphine...), vous avez acquis une première expérience significative en Société de service incluant la gestion de personnel. Vous souhaitez maintenant élargir votre champ d'actions et vivre l'opérationnalité des décisions. La maîtrise de l'anglais serait appréciée.

Merci d'adresser votre dossier de candidature : CV, lettre manuscrite et prétentions sous référence P.S./300 à : UN des Trois Ressources Humaines - 31, rue Chaptal - 75009 Paris.

UN des TROIS — Conseil en dynamique Humaine

AIX-EN-PROVENCE ANNECY BORDEAUX LILLE LYON NANCY NANTES NICE PARIS RENNES STRASBOURG TOULOUSE

PARIS

Banque privée à taille humaine
recherche

Inspecteur senior

Rattaché au directeur de l'inspection, vous aurez pour mission d'intervenir sur l'ensemble de nos sites, tant parisiens qu'à l'étranger.

Vous connaissez l'organisation de services titres, vous maîtrisez l'inspection de structure informatique et possédez une expérience confirmée d'audit.

Organisé, rigoureux, diplomate, vous serez une force de proposition stratégique auprès de notre Direction Générale, et serez amené à être un interface actif auprès de nos équipes opérationnelles.

Agé d'environ 35 ans, vous êtes diplômé de l'enseignement supérieur (bac + 5, type école de commerce, ingénieur) et avez une expérience confirmée d'au moins 5 ans au sein de la direction de l'inspection d'un établissement bancaire.

Volontaire, autonome, vous serez rapidement opérationnel à ce nouveau poste.

Votre réussite à cette fonction vous ouvrira des opportunités au sein de notre structure.

Merci d'adresser lettre, CV et photo, sous réf. 24 657 284/M. à notre conseil Onoma, 29 rue de Berri, 75008 Paris.

Onoma
GROUPE COURTAUD





14/L

GESTION – FINANCE

Consultants Gestion/Organisation

Paris - Caen/Rouen - Marseille

FIDORGA développe au sein de KPMG Fiduciaire de France l'activité de conseil en management auprès des PME-PMI. Nous vous proposons d'être acteur de notre projet de développement au sein d'équipes pluridisciplinaires.

Vous exercez des responsabilités importantes en gestion, organisation et restructuration dans des entreprises de 100 à 500 personnes.

Vos connaissances des techniques de contrôle de gestion, des systèmes d'information et des applications de gestion sont associées à une maîtrise de l'ensemble des fonctions et structures des entreprises. Vous justifiez également d'une expérience de gestion de projets.

Après une formation supérieure en gestion (grandes écoles ou universités), vous avez acquis une expérience professionelle d'une dizaine d'années : en qualité de DAF ou contrôleur de gestion pendant 5 à 7 ans en PME-PMI de taille significative et comme conseil durant au moins trois ans en cabinet de taille moyenne. A 35/40 ans, vous avez su développer sens relationnel, qualité d'écoute, esprit d'équipe et forte capacité d'engagement.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions (en précisant la réf. CGO2/LM et la ville choisie au département des ressources humaines, FIDORGA, 2 bis rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret.

MEDIA SYSTEM

KPMG Fiduciaire de France

Groupe bancaire, intervenant majeur sur les marchés (taux d'intérêts, change, actions...) poursuit son développement centré sur 3 métiers :

- ***Gestion pour compte propre.***
- ***Intermédiation.***
- ***Gestion pour compte de tiers.***

Nous recherchons :

UN RESPONSABLE DES PROCEDURES COMPTABLES

Vous serez chargé :
de l'analyse des process ainsi que des besoins, de la définition des cahiers des charges, du suivi des projets et de l'encadrement d'une équipe de 6 personnes.

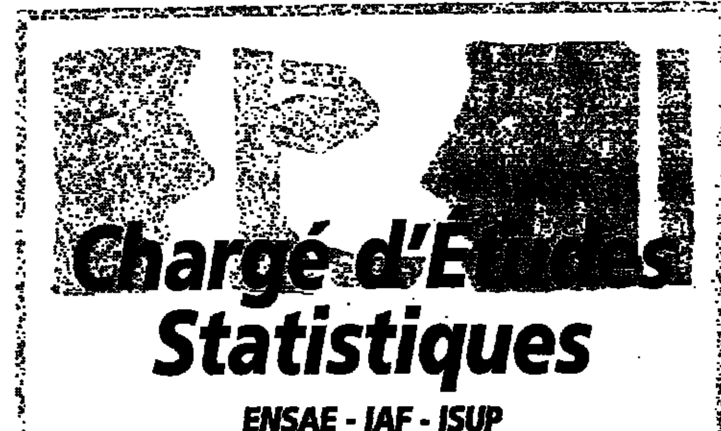
Ingénieur de formation, vous êtes diplômé d'un 3ème cycle (ITM ou DESCF). Vous avez entre 6 et 10 ans d'expérience, tant en comptabilité/Back Office des opérations de marché dans un établissement bancaire qu'en informatique/organisation dans un cabinet de conseil ou SSII.

Vous avez un bon niveau d'anglais, vous maîtrisez la bureautique et les SGBD, la connaissance de BAFI serait un plus.

Ce poste demande : rigueur, sens de l'analyse, esprit de synthèse.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous référence 88213 à l'OCBF - 7, rue de Madrid - 75008 PARIS.

EUROSCG



Statistiques

ENSAE - IAF - ISUP

Diplômé ENSAE, IAF ou ISUP, vous êtes débutant ou titulaire d'une première expérience et possédez un grand sens de la rigueur allié à une bonne aptitude à l'autonomie.

Vous saurez aussi nous prouver vos qualités relationnelles.

Nous vous proposons de rejoindre GMF Assurances, au sein de la Direction du Contrôle de Gestion et de de l'Audit pour prendre en charge le suivi, l'analyse et les projections des évolutions de nos différents produits d'assurance (portefeuille, prime, sinistres) à court et moyen terme.

Vous aurez dans le cadre de cette mission à maintenir, réactualiser ou élaborer des modèles de prévision.

*Ce poste, **basé à Paris**, est évolutif.*

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous référence SM-95 à :



GMF - Direction des Ressources Humaines 76, rue de Prony - 75017 PARIS.

INSTITUTION FINANCIÈRE
DE 1ER ORDRE DÉVELOPPE
SON OFFRE PRODUITS ET RECHERCHE
POUR SON ACTIVITÉ BANCAIRE

chef de produits
Bancaires
Paris Centre

Reconnus pour notre professionnalisme, nous souhaitons aujourd'hui enrichir nos services en anticipant les attentes et les besoins de notre clientèle afin de conserver et renforcer notre leadership actuel.
Vous interviendrez en appui à notre réseau commercial en créant et développant de nouveaux services bancaires et télématiques pour répondre aux exigences de nos clients : administrateurs et mandataires de justice, notaires, huissiers...
Véritable professionnel de la BANQUE, de Formation Supérieure (Bac + 5) financière ou juridique, vous avez à votre actif une expérience de l'ordre de 7 ans au sein d'un grand établissement bancaire à réseau.
Vous avez enrichi vos compétences sur les produits de placement auprès d'une clientèle retail par un parcours marketing (techniques du marketing direct).
Merci d'adresser lettre de motivation, CV, photo et prétentions en précisant sur l'enveloppe la référence D7098 à EUROMESSAGES - BP 80 92105 BOULOGNE Cedex qui transmettra.

LE MONDE DES CADRES



LE SENS DE L'ACTION

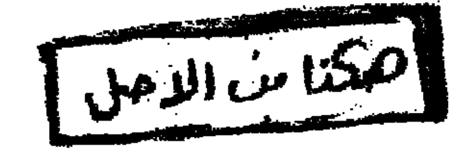
Capitale de la Région Centre, Orléans a su se doter des créateurs et des équipements modernes qui en font l'une des villes les plus dynamiques de France dans le domaine culturel (Médiathèque, Muséum des Sciences Naturelles, Musée des Beaux Arts, Conservatoire, Ecole des Beaux Arts, Carré Saint Vincent, Zénith...)
Elle recrute son

DIRECTEUR DE L'ACTION CULTURELLE

A la tête d'une structure de 385 personnes, vous devez en coordination avec l'Adjoint Délégué à la Culture :
- étudier et mettre en œuvre les projets de création et de développement des activités culturelles,
- coordonner les actions des établissements culturels en favorisant la complémentarité de leurs missions et en leur apportant une assistance logistique,
- poursuivre une politique de soutien au milieu associatif en encourageant les initiatives,
- organiser ou sous-traiter les manifestations culturelles,
- concevoir et mettre en œuvre un système d'évaluation des actions menées.

Cadre A statutaire ou contractuel rattaché directement au Sécrétaire Général, tit[illegible]e d'une formation supérieure, vous disposez d'une bonne culture générale et vous portez un gra[illegible] intérêt au domaine culturel.
Votre sens développé des relations avec les acteurs culturels, votre aptitu[illegible] l'analyse des besoins, à l'animation des équipes et à la gestion des moyens financiers sont de[illegible]tous déterminants pour la réussite de votre candidature.

Adresser lettre manuscrite de motivation, C.V. détaillé + ph[illegible] : Monsieur Le Maire - Direction du Personnel - 45040 ORLEANS Cedex 01 a[illegible]s tard le 20 Novembre 1995.
Renseignements : Cabinet du Secrétaire Général Tél : 3[illegible] 25 12.



LE MONDE DES CADRES

Organisme de formation au management basé à Lyon recrute son

Directeur de la formation continue

Votre mission

A la tête d'une équipe de plus de 20 personnes à Paris et à Lyon, vous serez responsable d'un centre de profit dont vous devrez développer le chiffre d'affaires et la marge (CA actuel : 25 MF).

Vous travaillerez avec 80 professeurs pour concevoir et animer des programmes de formation adaptés aux demandes des entreprises.

Vous formulerez la stratégie à moyen terme de votre centre de profit, définirez produits et services, et mettrez en œuvre les plans d'action commerciale.

Votre profil

Diplômé de l'enseignement supérieur de gestion (Bac + 5), votre expérience réussie de plusieurs années vous a permis d'affirmer vos compétences de manager d'équipes de consultants ou formateurs.

Vous connaissez parfaitement le secteur de la formation continue des cadres en Europe et ses réseaux professionnels et universitaires.

Négociateur, homme de challenge et d'action, vous avez une grande aptitude à diriger et à entraîner des équipes.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous Réf 42 à : P. POIRSON 10 bis, rue de la Barre LIMAS 69400 VILLEFRANCHE



Numéro 1 mondial de la restauration à service rapide.

McDONALD'S FRANCE RECHERCHE UN

RESPONSABLE REMUNERATIONS ET AVANTAGES

A environ 30 ans, vous avez exercé la fonction «comp & ben», pendant 5 ans environ, au sein d'une entreprise filiale d'un groupe anglo-saxon.

Rattaché au DRH, vous avez pour mission de définir la politique salariale en conformité avec les objectifs de l'entreprise et du groupe, de communiquer et de mettre en oeuvre cette politique, de gérer les tableaux de bord sociaux et d'administrer les différents plans d'avantages sociaux.

Très ouvert sur l'entreprise, votre poste implique un bon sens relationnel, la rigueur, le goût des chiffres, la pratique de l'anglais et de la micro-informatique. La connaissance d'un logiciel de paie serait un plus.

Ce poste est basé à Saint Quentin en Yvelines.

Merci d'adresser CV, lettre manuscrite, photo et prétentions à McDonald's France Services - 1, rue Gustave Eiffel, 78045 Guyancourt cedex, sous référence «Rem 2», à l'attention de Nicole WILMET.

OBC



DOCKS DE FRANCE PARIS

Filiale du Groupe DOCKS DE FRANCE, CA de 9 milliards de francs, 100 Super/Hypermarchés en Région Parisienne, recherche

DIRECTEUR ACHATS/LOGISTIQUE PRODUITS FRAIS

■ Ingénieur AGRO, vous avez une expérience réussie de quelques années dans un poste de direction d'un centre de profit.

Manager de tempérament, à la tête de 150 collaborateurs, vous prendrez la responsabilité du secteur produits frais, tant sur le plan des achats que de la logistique, au sein de notre centrale.

Aujourd'hui, excellent négociateur et organisateur de premier plan, vous êtes attiré par cette mission à fortes responsabilités et par une carrière évolutive dans la grande distribution.

Merci d'adresser votre lettre manuscrite, CV et photo, sous réf. DPF/LM, à DOCKS DE FRANCE PARIS - DRH - Centre d'Affaires - 94 rue Albert Calmette - 78350 JOUY-EN-JOSAS.

MEDIAPA

Mettez votre expérience de management des hommes au service des entreprises et devenez :

Consultants

HEC, ESSEC, IEP...

Eurogroup Développement est un cabinet de conseil et de formation en ressources humaines, filiale d'un groupe de conseil international de 150 consultants.

C'est sur vos capacités relationnelles à développer des contacts à haut niveau, sur votre tempérament commercial et votre expérience d'encadrement d'équipe que nous nous appuierons pour vous confier des missions d'accompagnement du changement (diagnostic, gestion de projet, coaching personnalisé, formation management...).
Motivé(e)s par la diversité de notre métier, vous trouverez chez nous l'occasion de mettre à profit votre compréhension des rouages des organisations et de développer votre créativité.
Votre implication et votre participation au développement d'une structure en pleine croissance seront des atouts pour ce poste très évolutif.
Merci d'adresser votre dossier complet de candidature à Frédéric de Turckheim, EUROGROUP DEVELOPPEMENT, 17, rue Louis-Rouquier, 92300 Levallois-Perret.



MEDIA SYSTEM

LAROUSSE

LAROUSSE RECHERCHE POUR SA DIVISION LANGUES

Chef de Projet H/F

Responsable d'un important projet dictionnairique en langue française, le candidat devra, outre sa formation de lexicographe ou de linguiste, justifier d'une expérience dans la gestion de projets éditoriaux de type dictionnairique, terminologique ou encyclopédique et d'une bonne connaissance des bases de données.

Tempérament de chef d'équipe, sens certain de l'organisation et sensibilité linguistique très fine sont les atouts nécessaires pour réussir dans cette fonction.

Le succès dans cette mission pourra vous amener à évoluer dans le cadre d'une division éditoriale responsable du développement d'un fonds dictionnairique important.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV et photo) sous la référence GDNC/LM à Larousse - Aline DUCASSE Direction des Ressources Humaines - 5 square Max Hymans 75741 Paris cedex 15.

GROUPE DE LA CITÉ

Economiste

RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE « PAYS ÉMERGENTS »

Au sein de notre département des études économiques, vous serez responsable d'une équipe de 3 spécialistes chargés d'assurer le suivi des évolutions et des risques économiques, financiers et macro-politiques des pays émergents.
Vous jouerez un rôle essentiel dans l'élaboration et la validation des analyses économiques et macro-financières concernant ces pays.
Interlocuteur privilégié des autres directions (financière, affaires internationales, financements spéciaux...), vous apporterez votre expertise dans les opérations générant pour la banque d'importants engagements financiers dans les pays émergents.
Enfin, vous représenterez la Société Générale lors des réunions de concertation interbancaires sur les PVD.
De formation supérieure ENSAE-SEA ou doctorat en économie et maîtrisant parfaitement l'anglais, votre expérience professionnelle de 7 ans environ vous a permis d'acquérir des compétences en économie du développement, de préférence. Animateur de tempérament, vous avez déjà encadré une équipe avec succès.
Merci d'adresser lettre de motivation, CV et prétentions, sous réf. CM/ECO. à Chantal Maria, Société Générale, Service Recrutement, Espace 21, 92972 Paris-La Défense Cedex.

Avec 44 000 collaborateurs dans le monde, 2 000 agences en France et plus de 500 implantations dans 70 pays, la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, groupe international, est active dans tous les métiers de la banque et de la finance.



CONJUGUONS NOS TALENTS.

MEDIA SYSTEM

Le Comité d'Expansion Economique d'un Département dynamique de la Région Centre recherche son

CHARGÉ DES AFFAIRES INDUSTRIELLES

Rattaché au Directeur du Comité d'Expansion (organisme de développement du Conseil Général), il aura pour mission de **développer l'implantation de nouvelles entreprises** françaises dans le département (prospection et contact après ciblage, incitation à s'implanter, assistance dans le «bouclage» du dossier...).

De formation supérieure, vous connaissez bien l'entreprise et vos capacités relationnelles vous rendront crédible auprès d'interlocuteurs variés (milieux industriels, financiers, institutionnels...). Mais vous êtes aussi un homme de «terrain», autonome et accrocheur. De nombreux déplacements (3 à 4 jours par semaine) sont à prévoir. Résidence impérative dans une ville agréable du département.

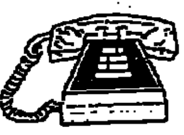
Il s'agit d'un Contrat à Durée Déterminée (3 ans) susceptible d'être reconduit.

Merci d'envoyer votre dossier complet (CV + lettre + photo + rémunération actuelle) sous réf. 01/8 à notre conseil Gérard Vincent Consultants, 43, rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans.

GERARD V. VINCENT CONSULTANTS



Pour passer vos annonces :



44-43-76-03

44-43-76-28

FAX : 44-43-77-32

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

organise un concours de catégorie A pour le recrutement de

COMMISSAIRES CONTROLEURS DES ASSURANCES

Conditions d'admission à concourir :
- posséder la nationalité française ;
- être âgé de 21 ans au moins et de 35 ans au plus au 1er janvier 1995 ;
- être titulaire d'un diplôme de second cycle ou d'un diplôme équivalent.

Epreuves du concours :
- Dissertation sur un sujet d'ordre général
- Droit privé ou analyse économique
- Mathématiques
- Statistiques
- Comptabilité
- Langue étrangère

Nombre de postes offerts : 3

Pour tout renseignement complémentaire : Direction du Personnel et de l'Administration, Bureau P1 - A - Recrutement - Bâtiment Colbert - Pièce 2269 M - TELEDOC 251 - 139, rue de Bercy - Paris Cedex 12. Tél. : (1) 40 24 75 08 ou (1) 40 24 75 04 ou (1) 40 24 75 05 ou (1) 40 24 75 09.

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

MARKETING – COMMUNICATION

Ciba France, filiale du 8ème groupe chimique et pharmaceutique mondial, recherche pour son Service Communication Institutionnelle, basé à Rueil-Malmaison (92), un ou une

Chargé de communication interne et externe

A 30 ans environ, diplômé Sciences Po, d'une école de journalisme ou de communication, faire passer des messages et des infos, c'est votre métier. Cela fait cinq ans que vous l'exercez avec succès, de préférence au sein d'une agence de communication. Vous aimez rédiger, conseiller, innover et expliquer. Vous avez un style d'écriture vivant et chaleureux, des idées et du dynamisme à revendre.

Au sein de notre service communication, vous deviendrez rédacteur en chef de Scope, notre magazine interne, responsable de Ciba Info, un bulletin hebdo et l'initiateur de nouveaux supports et actions de communication. Vis-à-vis de l'externe, vous gérerez le fichier presse, rédigerez certains communiqués et dossiers de presse, participerez à l'organisation d'événements média. Bref, vous vivrez des missions complètes et diversifiées qui satisferont votre professionnalisme.

Alors, si vous maîtrisez parfaitement l'anglais, la micro-informatique, si les activités chimiques et pharmaceutiques vous intéressent... écrivez-nous avant d'écrire pour nous. Francis Weill, Responsable du Service Communication, attend votre dossier (lettre, curriculum vitæ, photo) à l'adresse suivante : Ciba France - 2/4 rue Lionel Terray 92506 Rueil-Malmaison.



MEDIAPA



études statistiques

BÂTIR LE MONDE SANS FIL : voilà une ambition à la mesure de SFR, filiale de la Compagnie Générale des Eaux et premier opérateur privé français en radiotéléphonie.

Au sein de notre Direction Marketing et Commerciale, le Département Marketing Réseaux fournit à l'ensemble de la société les éléments chiffrés d'analyse du marché et de son évolution probable.

En tant que responsable des études statistiques, vous êtes chargé de l'identification, de l'intégration et de la maintenance des données pertinentes pour les analyses de marché. Vous participez également à la réalisation des prévisions de vente et à l'analyse des aspects qualitatifs et quantitatifs de comportement et de profil de nos abonnés.

De formation école d'ingénieurs ou de commerce, vous disposez d'au moins 3 ans d'expérience en statistiques ou recherches opérationnelles appliquées à l'économie d'entreprise en milieu concurrentiel. Une parfaite maîtrise des outils statistiques sous Windows et/ou sous plate-forme Unix est indispensable.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et prétentions sous la référence RES/LM, à SFR, Département Recrutement, BP 108, 75663 Paris Cedex 14.



Le Monde Sans Fil est à Vous.

MEDIA SYSTEM

Chefs de Produits
Grandes Entreprises ou PME/PMI

Excellente opportunité pour des professionnels du marketing (idéalement dans le monde du PC ou de l'industrie électronique) de contribuer à la définition de la stratégie mondiale d'un des tout premiers constructeurs informatiques

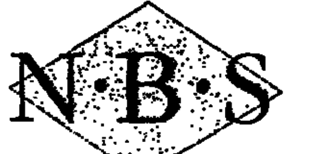
380 KF — **Sud de la France**

LA SOCIÉTÉ
- 25 milliards de $ de CA
- Forte implantation industrielle en France
- Profitable et innovante
- Présente sur 5 continents

LES POSTES
- Sous la responsabilité du Directeur Marketing vous :
  - analysez les besoins et attentes d'une clientèle ciblée : Grandes Entreprises ou PME/PMI,
  - définissez en collaboration avec la recherche & développement et la fabrication les nouveaux produits à promouvoir auprès de vos clients,
  - étudiez la concurrence,
  - menez la démarche marketing pendant la phase de conception du produit,
  - gérez une gamme de produits existants dans tous les aspects du marketing mix,
  - facilitez le lancement des produits sur le marché dont vous avez la charge.

LES PROFILS RECHERCHES
- 30/35 ans. Ingénieur + MBA ou Ecole de Commerce + 5/7 ans d'expérience du monde PC ou de l'industrie électronique.
- Réel vécu dans des responsabilités marketing en lien avec le client, la fabrication et la Recherche et Développement.
- Bilingue anglais.
- Capacité à analyser les besoins du marché avec un fort souci du résultat.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet avec rémunération actuelle et photo sous réf. MO/1013 à N.B.S., 44 rue du Colisée, 75008 PARIS.



Responsable Marketing
Chargé des partenariats

380 KF — **Sud de la France**

Excellente opportunité pour un professionnel du marketing (idéalement dans le monde du PC ou de l'industrie électronique) de contribuer à la définition de la stratégie mondiale d'un des tout premiers constructeurs informatiques.

LA SOCIÉTÉ
- 25 milliards de $ de CA
- Forte implantation industrielle en France
- Profitable et innovante
- Présente sur 5 continents

LE POSTE
- Sous l'autorité du Directeur Marketing vous :
  - jouez un rôle clé dans la mise en place des alliances stratégiques destinées à améliorer l'offre de l'entreprise en direction de la clientèle PME/PMI,
  - définissez la politique de partenariat en collaboration avec les autres départements concernés,
  - identifiez des partenaires potentiels,
  - organisez les accords de partenariat interne ou externe et en suivez la mise en place,
  - associez le partenaire dans l'effort marketing.

PROFIL RECHERCHE
- 30/35 ans. Ingénieur + MBA + 5/7 ans d'expérience marketing dans l'environnement du PC ou de l'industrie électronique.
- Connaissance internationale du monde du matériel informatique qui permet de proposer des solutions globales intégrant l'offre du Groupe.
- Culture anglo-saxonne et bilingue anglais.
- Capacité à analyser les besoins du marché PME/PMI, à penser «solution» à s'investir dans le long terme.
- Personnalité assurée, dynamique qui s'impose naturellement.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet avec rémunération actuelle et photo sous réf. MO/1012 à N.B.S., 44 rue du Colisée, 75008 PARIS.

N·B·S

IMPORTANT GROUPE MULTINATIONAL RECHERCHE

PRESS MANAGER

pour sa Direction de la Communication

BASÉE AU SIÈGE PARISIEN

■ Directement rattaché(e) au Directeur des Ressources Humaines et de la Communication du Groupe, vous êtes responsable des relations presse en France ainsi que dans les principaux pays européens.

■ Cette responsabilité implique aussi des liens étroits avec vos homologues dans les autres grands pays où nous sommes implantés : Etats-Unis et Asie du Sud Est.

■ Vous êtes bilingue anglais, vous connaissez la presse française et possédez une solide expérience internationale ; vous aimez comprendre la matière qui fait votre métier ; vous savez expliquer et convaincre ; vous pouvez prendre du recul sans négliger l'exécution.

RECRUTEMENT

Envoyer lettre, CV, photo et prétentions sous référence PM à FME Recrutement - 3 rue Vergnioud - 75013 Paris. Tel. : 44 16 88 00.

Publipanel



SONACOTRA

Dans une société en mutation, anticiper l'habitat social de demain....

Responsable du Département Marketing

Vous concevez notre stratégie Marketing, identifiez les évolutions de la clientèle de demain et ses attentes, participez à l'élaboration de nouveaux produits et déployez des moyens ciblés.

Vous développez la politique commerciale et assistez notre réseau d'exploitation pour sa mise en oeuvre.

Votre solide formation commerciale (ESC, DESS Marketing) et une expérience réussie, de préférence, dans l'immobilier ou les services, vous permettent d'appréhender les spécificités commerciales de notre secteur.

A 35 ans environ, homme ou femme de réflexion et d'action, vous êtes sensible à la dimension sociale de notre mission et êtes prêt à l'intégrer dans la conduite de ce projet.

Poste basé à PARIS.

GBM Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et rémunération à notre conseil GBM, 30 rue Notre Dame des Victoires, 75002 PARIS.

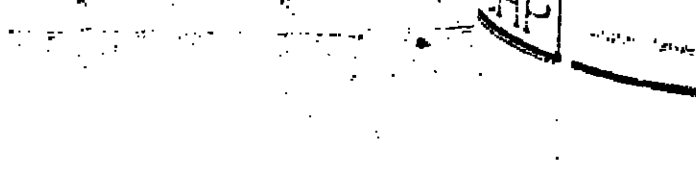
FILIALE FRANÇAISE D'UN GROUPE ALLEMAND (CA 4 MDF), SPÉCIALISÉ DANS LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE DESSERTS ET RÉPUTÉ POUR LA GRANDE QUALITÉ DE SES PRODUITS, NOUS ENTREPRENONS UNE VÉRITABLE DÉMARCHE DE REDÉPLOIEMENT COMMERCIAL QUI DOIT NOUS PERMETTRE DE RENFORCER NOTRE POSITIONNEMENT SUR LE MARCHÉ DE LA RESTAURATION HORS FOYER (RHF). POUR RÉPONDRE À CES PERSPECTIVES DE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE ET CONSOLIDER L'ÉQUIPE DE DIRECTION ISSUE D'UNE RÉCENTE RESTRUCTURATION, NOUS CRÉONS LE POSTE DE

Responsable marketing

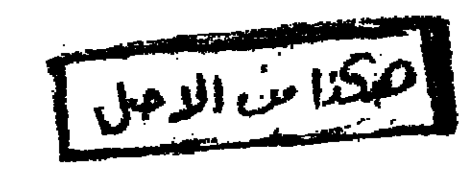
Vous serez chargé de la mise en place, au plan national, de la politique marketing définie par le Groupe, en tenant compte des impératifs et contraintes du marché français et de notre structure.
Vous participerez à la stratégie de développement élaborée par notre Président auquel vous rapporterez directement. Vous tiendrez un véritable rôle de chef de produit pour l'ensemble de notre gamme (analyse du marché, positionnement de notre assortiment, conseil, soutien et mesure des performances auprès de notre force de vente, élaboration et mise en place des moyens de communication, traitement et reporting des informations, gestion de votre budget).
A 28/33 ans, diplômé d'une grande Ecole de Commerce, bilingue anglais, vous devez impérativement prouver une double expérience de "commercial terrain", et de responsable marketing, ou de chef de produit, dans le secteur alimentaire, RHF de préférence.

Si ce contexte vous séduit, merci d'adresser votre dossier de candidature (C.V., lettre manuscrite), référencé LM/422 à notre Conseil - Robert Boulet - ORYADE - 16, avenue Hoche 75008 PARIS.





oryade
Conseil en Ressources Humaines
Membre de Syntec



JURISTES – RESSOURCES HUMAINES

Très puissant groupe industriel fortement exportateur et parmi les leaders mondiaux dans son secteur de pointe recherche son

Directeur des Accords Internationaux et des Affaires Juridiques

Ce poste est ouvert tant aux diplômés des grandes écoles de commerce et de science-po disposant d'une réelle pratique juridique qu'aux diplômés en droit ayant une authentique expérience de l'international.

Directement rattaché à la Direction Générale et animant une équipe de juristes expérimentés, vous interviendrez sur l'ensemble des opérations du Groupe, principalement à l'international.

Vous participerez à la conception et à la négociation d'accords commerciaux, de contrats de vente, d'accords de licence, transferts de technologie, de coopération technique et industrielle, Export et France. Vous aurez par ailleurs la responsabilité des dossiers de droit des sociétés et du secrétariat juridique pour les entités du Groupe, du suivi des affaires immobilières, de propriété industrielle (marques et brevets) et d'assurances et de la conduite des contentieux, tant à l'Etranger qu'en France.

Vous travaillerez en relation avec la Direction Générale, les Directions Export, les réseaux commerciaux, les clients étrangers ainsi que les cabinets juridiques et fiscaux français et internationaux.

Agé de 40/50 ans, vous pratiquez couramment l'anglais des affaires. Si vous souhaitez exprimer votre sens des affaires allié à la rigueur et votre goût du management...

Contactez **Christophe Duchatellier** au (1) 47.57.24.24 ou adressez lettre man. + CV + photo + n° de tél + rém. actuelle à Michael Page Tax & Legal, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou tapez votre CV sur le 36.17 code MPage sous réf. : CD12552.

MP

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

Un numéro deux RH pour notre nouvelle usine

Delphi Automotive Systems, avec 6 divisions, 17 centres techniques, 190 sites dans 31 pays et plus de 170 000 collaborateurs, est le premier équipementier automobile mondial. Afin d'accompagner le projet de délocalisation des activités de fabrication de freinage (600 personnes), de Gennevilliers vers Villeron (proche de Roissy), nous renforçons notre équipe ressources humaines.

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe, merci d'adresser lettre manuscrite, CV et prétentions sous la référence RH96 à Delphi France Automotive Systems, Daniel Cheneaux, 56/68 avenue Louis Roche, BP 159, 92231 Gennevilliers Cedex.

Adjoint(e) ressources humaines

Véritable numéro deux de la fonction, vous assistez le directeur des ressources humaines dans l'ensemble de ses missions et plus particulièrement sur :

- la formation (de la définition des besoins à la réalisation du plan),
- la communication (de l'élaboration de la stratégie à la mise en œuvre des outils),
- la gestion des carrières et des compétences (classification, évaluation, mobilité...).

De formation supérieure spécialisée en ressources humaines (DESS, CELSA, IGS), vous parlez couramment anglais et maîtrisez l'outil informatique (Gesper, Ressource, Word, Excel...). Force de proposition, autonome et organisé, vous souhaitez valoriser, au sein d'une entité à la pointe dans les domaines de gestion de production et de management participatif, une expérience significative de 3 à 5 ans acquise en milieu industriel. De nombreuses perspectives d'évolution dans un groupe de dimension internationale seront offertes à un(e) candidat(e) de valeur.

DELPHI
Automotive Systems
La Force de Simplifier

MEDIA SYSTEM

Institut Pasteur

recherche

[redacted]

plus particulièrement chargé, au sein de la **Direction Juridique** :

- **de l'élaboration et de la négociation des contrats liant les scientifiques de l'Institut Pasteur aux organismes extérieurs et aux industriels** (contrats de recherche et développement, contrats de licences...),
- **de la gestion administrative des essais cliniques.**

Les candidats(es), de formation 3ème cycle avec une spécialisation propriété industrielle (brevets), justifieront d'une expérience réussie de 5 ans environ, acquise dans ces domaines d'activité.

Pratique de l'anglais indispensable.

Merci d'envoyer lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à la :
DRH - 28 rue du Docteur Roux - 75724 PARIS CEDEX 15

---

l'odyssée technologique



IER (310 salariés, 300 millions de francs de CA) conçoit et fabrique des systèmes et des terminaux d'impression spécialisés. Nos compétences techniques sont reconnues en France comme à l'étranger (70 % de notre CA), c'est pourquoi nous équipons avec succès plus de 100 compagnies aériennes, 10 000 agences de voyages ainsi que de nombreuses administrations, banques, assurances et industries. Nous recherchons aujourd'hui :

Responsable juridique



Vous serez chargé de l'ensemble des affaires juridiques de l'entreprise, y compris celles de nos filiales françaises et étrangères.

Vous assisterez nos directions générale et industrielle dans la négociation et la rédaction d'accords de distribution, de recherche, de développement et de fabrication. Vous conseillerez notre direction commerciale dans la réponse aux appels d'offre, la négociation et la rédaction de contrats commerciaux.

Vous serez responsable de la gestion des marques, brevets et licences, du suivi des sûretés et garanties ainsi que du précontentieux et du contentieux. Enfin, vous interviendrez dans la gestion juridique du domaine immobilier et des assurances de l'entreprise.

De formation supérieure (DESS droit des affaires ou droit commercial), vous justifiez d'une expérience similaire de 5 à 7 ans en cabinet ou en entreprise. Vous parlez et écrivez couramment l'anglais et pratiquez un traitement de texte (Winword).

Seuls les dossiers de candidature complets (lettre, CV, photo et prétentions) seront examinés.

Merci d'écrire sous la référence RI1095 à IER, Direction des Ressources Humaines, 3 rue Salomon-de-Rothschild, BP 320, 92156 Suresnes.

IER®

SYSTÈMES ET TERMINAUX D'IMPRESSION

MEDIA SYSTEM

ARTHUR ANDERSEN INTERNATIONAL
Société d'Avocats

recherche

COLLABORATEURS FISCALISTES

Débutant ou expérimenté, vous intégrerez l'équipe qui travaille sur les questions fiscales, sociales et juridiques des expatriés des sociétés multinationales.

Titulaire d'une maîtrise en droit fiscal ou l'équivalent américain ou britannique, vous êtes impérativement bilingue (français / anglais) et disponible immédiatement.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo à
Laurence Bertoletti, Arthur Andersen International, Barreau des Hauts de Seine, Tour Gan, Cedex 13, 92082 Paris La Défense 2.

Créer notre DRH opérationnelle

Nous vous offrons l'opportunité de créer la fonction Ressources Humaines au sein de la principale Division de notre groupe (5.000 personnes - CA : 3,5 MdF - 50 sociétés), spécialisé dans l'ingénierie et les travaux d'installation en énergie électrique, traitement de l'information et communication. Notre management est fédératif et repose sur une forte délégation à nos responsables opérationnels.

A la tête d'une petite équipe, vous serez personnellement en charge du Service du Personnel de notre principale entité (1.500 personnes - CA : 1 MdF). **Au sein de la Division**, vous vous ferez reconnaître par votre sûreté technique et vos conseils judicieux auprès des différentes entités. Vous développerez l'information, proposerez des orientations à la Direction Générale, puis piloterez et coordonnerez la mise en oeuvre des actions retenues. Votre diplomatie et votre force de conviction vous permettront de faire évoluer la fonction en oeuvrant à long terme.

Agé(e) d'au moins 35 ans, **Droit, Sciences-Po, Ingénieur...**, avec éventuellement un DESS Ressources Humaines, vous êtes un(e) bon(ne) praticien(ne) du droit du travail avec une expérience acquise dans une entreprise de travaux ou de services multisite. La pertinence de vos recommandations, votre rigueur et votre ouverture d'esprit, votre disponibilité et vos qualités relationnelles vous permettront de contribuer activement au développement de notre politique Ressources Humaines. Anglais professionnel souhaité. Poste basé en région parisienne.

Merci d'adresser votre candidature (lettre + CV) sous référence M/3294/A (portée sur la lettre et sur l'enveloppe) à notre Conseil qui vous garantit toute confidentialité.

CHP **Cabinet Henri PHILIPPE - 2 bis, rue Michelet - 92441 ISSY-les-MOULINEAUX CEDEX**

Membre de Syntec-Conseil

ANDERSEN CONSULTING

Avec plus de 32 000 collaborateurs et une présence dans 47 pays, Andersen Consulting se positionne comme le leader mondial du conseil.

Responsable développement des Ressources Humaines

Rattaché à notre Direction des Ressources Humaines, vous participerez à l'élaboration de la politique de développement des RH et serez chargé de sa mise en œuvre sur une de nos entités.

Vous interviendrez plus particulièrement dans les domaines suivants :

- l'accueil et le suivi de nos nouveaux collaborateurs,
- la définition de leur plan de formation,
- la gestion de leur carrière.

Vous participerez également à l'animation de votre département.

De formation supérieure, votre première expérience de 3 à 4 ans vous a familiarisé avec les différents aspects de la mission.

Plutôt généraliste de la fonction, vous êtes reconnu pour vos qualités d'écoute et de compréhension, votre ouverture d'esprit, votre sens du relationnel et votre sensibilité aux hommes. Vous avez par ailleurs une bonne pratique de l'anglais.

Merci d'adresser votre dossier s/réf. PCS/LM à Sylvie MERCIER ANDERSEN CONSULTING Tour Gan - 92082 PARIS LA DÉFENSE, qui l'étudiera en toute confidentialité.

MEDIAPA

14/L

JURISTES – RESSOURCES HUMAINES

AMADEUS, le plus grand système mondial de distribution pour l'industrie du voyage, est une société multinationale de 1000 personnes dont plus de la moitié travaille sur Sophia Antipolis. C'est aussi un environnement multiculturel regroupant 35 nationalités dont la langue de travail est l'anglais.



Sophia Antipolis

Pour faire face à notre croissance nous recherchons notre :

RESPONSABLE FORMATION réf. 8253/M

Dans le cadre d'une véritable politique de gestion des carrières, vous prendrez en charge le pilotage de la formation de l'ensemble de nos équipes constituées d'informaticiens et de spécialistes de l'industrie du voyage. Vous assurerez auprès des différentes directions opérationnelles un rôle de conseil en matière de formation dans un contexte international.

Diplômé d'Etudes Supérieures, vous avez une solide expérience de la formation technique des métiers de l'informatique acquise si possible dans une fonction de management dans un environnement international.
Vous souhaitez aujourd'hui mettre à profit votre expérience au service de la compétitivité d'une entreprise.
Vous parlez anglais couramment.

JEUNE ADJOINT réf. 8254/M

Pour notre Direction des Ressources Humaines Internationales

Vous prendrez principalement en charge notre communication interne, les relations avec les Ecoles et les Universités en France et en Europe. Vous participerez en outre à différentes missions dans le domaine des Ressources Humaines.
De formation supérieure, vous avez une première expérience si possible en cabinet de conseil vous ayant permis d'acquérir une connaissance de la fonction ressources humaines.

De nationalité française ou étrangère, vous avez une culture internationale. Vous parlez anglais aussi bien que votre langue maternelle.

Adressez CV et rémunération souhaitée en précisant la référence du poste à [illegible] CEGOS Division Recrutement [illegible] 92516 BOULOGNE Cedex.

MICROSOFT, premier éditeur mondial de logiciels et d'applications PC, recherche pour sa filiale MICROSOFT France basée aux Ulis (Paris Sud) son

Responsable Juridique

Le poste sera intégré à la Direction des affaires juridiques du Groupe MICROSOFT. Ce juriste de haut niveau assurera un rôle de conseil interne auprès de MICROSOFT France sur un grand éventail de questions juridiques, en matière de protection des droits de propriété intellectuelle, de contrats, de droit de la concurrence et de la distribution, ainsi que de contentieux commercial. Il veillera également à la conformité juridique des opérations de la filiale avec les lois et règlementations applicables.

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme de 3ème cycle en droit des affaires ou équivalent et justifier d'une **expérience réussie de 6 à 12 ans** en cabinet et/ou en entreprise.
Autonome et doté d'un très bon sens de l'initiative, il saura répondre efficacement aux demandes de la société et bien gérer ses priorités.

Une pratique acquise dans un environnement professionnel informatique ou de haute-technologie sera fortement appréciée.
Très bon niveau en anglais indispensable et utilisation souhaitée de l'outil informatique.

Merci de contacter Frédéric FOUCARD au (1) 42.89.09.17 ou lui adresser un dossier complet, sous la référence 2750FMF à NORMAN PARSONS, 6 rue Paul Baudry, 75008 Paris ou par fax au 42 89 09 85.



Office notarial de tout premier plan recherche son

Responsable Fiscal

Paris

Sous la responsabilité d'une équipe de notaires dynamiques et ayant déjà de solides connaissances en fiscalité, vous vous verrez confier l'étude des montages complexes pour la clientèle de l'Office; celle-ci est composée de particuliers fortunés et d'entreprises importantes.

Le candidat devra participer activement à la définition d'une stratégie fiscale pour l'Office et sera en charge de sa mise en œuvre, ainsi que de l'amélioration de l'organisation du service.

Agé d'environ 35 ans, titulaire d'une formation supérieure en fiscalité (ENI, DESS, DJCE...), vous avez acquis une expérience d'au moins 5 ans sur des questions de fiscalité de patrimoine privé au sein d'un office notarial, d'une banque ou d'un cabinet d'avocats.

Excellent fiscaliste, vous êtes doté d'une personnalité et d'un charisme vous permettant d'attacher et de développer une clientèle.

La maîtrise de l'anglais sera un atout supplémentaire.

Adressez lettre man. + CV + photo + n° de tél + rém. actuelle à **Christophe Duchatellier, Michael Page Tax & Legal**, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex, **ou tapez votre CV sur 3617 code MPage** *(Corniche 3,48F/Min)* sous réf. : CD12493

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

Notre Groupe (500 personnes, 700 MF de CA), leader dans l'industrie Agro-alimentaire aux Antilles et en Guyane, crée au sein de sa Holding le poste de

RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL

MARTINIQUE

Rattaché au Directeur Général du Groupe, votre première mission sera de concevoir et de mettre en place un tableau de bord social permettant le suivi des effectifs.

Vous serez ensuite responsable de l'établissement de la paie du personnel de la "Holding", de l'élaboration et de la gestion des contrats de travail.

Vous veillerez, pour chacune des filiales, au respect de la législation sociale (déclarations préalables à l'embauche, médecine du travail, tenue du registre unique du personnel...) et apporterez également conseil et assistance aux Directeurs de site en matière sociale (élaboration des classifications, accord d'intéressement...).

A 30-35 ans environ, de formation supérieure, vous avez acquis, par votre expérience de la gestion administrative du personnel, une excellente pratique de la paie ainsi qu'une bonne maîtrise de l'informatique et souhaitez aujourd'hui mettre à profit votre capacité d'analyse, votre rigueur et votre sens de l'initiative dans cette création de poste.

Merci d'adresser votre dossier de candidature qui sera étudié en toute confidentialité sous réf. RP/1018, à notre Conseil :

GUINTRAND
CONSULTANTS
63 bis, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 Paris

Publipanel

Important cabinet d'Avocats d'affaires international recherche un

Avocat Fiscaliste

Paris

Intégré au sein de l'équipe fiscale du Cabinet, vous interviendrez en matière de fiscalité française (opérations de restructurations, gestion fiscale courante, suivi et gestion de contrôles fiscaux, etc.) et internationale (prix de transferts, application des conventions fiscales internationales, etc.) auprès d'une clientèle composée de sociétés françaises et étrangères.

Agé d'environ 30 ans, Avocat doté d'une solide formation juridique ou ESC, complétée par une spécialisation en fiscalité (DEA, DESS, DJCE, ENI), vous justifiez d'une expérience d'au moins cinq ans en fiscalité de l'entreprise, acquise en cabinet d'avocats ou au sein de l'Administration fiscale.

Autonome, ouvert intellectuellement et rigoureux, vos qualités relationnelles et techniques vous permettront de réussir dans une structure dynamique et évolutive.

La maîtrise de l'anglais est requise.

Adressez lettre manuscrite + CV + photo + n° de tél + rém. actuelle à **Thierry Montécatine, Michael Page Tax & Legal**, 3 boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou **tapez votre CV sur le 36.17 code MPage** *(Corniche 3,48F/Min)* sous référence TM11490



Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

Filiale d'un groupe industriel international (18 500 personnes), nous sommes une société de premier plan technologique et recherchons pour l'un de nos établissements industriels (300 personnes) situé dans le sud-est de la France :

RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES

Sous l'autorité du directeur du site et en liaison fonctionnelle avec la direction des relations humaines de la société, votre mission consistera à animer la fonction dans tous ses aspects en application de la politique sociale de la société et du Groupe. Vous serez directement impliqué dans les actions :
- de la gestion prévisionnelle, recrutement et formation,
- des relations sociales,
- d'administration du personnel.

Diplômé de l'enseignement supérieur (bac + 5), vous avez acquis, depuis au moins 5 ans, une expérience réussie de la fonction personnel, en milieu industriel.
Une bonne connaissance de la langue anglaise constitue un plus.

Merci d'adresser votre dossier complet (lettre manuscrite, CV et prétentions), sous réf. 16866 à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17.

MEDIA SYSTEM

HUMAINES

nsable Juridique

Microsoft

LES DIRIGEANTS

14/L

FONCTION COMMERCIALE

de lage landen
LEASING & FACTORING

Le Groupe DE LAGE LANDEN, filiale de la banque néerlandaise RABOBANK, recherche pour sa société de crédit-bail son

DIRECTEUR COMMERCIAL

Rattaché au Directeur Général, vous avez pour mission, dans le cadre d'une politique Marketing définie, la prospection des nouveaux marchés et le développement des marchés existants. En synergie avec le réseau International du groupe, vous intervenez auprès d'une clientèle de Constructeurs et de Distributeurs en montage de financements sophistiqués et en mise en place des structures de partenariat adaptées.

Vous animez une équipe de 5 personnes dont deux Commerciaux Séniors. Agé de 30/40 ans, de formation supérieure Ecole de Commerce ou Université, vous parlez anglais couramment. Vous possédez déjà une expérience de la fonction, si possible en environnement international et anglo-saxon. Vos qualités d'adaptation et de disponibilité vous permettent de participer pleinement à une forte dynamique d'entreprise qui offre de bonnes perspectives d'évolution en France et au sein du groupe.

Le poste est basé à Paris.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite + CV + photo et rémunération actuelle) sous référence JJF 434 à notre Conseil :

RPC - 28, rue du Docteur Finlay 75015 Paris.

Raymond Poulain Consultants

Médiance

ENTREPRISE MÉTALLURGIQUE leader européen sur son créneau recrute son

DIRECTEUR COMMERCIAL & MARKETING

Champagne-Ardennes

L'Entreprise : la parfaite maîtrise de son savoir-faire lui a donné la première place en Europe dans sa spécialité. Elle réalise 60 % de son CA à l'export. Forte d'un outil industriel performant, elle souhaite élargir son champ d'action.

Le Poste : vous devrez d'abord vous imprégner des potentialités industrielles de l'Entreprise. Puis, à la tête de l'équipe commerciale en place, vous dynamiserez les ventes des produits existants. Enfin, vous explorerez le marché, déterminerez quels produits ou gammes de produits peuvent faire l'objet de développement et en confirmerez l'intérêt par des études de faisabilité et d'intérêt économique. Il vous restera alors à convaincre le Comité de Direction.

Le Profil : Pour mener à bien cette tâche, vous êtes nécessairement INGÉNIEUR, vous avez environ 40 ans et acquis votre expérience dans la métallurgie, préférentiellement dans la forge, l'estampage ou la fonderie, à des postes où les approches techniques et commerciales se rejoignent, comme Ingénieur d'affaire, par exemple. Vous maîtrisez l'anglais et/ou l'allemand. Vous aurez à cœur d'assurer l'avenir de l'Entreprise en élargissant son domaine de compétence.

Merci d'adresser votre dossier de candidature et vos prétentions à notre Conseil sous réf. 95 10 14 F. Totale discrétion assurée.



FRANCOIS REBOUD CONSULTANTS
23, rue Ponsardin - 51723 REIMS Cedex - Tél. 26 40 40 88
Conseils en Ressources Humaines

OPQCM

SEDGWICK, CABINET DE COURTAGE EUROPÉEN DE DIMENSION INTERNATIONALE OCCUPE AVEC PLUS DE 330 COLLABORATEURS EN FRANCE, UNE POSITION DOMINANTE SUR LE MARCHÉ DU COURTAGE D'ASSURANCE ET DE LA GESTION DES RISQUES DANS LES DOMAINES DE L'IARD, DE LA PRÉVOYANCE ET DE L'ASSURANCE CRÉDIT. AFIN DE POURSUIVRE NOTRE FORT DÉVELOPPEMENT, NOUS RECRUTONS POUR RENFORCER NOTRE ENTITÉ IARD DONT LE SIÈGE SOCIAL EST À RUEIL-MALMAISON :

Technico commercial "Banques"

Au sein d'une équipe dynamique et sous l'autorité du responsable de secteur, vous aurez à assurer :

- notre développement sur les marchés bancaires et financiers par la promotion et la vente de nos produits d'analyse et de management de risques,
- l'audit et le conseil auprès des prospects et des compagnies d'assurance en matière de risques standards, liés aux activités bancaires et financières, ou de risques spécifiques : informatique, arrêt d'exploitation...

De formation Bac + 4/5 (grande école de commerce ou d'ingénieur), vous possédez une expérience de 5 à 7 ans dans le domaine bancaire au cours de laquelle vous avez su développer, par votre démarche commerciale et technique, un bon tissu relationnel.

La dimension internationale de la fonction exige un anglais courant (parlé et écrit).




Sedgwick

MERCI D'ADRESSER VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE (LETTRE + CV) EN INDIQUANT LA RÉFÉRENCE DIS/BA À SEDGWICK, CHRISTOPHE GOURIOU, DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, 7 RUE E & A PEUGEOT, 92563 RUEIL-MALMAISON CEDEX.

LDW



Roanne Développement a pour mission d'implanter de nouvelles entreprises dans la région Roannaise (160 000 habitants). Pour renforcer notre équipe et développer nos moyens de prospection, nous cherchons un

COMMERCIAL DE HAUT NIVEAU

Vous définissez avec l'équipe opérationnelle une stratégie commerciale que vous mettez en oeuvre par des actions de prospection auprès d'entreprises en France et à l'étranger. Vous détectez ainsi les projets d'implantation et de développement de celles-ci et conduisez les négociations.

De formation supérieure, maîtrisant parfaitement l'anglais, vous êtes un homme de développement avec une expérience réussie en entreprise. Homme de réseaux, votre relationnel et vos qualités de négociateur doivent vous permettre d'atteindre les objectifs fixés par Roanne Développement.

Venez rejoindre une équipe motivée et réussir avec nous.

Ecrivez à notre Consultant, Véronique JAILLET, sous référence 1702



ALEXANDRE TIC SA
7, RUE SERVIENT - 69003 LYON

CARRIÈRES INTERNATIONALES

En raison des fêtes de la Toussaint toutes les rubriques d'offres d'emplois seront regroupées dans

INITIATIVES
MÉTIERS

le lundi 30 octobre *

* *daté 31 octobre.*

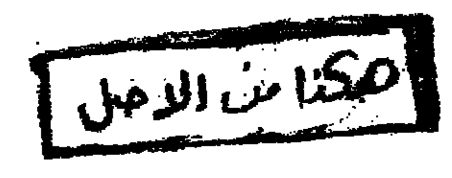


L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) institution spécialisée des Nations Unies
recherche
pour son siège à Genève
un **TRADUCTEUR** (h/f)
grade P.3

ayant le français pour langue maternelle et pour langue de travail et possédant une connaissance approfondie de l'anglais et de l'espagnol. Les candidats devront être diplômés d'une grande école de traduction ou être titulaires d'un autre diplôme universitaire approprié (langues modernes ou droit, par exemple) et justifier de plusieurs années d'expérience de la traduction auprès d'organisations internationales ou dans un domaine juridique.

Prière d'envoyer votre candidature avant le **10 novembre 1995** en joignant CV détaillé, photo et lettre de motivation et en indiquant la référence P1127/MON, à l'adresse suivante :

Section du recrutement du personnel, OMPI
34, chemin des Colombettes, 1211 Genève 20, Suisse
(Fax : 4122 7309820)



CONSEIL ET AUDIT



Vos idées laissent *des marques*

Nos marques, vous les connaissez et les aimez déjà. Vous allez découvrir qu'elles sont avant tout le reflet des ambitions des hommes et des femmes qui ont le goût de la performance. Kraft Jacobs Suchard, leader français sur le marché du café et de la confiserie, numéro 2 mondial de l'industrie agro-alimentaire, signe ainsi sa réussite au sein du groupe Philip Morris. Notre réussite est le fruit d'une ambition : celle de ceux qui, comme vous, veulent avancer en prenant le risque de l'autonomie, de l'initiative et de la créativité, ceux qui veulent révéler, développer et épanouir leurs compétences. Jeunes diplômés d'une grande école de commerce ou de gestion, vous voulez jouer pleinement un rôle dans le domaine de la vente, du marketing ou de la finance au sein d'une entreprise qui saura inscrire votre évolution dans sa stratégie de développement.
Comme nous, vous prenez le plaisir au sérieux et vous avez de réelles ambitions, de celles qui laissent des marques...
Ensemble, nous laisserons des marques, des marques de plaisir et de réussite, des marques plein la vie.

Adressez votre candidature à Kraft Jacobs Suchard,
Direction des Ressources humaines, Stéphane Charbonnier,
13, avenue Morane-Saulnier, BP 116,
78148 Vélizy-Villacoublay Cedex.

Kraft Jacobs Suchard

Des marques plein la vie




TOBLERONE





KISS COOL





